3 176. 04409 6358

From the Library of

Henry Tresawna Gerrans

Fellow of Worcester College, Oxford

1882-1921

Given to University of Toronto Library

By his Wife

L'EMPIRE

DE LA

MÉDITERRANÉE

DU MÊME AUTEUR

L'Europe et l'Empire Ottoman. *Les Aspects actuels de la Question d'Orient.* — Un volume in-8° écu, accompagné de deux cartes. 4e édition. (Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Prix Drouyn de Lhuys). . 5 fr.

L'Europe et la Jeune Turquie. — *Les Aspects nouveaux de la Question d'Orient.* — La Rivalité de l'Allemagne et de l'Angleterre, — La Révolution turque. — Le Présent et l'avenir de la Jeune Turquie. — L'Annexion de la Bosnie-Herzégovine. — La Politique européenne et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. — Une forme nouvelle des luttes internationales : Le Boycottage. — La Question albanaise. — Cinquante ans de règne. — Le Monténégro et son prince. — La Roumanie dans la politique danubienne et balkanique. — Une Confédération balkanique est-elle possible. — Un volume in-8° écu avec 2 cartes . 5 fr.

La Lutte pour le Pacifique. — La Chine et l'Europe. — Réformateurs et Révolutionnaires en Chine. — Origines et résultats de la Guerre Russo-Japonaise. — Les grandes routes de l'Asie. — Les Américains aux Philippines. — La question du Siam. — La France dans le Pacifique. 2e édition. Un volume in-8° écu. . . . . 5 fr.

La Chine qui s'ouvre, par René Pinon et Jean de Marcillac. (Couronné par l'Académie française.) 4e édition. — Un volume in-16. . . . . 3 50

L'Empire de la Méditerranée — L'Entente franco-italienne. — La question marocaine. — Figuig. — Le Touat. — La Tripolitaine. — Bizerte. — Malte. — Gibraltar. 3e édition. Un volume in-8° écu, avec cartes et plans. . . . . 5 fr.

E. Grevin. — Imprimerie de Lagny.

P685e

RENÉ PINON

L'EMPIRE
DE LA
MÉDITERRANÉE

L'ENTENTE FRANCO-ITALIENNE — LA QUESTION MAROCAINE
FIGUIG — LE TOUAT
LA TRIPOLITAINE — BIZERTE — MALTE — GIBRALTAR

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ DE TROIS CARTES ET DE PLANS

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1912

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

175183
7/11/22

OXFORD.

« Puisse-t-il venir bientôt, ce jour où nos concitoyens, à l'étroit dans notre France africaine, déborderont sur le Maroc et sur la Tunisie, et fonderont enfin cet empire méditerranéen qui ne sera pas seulement une satisfaction pour notre orgueil, mais qui sera certainement, dans l'état futur du monde, la dernière ressource de notre grandeur ! »

PRÉVOST-PARADOL

(*La France nouvelle*, 1868, p. 416)

AVANT-PROPOS

DE LA QUATRIÈME ÉDITION

L'établissement prochain du protectorat de la France sur le Maroc et le débarquement inattendu des Italiens en Tripolitaine et en Cyrénaïque ont ramené l'attention du public européen sur la question de « l'Empire de la Méditerranée », et, par suite, sur ce livre où, à la fin de l'année 1903, nous étudiions les divers aspects du problème méditerranéen. Dès cette époque, il était tacitement entendu que la Tripolitaine serait, un jour, le lot de l'Italie dans la Méditerranée, et c'est en fonction des visées italiennes que nous consacrions un chapitre à la Tripolitaine. L'échéance était fatale si l'heure en était inconnue. Les événements, en ramenant ce

volume au grand jour de l'actualité, nous donnent l'occasion d'en tirer une édition nouvelle qui n'est que la reproduction sans changement de la première. Le temps a marché, mais les grandes questions de politique méditerranéenne se posent toujours dans les mêmes termes. Nous signalions les inconvénients que pouvait entraîner la politique franco-italienne : ces inconvénients subsistent; nous demandions qu'elle nous apportât « des avantages positifs » ; reconnaissons que si la Triple-Alliance est encore vivante, le gouvernement du roi Victor-Emmanuel a eu, en plusieurs circonstances, une attitude amicale vis-à-vis de la France. A Algésiras, le langage et les démarches du marquis Visconti-Venosta ont contribué pour une large part à assurer à notre diplomatie le succès final. En accordant sa sympathie à l'entreprise périlleuse et coûteuse dans laquelle l'Italie s'est engagée en Afrique, la France acquitte la lettre de change tirée sur elle à Algésiras ; elle fait honneur à ses engagements.

Au Maroc, après des péripéties dramatiques, les solutions sont intervenues dans le

sens que nous indiquions dès l'époque où s'ouvrait la question marocaine. Les grandes lignes directrices de la politique européenne, les nécessités permanentes qui les déterminent, n'ont donc pas changé; aussi avons-nous cru préférable de ne rien modifier dans ce livre. Que le lecteur soit averti que les pages qu'il a sous les yeux ont été écrites en 1903; peut-être ne lui en paraîtront-elles pas moins intéressantes, s'il constate que le fond des choses est resté le même et que les événements se sont déroulés, presque toujours, dans le sens que nous indiquions.

1er janvier 1912.

L'EMPIRE

DE LA

MÉDITERRANÉE

INTRODUCTION

LA FRANCE DANS LA MÉDITERRANÉE

ET

L'ENTENTE FRANCO-ITALIENNE

Au moment où la charpente des arcs triomphaux, dédiés au roi Victor-Emmanuel III et à la reine Hélène, craque et s'effondre sous le marteau, et avant que le président de la République, à son tour, ne se rende en Italie, l'heure est opportune pour se demander quelle signification politique ont eue et quelles conséquences peuvent entraîner les fêtes franco-italiennes. Cet examen est particulièrement à sa place au seuil d'un livre où l'on se propose d'étudier la lutte des influences et la mêlée des intérêts dans la Méditerranée occidentale et dans l'Afrique du Nord.

Trois ordres de faits ont, au cours du dix-neuvième siècle, profondément modifié la physionomie de la Méditerranée et la situation respective des peuples européens sur ses rivages : l'établis-

sement de la domination française en Algérie et en Tunisie, l'ouverture du canal de Suez, due à l'initiative de la science française et au concours des capitaux français, enfin la formation de l'unité italienne pour laquelle les hommes d'Etat piémontais ont su obtenir la collaboration des troupes françaises.

Les conséquences de ces faits réagissent sur les conditions actuelles de notre action dans la Méditerranée ; elle est aujourd'hui dans la nécessité de tenir compte de ce facteur nouveau et considérable que représente l'Italie : tout changement dans nos rapports avec nos voisins du sud-est, est de nature à modifier l'équilibre des forces dans la mer Intérieure et peut avoir, sur notre expansion dans l'Afrique du Nord, une répercussion immédiate. Notre but, dans l'introduction de ce livre, sera précisément d'étudier la politique franco-italienne en tant qu'elle intéresse notre puissance dans la Méditerranée et le développement de notre empire africain.

I

Il est certains morts qui ont tenu dans le monde une place si éminente que les hommes ne peuvent plus s'accoutumer à les croire pour jamais ensevelis ; l'imagination des peuples, volontiers routinière, s'acharne à les ressusciter et se donne parfois l'illusion d'y réussir. Il en a été ainsi de l'empire romain ; son ombre colossale plane encore

sur notre civilisation et les souvenirs qu'il a laissés sont encore créateurs de vie et de formes politiques nouvelles ; mais ces fantômes du passé, qui errent à travers l'histoire comme s'ils cherchaient à se réincarner, sont aussi générateurs d'illusions : sous l'aiguillon des circonstances, elles apparaissent de temps à autre et viennent prêter, à des passions très définies ou à des intérêts très précis, le manteau vague d'une idée générale propre aux développements oratoires et aux manifestations sentimentales. La « fraternité latine », c'est-à-dire l'idée d'une union naturelle et nécessaire entre les trois grandes nations « latines », l'Espagne, l'Italie et la France, est l'une de ces tenaces illusions. Apparue, depuis quelques années surtout, dans le langage de la politique et du journalisme, elle s'est développée par analogie avec la conception du pangermanisme et celle du slavisme. Mais celles-ci du moins s'incarnent dans une seule grande nation et tirent de sa puissance leur réalité ; au contraire les Romains d'autrefois n'existent pas plus aujourd'hui que les anciens Grecs ; ces vieilles races historiques, après avoir parcouru leur cycle glorieux, se sont dissociées, se sont mêlées à des éléments hétérogènes, et des peuples nouveaux en sont issus. Les Français d'aujourd'hui, les Italiens, les Espagnols, les Roumains, diffèrent à peu près autant les uns des autres qu'ils diffèrent des Allemands ou de tout autre peuple dont la civilisation romaine et le christianisme ont contribué pour la plus forte part à former le caractère et la mentalité. M. Alfred Fouillée a montré, dans ses études sur les diverses

nations européennes[1], que les différences entre les peuples « latins » sont, peut-être, aussi accentuées et aussi nombreuses que les ressemblances. La « grande famille » est, en tout cas, une famille singulièrement disparate et dont les membres n'ont ni le même passé, ni les mêmes mœurs, ni les mêmes conceptions politiques et sociales [2]. Le « pacte de famille » d'autrefois pouvait avoir une raison d'être puisqu'il était fondé, à défaut de la parenté des peuples, sur la parenté des rois ; mais le « sentiment latin », le « patriotisme latin », s'il a pu à la rigueur servir à édifier des théories politiques, ne saurait suffire à devenir le pivot d'un système de politique extérieure et la raison primordiale d'une alliance. Il faut donc chercher ailleurs, dans le domaine des réalités pratiques et des intérêts matériels, les raisons qui peuvent justifier une entente intime entre les peuples « latins » et particulièrement entre la France et l'Italie.

Il n'y a pas de « politique latine », mais il y a, dans une certaine mesure, une politique méditerranéenne. Il n'y a pas de « race latine », mais il y a, entre les peuples riverains de la Méditerranée, certaines ressemblances. Pas plus que les fleuves, les mers, lorsqu'elles ne sont pas très larges, ne sont des barrières ; souvent, au contraire, elles servent de lien entre les pays qui les

1. *Esquisse psychologique des peuples européens* (Alcan, 1903, in-8).

2. Sur la distinction, qu'il y a lieu de faire, de la « race physiologique » et de la « race historique », voyez les deux conférences de M. Brunetière sur *l'Idée de Patrie* et sur *le Génie latin* dans ses *Discours de Combat* (Perrin, 1900, in-12.)

bordent ; loin de les séparer, elles les rapprochent. La Méditerranée, avec ses longues presqu'îles, qui s'avancent les unes au-devant des autres, avec ses îles qui jettent entre les rivages opposés comme les culées de gigantesques ponts, avec ses golfes profonds et ses bassins si nettement délimités, invite les peuples aux transactions commerciales, à l'échange des idées et des marchandises. La douceur d'un climat tempéré, la splendeur d'un soleil qui fait bouillir le vin et fermenter le génie des arts, ont donné aux peuples méditerranéens certains traits communs dans la physionomie et dans le caractère. Mais, des relations entre les hommes, surtout quand elles mettent en jeu des intérêts, il naît aussi souvent la guerre que la paix. Les presqu'îles rapprochent, mais on se dispute les détroits ; les îles jettent des ponts naturels, mais on se bat pour la possession des îles. Les rives de la Méditerranée et ses flots eux-mêmes ont été l'un des théâtres où l'humanité a versé le plus de sang et où des dominations différentes se sont, en plus grand nombre, succédé. La similitude du ciel, du climat, des rochers blancs et des oliviers gris n'est pas suffisante pour être génératrice de paix ; mais elle contribue à créer, entre les peuples riverains, certaines affinités. Ainsi, tout compte fait, rapports pacifiques ou belliqueux, relations commerciales ou maritimes, communauté de goûts et d'aptitudes artistiques ou littéraires, il y a une vie méditerranéenne ; les États qui occupent les bords de la mer Intérieure n'ont jamais cessé d'être en relations étroites les uns avec les autres, même lorsque, en

face des peuples chrétiens, l'islam élevait une puissance redoutable. Comme des convives autour d'une table bien servie, ils ont bu à la même coupe, respiré le même air et chanté les mêmes chansons : A cette vie méditerranéenne, la France, depuis qu'elle est une nation, a participé.

II

Depuis les croisades jusqu'à 1830, la politique française dans la Méditerranée fut une politique chrétienne et orientale ; sur toutes ses côtes, l'ancienne monarchie promena le pavillon fleurdelisé comme un symbole de paix et de protection ; le « Franc » apparut, aux populations opprimées, comme le protecteur naturel, comme le suzerain lointain des petites nationalités orientales. Alliée du sultan de Stamboul, la France put devenir la tutrice des peuples chrétiens noyés dans le flot musulman ; entre une Europe, qui n'admettait pas l'infidèle dans ses conseils, et le Turc, qui tenait sous sa loi de nombreux chrétiens et les Lieux saints eux-mêmes, elle apparut, depuis François Ier, comme l'intermédiaire nécessaire, comme le délégué du monde latin. Aux yeux des Orientaux, l'Occident se résumait en elle, et qui ne se recommandait pas du roi de France ne pouvait circuler dans les Etats du Grand Seigneur[1]. En même temps, la France remplis-

1. Voyez le livre de M. Etienne Lamy : *la France du Levant* (Plon, 1898, in-8).

sait, dans la Méditerranée, un office très efficace de police; elle eut des flottes pour donner la chasse aux pirates barbaresques et bombarder leurs ports; elle eut des « Pères de la Merci » pour racheter les captifs dans les bagnes d'Alger ou de Tunis. Le commerce de nos ports se développait à la faveur de nos bons rapports avec le Turc; le régime des « capitulations » protégeait nos nationaux dans les Echelles du Levant[1]. Ainsi, de l'amitié du Turc et de la confiance du chrétien, la France avait acquis, dans toute la Méditerranée, un renom et une puissance incomparables; sans qu'elle occupât un pouce de territoire en dehors de son sol national, elle avait fait vraiment, de la Méditerranée, selon le mot de Napoléon Ier, un lac français.

La politique de l'ancienne monarchie, dans la Méditerranée, était toute de protection, d'influence et de commerce; elle s'exerçait surtout avec activité dans le bassin oriental. Puissance plus morale que matérielle, elle ne songeait point à des conquêtes qui eussent rompu sa bonne entente avec le sultan, et, si elle réprimait les audaces des corsaires, elle ne s'emparait point de leurs repaires et ne songeait pas à une occupation des côtes africaines ou asiatiques, encore moins à une « pénétration ». Mais, en 1830, les temps et les circonstances étaient changés. La vieille monarchie, au moment de disparaître, accomplit, en s'emparant d'Alger, l'acte décisif qui allait modi-

1. Voyez, sur ce point, *le Régime des capitulations*, par Un ancien diplomate (Plon, 1898, in-8).

fier si profondément l'orientation de notre action dans la Méditerranée.

Dans la vie politique, ce n'est en général qu'à l'origine des questions que la volonté personnelle de ceux qui gouvernent exerce une action décisive; les premières démarches engagent irrévocablement l'avenir : nous étions libres d'occuper et de garder Alger ou de le bombarder pour l'abandonner ensuite, comme nous l'avions fait déjà à maintes reprises. Mais, Alger et sa banlieue conquis, tout le développement de la puissance française dans l'Afrique du Nord s'est fait logiquement, par la force des choses et l'entraînement naturel des circonstances. L'extension le long des côtes, qui nous a amenés, en 1881, à Bizerte et à Tunis, la pénétration sur les hauts plateaux et jusqu'au Touât, étaient des conséquences implicitement incluses dans les prémisses de 1830. La prépondérance de l'influence française au Maroc est l'achèvement nécessaire de la même œuvre.

La France, aujourd'hui, a, dans l'Afrique du Nord, un empire qui n'a pas encore atteint de tous les côtés ses bornes naturelles, mais qui compte déjà plus de 700 000 habitants européens, dont près de 500 000 Français, et plus de 5 millions et demi d'habitants indigènes, qui possède tous les organes nécessaires à sa vie et qui a, dans Bizerte, son réduit fortifié. Notre objet, dans ce livre, n'est pas d'étudier les éléments qui constituent cet empire, ni les ressources dont il dispose, mais simplement la place qu'il tient ou devrait tenir dans la vie politique de la France et

le rôle qu'il est appelé à jouer dans notre histoire.

Africain par le nom, puisqu'il fait partie du continent que l'on appelle Afrique, notre empire barbaresque est en réalité méditerranéen. La Méditerranée n'est pas une barrière, mais un chemin qui s'ouvre facilement, en moins de trente-six heures, aux bâtiments à vapeur; le Sahara, au contraire, qui sépare l'Algérie de l'Afrique noire, est le plus redoutable des obstacles, et les chameaux mettent plus d'un mois à le franchir. Tant qu'on n'aura pas créé une ligne transsaharienne, — et ce jour-là ne semble pas proche, — toute la vie du Maghreb français sera tournée vers la Méditerranée; et même si, un jour, une longue voie ferrée doit traverser les immensités stériles du Sahara, c'est toujours vers la mer et vers l'Europe, où elle trouve des débouchés et des marchés, que se tournera l'activité des maîtres, quels qu'ils soient, d'Alger, d'Oran, de Tunis. De tout temps, d'ailleurs, les pays du Maghreb, l'ancienne Mauritanie ont pris part à la vie des peuples méditerranéens, tandis que c'est toujours avec inquiétude qu'ils ont sondé les profondeurs désertes d'où ne leur venaient que des dattes, quelques caravanes du Soudan, et surtout les incursions dévastatrices des nomades. Ainsi, ce serait se placer à un faux point de vue que de considérer l'Algérie comme une colonie de la France, et notre politique en Algérie comme une politique coloniale. L'Algérie-Tunisie est le prolongement de la France méditerranéenne; ce n'est donc pas avec le Soudan et le lac Tchad que ses intérêts sont liés et qu'il convient de les

étudier, mais avec la France et la Méditerranée.

L'extension de l'empire français au delà de la Méditerranée a profondément modifié l'équilibre des forces dans cette mer. La domination d'un même peuple, la présence d'une même armée et d'une même marine sur les deux rives de la mer Intérieure ne s'étaient pas vues depuis les temps de l'empire romain ; de ce fait, l'axe de la politique française s'est trouvé déplacé, son rayon d'action agrandi ; des facteurs nouveaux, des intérêts puissants, qu'elle ne connaissait pas avant 1830, sont venus modifier sa vie ; tout en restant une France européenne, elle est devenue une « plus grande France » méditerranéenne et africaine.

La guerre de Crimée a été le dernier acte de la grande politique française en Orient ; en même temps qu'elle en marquait l'apogée, elle en préparait le déclin. Les désastres de 1870 survinrent qui diminuèrent le prestige du nom français ; puis, après le traité de San Stefano, qui portait à son comble la puissance russe dans les Balkans et en Asie Mineure, le congrès de Berlin fit, de la question d'Orient, un domaine réservé au « concert européen » ; peu à peu, aux anciennes influences, se substitua la prépondérance économique et politique de plus en plus marquée de l'Allemagne.

En même temps se faisaient sentir les conséquences de l'ouverture du canal de Suez. De cul-de-sac qu'elle était, la Méditerranée devenait, du jour au lendemain, le chemin le plus fréquenté du monde, la route des Indes et de l'Extrême-Orient. Dès lors, les questions méditerranéennes intéressèrent tous les peuples commerçants et navigateurs ;

le problème de l'équilibre méditerranéen devint un problème d'équilibre mondial; les routes de la Méditerranée appartinrent à la maîtresse de la mer, la Grande-Bretagne. Venue jusque-là dans la mer Inférieure, soit pour y combattre la puissance française et sauvegarder l'Égypte, chemin des Indes, soit pour y arrêter les progrès des Russes vers Constantinople, l'Angleterre y vint désormais pour y tenir dans ses mains la plus fréquentée des routes du globe. Elle garda et renforça Malte et Gibraltar, points de relâche et forteresses sur cette route; en 1879 elle se fit donner Chypre et, en 1882, elle profita de l'anarchie parlementaire française pour occuper l'Égypte.

Ainsi peu à peu déclinait la puissance française dans la Méditerranée orientale. Dans ces parages où, au temps de l'ancienne monarchie, elle montrait seule son pavillon et jouissait d'une prépondérance incontestée, elle a maintenant à lutter contre la concurrence heureuse de plusieurs grandes puissances ; ce fait seul suffirait à expliquer le recul de son influence. Atteint gravement par la guerre de 1870, notre prestige l'a été aussi par l'abandon de l'Egypte en 1882 et en 1899. En Syrie, en Palestine, nous rencontrons aujourd'hui la concurrence des Allemands, des Italiens, des Anglais, des Russes, des Autrichiens ; ni sur le terrain commercial, ni sur le terrain politique, nous n'étions en état de lutter victorieusement contre tant de rivaux ; l'influence religieuse nous restait et, dans ces pays d'Orient où la religion est la gardienne et le symbole de la nationalité, c'est l'influence essentielle ; le protectorat français

sur les catholiques de Syrie, deux fois confirmé par Léon XIII au profit de la République [1], est, de toute la prépondérance que l'ancienne monarchie avait acquise dans l'Orient musulman, ce qui nous reste de plus précieux ; la clientèle de plusieurs nations chrétiennes, comme les Maronites et les Melchites, est pour nous un honneur historique et un avantage politique. Au moment où le chemin de fer de Bagdad va peut-être ouvrir vers l'Inde et le golfe Persique une nouvelle route par terre [2], il ne saurait nous être indifférent de posséder encore, dans l'antique Syrie, la confiance et l'amitié des populations. Mais l'action de la vieille France, que, jusqu'à ces dernières années, la France nouvelle avait continuée avec un juste sentiment de sa dignité et de ses intérêts, va s'atténuant de plus en plus ; la politique de M. Combes et des chefs du « bloc » a porté un coup plus funeste à notre prestige et à nos intérêts en Orient que tous les efforts réunis de nos rivaux.

Quoi qu'il en soit, notre objet n'est point ici de discuter ce qui pourrait être fait pour la sauve-

1. Par la circulaire *Aspera rerum conditio*, en 1888, et par la lettre au cardinal Langénieux, en 1898, obtenue par la diplomatie de M. Delcassé. — Voyez sur ce point notre ouvrage : *la Chine qui s'ouvre*, par René Pinon et Jean de Marcillac, chap. II et appendices, et surtout notre article : *La politique allemande et le protectorat des missions catholiques*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1898. — Sur l'histoire du protectorat français, voyez le livre de M. Georges Goyau : *les Nations apôtres : vieille France, jeune Allemagne* (Perrin, 1903, in-12).

2. Sur la question du chemin de fer de Bagdad, voyez le livre très documenté de M. André Chéradame : *le Chemin de fer de Bagdad* (Plon, 1903, in-12).

garde de notre puissance dans la Méditerranée orientale ; nous ne possédons plus, là-bas, que les restes de notre grandeur passée, mais ces restes sont imposants encore et nous obligent à des devoirs dont l'accomplissement ne sera pas pour nous un sacrifice stérile. Mais il nous suffit aujourd'hui de constater que la force des circonstances fait que l'essentiel de notre effort ne peut plus s'exercer en Orient, où ne sont plus nos intérêts vitaux, mais dans la Méditerranée occidentale, où nous avons acquis un empire qu'il nous reste à achever de constituer et d'organiser. C'est ce que nous voulions dire surtout quand nous écrivions tout à l'heure que l'axe de notre politique s'était déplacé.

Il faut, pour en avoir la vivante impression, quitter Marseille, la grande métropole de la Méditerranée française, pour aborder soit à Alger, soit à Oran, Bône, Tunis ou Bizerte. Quand on retrouve la France, après l'avoir laissée depuis moins de deux jours et presque sans avoir perdu de vue les terres dont l'une, la Corse, est, elle aussi, française, l'on pourrait croire que l'on n'est pas sorti d'un lac français et que c'est à nous de dire aujourd'hui, comme les anciens Romains : *mare nostrum*. Mais, autour du vaste bassin de la Méditerranée occidentale, d'autres peuples ont leur place au soleil. A l'occident, la vieille Espagne interpose la masse compacte de ses plateaux entre la violence de l'Atlantique et la douceur de la Méditerranée dont les eaux bleues reflètent les usines et les docks de la laborieuse Barcelone, les merveilleux jardins de Valence et

de Malaga ; au large, les Baléares, avant-garde de l'Ibérie, occupent, au centre du grand bassin, une admirable position. A l'orient, c'est l'Italie qui allonge vers l'Afrique la longue arête de son épine dorsale, terminée par la Sicile et flanquée de la Sardaigne, en même temps que, d'un côté, elle regarde vers la France et l'Espagne et, de l'autre, vers la péninsule des Balkans et l'imbroglio oriental. L'Angleterre, nullement méditerranéenne par sa race ou son histoire, l'est devenue en occupant, aux deux portes du bassin de la Méditerranée occidentale, Gibraltar et Malte, par où elle s'intéresse à toute la vie et à toute l'activité de la mer Intérieure. Enfin, à l'extrémité ouest du Maghreb africain, un étrange vestige des temps disparus, un vivant anachronisme, le Maroc, s'enferme dans son farouche isolement ; entouré de convoitises, il est resté jusqu'ici impénétrable : l'avenir du Maroc, c'est le gros problème qui préoccupe les États dont la puissance est établie autour de la Méditerranée occidentale. — Tels sont les personnages historiques qui, autour de la mer Intérieure, prennent part à la vie et à la concurrence politique, dont les intérêts s'entre-croisent et dont les ambitions s'entre-choquent.

III

En même temps que la France poursuivait sa politique d'expansion dans l'Afrique barbaresque, l'Italie travaillait à sa résurrection et constitua

un État centralisé. Le développement parallèle et contemporain de cette double série de faits a créé, dans la Méditerranée, une situation nouvelle.

Une Italie unifiée devait nécessairement avoir une politique méditerranéenne et un programme d'expansion sur cette mer dont elle marque, pour ainsi dire, l'axe vertical. S'il est difficile, à un État jeune, de ne pas faire servir à l'expansion les énergies trempées dans la lutte pour l'émancipation, il est plus difficile encore de ne pas rêver du haut du Capitole. Les Italiens, en même temps qu'ils s'efforçaient de refaire un tout des membres disjoints de leur patrie, retrouvaient le trésor intact des souvenirs du passé ; ils s'en constituaient un patrimoine national, d'où ils tiraient l'inspiration directrice de leur politique présente et de leurs ambitions d'avenir. La Rome païenne et la Rome chrétienne ont été « la tête du monde », la capitale de la civilisation : la voix de Gioberti, dans son livre *Il Primato*, qui est resté comme l'Evangile de l'Italie ressuscitée, avait par avance revendiqué, pour la « troisième Rome », l'hégémonie de l'univers et posé, pour ainsi dire, sa candidature à l'empire.

Il était naturel que l'Afrique du Nord et la Méditerranée occidentale fussent le premier objectif de ces aspirations renaissantes : dès le temps même où la maison de Savoie travaillait, par l'habileté de sa diplomatie et le secours de ses alliés, à réaliser l'unité politique de l'Italie, les hommes du *Risorgimento* et les apôtres de « la Jeune Italie » réclamèrent, pour leur race, la domination de la Méditerranée et marquèrent l'Afrique du Nord comme la

terre de sa future expansion : « L'Afrique du Nord revient à l'Italie », écrivait, dès 1838, Mazzini [1]. Créer, dans la Méditerranée, une rivale de la puissance française, ce fut, pour la Grande-Bretagne, la raison de ses constantes faveurs à l'Italie naissante. « L'Angleterre n'a encore rien fait pour l'Italie, écrivait Cavour à William de la Rive, quelques mois après Solférino : c'est à son tour maintenant [2]. » Les bons offices du cabinet anglais aidèrent, en effet, Cavour à substituer l'unité centraliste à la constitution fédérative d'abord voulue par Napoléon III et à créer, en Italie, « sans dépenser un homme ni un shilling », une puissance capable de contrecarrer la politique française et de devenir le soldat méditerranéen de la Grande-Bretagne. « Il ne faut pas oublier, écrivait M. de Stockmar au prince Albert, que le devoir d'un homme d'Etat anglais est toujours de rendre l'Italie forte contre la France [3]. » Cette rivalité de l'Italie et de la France dans la Méditerranée occidentale, dont la nécessité n'avait pas échappé aux hommes d'Etat anglais, Bismarck, lui aussi, l'avait aperçue avant même que l'unité fût achevée. En 1866, il écrivait à Mazzini :

« L'Italie et la France ne peuvent s'associer pour leur avantage commun dans la Méditerranée ; cette mer est un héritage impossible à diviser entre parents.

1. Cité par Auguste Brachet, dans sa brochure qui renferme de si intéressants documents : *l'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas* (Marpon et Flammarion, 1883, broch. in-12, p. 156).
2. W. de la Rive, *Cavour*, p. 403.
3. Brachet, ouv. cité, p. 128.

« L'empire de la Méditerranée appartient incontestablement à l'Italie qui possède dans cette mer des côtes deux fois plus étendues que la France. Marseille et Toulon ne peuvent entrer en comparaison avec Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Ancône, Venise et *Trieste*.

« L'empire de la Méditerranée doit être la pensée constante de l'Italie, l'objectif des ministres, la pensée fondamentale du cabinet de Florence[1]. »

A la même époque Ratti, un élève de Cavour, démontrait, dans un livre qui fit alors grand bruit, que l'Italie, assurée de l'alliance de la Prusse, devait « se séparer de la France comme de son ennemie naturelle » et travailler à revendiquer ses droits dans la Méditerranée[2]. Ainsi, avant même que l'Italie eût achevé son unité, les hommes qui la dirigeaient dans sa réorganisation avaient pris conscience du rôle que sa position géographique et ses traditions historiques l'engageaient à assumer; la Prusse et l'Angleterre s'étaient rendu compte que la « grande idée » italienne, de substituer son influence à celle de la France dans la Méditerranée, mettrait fatalement le nouveau royaume au service de leur politique antifrançaise.

Survint 1870 et les désastres de la France. Non seulement Victor-Emmanuel en profita pour occuper Rome, en dépit des engagements formels qu'il avait pris vis-à-vis de Napoléon III; mais on agita

1. *Politica segreta Italiana* (1863-1870). Recueil de documents publiés par A. Diamilla-Müller, secrétaire de Mazzini (Turin, 1881, in-8).

2. Ratti, *le Alleanze d'Italia* (Milan, 1866).

dans son entourage la question de savoir si l'on n'occuperait pas la Corse que certains Italiens revendiquent comme une terre « non rachetée ». — « Un officier de la marine royale, jadis attaché au cabinet militaire de Victor-Emmanuel, nous a révélé que la cour de Florence agita la question de l'invasion de la Corse et qu'un plan fut soumis à l'examen du roi, pendant l'hiver 1870-1871 [1]. » D'après le projet préparé, le général Nino Bixio devait, selon la tradition de Garibaldi, débarquer dans l'île avec une troupe de volontaires, et, s'il y était bien accueilli par les habitants, le gouvernement pourrait, ensuite, lui donner ostensiblement son appui. Le roi Victor-Emmanuel refusa de se prêter à cette manœuvre ; mais il est intéressant de noter que l'entreprise préparée avait, à Paris, des complices. Le 7 mars 1871, M. le député Clemenceau présenta et appuya une pétition du club positiviste de Paris demandant que la France restituât la Corse à l'Italie [2]; déjà, le 15 septembre 1870, l'un des membres du gouvernement de la Défense nationale, M. Rochefort, avait fait la même proposition en haine de la dynastie déchue à Sedan [3].

Un projet de débarquement en Tunisie fut plus près d'être réalisé. Une expédition fut préparée, à la Spezzia, au début de l'année 1871; le consul d'Italie à Tunis fut rappelé et, en dépit des repré-

1. Lettre du lieutenant de vaisseau Vecchi dans le *Journal d'Italie* du 25 janvier 1881, citée par Brachet (ouv. cité, p. 147).
2. *Journal officiel* du 8 mars 1871.
3. Amiral Aube, *Italie et Levant, Notes d'un marin* (Berger-Levrault, 1884, broch.).

sentations du ministre de France, l'ordre de départ allait être expédié à la flotte, quand les ministres d'Angleterre et de Turquie protestèrent énergiquement; il fallut la menace du grand vizir Ali-pacha d'envoyer la flotte turque devant la Goulette pour arrêter les préparatifs et faire donner contre-ordre à l'escadre [1].

Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de rappeler ces deux incidents; ils montrent comment, tandis que la crédulité populaire croyait voir en Garibaldi le sauveur qui, au nom de la République universelle, chasserait les Prussiens, l'Italie travaillait à prendre sa part de nos dépouilles et à s'étendre à nos dépens dans la Méditerranée. — Peu de temps après, dans un livre qui fit sensation, Campo Fregoso affirmait hautement la mission prédestinée de l'Italie dans la Méditerranée [2].

« Dans un avenir prochain, l'Italie groupera autour d'elle la plupart des nations européennes. Placées à brève distance de nos rivages, l'Egypte, Tripoli, Tunis et l'Algérie sont pour nous des colonies naturelles. C'est en vain que l'Angleterre et la France ont essayé de faire revivre l'époque glorieuse des Romains et de se substituer, dans l'Afrique septentrionale, au patronage naturel de l'Italie. N'oublions pas qu'il y a 15 000 Italiens en Egypte, que l'Algérie et Tunis en renferment un plus grand nombre et que, sur toutes les côtes, les arts, le commerce et l'industrie sont aux mains de la race italienne. »

1. Brachet, ouv. cité, p. 157.
2. Campo Fregoso, *Il primato Italiano*, p. 169 (1873).

Que la France dût rencontrer l'Italie comme rivale dans la Méditerranée, et spécialement dans l'Afrique du Nord, les esprits clairvoyants, même sous le second Empire, n'en ont jamais douté. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les fameuses prophéties de Thiers et notamment son discours du 13 avril 1865, où, après avoir prédit que « la reconnaissance de l'Italie aurait tout juste la durée de sa faiblesse », il montrait le rôle que la force des choses et la fatalité des situations géographiques impose à l'Italie : « Quand il s'agira de questions maritimes, l'Italie tiendra le balancier politique entre la France et l'Angleterre, et, comme les ports de Trieste, de Naples, de Gênes, jalouseront non pas Liverpool, mais Marseille, le parti qu'elle prendra est presque indiqué d'avance... » Faudrait-il rappeler encore le livre célèbre où Proudhon [1], prophète à force de bon sens et de clairvoyance, a montré quels inconvénients aurait, pour la France, le voisinage d'une Italie unitaire et où il a raillé, avec tant de verve et de cinglante ironie, les illusions de ces républicains et de ces démocrates qui approuvaient la politique italienne de l'empereur et qui devaient, quelques années plus tard, applaudir M. Clemenceau proposant de donner la Corse à l'Italie, et accueillir, comme un héros sauveur, ce même Garibaldi dont, à Nice, tout le parti séparatiste acclamait la candidature ? — Mais nous ne voulons pas refaire ici l'histoire de

1. *La Fédération et l'unité en Italie* (1862, dans *Œuvres complètes de P.-J. Proudhon*, t. XVI ; Paris, librairie internationale, 1868, in-12).

cette triste époque : il nous suffit d'avoir confirmé, par quelques témoignages, cette vérité d'expérience que la rivalité de la France et de l'Italie, pour la domination de la Méditerranée occidentale, est une conséquence naturelle de leur situation géographique au bord des mêmes eaux, et, plus encore, un effet de la volonté persistante des Italiens de revendiquer, comme un patrimoine traditionnel de leur race, la prépondérance dans le vaste bassin que les Romains appelaient « notre mer ».

IV

Entre l'Italie, puissance méditerranéenne, et la France, maîtresse de l'Algérie, il était certain que la Tunisie deviendrait le premier objet de compétition, la première cause de mésintelligence. « Il suffit d'interroger les faits pour nous convaincre que l'union latine est une utopie, écrivait dès 1874 M. H. Gaidoz [1]... Tous les Italiens ambitionnent pour leur marine la domination dans la Méditerranée, et le jour où l'Italie sera assez forte à l'intérieur pour tenter des entreprises au dehors, nous la rencontrerons à Tunis, comme rivale, et peut-être comme ennemie. » Tunis et Bizerte aux mains de l'Italie, c'eût été la Méditerranée coupée en deux en son milieu, dominée fatalement par la marine italienne, la route des Indes menacée ; c'eût été, pour la France, l'Algérie compro-

1. *Revue de France*, X, p. 743.

mise, et, dans un avenir plus ou moins éloigné, probablement perdue ; c'eût été, immédiatement, une nouvelle frontière européenne créée pour nous en Afrique et, en cas de guerre générale, le 19e corps immobilisé, insuffisant même pour arrêter l'invasion des Italiens unis aux Anglais ou aux Allemands. La Grande-Bretagne elle-même comprit le péril et sentit que, comme l'avait écrit, dès 1861, M. de Carné [1], « la Méditerranée n'est vraiment menacée de devenir une mer territoriale qu'au profit de l'Italie si celle-ci devenait une grande puissance maritime » ; ce fut ce sentiment et le souci de faire oublier, par la France qui avait été avec elle, en 1855, la gardienne de l'intégrité de l'empire ottoman, la prise de possession de l'île de Chypre, qui engagèrent lord Beaconsfield et lord Salisbury à ne pas s'opposer à la mainmise de la France sur la Régence de Tunis. M. de Bismarck, de son côté, vit sans déplaisir s'accomplir un événement qui brouillerait irrémédiablement les anciens alliés de 1859.

C'est l'honneur de Gambetta et de Jules Ferry d'avoir compris que la possession de la Tunisie était, dans la lutte pour la Méditerranée, l'avantage décisif. D'orateurs d'opposition qu'ils étaient sous l'Empire, la guerre de 1870 les avait transformés en hommes d'État ; l'adversité avait été pour eux la meilleure des écoles et, plus heureux que bien d'autres, en passant de l'opposition au pouvoir, ils avaient beaucoup oublié et beaucoup

1. *L'Ami de la Religion*, VII, p. 500.

appris. Ferry, avec un rare courage, reniait ce qu'il appelait « les utopies de sa jeunesse[1] »; Gambetta avait éprouvé, au gouvernement de la Défense nationale, quelle force représentaient réellement les bandes indisciplinées de Garibaldi et quel fonds on pouvait faire sur l'amitié d'une nation qui avait cherché à profiter de nos malheurs pour s'emparer de Nice et de la Corse. Sans provoquer l'Italie, ni dédaigner d'entretenir de bons rapports avec elle, ils surent faire passer la grandeur de la France avant toute considération étrangère à ses intérêts, et, dans la hiérarchie des puissances européennes, ils mirent l'Italie à une place secondaire. Le ministre des affaires étrangères, Barthélemy-Saint-Hilaire convainquit le président du conseil, Jules Ferry, de la nécessité d'aller à Tunis ; en même temps l'hôte tout-puissant du Palais-Bourbon, Gambetta, éclairé par la conviction entraînante de l'un de nos plus éminents diplomates, donnait main levée de l'opposition qu'il avait faite, jusque-là, à toute entreprise hors d'Europe. L'expédition de Tunis partit : le traité de Kassar-Saïd mit la Régence sous le protectorat français.

Les coups de canon de Tunisie, les premiers que la France ait tirés depuis ceux qui avaient retenti à Pontarlier, le 1er février 1871, comme le glas de notre agonie, ce renouveau de gloire qui jaillissait sur nos drapeaux, ce beau pays qui s'ajoutait à notre empire et dont l'instinct national sentait

1. *Discours et opinions de J. Ferry*. VII p. 256. Cf. Rambaud *Jules Ferry*, p. 410 (Plon, 1903, in-8).

confusement le prix, eurent dans toute l'Europe un immense retentissement; en France ils eurent un joyeux écho dans le cœur de tous ceux qui souhaitaient pour leur pays des lendemains de puissance et d'expansion; mais ils contristèrent l'âme des dévots de l'humanitarisme et de la fraternité des peuples. La *Ligue de la paix et de la liberté*, réunie en congrès à Genève, avertit la France qu'elle manquait à la doctrine « républicaine » et oubliait les « droits de l'humanité »; un ordre du jour proposé par Mme Gœgg, une Badoise, et M. Angelo Umiltà, un Italien, et chaudement appuyé par un Français, Charles Lemonnier, fut voté :

« La Ligue blâme les actes par lesquels le gouvernement de la République française a porté atteinte à l'indépendance du gouvernement et à l'autonomie du peuple de Tunisie, et déplore que le gouvernement français ait, en cette grave circonstance, manqué à la tradition républicaine, en méconnaissant les principes de justice et de liberté qui sont la garantie de l'existence des peuples [1]. »

Il y eut, en France même, une levée de boucliers maçonniques et humanitaires. Ainsi revivait le vieil esprit de l'opposition républicaine d'avant 1870 et de l'ineffable Dr Guépin, « vénérable en sa loge à la veille du 4 septembre et préfet de la Loire-Inférieure le lendemain », qui expliquait, en 1867, dans une lettre à Jean Macé, que les

1. Voir sur ce congrès la brochure : *Ligue internationale de la paix et de la liberté : résolutions votées par les vingt et un premiers congrès : recueil officiel*, p. 95-96 (Genève, Stapelmohr; Paris, Fischbacher, 1888).

grandes puissances devraient abandonner leurs colonies à l'Europe entière. « Cet abandon, disait-il, aurait grande valeur aux yeux des Suisses, des Italiens, des Grecs, des Bavarois, des Prussiens, des Autrichiens et des Roumains [1]. » Avec M. Clémenceau, la plupart des chefs du parti radical, M. de Lanessan, M. Camille Pelletan, attaquaient âprement la politique de Jules Ferry ; ils acceptaient, dans cette lutte, le concours des droites monarchistes, férues d'opposition quand même, parmi lesquelles faisait scandale Mgr Freppel, appuyant de son éloquence la reprise de l'expansion coloniale [2]. Plus encore que « la négation des principes de 89 », qu'ils voulaient voir dans toute politique coloniale, les radicaux français déploraient, dans l'affaire de Tunisie, une entreprise de nature à blesser le patriotisme italien ; très désintéressés quand il s'agissait de la France, ils devenaient au contraire très ambitieux dès qu'il s'agissait de l'Italie. Une sorte de philosophe humanitaire, très écouté alors dans les congrès de la paix et dans les loges maçonniques, Fauvety, consentait à ce que la France réprimât les ravages des Kroumirs, à la condition qu'elle faciliterait en suite l'établissement d'une colonie italienne en Tunisie [3].

Sans souci de ces extravagances, Jules Ferry continuait son œuvre, plus préoccupé des réalités pratiques que de la vaine fumée des doctrines

1. Cité par M. Georges Goyau, dans son livre si rempli d'idées et de documents : *l'Idée de Patrie et l'humanitarisme* p. 263, (Perrin 1902, in-12).

2. Cf. *Notre expansion coloniale et les partis politiques*, par *** dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 janvier 1903.

3. *Les Etats-Unis d'Europe* (6 avril et 7 mai 1881).

humanitaires ; mais, pour avoir contristé l'Italie et renié les utopies que certains républicains voulaient faire passer pour la « tradition républicaine », Jules Ferry tomba du pouvoir sous les coups de M. Clemenceau.

Les colères des mystiques de l'humanitarisme étaient désintéressées ; celles des Italiens l'étaient beaucoup moins ; ils ont toujours su se servir habilement des passions politiques et des billevesées philosophiques, dont eux-mêmes se gardent d'être les dupes, pour couvrir leurs appétits nationaux. Dès le mois de mai 1881, l'élite de la maçonnerie italienne et du parti radical transalpin avait écrit à Victor Hugo une lettre où elle flétrissait la politique française en Tunisie comme une atteinte à l'idéal d'une fédération européenne. Ces indignations n'étaient pas encore apaisées, ni ces rancunes assouvies, quand le principal chef de la démocratie radicale italienne, Francesco Crispi, devint président du Conseil (7 août 1887).

Le proconsulat de M. Crispi marque, entre la France et l'Italie, la période d'extrême tension ; la triple alliance, déjà conclue entre l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie, devient plus manifestement hostile à la France et plus ouvertement destinée à l'arrêter dans son relèvement ; M. Crispi commence cette politique de coups d'épingle et de provocations qui eût probablement amené la guerre sans la patience et le ferme dédain de la nation française et sans la volonté nettement déclarée du tsar Alexandre III. En même temps, l'imagination grandiose de M. Crispi l'entraînait aux aventures

lointaines; il allait chercher jusque dans la mer Rouge et sur les plateaux d'Abyssinie une revanche de ses mécomptes en Tunisie. Il n'est pas inutile de le remarquer, la période d'extrême tension entre la France et sa voisine d'au delà des Alpes, a correspondu exactement à la période où l'Italie a cru le moment venu de commencer la réalisation de son rêve traditionnel et s'est lancée dans les expéditions lointaines ; tant il est vrai que, par la force des choses, dès que l'Italie cherche à faire passer ses visées grandioses dans le domaine de la politique effective, elle se heurte aux intérêts français.

V

De 1881 à 1896, c'est l'ère où la mésintelligence entre la France et l'Italie est particulièrement accentuée. M. Crispi ou, à défaut de lui, l'esprit crispinien, animent le gouvernement du roi Humbert. C'est le temps où la triple alliance est dans toute sa ferveur et dans tout son éclat, où le génie de Bismarck conduit l'Europe et dramatise l'histoire : entre les mains du Chancelier de fer, Crispi est un instrument qu'il retient ou déchaîne au gré de sa politique. Dans la Méditerranée, une entente existe entre l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne pour y garantir l'équilibre, assurer le maintien de l'occupation anglaise en Egypte, gêner l'expansion de la France en Afrique et l'empêcher de faire de Bizerte un port fortifié. Aux frontières, des provocations répétées, parties le plus souvent

des Alpes, menacent à chaque instant de mettre le feu à toute l'Europe ; et si violente est l'animosité de Crispi qu'à plusieurs reprises Bismarck ou lord Salisbury sont obligés de refréner l'intempestive ardeur de leur allié. Sous l'égide de la Grande-Bretagne, l'Italie s'essaye à l'expansion coloniale et notifie qu'elle a établi son protectorat sur l'Abyssinie ; derrière l'Angleterre et l'Allemagne, elle s'agite pour paraître tenir en Europe une place de puissance de premier rang.

Toute cette apparente grandeur cachait la plus terrible détresse financière. La dénonciation du traité de commerce avec la France avait été désastreuse pour la Péninsule; la guerre économique contre nous tuait son industrie naissante, paralysait son commerce, ruinait son agriculture. Une misère affreuse régnait dans tout l'ancien royaume de Naples [1]. Le change sur l'or montait, en 1893, à 123. Tous les budgets se soldaient en déficit. La mégalomanie [2] francophobe coûtait cher à l'Italie, sans qu'elle cessât de s'y obstiner.

L'avertissement suprême vint d'où on ne l'attendait pas. Le négus Ménélik n'acceptait pas la position de vassal que le gouvernement du roi Humbert prétendait lui imposer : à la journée d'Adoua (1er mars 1896) la fortune coloniale de l'Italie sombra, avec l'armée de Baratieri, dans une irrémédiable déroute.

1. Sur les résultats de la lutte commerciale avec la France, voyez : *Lendemains d'unité : Rome, royaume de Naples*, par M. Georges Goyau (Perrin, 1900, in-12).

2. M. Crispi lui-même se déclarait mégalomane, dans son discours de Palerme (14 octobre 1889).

Le désastre d'Adoua marque, pour l'Italie, le début d'une ère nouvelle ; la politique d'hostilité contre la France n'avait pas porté bonheur au gouvernement du Quirinal ; décidément M. Crispi n'était pas heureux : il fallait essayer d'une autre méthode et d'autres hommes. Le marquis di Rudini appela au ministère des affaires étrangères le marquis Visconti-Venosta ; il signa, avec M. Hanotaux, le 28 septembre 1896, deux conventions qui constituèrent une reconnaissance de l'état de choses créé en Tunisie par le traité de Kassar-Saïd. Nous racontons, plus loin, l'histoire de cette négociation et de ses conséquences [1]. De ce moment date ce que l'on a appelé le « rapprochement franco-italien ».

Le gouvernement du Quirinal avait compté sur l'Angleterre pour reprendre la Tunisie, ou tout au moins pour maintenir, dans la Régence, le régime des « capitulations » et empêcher que Bizerte fût fortifiée. En vain il avait fatigué de ses plaintes le *Foreign Office*, il fallait accepter le fait accompli. En Abyssinie, l'appui de l'Angleterre ne l'avait conduit qu'à des malheurs, et encore avait-il fallu rétrocéder Kassala à cette exigeante alliée. De l'Allemagne, l'Italie avait attendu soit une guerre qui lui permît de faire payer à la France ses dépenses militaires, soit au moins un marché et des capitaux qui l'aidassent à parer à sa misère économique ; elle n'avait obtenu ni l'un, ni l'autre ; le besoin de renouer les relations commerciales avec la France devenait de plus en plus urgent ; c'est

1. Voyez ci-dessous le chapitre intitulé : *Bizerte*.

vers elle que l'Italie, dans sa détresse, se décida enfin à se tourner. Le traité de commerce du 21 novembre 1898 marqua la reprise des échanges entre les deux pays [1]. L'Italie respira : la corde qui l'étreignait et menaçait de l'étrangler, se desserrait ; son crédit se releva, le change baissa, la rente connut des cours meilleurs, l'atroce misère des provinces méridionales fut atténuée, les finances retrouvèrent des plus-values et les budgets des excédents. Etait-ce, pour la France, une compensation suffisante que les tendances agressives de l'un des membres de la triple alliance fussent émoussées et que certaines de nos industries trouvassent quelque avantage à la reprise des échanges commerciaux ? Il est fort probable que ceux qui dirigèrent les négociations, M. Méline et M. Hanotaux, ne le pensaient pas, et qu'ils ajournaient l'échange des signatures jusqu'au jour où ils auraient obtenu des avantages plus précis ; d'un rapprochement entre la France et l'Italie, ils attendaient sans doute non seulement la fin d'une période de tension commerciale et de malaise diplomatique plus funeste à nos voisins qu'à nous-mêmes, mais un bénéfice positif ; c'est, en tout cas, ailleurs qu'en Italie qu'ils cherchaient l'alliance qui rendrait à la France, en Europe, sa sécurité et sa puissance ; persuadés que l'on ne doit s'appuyer que sur ce qui est fort, c'est de l'alliance franco-

1. Voyez, sur les négociations qui ont précédé la signature, l'article de M. Billot, ancien ambassadeur auprès du Quirinal, l'un des négociateurs du traité et l'un des artisans du rapprochement, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1899.

russe qu'ils faisaient le pivot de leur politique[1].

Mais, préparé par MM. Méline, Hanotaux et Billot, le traité fut signé, sans aucunes compensations, par MM. Brisson, Delcassé et Barrère. Au « rapprochement » allait succéder l'« entente » franco-italienne, pendant qu'à l'intérieur les radicaux succédaient aux modérés. Par quelles influences s'est opérée cette transformation, quels intérêts dirigent la politique italienne et de quels mobiles s'est inspiré le gouvernement français, c'est, avant de parvenir à une conclusion, ce que nous devons étudier. Il n'est d'alliance légitime et durable que celle qui repose sur la communauté des intérêts et la réciprocité des bons offices.

VI

Quelles sont donc actuellement les tendances de la politique du Quirinal ? Nous les examinerons successivement sous quatre aspects : l'Italie a besoin de consolider sa situation financière et de favoriser son développement économique ; elle cherche à obtenir la suprématie dans l'Adriatique ; elle désire exercer une influence politique et économique en Orient ; elle s'apprête à s'étendre dans la Méditerranée et particulièrement en Tripolitaine. Nous trouverons, au cours de ce bref exposé, les véritables raisons qui ont porté l'Italie à rechercher l'amitié de la France.

Un député au parlement de Montecitorio, M. G.-

1. Voyez, sur la politique de M. Hanotaux, son récent volume *la Paix latine*. (Combet 1903, in-12).

M. Fiamingo, a écrit sur « les raisons financières de l'amitié franco-italienne » un article[1] très court, mais d'une précision telle qu'il épuise la question. Nous nous contenterons d'en présenter un résumé, en le citant le plus souvent possible.

« Il y a peu de pays qui se trouvent, comme l'Italie, dans la condition absolue de se laisser imposer leur politique étrangère par leurs besoins financiers. » Etat nouvellement unifié, l'Italie n'a pas encore les capitaux nécessaires aux besoins de ses industries et de son commerce qui se développent, de son agriculture qui se perfectionne ; sa vie économique est donc dans la dépendance des capitaux étrangers dont elle ne peut se passer.

En 1887, l'influence de M. Crispi, quelques mois avant son arrivée au ministère, provoqua la dénonciation du traité de commerce avec la France ; l'exportation italienne perdit du coup l'un de ses meilleurs débouchés. En même temps, le cours du change montait à 116 et une crise monétaire très grave s'ensuivait : toute la monnaie d'argent italienne, reçue au pair en France, en vertu de l'Union latine, franchit les Alpes et vint s'entasser dans les caves de la Banque de France ; l'Italie ne garda que son papier et elle dut racheter, pour rendre possibles les transactions commerciales, toute sa monnaie divisionnaire, en supportant la

1. Dans la *Nouvelle Revue* du 15 mars 1902, p. 81-189. — Sur la même question on lira le livre très documenté de M. Edmond Théry : *Situation économique et financière de l'Italie* (Paris, Economiste européen, 1903, in-12). — En italien, le livre le plus complet est celui de M. Tito Canovai : *l'Italia presente*. — Sur l'essor économique de l'Italie, voyez encore : Paul Ghio, *Notes sur l'Italie contemporaine* (A. Colin, 1902, in-18).

prime de l'or. L'année 1893 fut particulièrement désastreuse pour le royaume d'Italie. Le roi Humbert, malgré l'opposition de son ministre des affaires étrangères, l'amiral Brin, décida d'envoyer son fils, le prince de Naples (actuellement roi), à une revue de l'armée allemande à Metz. « A la suite de cette visite, par l'émigration immédiate de tous les capitaux français, offensés dans leur patriotisme, et par les ventes frénétiques, à la Bourse de Paris, de la rente 5 °/₀ et des titres de chemins de fer, l'Italie eut à subir une perte que M. Maffeo Pantaleoni, l'un des économistes italiens les plus savants, le *Giornale degli economisti*, etc., ont évaluée à plus de 1 milliard de francs [1]. » Alors se produisit la crise que l'on a appelée le scandale des Banques et que les journaux italiens nommaient ironiquement le *Panamino*. Tandis que les malversations de la Banque romaine indignaient le public, d'autres, la *Banca Generale*, le *Credito industriale*, la *Banca di Genova*, la *Banca industriale*, représentant plus de 50 millions de capital, étaient mises en faillite. « L'Italie a eu plus à payer, écrit M. Fiamingo, pour la politique francophobe de MM. Crispi et Brin que pour la défaite d'Adoua. » C'était le temps où l'on attribuait à l'ambassadeur de France, M. Billot, le mot fameux : « Nous prendrons l'Italie par la famine. » La Sicile, les provinces de l'ancien royaume de Naples mouraient de faim ; les « fasci dei lavo

1. A la rentrée des Chambres, le 20 février 1894, le ministre des finances, M. Sidney Sonnino, dut avouer un déficit de 117 millions.

ratori » agitaient tout le midi ; la Sicile était mise en état de siège ; à Rome, à Naples, à Milan, la révolution paraissait imminente.

La chute définitive de M. Crispi, après Adoua (1896), sauva l'Italie; mais déjà, d'après M. Fiamingo, sa situation était moins mauvaise grâce au concours que les sociétés financières allemandes avaient, à la demande de l'empereur, apporté à l'alliée en détresse. A partir de 1893 et 1895, les capitaux allemands affluèrent et l'Italie respira : des banques nouvelles furent fondées avec des capitaux allemands; d'autres augmentèrent leur capital; des industries nouvelles apparurent qui, sous des noms italiens, cachaient des sociétés allemandes et de l'argent allemand; l'Allemagne en même temps absorbait les titres italiens; en 1896, le Trésor versait 30 millions de francs d'intérêts aux porteurs allemands d'obligations de chemins de fer 3 %. « En quelques années, le capital allemand devenait maître de tout le mouvement des banques, des principales sociétés de navigation, des obligations de chemins de fer et de la majorité des actions de la société *Adriatica*, avec un bon stock d'actions de la *Mediterranea*, etc. M. Bonaldo Stringher, qui était alors directeur général du Trésor, exprimait que, en 1896, dans la dette publique et dans les entreprises industrielles italiennes, au moins 1 milliard et demi de francs allemands se trouvaient engagés, et cependant cette estimation restait bien inférieure à la vérité. »

Mais l'invasion bienfaisante des capitaux allemands en Italie ne fut pas de longue durée : « à partir de 1900 l'Allemagne entre, elle aussi, en

pleine crise économique : les faillites se multiplient parmi les industries et parmi les banques ; il se produit un reflux général de l'argent allemand vers les entreprises menacées ; ce reflux est d'autant plus rapide, en Italie, qu'à la fin de 1899 le taux officiel de l'argent, pour la *Banca d'Italia*, restait à 4 °/₀, alors qu'à la même époque le taux officiel de la *Reichsbank* était à 7 °/₀... De 1898 à 1900 les marchés allemands vendirent pour plus de 600 millions de rente italienne, sans compter les obligations de chemins de fer. » L'Italie qui, en 1896, payait à l'Allemagne les intérêts d'un capital de plus de 600 millions en obligation des chemins de fer, ne payait plus rien, de ce chef, en 1900. « En quelques mois, l'Italie dut racheter à l'Allemagne des titres de dette publique et d'actions de sociétés industrielles pour un total d'environ 1 milliard et demi. » Le change sur l'étranger qui, en 1897, tendait à disparaître, dépassait 8 °/₀ en 1900 et il se produisait un arrêt dans le développement économique de l'Italie.

Ce fut la reprise des relations commerciales avec la France qui sauva l'Italie. Le 21 novembre 1898, le traité de commerce, négocié avec la plus grande habileté par M. Luzzatti, fut signé entre les deux gouvernements. Ce fut le salut de l'Italie : le sud, retrouvant un débouché pour ses vins, respira. Au moment critique où les banques nouvelles et les industries créées avec leurs capitaux étaient menacées d'une catastrophe irrémédiable, les banques françaises, spécialement la *Banque de Paris et des Pays-Bas* et le *Comptoir national d'escompte*, vinrent à leur aide et leur fournirent des fonds.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas* apportait 40 millions à la *Banca commerciale italiana* qui triplait ainsi son capital ; le *Comptoir d'escompte* faisait, avec le *Credito italiano*, une opération du même genre. En même temps le marché de Paris absorbait de la rente italienne 5 °/₀. « Sans les 100 millions d'achat de dette publique faits, en 1901, par le marché de Paris, l'Italie n'aurait eu aucun moyen d'obtenir pour cette année sa balance économique et le change sur l'étranger n'aurait pas à peu près disparu, comme il est arrivé, mais il serait monté aux cours les plus hauts. » Ainsi « l'argent français qui est accouru dans les caisses des banques déjà établies par les Allemands, a sauvé l'Italie d'une crise économique ». Le cours du consolidé, qui était tombé au-dessous de 74 en 1894 et qui était encore, à la fin de 1899, au-dessous de 90, poussé par la Bourse de Paris, a dépassé le pair et s'élevait à 103,90 le 31 décembre 1902. « La Bourse de Paris prépare les conditions qui rendront possible la conversion du 5 °/₀ en 3,50, qui donnera au budget de l'État un bénéfice annuel de 60 millions. » Le change sur l'étranger, qui dépassait 8 °/₀ en 1900, a disparu et c'est même l'or français qui perd quelques centimes à l'entrée en Italie (99,90 au 31 décembre 1902). « Le marché de Paris a décidément repris son ancienne place de banquier de l'Italie » ; l'argent français afflue dans la Péninsule, il y subventionne les travaux publics, il y entreprend des chemins de fer, il y crée des industries. Le commerce italien, grâce à cet afflux de capitaux, est passé de 2 224 millions en 1895 à 3 300 millions en 1901,

soit une augmentation de 40 % en huit ans[1].

Ainsi, c'est grâce à l'argent français que l'industrie italienne peut se développer[2], l'agri-

1. **COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ITALIE**

(*En milliers de lire*)

	ANNÉES	IMPORTATION	EXPORTATION
Rupture des relations avec la France : 1er janvier 1888.	1887	1 604 947	1 002 137
	1888	1 174 602	891 935
	1890	1 319 638	895 945
	1892	1 173 392	958 187
	1894	1 094 649	1 026 506
	1896	1 180 173	1 052 098
Reprise des relations avec la France: 21 novembre 1898.	1898	1 413 335	1 203 569
	1899	1 506 561	1 431 416
	1900	1 700 236	1 338 246
	1902	1 775 743	1 472 408

D'après Théry, ouv. cité, p. 48.

2. **BUDGETS ITALIENS**

(*Résultats définitifs, en milliers de lire*)

	EXERCICES	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT OU DÉFICIT
	1890-1891	1 540 000	1 617 240	— 77 240
	1891-1892	1 528 090	1 571 160	— 43 070
	1892-1893	1 550 620	1 569 390	— 18 770
	1893-1894	1 517 120	1 616 550	— 99 430
	1894-1895	1 569 910	1 600 350	— 30 440
	1895-1896	1 633 600	1 699 070	— 65 470
	1896-1897	1 614 800	1 624 000	— 9 200
	1897-1898	1 629 400	1 620 000	+ 9 400
Reprise des relations avec la France	1898-1899	1 658 800	1 626 200	+ 32 600
	1899-1900	1 671 500	1 633 100	+ 38 400
	1900-1901	1 720 700	1 652 400	+ 68 300
	1901-1902	1 743 400	1 679 800	+ 63 600

D'après Théry, ouv. cité, p. 82.

culture se relever, les finances de l'État retrouver l'ère des excédents et des amortissements. Dans ces conditions, il est juste de conclure comme M. Fiamingo : « La crise économique allemande, dit-il, a rendu nécessaire pour l'Italie son rapprochement politique avec la France. En présence de raisons financières d'une aussi grande importance, l'accord franco-italien pour Tripoli perd presque toute valeur. L'Italie aurait été forcée de faire une politique très sympathique pour la France même dans le cas où ce pays n'aurait pas consenti l'occupation italienne de la Tripolitaine. Si, par une erreur politique, comme la visite du prince de Naples à Metz, on avait blessé les sentiments patriotiques des Français et si le marché de Paris avait commencé à nouveau les ventes du consolidé, l'Italie aurait dû rembourser, d'un jour à l'autre, tout l'argent français et le change aurait eu à nouveau ses cours les plus hauts, le consolidé les plus bas, et l'Italie se serait trouvée en face d'une crise économique, dont elle a eu un terrible exemple en 1893. L'impuissance montrée par le marché monétaire allemand à faire l'office de banquier de l'Italie, la nécessité, pour un pays aussi jeune que celui-ci, pour continuer son développement économique, d'avoir le concours d'autres peuples plus riches que lui, et cette fonction de banquier, reprise par le marché monétaire de Paris, imposent à l'Italie une politique en parfait accord avec la France. Si, par une hypothèse qui cependant n'a maintenant aucune base, l'Italie reprenait cette politique de piqûres d'épingles, les dommages qui en résulteraient se

chiffreraient par des centaines de millions, immédiatement payés par ses industries, par son progrès économique et par son bien-être général. Sans mobiliser un seul soldat, la France causerait à l'Italie d'incalculables préjudices. A cette heure, il serait moins grave pour l'Italie de rompre la Triplice et de rester internationalement isolée, que de suivre une politique hostile à la France, ce qui serait pour elle la ruine économique [1]. »

Dans tout ceci, on le voit, les raisons de sentiment ou de doctrine politique n'entrent pour rien ; la « fratellanza latina » n'est qu'un prétexte dont les Italiens ne sont pas dupes ; leurs effusions sont intéressées : c'est à un député italien que nous en avons emprunté l'affirmation. C'est lui aussi qui nous montre qu'il était inutile que la France se mît en frais de concessions pour obtenir « l'amitié » de l'Italie ; il suffisait que nous permissions à l'Italie de vivre, puisqu'il dépendait de nous de l'acculer à la ruine économique.

VII

L'Italie unifiée, sauvée d'une catastrophe financière et économique par son heureuse activité et

1. M. Edmond Théry confirme absolument ces considérations : « On peut donc affirmer, écrit-il (p. 166), que, sans le rapprochement survenu, à la fin de 1898, rapprochement qui a eu une si heureuse influence sur le crédit extérieur de l'Italie, — puisque le cours de la rente italienne 4 % qui n'avait été en moyenne, à Paris, que de 91 fr. 87 en 1898 et de 94 fr. 15 en 1899, a dépassé le pair à la fin de 1901 et a clôturé à 101 fr. 45 au 31 décembre suivant, — le change italien en 1898 et 1899 aurait certainement atteint le niveau de 1893-1894. »

surtout par l'intervention de la France, guérie des lointaines entreprises par les cruelles leçons de l'Ethiopie, devait avoir et a eu en effet une politique d'expansion dans la Méditerranée : les souvenirs historiques, le besoin de donner un débouché à sa production industrielle et à ses émigrants, lui en faisaient une loi. Ne pouvant plus trouver, dans le bassin occidental de la Méditerranée, l'emploi de son activité politique et économique, c'est vers la péninsule Balkanique et l'Orient qu'elle a été amenée à tourner ses efforts. De bonnes relations avec la France ne pouvaient que favoriser les premiers desseins de cette politique c'est ce qu'il nous faut maintenant mettre en lumière.

« C'est sur le canal d'Otrante, c'est dans la mer Egée qu'il faut chercher le principe d'un renouveau de *fratellanza latina* » ; c'est M. Charles Loiseau qui nous l'apprend dans son livre *l'Équilibre adriatique* [1], qui va nous servir de guide très bien informé dans l'étude de la politique extérieure de l'Italie. Tout à l'heure, un député au parlement de Montecitorio nous éclairait sur les raisons

1. Charles Loiseau, *l'Équilibre adriatique : l'Italie et la question d'Orient*, Introduction, p. XII (Perrin, 1901, in-12). — Cf. du même auteur, *le Balkan slave et la crise autrichienne* (1898, in-12) ; et encore, quatre articles parus dans : *Minerva*. *Le rapprochement franco-italien ; La politique balkanique et l'accord de 1897* (t. I) ; *La théorie moderne des alliances* (t. II), *Le roi d'Italie à Saint-Pétersbourg* (t. IV) ; et dans *la Revue de Paris* (1901) : *La renaissance économique de l'Italie*. — Sur le pangermanisme et les visées allemandes en Orient, voyez les articles de M. Charles Benoist dans la *Revue des Deux Mondes* des 15 octobre et 1er décembre 1897, 15 juillet 1898, 15 novembre 1899, et les livres de M. André Chéradame : *l'Europe et la question d'Autriche au seuil du XXe siècle* (Plon, 1901, in-8) ; et *l'Allemagne, la France et la question d'Autriche* (1902, in-12).

financières du rapprochement franco-italien. Cette fois, c'est un Français qui va nous instruire des besoins et des visées de la politique extérieure de l'Italie; mais, en vérité, nos voisins ne pouvaient avoir pour leur cause de meilleur ni de plus chaleureux avocat, et nous ne risquons pas, en l'écoutant, de paraître nous inspirer d'un ennemi de l'Italie. M. Loiseau s'est en effet constitué, des deux côtés des Alpes, le défenseur et le propagandiste de l' « entente franco-italienne ». Il a pris soin lui-même de nous expliquer les raisons personnelles qu'il a d'être reconnaissant à l'Italie et à la maison de Savoie, et il est nécessaire que nous les rappelions pour faire comprendre quel précieux guide est son livre à qui veut connaître les mobiles de la politique italienne.

M. Charles Loiseau écrivit, en 1898, *le Balkan slave et la crise autrichienne*, un ouvrage plein de vues originales et de documents d'autant plus intéressants que l'auteur les avait lui-même recueillis sur place. Mais, passionné pour son sujet, il pouvait paraître réserver trop exclusivement son attention sympathique aux Slaves du Sud et n'apercevoir, en Autriche-Hongrie, que leurs intérêts; il dénonçait avec verve les visées balkaniques de la politique autrichienne. La police impériale en prit ombrage, « elle ferma son territoire à l'auteur », qui, en 1899, « passa en Italie ». Les procédés du gouvernement de Vienne lui avaient « ménagé indirectement dans la Péninsule les relations les plus charmantes » ; il y fut accueilli comme les patriotes des temps héroïques, quand les cachots du Spielberg les rendaient à la lu-

mière. En « collaboration » avec des amis haut placés [1], il se mit à étudier les problèmes politiques et économiques qui, à l'heure actuelle, inquiètent l'Italie, et il écrivit *l'Équilibre adriatique*, qui est comme le programme des revendications de l'Italie et des aspirations de la « plus grande Italie ». Bien accueilli à Rome, dans le monde officiel, M. Loiseau en a épousé toutes les querelles, partagé tous les espoirs ; il est devenu italien de cœur, plus italien même que beaucoup d'Italiens, italianissime.

M. Loiseau nous expose donc les regrets et les désirs de l'Italie. — Dans l'Adriatique, l'ancien « golfe de Venise », son influence et son commerce vont diminuant. Les ports de Venise, de Brindisi sont en décadence ; mal aménagés, ils attirent de moins en moins les bateaux qui vont de préférence à Trieste et à Fiume. Si un grand effort n'est pas fait de ce côté, un jour l'Adriatique bordera les rivages de la Péninsule « comme un fossé entoure une prison [2] » ! De plus, les progrès de Autriche vers l'Orient préoccupent la *Consulta* ; l'Italie appréhende d'être devancée en Albanie comme elle l'a été en Tunisie ; elle redoute la poussée du « germanisme » dans les Balkans et dans l'empire ottoman.

Les lignes directrices de la politique du Quirinal apparaissent donc très nettement. Il veut d'abord l'« équilibre adriatique ». Il faut bien en-

1. « En Italie, le premier mot de bienvenue me fut adressé par M. Crispi... Il ne fut pas qu'aimable, il fut charmant ; il ne fut pas charmant, il fut charmeur... », etc. (*Pensée slave*, 14 juin 1902.)
2. Ouv. cité, p. 113.

tendre ce que l'on veut dire par là. « Le terme équilibre adriatique, nous dit M. Loiseau, est presque un néologisme dans la langue de la diplomatie. » Dans le sens où il l'entend, c'est aussi un néologisme en politique. L'équilibre, selon cette nouvelle formule, est un équilibre à un seul ; dès l'épigraphe de son premier chapitre, l'inventeur prend soin de nous présenter cette variété nouvelle d'équilibre : « L'Adriatique ne présente pas un champ assez vaste pour que deux grandes puissances y affirment simultanément leur vitalité commerciale et leurs tendances politiques. » Voilà qui est clair ; mais alors, pourquoi parler d' « équilibre adriatique » et ne pas dire tout simplement que l'Adriatique doit être italienne? Car il va de soi que la seule grande puissance qui doive régner sur l'Adriatique, c'est l'Italie ; non contente d'en posséder toute la rive occidentale, elle voudrait encore occuper Vallona, sur le canal d'Otrante, et l'Albanie. Comment en outre regarder avec indifférence que Trieste, Fiume, Antivari, Cattaro développent leur commerce, quand Venise et Bari voient dépérir le leur. « Quand on rapproche de la réalité présente les espérances qu'avait éveillées en Italie l'ouverture du canal de Suez, on éprouve le sentiment d'une déchéance subie par toute la latinité, dit M. Loiseau [1].» Nous avouons, pour notre part, être un « latin » moins susceptible et ne ressentir aucune humiliation de ce que Trieste l'emporte sur Venise dans le commerce de l'Adriatique !

1. Ouv. cité, p. 95.

Trieste devrait donc être italienne, d'autant plus que la classe qui y est « socialement supérieure », c'est la population italienne.

L'on nous donne, en outre, à l'appui de ces revendications, des arguments historico-géographiques. Le front de mer du côté adriatique « est un front que la nature et l'histoire ont disposé pour empêcher l'accès des États de l'Europe centrale à la Méditerranée » ! Et quand Trieste, les îles de l'Illyrie, Vallona et l'Albanie seront sous le sceptre de la maison de Savoie, quand l'Italie sera décidément toute-puissante dans l'Adriatique, c'est alors que l'« équilibre » sera vraiment établi.

Réaliser cet « équilibre » à un seul, c'est le premier but de l'irrédentisme contemporain. Le régime de la triple alliance arrachait « l'Italie à sa politique séculaire ». Maintenant que l'entente austro-russe de mai 1897, renouvelée en 1903, assure un partage équitable de l'influence des deux empires dans les Balkans et éloigne de l'Adriatique « le péril russe qu'y redoutait l'Italie », celle-ci peut revenir à sa politique de lutte contre le germanisme, représenté par la maison d'Autriche, et à l'irrédentisme. A Trente, lutte énergique contre l'élément autrichien [1] ; à Trieste, propagande italienne, voilà le programme que la Société Dante-Alighieri et la *Lega nationale* travaillent ardemment à réaliser. Trieste, « franchement italienne d'aspect, de mœurs et surtout de

1. L'incident de l'université d'Insprück a provoqué récemment des manifestations significatives, à Rome et dans la plupart des grandes villes, au cri de : « Vive Oberdank » (l'assassin irrédentiste).

cœur » doit rentrer au bercail de l'unité : de graves manifestations y ont, cette année même, renouvelé l'agitation irrédentiste ; si elles n'ont pas été officiellement encouragées par la Consulta, elles sont, du moins, organisées par des sociétés ouvertement patronnées par le gouvernement ; depuis Machiavel, et surtout depuis Cavour, les Italiens connaissent l'art d'exciter chez leurs voisins des mouvements factices, dont ils désavouent volontiers les meneurs, mais dont ils se tiennent prêts, s'ils réussissent, à profiter. Ainsi fit Victor-Emmanuel lors de l'expédition des Mille ; ainsi lui offrait-on de faire pour la Corse, en 1870 ; ainsi ferait volontiers son petit-fils, si la poussée pangermaniste venait à disloquer les membres de la monarchie austro-hongroise. Au mois d'août dernier, le roi et la reine, se trouvant dans le Trévisan, pour les grandes manœuvres, reçurent, presque en même temps, un officier général autrichien envoyé par François-Joseph pour saluer ses alliés, et la délégation de la colonie italienne de Trieste, venue pour leur exprimer ses vœux irrédentistes. La réalisation de « l'équilibre adriatique », tel que l'entend M. Loiseau et tel qu'on le comprend à la Consulta, la revendication des « droits » du Quirinal sur Vallona et l'Albanie, que l'on considère comme placée « dans la sphère naturelle de l'influence de l'Italie », auraient pour conséquence, ou plutôt pour condition, la dissolution de l'empire ottoman ; la politique d'expansion, telle que l'entend l'interprète autorisé des ambitions italiennes, suppose donc et provoquerait le démembrement de la

Turquie. On évite de prononcer les mots propres, on ne parle qu'avec réserve des « événements qui mûrissent sur le flanc du monde latin, dans la direction de l'Orient[1] »; mais les visées de la politique italienne sont faciles à pénétrer. Une union des Slaves du Sud ou jougo-slaves (Croates, Slovènes, Serbes, Bosniaques), sous le haut patronage de l'Italie, la fondation d'un empire slave dans les Balkans et sur la Save, favoriseraient les ambitions du Quirinal dans la Péninsule. Un chemin de fer partirait d'Antivari, le port monténérin, et s'enfoncerait à travers les pays jougo-slaves pour rejoindre Belgrade et, par delà le Danube, la Russie. Il permettrait aux produits italiens de s'écouler vers l'orient slave, et à l'influence italienne de s'exercer dans les Balkans. A la cour de Cettigne s'opérerait la fusion des forces hétéroclites qui s'agitent dans le Balkan slave et la réconciliation des fractions, séparées par la religion et l'histoire, des races jougo-slaves. Le noble prince Nicolas de Monténégro a exprimé ces espérances et ces rêves dans son beau drame *l'Impératrice des Balkans*[2]. Le roi d'Italie est le gendre du prince, et l'avènement au trône de Serbie, à la suite de l'horrible tragédie de Belgrade, d'un autre gendre du prince, Pierre Ier Karageorgevitch, a surexcité les espérances du Monténégro et les ambitions de l'Italie. L'une et l'autre comptent sur les bonnes dispositions du tsar Nicolas, lui aussi allié à la famille princière du Monténégro.

1. Ouv. cité, Introduction, p. XI.
2. Traduit dans la *Revue d'Europe* (août 1899).

Nous n'avons pas ici à insister sur ce point[1], il nous suffit d'indiquer dans quelle direction s'exerce l'effort de la politique italienne et comment les Italiens, qui s'unissent aux Hongrois pour opprimer les Slaves à Fiume, et aux Allemands pour les molester à Trieste, poursuivent je ne sais quel rêve de protectorat sur un empire jougo-slave qui s'interposerait comme un tampon entre la poussée germanique vers l'est (le *Drang nach Osten*) et ce qui resterait de l'empire ottoman. Ils espèrent, en tout cas, que, dans la conflagration générale qui suivrait d'aussi graves révolutions dans les Balkans, ils pourraient saisir l'objet immédiat de leur désir, Vallona et l'Albanie maritime, et réaliser ainsi la domination italienne sur l'Adriatique.

Mais, là ne s'arrêtent pas les visées de l'Italie dans la Méditerranée et en Orient. Dominer sur l'Adriatique et en faire un lac italien, ce n'est que le premier pas vers l'hégémonie de la mer Intérieure. Venise ne s'est pas contentée de maîtriser les îles et les côtes de la Dalmatie, elle a rayonné

1. Voyez les excellents articles où M. René Henry a discuté la valeur de l'entente franco-italienne et montré les ambitions italiennes dans les Balkans : *le Rapprochement franco-italien*, dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 octobre 1902; *les Slaves du Sud* (1er juillet 1903); *Rapprochement franco-italien, triple-alliance et politique italo-serbe* (15 juillet), etc. — M. Charles Loiseau a répondu à ces articles, dans la même revue, le 1er septembre 1903 (*A propos de la visite du roi d'Italie*) et enfin M. Henry vient de répliquer dans le numéro du 1er novembre. M. Henry vient en outre de publier, sur la politique autrichienne et les visées allemandes en Orient, un volume intitulé : *Questions d'Autriche-Hongrie et question d'Orient* (Plon, in-12).

dans toutes les mers d'Orient, colonisé les rivages de la mer Égée, trafiqué dans le Levant, conquis Constantinople. L'Italie inscrit dans son programme politique, pour les réaliser à mesure que des circonstances favorables le lui permettront, quelques-unes des revendications qu'elle trouve dans l'héritage de Venise.

En face du canal d'Otrante s'enfoncent les deux golfes des Syrtes qui baignent la Tripolitaine et la Cyrénaïque. Occuper le port de Tripoli et le plateau de Barka, en face d'une Adriatique italienne, ce serait, pour ainsi dire, couper par le milieu la Méditerranée. Après la Tunisie, d'où elle a été évincée, l'ancienne Cyrénaïque est la plus belle position de l'Afrique du Nord ; des rades très sûres se creusent sur ses côtes. En cas de dissolution de l'empire ottoman, l'Italie revendiquerait pour sa part et occuperait cette province éloignée des Etats du sultan ; elle en a reçu de M. Delcassé l'expresse permission. Nous avons, dans un chapitre spécial de ce livre, étudié cette question de la Tripolitaine et rappelé les négociations qui ont eu lieu entre la France et l'Italie au sujet de cette province turque [1].

En Orient, depuis quelques années, l'activité politique et économique de l'Italie s'est singulièrement développée. Partout où la race italienne essaime sa prolifique population, partout aussi doit s'étendre l'hégémonie de la maison de Savoie : C'est la thèse des journaux « impérialistes » de la Péninsule et des sociétés de propagande de la

1. Ci-dessous, chap. VII.

langue et de la civilisation italiennes. Malte, où la langue italienne est comprise et se maintient, comme langue littéraire, en face de l'idiome maltais[1], doit revenir à la patrie italienne. Candie, où régna Venise, serait, pour l'influence italienne, un centre tout indiqué d'où elle rayonnerait sur l'Orient et jusque sur l'Egypte[2]. Enfin, dans les Echelles du Levant, en Palestine et dans la mer Egée, jamais l'Italie n'a essayé avec autant de persévérance de s'affirmer comme une grande puissance, comme la future dominatrice de la Méditerranée. La flotte italienne a, l'année dernière, parcouru les ports de l'Archipel ; à Rhodes, à Smyrne, à Salonique, l'amiral Palumbo a donné des fêtes où la colonie italienne a acclamé le drapeau national et manifesté sa confiance dans les brillantes destinées de l'Italie en Orient et dans la prospérité de son commerce. En même temps, l'Italie officielle s'essayait dans le rôle nouveau de protectrice du catholicisme. L'année dernière, le premier pèlerinage italien conduit en Terre sainte par le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, a été l'occasion, pour les consuls italiens, de réclamer, à l'encontre du protectorat séculaire de la France et des instructions formelles du Saint-Siège, le droit de protéger les communautés monastiques de leur nationalité, et d'exercer eux-mêmes, en dépit des droits de la France, la juridiction protectrice de leurs nationaux religieux[3]. Pour mani-

1. Ci-dessous, chap. x.
2. Cf. Loiseau, ouv. cité, p. 21, note.
3. Voyez, sur ce pèlerinage, l'ouvrage de M. l'abbé Ernesto Vercesi : *Pro Palestina. In terra santa col primo pellegrinaggio*

fester l'importance que prend, aux yeux de la nouvelle Italie, la politique catholique en Orient, le consulat de Jérusalem a été érigé en consulat général. Le représentant de l'Italie, de concert avec celui de l'Allemagne, s'efforce de faire triompher le principe de la « nationalisation des missions » et de provoquer la ruine du patrimoine de droits et de devoirs que des siècles d'histoire ont légué à la France. Ainsi partout, en Orient et dans la Méditerranée occidentale, l'Italie, dans sa libre expansion, travaille, par la force même des choses, de concert avec les ennemis de la puissance française ; elle profite des fautes que « l'anticléricalisme » de notre gouvernement arrache à notre diplomatie. Comment, dans tout cela, l'affirmation de M. Loiseau se vérifie-t-elle et comment la « fraternité latine » trouve-t-elle un renouveau « dans l'Adriatique, sur le canal d'Otrante, dans la mer Egée » ? C'est ce qui n'apparaît pas, semble-t-il, très clairement. Ce qui, au contraire, est manifeste, c'est que le gouvernement italien, uniquement préoccupé de ses propres intérêts, — et loin de nous la pensée de lui en faire un grief, — ne néglige rien pour servir sa politique et qu'il sait, avec une habileté consommée, profiter de toutes les occasions favorables.

Il faut bien voir quels événements implique et quelles conséquences produirait la politique « d'équilibre adriatique » et d'action italienne dans les

nazionale presieduto da S. E. il cardinale Ferrari, arcivescovo di Milano (Milan, Manzoni, éditeur, 1903, illustré). Voyez, notamment, page 143, l'interview du consul général d'Italie, M. Carletti.

Balkans. L'Italie ne saurait jouer un grand rôle que dans le trouble général qui suivrait la dislocation de l'Autriche ou le démembrement de la Turquie; en un mot, cette politique ne trouvera ses conditions de réalisation que dans l'éventualité d'une guerre, que l'intervention italienne compliquerait, si même elle ne contribuait pas à la déchaîner. Bien que cette conséquence naturelle et fatale n'y soit exprimée explicitement nulle part, elle ressort avec évidence de la lecture attentive de *l'Equilibre adriatique*. Ainsi les visées pangermaniques, qui tendent à la désagrégation de l'Autriche, les revendications irrédentistes, et l'expansion italienne dans les Balkans, concourent en définitive pour menacer l'existence même de l'Autriche-Hongrie et celle de l'empire ottoman; « l'équilibre adriatique », tel que le souhaitent les amis de la « plus grande Italie », implique, nécessite et provoquerait fatalement le « déséquilibre européen ».

Sans doute, si les plus audacieuses espérances du pangermanisme venaient à se réaliser, l'Allemagne agrandie prétendrait garder Trieste comme le débouché dont elle a besoin sur la Méditerranée; elle se heurterait aux prétentions italiennes et il y aurait conflit. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en attendant l'heure improbable des bouleversements, la politique allemande et celle de l'Italie suivent, en face de l'Autriche slave et de la « France du Levant », une marche parallèle et concordante. Nous touchons ici précisément à l'une des raisons profondes qui retiennent l'Italie dans la triple alliance. L'Italie, avide d'expan-

sion extérieure, obligée de chercher des débouchés pour sa production industrielle, a besoin de l'Allemagne qui la soutient dans la Méditerranée orientale ; elle a besoin des marchés allemands, et, menacée par les projets de nouveaux tarifs douaniers, il lui est utile de rester l'alliée de l'empire, tout en le menaçant de passer dans le camp de la Duplice. En Tripolitaine, l'Italie ne peut guère faire valoir ses « droits » ou ses prétentions qu'au cas d'un cataclysme où l'Empire ottoman deviendrait plus étroitement encore le protégé de l'Allemagne. Enfin, la dynastie de Savoie, qui se sert volontiers, pour sa politique, des forces révolutionnaires, le roi Victor-Emmanuel III surtout, qui gouverne avec les éléments avancés des partis monarchistes, a besoin de s'appuyer, pour maintenir un trône que les révolutions peuvent encore menacer, sur le représentant de la tradition monarchique, le défenseur couronné des principes conservateurs, l'empereur Guillaume II. Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles la triple alliance a été renouvelée sans modifications et voilà pourquoi M. de Bülow assiste, avec un indulgent sourire, aux coquetteries et aux « tours de valse » qu'il permet volontiers à une alliée dont, sans doute, il aime parfois à railler le caractère volage, mais qu'il sait trop attachée à ses propres intérêts pour être inquiet sur sa fidélité.

L'adhésion de l'Italie à la triple alliance est, dans sa politique actuelle, une garantie, une sécurité. Les temps où la Triplice, avec Bismarck et surtout Crispi, cherchait l'occasion d'une guerre

et s'efforçait de la provoquer, sont passés : ce n'est plus par une guerre avec la France que l'Italie espère s'agrandir. L'expansion dans la Méditerranée et en Orient est devenue l'article essentiel de son programme politique et, pour l'exécuter, elle a besoin d'entretenir de bonnes relations avec l'Allemagne d'une part, et, en même temps, avec la Russie et la France. A l'encontre de sa politique balkanique et orientale, c'est surtout, en effet, l'Autriche-Hongrie qui lui apparaît comme l'obstacle possible ; la politique jougoslave, où l'Italie travaille à s'immiscer et dont Cettigne est le centre, implique un rapprochement entre la Serbie et la Russie ; elle coupe la route de l'Autriche vers Salonique, elle tend à l'exclure de l'Albanie et à lui fermer le débouché de l'Adriatique ; elle est donc nettement antiautrichienne et par conséquent de nature à détruire la triple alliance ; l'Italie a donc besoin de trouver, en dehors de la triple alliance, un appui européen, et elle ne peut le chercher que dans les deux nations « amies et alliées », la Russie et la France. Quant à l'Angleterre, l'Italie ne cessera pas d'entretenir avec elle des rapports d'amitié qui sont le contrepoids du rapprochement avec la France ; elle sait que l'Angleterre ne peut se passer d'elle et de ses ports pour ses flottes de la Méditerranée, mais, du moment qu'elle renonçait à sa politique de conquête dans la mer Rouge et qu'elle acceptait en Tunisie le fait accompli, ce n'était plus de l'Angleterre qu'elle avait besoin, pour la réalisation de ses projets en Tripolitaine et en Orient, mais de la France.

Ainsi, par un jeu savant d'« alliances », d'« ententes » et de « rapprochements », la diplomatie italienne se prépare à toutes les éventualités et prend ses sûretés pour tous les cas. Au delà des combinaisons politiques actuellement réalisées, elle cherche à discerner les conjonctions nouvelles que des intérêts nouveaux préparent. Elle ne fait ni une politique de sentiment, ni une politique de parti : elle ne connaît que ses intérêts et, comme ils sont parfois contradictoires, contradictoires aussi sont ses alliances. Mais, concilier l'inconciliable, par une politique souple et adroite dont Machiavel aurait admiré les ressorts, n'est-ce pas là précisément l'art d'une diplomatie habile ? Se servir des traditions révolutionnaires et des passions anticléricales pour séduire le gouvernement français et, en même temps, supplanter en Orient la vieille France dans son rôle de protectrice du catholicisme et rester les alliés de l'empereur allemand et les garants du traité de Francfort ; maintenir la triple alliance comme une efficace précaution et, en même temps, contrecarrer dans les Balkans l'influence autrichienne ; mener de front un rapprochement avec la Russie et une politique qui tend à rompre l'équilibre balkanique et à détruire le *statu quo* garanti par l'accord austro-russe ; attendre de l'Angleterre le maintien de l'équilibre dans la Méditerranée et, en même temps, préparer l'occupation de la Tripolitaine avec l'assentiment de la France ; pousser la France jacobine à une lutte contre la papauté où nous perdrons notre protectorat d'Orient et l'un des éléments

de notre puissance extérieure et, en même temps, se garder de provoquer en Italie des conflits religieux pour pouvoir se faire, au besoin, dans le monde, les protecteurs intéressés de la papauté : voilà quelques-uns des traits disparates que l'art raffiné des Italiens sait combiner pour composer la plus habile et la plus heureuse des politiques. C'est au Quirinal que s'identifient les contraires et que se font les mariages politiques les plus inattendus ; et il se trouve que les courtoisies internationales, dont les souverains comme les républiques sont aujourd'hui si prodigues, que l'agitation des partis « internationalistes », comme les aspirations généreuses vers la paix universelle, profitent, en fin de compte, au roi d'Italie et favorisent ses desseins. Ainsi, peu à peu, secondée par l'action de forces occultes, mais surtout conduite par le juste sentiment de ses besoins et le souci de son avenir, l'Italie prend dans le monde une place que ni son passé national, ni sa force militaire, ni sa puissance économique ne semblaient devoir lui réserver.

VIII

Il n'est pas, en politique, de bonne entente, si elle ne repose sur la maxime fondamentale du *do ut des*. Nous venons d'exposer les avantages que l'Italie a su tirer de l'entente avec la France [1] et

1. Aux avantages obtenus par l'Italie, il faut ajouter l'autorisation de faire passer, à travers 16 kilomètres de territoire français, une ligne directe de Coni à Vintimille, en dépit des graves inconvénients qui en résulteront, au point de vue militaire et économique.

ceux qu'elle en attend dans l'avenir : quels sont donc ceux que la France, de son côté, a obtenus ou espère. Nous faisons volontiers de la politique une affaire de sentiment ; nous aimons nos alliés comme un amant sa maîtresse, mais souvent ces unions passionnées restent stériles et n'engendrent pas. Les Italiens, eux, sont à l'abri de pareils enthousiasmes ; ils gardent toujours au fond du cœur le sentiment, qu'ils ont hérité de l'ancienne Rome, de leur supériorité sur tous les « barbares ». La « fraternité latine » elle-même, dont ils savent si bien parler à propos, n'a jamais obscurci chez eux le sens de leurs propres intérêts. Nous ne doutons pas de la sincérité des sympathies actuelles d'une grande partie du peuple italien pour la France ; avec un admirable esprit politique, il sait d'instinct accommoder ses sentiments aux besoins changeants de sa vie nationale ; mais gardons-nous de nous faire illusion sur la portée et les conséquences de ses démonstrations. Pour les mêmes raisons profondes qu'à l'heure où il l'écrivait, le mot de Jules Ferry reste strictement vrai : « Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, de nos jours, de parti français au delà des Alpes [1]. »

Cherchons donc l'intérêt de la France dans l'entente franco-italienne. Napoléon III a fait l'Italie et il y a gagné la Savoie et Nice ; que gagnerons-nous à faire la « plus grande Italie » ?

M. Loiseau qui, dans son livre, nous a si bien montré les bénéfices que l'Italie attend de son en-

1. Jules Ferry, Préface à *la Tunisie*, de Narcisse Faucon, dans *Discours et opinions*, t. V, p. 537.

tente avec la France, est beaucoup moins explicite sur ceux qu'il nous propose. A le lire, on croirait que tout ce qui est avantageux à l'Italie, l'est, par cela même, à la France, que l'intérêt français n'est qu'un accessoire de l'intérêt italien, et que nous devons nous tenir pour satisfaits si nous avons collaboré à la grandeur de nos « frères latins ». On parle même « d'un passé de torts réciproques à liquider[1] », sans préciser d'ailleurs quels ont été « nos torts ». Nous les faire pardonner serait-il donc le seul bénéfice que nous devrions attendre de l'entente franco-italienne ?

L'intervention du gouvernement et des capitaux français a sauvé les finances et le crédit de l'Italie, et permis l'essor de son industrie, de son agriculture et de son commerce. C'est la Bourse de Paris et les banques françaises qui ont rendu possible la « conversion » qui est sur le point d'être réalisée. Avons-nous, en échange de si éminents services, obtenu des avantages proportionnels ? — La reprise des relations commerciales entre les deux pays a marqué, sans doute, une hausse du chiffre de nos exportations en Italie, mais cette hausse a été faible. Nos exportations, qui étaient de plus de 400 millions de lire, en 1887 [2], avant la rupture économique, et qui étaient descendues jusqu'à 132 millions de lire pendant la période de tension, ne sont remon-

1. Ouvrage cité, p. 247. Cf. le discours de M. de Pressensé, le 20 novembre dernier, *Journal officiel*, p. 2818.

2. Importations françaises en Italie (en milliers de francs) :

1887	1888	1895	1899	1901
406 838	218 374	161 749	152 296	179 229

tées, en 1901, qu'à 179 millions de lire. Bienplus, nos capitaux, en aidant au développement économique de l'Italie, favorisent des concurrences dangereuses pour nos produits et notre travail national. L'essor de l'industrie de la soie, de la laine, de la métallurgie, en Piémont et en Lombardie, est un danger pour nos industries similaires, en tout cas, une cause de diminution dans nos exportations en Italie. Que les Pouilles inondent nos marchés de leurs vins au détriment de notre production nationale et algérienne, que le port de Gênes arrive à dépasser celui de Marseille, tandis que Venise cherche à nous enlever le commerce de l'Orient, où est, en tout cela, le bénéfice de la France? La rente française oscille entre 97 et 98, tandis que la rente italienne est au-dessus du pair; notre budget est en déficit, tandis que celui de l'Italie est en équilibre, qu'elle amortit sa dette et qu'elle est sur le point d'opérer, dans d'excellentes conditions, la conversion qui va relever définitivement ses finances ; c'est notre or, maintenant, qui perd au change, et tandis que nos industries périclitent, celles de l'Italie sont en plein développement. Il n'apparaît donc pas que nous ayons tiré, de la reprise des relations commerciales avec l'Italie, des bénéfices comparables à ceux que l'Italie a su en obtenir, ni que l' « entente franco-italienne » nous ait procuré, au point de vue économique, des avantages appréciables.

Voyons maintenant si, au point de vue politique, nous avons trouvé la juste compensation de nos sacrifices.

Longtemps, les promoteurs de l'entente intime entre la France et l'Italie ont fait miroiter à nos yeux la perspective d'une dislocation définitive de l'œuvre de Bismarck, la triple alliance. D'abord, on annonça que le traité ne serait pas renouvelé, puis qu'il le serait, mais avec des modifications qui en changeraient l'esprit et la portée ; l'on reconnut enfin que le traité avait été purement et simplement renouvelé et l'on se contenta d'affirmer qu'il n'avait jamais contenu aucune clause qui fût dirigée contre la France et qu'il n'était qu'un instrument destiné à assurer le maintien de la paix. En vain a-t-on essayé d'épiloguer sur les mots, en vain M. Prinetti et M. Delcassé ont-ils cherché, par des habiletés de langage, à donner le change à l'opinion ; à bien lire leurs déclarations du 24 mai et du 3 juillet 1902, il est facile de conclure qu'une alliance défensive existe toujours entre l'Allemagne et l'Italie et qu'elle oblige cette dernière à secourir son alliée, si elle est attaquée. Toute la subtilité du raisonnement roule sur le mot « agression » et sur le caractère de la triple alliance. « Ne contenant rien d'*agressif* contre la France, ni rien qui menace sa tranquillité et sa sécurité, a dit M. Prinetti, la triple alliance ne saurait en aucune façon être un obstacle au maintien et au développement des relations cordiales avec la sœur latine. » Et M. Delcassé : « En aucun cas, sous aucune forme, l'Italie ne peut devenir ni l'instrument, ni l'auxiliaire d'une *agression* contre notre pays », et encore : « La politique de l'Italie, par suite de ses alliances, ne saurait, en aucun cas, comporter une *menace* pour nous, pas plus dans

une forme diplomatique que par les protocoles ou stipulations militaires internationales. » Ce langage n'est pas nouveau : jamais, même aux pires moments de Bismarck et de Crispi, l'on n'a cessé d'affirmer que la triple alliance était destinée à assurer la paix. M. Crispi tenait les mêmes discours que M. Prinetti. « La paix! s'écriait-il à Turin, le 25 octobre 1887, voilà le but suprême que nous poursuivons... Si nous sommes alliés, sur le continent, avec les puissances centrales, si, sur mer, nous agissons d'accord avec l'Angleterre, nous ne projetons, nous ne nous proposons rien dont les autres puissances doivent se sentir *menacées* [1]. »

Ainsi rien n'est changé ni dans les stipulations internationales, ni dans les mots dont usent les diplomates et les ministres ; une seule chose s'est modifiée : c'est que Crispi ou ses émules ne sont plus là pour nous pousser à bout et provoquer l' « agression » qui entraînera le *casus fœderis* et déchaînera la guerre. Les clauses de la triple alliance restent les mêmes, mais l'attitude et le langage de chacune des puissances qui les composent se sont modifiés : on a vu quelles nécessités économiques urgentes ont forcé l'Italie à changer les siens. La Triplice n'en reste pas moins un syndicat de garantie destiné à assurer que rien, dans l'Europe centrale, ne sera

1. *Scritti e discorsi politici di Francesco Crispi* (Roma, Unione Cooperativa editrice, 1890, 1 vol. in-8). — Cf., dans le journal *l'Européen*, des affirmations de même nature de M. Palamenghi-Crispi : *Crispi à Friedrichsrûhe ; Souvenirs historiques* (numéro du 10 octobre 1903).

modifié et que l'Alsace-Lorraine restera allemande. L'Italie, qui favorise l'irrédentisme en Autriche, garantit l'Allemagne contre les effets de l'irrédentisme français. Il est vrai que cela importe peu à ceux qui considèrent la triple alliance comme le « contrepoids nécessaire » de l'alliance franco-russe ; il leur semble impossible que la France puisse jamais devenir agresseur ; ils oublient que l'agresseur n'est pas celui qui provoque la guerre, mais celui qui, poussé à bout, est réduit à la déclarer sous peine de déchéance ou de démembrement. Les Boers ont été, juridiquement, les agresseurs, et nous l'avons été, nous-mêmes, en 1870. L'Italie, remarquons-le, reste, en définitive, maîtresse d'apprécier quel est l'agresseur, de façon à tourner, selon son intérêt du moment, ses armes du côté où elle trouvera le plus d'avantages ou à attendre, au besoin, l'issue des premiers combats.

Si l'équilibre des forces n'a pas été modifié dans l'Europe centrale, le rapprochement franco-italien a-t-il du moins sensiblement changé l'état des forces concurrentes dans la Méditerranée ? Il semble bien qu'en effet, depuis plusieurs années, les relations entre l'Italie et l'Angleterre soient devenues moins intimes. La désinvolture avec laquelle les intérêts italiens étaient traités par la diplomatie britannique, les désastres coloniaux, l'obligation de signer, en 1896, avec la France, les conventions qui reconnaissaient l'ordre de choses nouveau en Tunisie, amenèrent peu à peu le gouvernement du Quirinal à s'adresser au cabinet de Paris et à compter plus sur une entente directe avec lui que sur l'appui toujours différé de

l'Angleterre [1]. Nous expliquons, dans l'un des chapitres qui suivent [2], comment M. Delcassé a donné à la Consulta l'assurance explicite que la France ne verrait aucun obstacle à la réalisation des espérances italiennes sur la Tripolitaine. L'Italie, en échange, aurait, dit-on, promis de ne point contrecarrer la politique française au Maroc ; avant 1896, en effet, au temps de la ferveur de son entente avec la Grande-Bretagne, le gouvernement du Quirinal avait déployé une certaine activité au Maroc et tenté de se créer des droits sur le seul pays musulman qui restât indépendant ; elle pouvait, en tout cas, seconder à Tanger le jeu de l'Angleterre ou de l'Allemagne. Qu'elle renonce à ces intrigues, uniquement inspirées par l'envie de nous nuire et de combattre notre influence au profit de nos rivaux, c'est pour nous un avantage réel, mais négatif, et dont il ne faudrait pas exagérer l'importance : la clé du Maroc n'est pas à Rome.

Il ne faudrait pas non plus conclure du fait qu'une entente directe a pu intervenir, sur certains points, entre l'Italie et la France, que l'accord ait cessé d'exister entre la Grande-Bretagne et le Quirinal ; nous avons montré que la force même des choses faisait de la France la rivale de l'Italie dans la Méditerranée, et qu'une entente entre la Grande-Bretagne et l'Italie était nécessaire à l'une et à l'autre des deux puissances. Ici, comme dans l'Europe centrale, les vieilles affinités, détermi-

1. Sur ce point, voyez une curieuse correspondance du *Times*, citée et commentée par M. Robert de Caix dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 1er février 1902.

2. Voyez ci-dessous, chap. VII.

nées par les intérêts, subsistent ; il n'y a pas « renversement des alliances » ; l'accord anglo-italien, comme la triple alliance, a perdu sa pointe agressive, mais il reste un moyen de garantir le *statu quo* et l'équilibre dans la Méditerranée et d'y lutter, au besoin, contre l'hégémonie française.

IX

Ce sont, nous l'avons vu, des intérêts matériels de premier ordre qui ont déterminé l'orientation nouvelle de la politique italienne et le « rapprochement » avec la France ; mais nous n'avons pas trouvé les avantages compensateurs que l'Italie offre à notre pays pour prix d'une amitié dont il lui a déjà, sans être payé de retour, donné, au cours dudernier siècle, tant de preuves et de si efficaces. La méthode de Crispi est abandonnée, mais c'est à l'Italie elle-même, plus qu'à nous, qu'elle avait été néfaste. Si un rapprochement franco-italien était susceptible de donner, à des hommes d'Etat positifs, l'occasion d'obtenir, pour la France, des avantages effectifs, il ne s'ensuivait pas que l'amitié italienne dût peser sur toute notre politique jusqu'à en devenir la pensée régulatrice et, pour ainsi dire, le *leitmotiv*. Pour comprendre toute la faveur dont une entente étroite avec la monarchie italienne est l'objet parmi les hommes qui dirigent aujourd'hui la République française, c'est ailleurs que dans le domaine de nos intérêts extérieurs qu'il en faut chercher les raisons. Le nouveau « connubio » est, pour l'un des conjoints, un mariage de raison, pour l'autre un ma-

riage d'inclination. A l'évolution de notre politique étrangère vers une entente de plus en plus intime avec l'Italie, correspond une évolution dans notre politique intérieure : l'une s'explique par l'autre.

A la faveur de nos discordes civiles, les doctrinaires du radicalisme se sont installés au pouvoir et ils y ont apporté avec eux toutes les utopies humanitaires, qui, dès avant 1870, avaient cours dans les « congrès de la paix », et que, plus tard, Jules Ferry, qui en avait mesuré la vanité, repoussait et qualifiait dédaigneusement de « métaphysique politique [1] ». Dès lors, l'entente avec l'Italie cessa d'être considérée uniquement en fonction de nos intérêts politiques et économiques ; elle devint l'un des articles fondamentaux du programme jacobin ; notre politique étrangère ne s'inspira plus seulement du bien du pays, elle dut s'accommoder aux doctrines de la philosophie parlementaire. Déjà, en 1885, la revue *les États-Unis d'Europe* avait proclamé, à propos de l'opposition des radicaux à la politique coloniale de Jules Ferry, que « la politique dont M. Clemenceau s'est fait l'interprète, est la vraie politique républicaine [2] ». Cette opinion, qui était alors celle de quelques isolés, semble être devenue celle des groupes dominants du Parlement français et du gouvernement lui-même ; elle impose au ministère des affaires étrangères une politique de collaboration

1. Séance du 28 juillet 1885 (Voyez *Discours et opinions*, p. 209-211).
2. *Les États-Unis d'Europe* (8 août 1885).

avec l'Italie comme la conséquence et le corollaire de la politique « anticléricale » suivie à l'intérieur. Le mariage de la République française et de la maison de Savoie se fait sous les auspices de l'homme qui, en 1871, voulait donner la Corse aux Italiens, qui fit tomber l'un après l'autre Gambetta et Ferry, combattit à outrance l'expédition de Tunis et contribua, plus que personne, à la mainmise des Anglais sur l'Égypte, M. Clemenceau. Au lieu que la politique intérieure règle son allure sur les grands intérêts de la France au dehors, c'est au contraire notre politique extérieure qui prend le pas de nos querelles intestines : la politique d'alliance avec le Quirinal n'est que la façade extérieure de la politique « anticléricale ». Ce que lui demandent les radicaux français, ce n'est pas tel avantage pour l'expansion française ou simplement l'abandon de telle alliance notoirement dirigée contre la France, mais tout simplement que, le roi d'Italie étant venu à Paris, le président de la République lui rende sa visite à Rome, dans la capitale du monde catholique. Si M. Loubet, au lieu de suivre l'exemple de l'empereur Guillaume II et du roi Édouard VII, s'abstient de présenter ses hommages au pape, ou si le pape refuse de le recevoir, il pourrait s'ensuivre, et c'est ce qu'on espère, la rupture du Concordat et la cessation des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. Ainsi serait fini le rôle de la France comme puissance catholique ; sa politique serait enfin « laïcisée », et ce résultat serait si beau qu'en vérité il importe peu qu'elle ne l'obtienne qu'à son pire détriment.

Une politique, dès l'instant que l'on s'y engage, porte avec elle des conséquences qu'il n'est plus au pouvoir des ministres ou des ambassadeurs d'arrêter. L'entente avec l'Italie, c'était, en France, le programme de tous ceux qui, avant 1870, réclamaient le désarmement et célébraient avec attendrissement la fraternité des peuples ; c'est aujourd'hui la politique extérieure de tous ceux qui voudraient que la France n'eût de politique extérieure que le moins possible, tout juste ce qu'il faut pour réunir des « congrès de la paix » et prêcher l'union de tous les hommes ; c'est encore la politique de ceux dont les préférences, avouées ou secrètes, sont contre l'alliance russe pour une politique « laïque, démocratique et occidentale [1] ». L'entente avec l'Italie est inséparable, en France, de la légende de Garibaldi, on la célèbre autour des statues du « héros », en même temps que la fraternité des peuples et la République universelle, en dépit de l'histoire vainement invoquée par tous ceux qui ont le souci de l'écrire pour elle-même et non pour servir un parti. Ainsi, par une pente fatale qui entraîne ceux-là mêmes qui croient conduire la politique, le « rapprochement » franco-italien tend à devenir une « entente », dont on voudrait faire, peu à peu, le pivot d'une politique étrangère nouvelle [2]. Et, par une étrange interversion des rôles, dans

1. Ch. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, Préface, p. XI (A. Colin, 1897, in-8).

2. M. Francis de Pressensé, dans son étrange rapport sur le budget des affaires étrangères (p. 19), a réclamé la substitution d'une action franco-anglo-italienne à l'action austro-russe dans les Balkans.

cette union où les intérêts français n'ont plus rien à voir, c'est la France qui semble se faire solliciteuse et c'est la république démocratique qui flatte la monarchie italienne. On n'aurait, pour en trouver la preuve, qu'à relire l'allocution prononcée, à Tunis, par M. Loubet, en recevant la délégation de la colonie italienne, et le discours où M. Chaumié, voyageant en Italie, parla de « Rome intangible » ; mais nous avons deux documents plus récents, plus significatifs et, pour ainsi dire, plus officiels, les toasts de Victor-Emmanuel III et de M. Loubet ; il suffit de les comparer pour sentir qu'ils ne diffèrent pas seulement par des nuances d'expressions, mais que l'un et l'autre des deux chefs d'État a entendu donner aux fêtes de Paris une signification différente. M. Loubet y voit « une éclatante manifestation de l'*accord étroit* qui, répondant également aux *sentiments et aux intérêts* du peuple italien et du peuple français, s'est établi entre leurs gouvernements ». Le 19, le Président parle encore de « l'union entre nos deux nations ». Rien de pareil dans le langage du roi ; il témoigne sa vive satisfaction pour « l'œuvre de *rapprochement* heureusement accomplie entre nos deux pays » et il ajoute : « Les *intérêts* de l'Italie la portent à souhaiter de toutes ses forces la conservation de la paix et sa position en Europe la met à même de contribuer par son attitude à la réalisation de ce *résultat hautement civil.* » Les intérêts de l'Italie et le maintien de la paix : voilà ce qui a conduit en France le roi Victor-Emmanuel ; il a parlé en membre fidèle de la triple alliance, qui profite de « sa position en

Europe » pour se faire messager de paix, dissiper les anciennes préventions et servir la cause de la civilisation [1]. La disproportion entre les termes dont les deux chefs d'Etat ont usé est d'autant plus sensible que les textes de ces allocutions officielles sont arrêtés et communiqués d'avance et qu'il est d'usage de reproduire précisément les mêmes expressions. M. Loubet ou ses ministres ont voulu mettre dans leur langage quelque chose que le roi d'Italie n'y mettait pas. Et si l'on veut bien se souvenir que, économiquement et politiquement, c'est l'Italie qui a besoin de la France, et non la France de l'Italie, l'on jugera que des motifs étrangers à nos intérêts extérieurs ont dicté les paroles que M. Loubet a prononcées. L'alliance russe avait été une politique nationale, l'alliance italienne ne serait plus que la politique d'un parti, presque d'une secte ; la première s'inspirait de l'intérêt national, la seconde ne s'inspire plus que de la logique révolutionnaire et des utopies de l'humanitarisme.

Que M. Delcassé ait, dès l'origine, aperçu toute la portée et toutes les conséquences de la politique dans laquelle il s'engageait, c'est, pour notre part, ce que nous ne croyons pas. Animé des meilleures intentions, inspiré par un patriotisme sincère, mais peu préparé par sa vie passée aux redoutables responsabilités du pouvoir, fin et avisé, mais trop prompt à se laisser éblouir par l'apparence du succès, trop facilement satisfait d'annoncer aux

1. A Londres, le 18 novembre, le roi d'Italie a parlé des « sentiments de *sympathie* et d'*amitié* qui unissent les deux peuples » italien et anglais et qui « constituent une tradition ».

Chambres, qui n'en demandent pas plus, que la paix n'est pas menacée, trop ardent à chercher des solutions définitives à des questions qui ne sont pas mûres et à régler, à tout prix et sans délai, les difficultés qui peuvent surgir, M. Delcassé semble avoir été parfois la victime de son parti et de certains de ses conseillers. Lorsqu'il entra au ministère, les malentendus qui séparaient « les deux sœurs latines » étaient déjà dissipés ; il voulut faire plus : triomphant par avance de la rupture escomptée de la triple alliance, il s'est laissé aller aux séduisantes perspectives que faisait luire devant ses yeux son ambassadeur auprès du Quirinal. Energique et laborieux, dévoré de l'ambition d'agir, d'être en vedette et de faire grand, il était certain que M. Barrère ferait du poste où il serait placé l'un des foyers les plus actifs de la politique française ; accrédité auprès du roi d'Italie, il travailla à élargir à sa taille le théâtre où on l'avait mis, il évoqua, pour ainsi dire, dans son cabinet du palais Farnèse, toutes les grandes combinaisons de la politique européenne ; il ne s'aperçut pas qu'à grandir ainsi son rôle, il grandissait du même coup, aux dépens de son propre pays, celui de la cour auprès de laquelle il était envoyé. Lié depuis longtemps avec le parti radical transalpin, il trouva dans la franc-maçonnerie italienne et surtout dans le souple et ingénieux sémite qu'est le ministre Luigi Luzzatti, les instruments dont il avait besoin pour faire réussir sa politique et pour l'imposer à la France. M. Delcassé fut séduit et, d'acte en acte, entraîné probablement plus loin qu'il ne l'avait

d'abord prévu ; lui qui, au début de son long règne ministériel, obtint du Vatican la confirmation des droits de la France dans le Levant, il est devenu le prisonnier de cette nouvelle politique, il la subit comme il a accepté, aux élections dernières, lui modéré, le programme radical-socialiste de *la Dépêche de Toulouse*. Satisfait dans sa vanité de recevoir des souverains, de traiter à sa table le roi d'Angleterre et le roi d'Italie, peut-être n'aperçoit-il pas la déviation si habilement préparée de la politique française et tout le travail souterrain de nos rivaux qui, tandis que la France marche, comme l'astrologue de la fable, les yeux perdus vers son idéal de justice et de paix, creusent devant ses pas le puits où elle doit choir et s'apprêtent à la dépouiller du rang qu'elle avait su reprendre dans le monde par la prudence de sa diplomatie et la force de ses armes.

M. Delcassé a affirmé souvent que l'alliance franco-russe n'a jamais été plus étroite et qu'elle ne perd rien de sa solidité pour admettre, à côté d'elle, d'autres « ententes » et d'autres « amitiés ». Nous le croyons volontiers ; les deux peuples restent « amis et alliés » ; le nouveau voyage du comte Lamsdorf montre que les deux gouvernements continuent à agir de concert, et la présence récente, en Russie, du général Pendezec, chef d'état-major français, est une preuve que l'éventualité d'une coopération militaire n'est pas perdue de vue ; mais la politique franco-russe a elle-même subi une évolution : les politiciens, qui n'osent la détruire, cherchent à la dénaturer ; l'alliance qui, au temps d'Alexandre III, passait

par Copenhague, ils voudraient aujourd'hui la faire passer par le Quirinal et par le Konak de Cettigne. Des alliances de famille unissent la cour impériale de Russie à la cour royale d'Italie : une princesse monténégrine, fille de ce prince Nicolas qu'Alexandre III proclamait un jour « le seul ami » de la Russie, est reine d'Italie, et deux de ses sœurs sont grandes-duchesses russes. Faut-il croire que, par ce canal, des influences italiennes ou cosmopolites se seraient glissées jusque dans l'entourage de l'empereur et auraient flatté ses penchants généreux pour peser sur sa politique ? Le roi Victor-Emmanuel III est allé à Saint-Pétersbourg et l'on a cru tout l'été à la prochaine venue de Nicolas II en Italie. Déjà, symptôme significatif, le tsar, par le fait de sa visite à Rome, n'inspirait plus la même horreur ni la même haine à nos socialistes internationalistes. M. Jaurès qui, il y a deux ans, invitait les socialistes français à protester contre la venue, en France, du « despote russe », conseillait, dans *la Petite République,* avec MM. Allemane, Gérault-Richard, Cipriani et Aristide Briand, aux socialistes italiens de ne pas manifester à l'occasion de la visite du tsar[1]. C'est donc qu'entre la venue du tsar à Rome et son voyage en France, M. Jaurès et ses amis aperçoivent une différence qui rend, dans l'espace de deux ans, le « despote russe » moins odieux aux politiciens socialistes. Ne serait-ce pas parce que les socialistes, désespérant de démolir, par une attaque de front, l'al-

1. Voyez, à ce sujet, la polémique entre *le Temps* et *la Petite République.* (*Le Temps,* 17, 18 et 19 juillet 1903.)

liance franco-russe, si populaire chez nous, cherchent à la faire dévier et à la transformer en un levier pour l'internationalisme ?

Mais tous les révolutionnaires italiens ne comprirent pas à demi-mot les conseils de M. Jaurès et de ses amis ; une campagne violente commença dans l'*Avanti,* le principal organe du socialisme italien ; le député Morgari menait l'attaque, au nom de la liberté des peuples, contre le « despote moscovite ». Un haut fonctionnaire de la police russe vint en Italie et fit un rapport à son maître sur l'état des esprits dans la Péninsule. Au moment même où Victor-Emmanuel III partait pour Paris, on annonça officiellement que le voyage de Nicolas II était ajourné à une date indéterminée. La décision du tsar prend, si l'on considère les circonstances qui l'accompagnent et les motifs qui la déterminent, une importance singulière : il est à croire, en effet, que ce n'est pas seulement la banale crainte d'un attentat ou de manifestations hostiles qui a modifié les dispositions du souverain : en promettant de venir en Italie, il savait qu'il serait sur la terre classique de l'anarchie et du régicide ; il faut chercher à sa décision des motifs plus hauts. Ces motifs sont le secret de la chancellerie russe ; mais n'est-il pas vraisemblable que Nicolas II s'est rendu compte que les idées révolutionnaires qui ont fait, dans son empire, d'indéniables progrès, trouveraient encore, dans une entente avec l'Italie, mère de toutes les révolutions, un encouragement et, pour ainsi dire, un aliment nouveau ? N'est-il pas possible encore que le tsar ait vu comment ses nobles efforts pour une

pacification universelle, faussés et dénaturés, faisaient en définitive le jeu de l'internationalisme révolutionnaire ? Peut-être aussi conviendrait-il de chercher une corrélation entre cette subite détermination de l'empereur et certains changements de personnes dans son entourage immédiat, tels que la disgrâce de M. Serge Witte. Quoi qu'il en soit, et pour nous en tenir aux faits patents, au moment même où une politique nouvelle paraissait se dessiner et où elle allait s'affirmer dans les fêtes de Paris, au moment où l'Italie semblait se préparer à entrer en tiers dans l'alliance franco-russe, les espérances de ceux qui se flattaient de donner un nouveau cours à la politique européenne, subissaient un grave mécompte. Du coup, le ministère Zanardelli donnait sa démission ; le roi laissait percer son désappointement : l'amitié de la France dont, par ailleurs, il se sait assuré, ne saurait, en effet, suffire à ses combinaisons ; dès lors qu'elle ne lui sert plus à attirer dans son jeu la puissance moscovite, elle perd à ses yeux une partie de sa valeur. Au lieu d'un grand système politique, il ne s'agit plus pour lui que d'un « rapprochement » dont il a déjà tiré tous les avantages qu'il en pouvait attendre ; et peut-être faut-il voir, dans la froideur relative des toasts royaux, la trace de ce désappointement. N'est-il pas curieux, tout au moins, de noter par quel étrange concours de circonstances, l'ajournement indéfini du voyage d'un tsar a pu causer une déception aux partis cosmopolites et révolutionnaires ?

X

Le roi d'Italie est venu à Paris en octobre, à Londres en novembre ; le roi d'Angleterre est venu, lui aussi, l'été dernier, dans notre capitale, après être passé par le Quirinal. M. Loubet, à son tour, va se déplacer ; il est allé à Londres rendre visite au fils de l'alliée de Napoléon III ; il partira, au printemps, pour Rome, où il saluera le petit-fils de Victor-Emmanuel, l'ami de Napoléon III. Les souverains voyagent ; ils viennent à Paris, et Paris est en fête, et le gouvernement se félicite du succès de sa politique, il se croit l'ami de tout le monde et admire dans sa capitale la grande auberge de l'humanité réconciliée ; il semble ne pas voir tout ce qui se cache, derrière cette parade, d'ambitions âpres et de conflits latents. La France a connu une époque semblable : c'était à la fin du second Empire : les congrès multipliaient les déclarations en faveur de l'arbitrage et de la paix ; les partis républicains se faisaient les apôtres du désarmement et de la fraternité universelle, et les rois venaient à Paris. On sait ce qu'a été le lendemain.

Sans éveiller ces sinistres fantômes, il nous sera permis, du moins, de mettre en garde l'opinion française, trop prompte à se laisser emporter au souffle des illusions généreuses[1]. Pour ne parler

1. Au moment où ce livre était déjà sous presse, le comte Boni

que du sujet qui nous intéresse plus particulièrement, ne perdons pas de vue que la politique a des nécessités plus fortes que la volonté même de ceux qui la font : les situations géographiques subsistent et les traditions historiques demeurent. Sachons comprendre nos voisins ; sachons reconnaître l'énergie de l'effort qui, d'éléments disparates, a créé la patrie italienne, l'art raffiné qui, mettant tour à tour à contribution les différents peuples, a su faire servir la force de l'étranger à la formation et à l'accroissement de l'Italie, l'élégante dextérité qui, au profit de l'idée unitaire, a su jouer des doctrines les plus opposées et des sentiments les plus contradictoires, l'opportunisme savant qui, guidé par le sens constant de l'intérêt national, a su tirer parti de toutes les vicissitudes de la politique et tourner à l'avantage du pays jusqu'à l'implacable malignité du sort des armes. Quand un peuple a ainsi affirmé la souplesse de son génie, quand il a donné l'exemple d'une inflexible fidélité à une tradition de réalisme utilitaire et d'impériale ambition, les rapports avec lui ne comportent pas une phraséologie sentimentale qui serait sur lui sans prise, comme de sa part elle serait sans valeur ; le seul véritable hommage à lui rendre, c'est de se maintenir, vis-à-vis de lui, sur le terrain pratique des intérêts.

Tant que les intérêts positifs de la France ne sont pas en cause, gardons-nous donc, par simple esprit de jalousie ou de taquinerie, de contrarier

de Castellane a, dans un excellent discours, appelé l'attention de la Chambre sur les dangers de cette politique. (*Journal officiel*, 20 novembre.)

les desseins de l'Italie, comme de nous laisser entraîner, par le mirage de démonstrations amicales ou de spécieuses théories, à favoriser ses visées ; nous ne cherchons pas, pour employer la pittoresque expression de M. Loiseau[1], à « réduire l'Italie à l'état de parapluie qui ne peut plus s'ouvrir nulle part » ; mais, enfin, ce n'est pas à nous à ouvrir le parapluie. Nous ne voyons pas les avantages que nous procurera une entente intime avec l'Italie; mais, en revanche, nous discernons très bien tous les inconvénients qu'une extension de la puissance italienne peut avoir pour nos intérêts dans la Méditerranée; nous nous représentons par la pensée l'Italie telle que la rêvent les amis de la « plus grande Italie », établie à Tripoli, sur le flanc de Bizerte et de l'Afrique française, maîtrisant la Méditerranée en son milieu, exerçant son influence en Syrie, en Egypte, en Crète, dans les Balkans, et nous ne croyons pas que la France ait beaucoup à gagner à avoir pour voisine, en Afrique et en Europe, une pareille puissance.

Ce danger d'une expansion italienne dans la Méditerranée, il a suffi à l'un de nos ministres, M. Camille Pelletan, d'une traversée de Toulon à Bizerte, pour en avoir la perception très nette et pour l'exprimer avec sa franchise de journaliste, tant l'évidence s'impose même aux plus prévenus[2]! Le ministre de la marine eut, ce jour-là,

1. Ouv. cité, p. 140.

2. M. Pelletan, à Ajaccio, parla de la Corse comme d'un « pistolet chargé au cœur de l'Italie ». A Bizerte, célébrant l'œuvre accomplie, il dit fort justement : « Avec cet abri puissant, si bien

une vue d'homme d'Etat : il fut nettement accusé, par le président du conseil, d'avoir parlé sans savoir ce qu'il disait, et l'on n'en fut que plus zélé à célébrer les mérites de l'amitié italienne. M. Pelletan avait eu le tort de se placer, ce jour-là, au point de vue de la puissance extérieure de la France, tandis que l'on ne se préoccupait, autour de lui, que des luttes intérieures et du triomphe des passions anticléricales.

Mais, là aussi, les hommes qui gouvernent la France se préparent peut-être des désillusions. Que ne relisent-ils les pages si pénétrantes, si prophétiques, où P.-J. Proudhon dénonçait, en 1861, les périls de l'amitié italienne et les déconvenues qu'elle préparait à la France. On pardonnera au génie fougueux du grand écrivain la véhémence d'un langage qui détonne singulièrement avec celui des harangues qui sont de mode aujourd'hui. « On nous chante sur tous les tons, écrivait-il dans *la Fédération et l'unité en l'Italie*, que les Italiens sont pour nous des frères, que leurs intérêts, leurs idées, sont les nôtres, que leur révolution, c'est notre révolution, et cent autres niaiseries qui prouvent à quel degré d'imbécillité est tombée la démocratie française, si tant est qu'il ne faille pas plutôt y

placé également pour l'attaque, avec la Corse, avec Toulon, nous pouvons tenir la porte ouverte entre les deux moitiés de la Méditerranée, malgré Malte et Gibraltar. » — A la même époque (1er septembre 1902), nous publiions, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article sur *Bizerte*. Il n'en fallut pas davantage à la *Gazetta di Torino* (17-18 octobre) pour dénoncer, comme un nouvel accès de « furor gallicus », le complot ourdi par le ministre de la marine d'accord avec la *Revue*.

voir la preuve de la défection de ses représentants. Des faiseurs d'amplifications croient avoir tout dit quand ils ont parlé des *races latines*! Ignorent-ils, ou feignent-ils d'ignorer que les Etats les plus antagoniques sont justement les Etats limitrophes, et les nations les moins faites pour s'unir celles qui se ressemblent le plus ? En politique, nos ennemis sont nos *voisins* : cet axiome est aussi sûr que pas un de Machiavel[1]. » C'était en 1861 : Proudhon reprochait à l'opposition républicaine et démocratique d'approuver la politique italienne de l'empereur. L'Empire eut à souffrir d'avoir fait l'Italie ; mais cette expérience n'a rien appris aux jacobins ni aux humanitaires ; prenons garde que de pareils malheurs ne viennent fondre sur nous, si nous faisons la « plus grande Italie ».

Il n'est pas jusqu'aux passions anticatholiques de nos politiciens, préoccupés de chercher, dans l'entente avec l'Italie, spoliatrice du Saint-Siège, un appui extérieur et un encouragement, qui ne pourraient se trouver, un beau jour, singulièrement déçues. Le roi Victor-Emmanuel et la reine Hélène, pendant leur séjour à Paris, ont donné, aux illusions radicales, un avertissement significatif, en même temps qu'une cinglante leçon de savoir-vivre à la cuistrerie anticléricale, quand, le dimanche, avant la revue de Vincennes, ils se sont, malgré les fatigues de la veille, levés assez tôt pour ne point manquer, à sept heures

1. *Œuvres complètes de P.-J. Proudhon*, t. XVI, p. 133 (Paris, libraire internationale, 1868, in-12).

du matin, la messe dans la chapelle italienne de l'avenue des Ternes. Rome vaut bien une messe ! L'acte des deux souverains n'aura certainement pas passé inaperçu au Vatican et l'on peut croire qu'il y a été plus favorablement apprécié qu'à la place Beauvau ou à l'Elysée. La monarchie de Savoie et le gouvernement italien continueront de faire une politique « anticléricale », en paroles surtout, tant que la papauté persistera dans l'attitude intransigeante que Léon XIII avait si fermement maintenue ; mais vienne, sous une forme quelconque, l'heure de la « conciliation », qu'un *modus vivendi* s'établisse entre le Vatican et le Quirinal, et tout changera. L'Italie, Rome surtout, est fière de posséder le pape ; elle tient à ce qu'il soit toujours un Italien. La présence du pape est l'un des meilleurs revenus du royaume : en 1900, les fêtes du jubilé n'ont-elles pas fait entrer 200 millions dans les caisses de l'État et assuré l'équilibre du budget ? Faire de la papauté l'instrument de la grandeur de l'Italie ; après l'avoir dépouillée de ses biens temporels, devenir dans le monde les *impresarii* de sa magnificence et les hérauts de sa puissance morale, réconcilier les deux pouvoirs pour le plus grand profit de la race italienne, c'est le rêve secret des Italiens d'aujourd'hui et, déjà, on les voit s'essayer en Orient dans ce nouveau rôle, en protégeant les missions. Proudhon avait encore prévu cet avenir, qui n'étonnera que ceux qui méconnaissent le caractère italien et veulent ignorer la puissance supranationale de la papauté et l'attrait qu'ont fatalement, sur un roi

d'Italie qui règne à Rome, les souvenirs de Constantin. « Ce que rêvent les Italiens, pleins de leurs grandioses et dramatiques souvenirs, c'est, écrivait-il, au point de vue politique, de faire de l'Italie une sixième grande puissance ; *au point de vue religieux, après avoir subordonné la papauté au royaume, de conférer à celui-ci le protectorat de la catholicité* [1]. » La rupture du Concordat, en France, le retrait de l'ambassadeur auprès du Vatican, auraient fatalement pour conséquence de rendre la papauté plus italienne, de la réconcilier avec le royaume. Et c'est précisément le résultat ultime que l'habileté de nos voisins attend de nos discordes.

Voilà quelques-unes des raisons qui nous obligent à répéter : Le « rapprochement franco-italien » aurait pu avoir des résultats heureux pour la France, mais à la condition expresse qu'il lui apportât des avantages positifs, qu'il ne devînt pas le régulateur unique de toute notre politique étrangère et qu'il n'aboutît pas à créer, à nos côtés, en Europe et en Afrique, une Italie trop puissante, qui serait fatalement en conflit avec nous. Ouvrons donc les yeux sur les réalités, travaillons avec persévérance à développer notre domaine de l'Afrique du Nord, à le fortifier et à achever de conquérir, grâce à lui, l'empire de la Méditerranée occidentale ; réalisons le souhait prophétique de Prévost-Paradol que nous avons donné comme épigraphe à ce livre. C'est en étant forts que nous aurons des amis, et, au premier rang,

1. Proudhon, *loco cit.*, p. 173.

l'Italie; ce n'est ni par une politique de concessions, ni par une suite de faiblesses que nous nous assurerons ses bons offices.

Nous avons le devoir d'achever notre « empire méditerranéen » et de le doter de tous les organes nécessaires à sa vie ; mais cette politique méditerranéenne, tout importante qu'elle soit, ne doit point nous faire perdre de vue le reste du monde. La Méditerranée ne contient plus aujourd'hui toute la vie des peuples civilisés; être forts dans la Méditerranée, ce n'est donc qu'un moyen, comme la Méditerranée n'est qu'un couloir; c'est un moyen d'assurer à la France, dans le monde, le rôle qui convient à sa puissance présente et à l'éclat de son passé.

1er décembre 1903.

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DU MAROC

LE MAROC

LA VIE RELIGIEUSE, POLITIQUE, SOCIALE

Un anachronisme vivant : le Maroc.

I. — Une citadelle de l'islam. — La vie religieuse : l'orthodoxie musulmane. — Les confréries et les santons. — Les cultes locaux. — Les universités.

II. — Le particularisme politique et religieux. — Le *bled-el-maghzen* et le *bled-es-siba*. — La politique des sultans. — Leurs procédés de gouvernement. — Comment la diplomatie européenne a créé la fiction d'un empire marocain. — « Je paye, donc je règne.» — Mouley-el-Hassan. — Mouley-abd-el-Aziz. — Changements apparents et immutabilité réelle. — Nécessité d'une intervention extérieure.

III. — Le Maroc fermé au commerce. — Explorateurs. — Les juifs. — Le droit de protection. — Aperçu géographique. — Fécondité naturelle et stérilité artificielle. — Rêves d'artiste et réalités.

Le voyageur qui vient de quitter Oran, sur le bateau de la « Compagnie de navigation mixte », et qui vogue lentement vers Tanger, en côtoyant le littoral méditerranéen du Maghreb, éprouve une étrange impression. Pas un port, pas une jetée, pas un phare ! Rien que quelques îlots, quelques rochers, où les Espagnols ont établi des pénitenciers, et, partout ailleurs, une côte sauvage, avec de hautes montagnes qui ferment l'horizon, et des po-

pulations farouches, dont les villages se montrent au loin, tout hérissés de cactus et d'aloès. La mer, souvent furieuse, brise sur les récifs et parfois empêche le bateau de mouiller en face de Melilla ou de Tetuan et de communiquer avec la terre. *Mare sævum, littus importuosum!* C'est le Rif, le seul rivage du monde où une mort certaine attend l'audacieux qui s'y hasarde. Et la côte de l'océan Atlantique, plus exposée encore aux vents du large, n'est guère plus hospitalière! Et cette terre n'est pas la Papouasie ; elle est à quelques heures d'Oran, à deux jours de Marseille ; on la voit distinctement de Gibraltar et tous les bateaux qui pénètrent dans la Méditerranée en longent les bords : c'est le Maroc!

Aucun des Européens qui se sont enfoncés dans les profondeurs mystérieuses du Maghreb, aucun de ceux qui, moins audacieux ou moins curieux d'inédit, n'ont fait qu'en effleurer les rivages et qu'en visiter les villes ouvertes, n'a échappé à cette sensation, dont Pierre Loti a rendu, avec tant de charme et d'émotion, l'originale saveur, d'une plongée subite en plein moyen âge, d'une magique transposition des temps et des choses, qui ferait revivre l'Espagne des Maures à quelques heures de nos grandes villes modernes. Et telle est l'impression saisissante produite par cette apparition, qu'elle amène sous la plume de tous ceux qui ont vu et décrit le Maroc le mot d'anachronisme. L'empire du chérif prolonge sous nos yeux un passé très lointain. L'histoire, ailleurs, se précipite, emportant les peuples vers des destins nouveaux; ici, l'évolution interne est si lente qu'à

peine est-elle sensible, et, si elle paraît aujourd'hui à la veille de s'accélérer, c'est sous la pression de forces étrangères.

I

Même dans le monde de l'islam, qui n'a de l'immobilité que les apparences, mais qui, en réalité, se transforme, le « Pays du couchant » apparaît comme une anomalie ; il est le Maghreb-el-Aksa, « l'ultime Occident », non seulement dans l'espace, mais encore dans le temps ; tandis qu'autour de lui de puissants chocs extérieurs altéraient profondément la physionomie des pays musulmans, le Maroc n'a subi que de très faibles modifications ; il s'est enfermé, plus étroitement que jamais, dans son isolement volontaire.

Dans la plupart des pays soumis à la loi du Coran, le contact de l'étranger a provoqué, au dix-neuvième siècle, des altérations plus ou moins graves des croyances et des rites[1]. Stamboul, la capitale du Commandeur des croyants, est devenue une ville cosmopolite ; à demi peuplée de chrétiens, elle a un chemin de fer, des journaux ; elle a eu un parlement ! L'Egypte « s'européanise » de plus en plus ; la Perse s'organise comme un Etat

1. Sur tous ces mouvements, qui ont agité le monde musulman, voyez le petit livre, déjà ancien, mais plein d'aperçus originaux, de M. A. Le Chatelier : *l'Islam au XIXe siècle* (Leroux, 1888, in-18). — Voyez aussi, à un autre point de vue, le livre si intéressant du comte Henri de Castries : *l'Islam* (A. Colin, in-12).

civilisé; l'Algérie, la Tunisie sont dominées par les Français. Le Maroc seul reste réfractaire à toute pénétration : c'est qu'il ne renferme pas, comme la Turquie d'Europe ou la Syrie, une couche de populations chrétiennes qui vit et s'agite sous une suzeraineté musulmane, ou, au contraire, comme l'Algérie-Tunisie, une population musulmane gouvernée par des chrétiens. Point de mélange ni de relations avec les mécréants dans l'empire du chérif; l'on n'y trouve que des juifs, si méprisés et si accoutumés, par une longue soumission, à l'infériorité de leur état, qu'ils constituent à peine, dans le monde marocain, un élément hétérogène. Les étrangers ne sont tolérés qu'à grand'peine à Tanger; et encore est-ce « Tanger la chienne », honnie des vrais croyants, pour avoir subi la souillure du contact des infidèles.

Le mouvement religieux, au siècle dernier, s'est traduit ici par quelques édits de Mouley-el-Hassan et par l'éclosion de sectes nouvelles; les uns comme les autres tendaient à rendre plus rigides les prescriptions rituelles, les abstinences plus rigoureuses, les pratiques plus étroites. Les coutumes qui règlent le mariage et la condition des femmes, qui se sont modifiées si profondément en Turquie et en Egypte, n'ont subi au Maghreb aucune altération : garder les habitudes et les traditions d'autrefois, éviter toute compromission avec les civilisations chrétiennes modernes, telle a été la tendance constante, sinon toujours des sultans, du moins des populations et des confréries marocaines. Et, si l'on invoquait au Maghreb l'exemple de Constantinople et de son padischah, l'on enten-

drait la réponse : le sultan de Stamboul n'est pas chérif; il n'est pas, comme les descendants authentiques d'Ali et de Fatma qui règnent au Maroc, le petit-fils du Prophète; c'est au cimeterre de ses ancêtres, non à leur noble origine et à leur piété, qu'il doit son pouvoir; c'est donc aux chérifs de Fez et de Marrakech qu'il appartient de conserver, dans leur intégrité et leur pureté, les mœurs et les rites musulmans et d'observer à la lettre la loi du Coran.

Le sultan, descendant de Mahomet, possède l'autorité canonique; mais l'influence mystique appartient surtout aux chefs des confréries et aux saints locaux [1]. Cette puissance des ordres religieux atteste la vitalité de l'islam marocain; la plupart des grandes confréries qui recrutent leurs adeptes jusqu'au Touât, jusqu'au Sénégal et au Soudan, ont, au Maroc, leur centre, dans quelque zaouia où affluent les aumônes et d'où partent des mots d'ordre aveuglément obéis jusqu'aux extrémités du Sahara. Le Maghreb est un foyer d'où la foi musulmane rayonne au loin. Ce sont les Tidjaniya et les Kadriya qui ont, au dix-neuvième siècle, conquis au Croissant tant de peuplades africaines. La fameuse confrérie de Mouley-Taïeb étend ses ramifications jusque dans nos départements algériens, et ses chefs, les chérifs d'Ouazzan, sont plus vénérés dans les sauvages provinces du Rif que le sultan lui-même. Quant aux saints

1. Voyez Depont et Coppolani : *les Confréries religieuses musulmanes* (Alger, Jourdan, 1897, in-8). — Cf. l'utile bibliographie de l'islam maghrebin de M. Doutté (*Bulletin d'Oran*, 1899, p. 33).

locaux, ils sont légion : ascètes ou mendiants, fous ou pauvres d'esprit, charlatans ou hallucinés, se partagent la vénération et les aumônes de la multitude : vivants, ils sont respectés, écoutés, nourris; morts, leur tombeau devient un lieu d'asile, leur nom une protection ; mais, en général, la renommée de leurs vertus et l'efficacité de leur intercession ne dépassent pas les limites d'une tribu. Chacune d'elles, comme les cités antiques avaient leur héros, a son marabout, gardien de l'indépendance de la tribu, palladium de son particularisme irréductible.

Révélateurs d'une activité religieuse très intense, le pullulement des confréries et la popularité des *santons* sont aussi l'indice et la conséquence de cette passion pour l'autonomie de leurs tribus, qui semble être le trait caractéristique des populations berbères. C'est leur humeur sauvage, plus encore que l'intolérance de leur foi, qui ferme le Maroc aux étrangers ; souvent ces Berbères sont d'assez mauvais musulmans, qui connaissent à peine le Prophète et se montrent rétifs aux préceptes du Coran ; certaines tribus du Rif ne se font pas faute de boire le vin qu'elles récoltent ; il en est même qui ignorent les prières sacrées, oublient la pratique des ablutions et poussent l'audace jusqu'à tourner en ridicule la liturgie rituelle. Sans cesse occupées de guerre et de pillage, de dévotions superstitieuses et de débauches infâmes, les tribus berbères, surtout celles du Rif et des Djebala, vivent isolées les unes des autres, gouvernées par leurs *djemaâ* et plus dociles aux conseils des marabouts que soumises à l'autorité du

sultan ; dans la montagne, les marchands ne s'aventurent guère d'une tribu à l'autre ; seuls s'y risquent les pauvres diables qui n'ont à perdre qu'une escarcelle vide et une *djellaba* rapiécée, mendiants que protègent leurs loques, rapsodes aveugles qui vont débitant des prières et des poésies, charlatans qui amusent la foule sur les marchés, *tolba* et derviches, comme cet extraordinaire Mohammed-ben-Taïeb dont M. Mouliéras a recueilli et traduit les souvenirs, amassés pendant de longues et aventureuses pérégrinations à travers le Maghreb [1].

Les grandes confréries, les cultes locaux, répondent suffisamment aux besoins religieux, ou plutôt superstitieux, des indigènes, mais ils n'élèvent ni leur moralité, ni leur intelligence. Le temps n'est plus où les grandes mosquées de Fez, Mouley-Idris et Karaouïn, rivalisaient avec Cordoue et attiraient les étudiants de tout le monde musulman, où les sciences et les lettres, avec des hommes comme Ibn-Batouta et Averroès, jetaient un si vif éclat que la chrétienté elle-même en recueillait les reflets. Coupées du reste de l'islam, privées de l'afflux rénovateur des idées et des sciences de l'Orient, volontairement isolées de tout contact avec les civilisations chrétiennes, les universités marocaines ne sont plus guère occupées qu'à relire et à apprendre par cœur le Livre du Prophète et les écrits de ses commentateurs les plus autorisés, comme Sidi-el-Boukhari.

1. *Le Maroc inconnu*, par Aug. Mouliéras. (Challamel, 1895-1899, 2 vol. in-8.) Nous devons encore à M. Mouliéras un volume sur Fez (Challamel, 1902, in-12).

Ainsi le Maroc d'aujourd'hui, impénétrable à toute infiltration des idées et des influences extérieures, en même temps qu'il est une citadelle et un centre de propagande de l'islam, est aussi, dans l'islam même, une anomalie et un anachronisme, comme il est une anomalie et un anachronisme au seuil de cette Méditerranée, qui a été l'un des foyers les plus actifs de nos civilisations chrétiennes.

II

La conception d'une unité nationale, l'idée d'un État, au sens où nous l'entendons, sont inconnues dans le Maghreb-el-Aksa. La communauté de religion est le seul lien qui unisse les divers groupements humains qui y vivent juxtaposés ; les uns et les autres connaissent et surveillent jalousement les frontières de leur petit territoire, mais ils n'ont aucune notion d'un organisme politique qui s'appellerait le « Maroc », et dont le chef serait un « empereur ». Ce sont là des fictions créées par nos imaginations européennes.

« Un empire qui croule », c'est le titre que l'on a donné à un ouvrage sur le Maroc[1] ; mais, bien

1. *Un empire qui croule*, par Ludovic de Campou (Plon, 1886). — Il nous est impossible de donner ici, sur la géographie du Maroc, l'état social, l'histoire, etc., une bibliographie complète. Jusqu'à l'année 1891, on en trouvera une dans Playfair : *Bibliography of Marocco* (Londres, Murray, 1892). Signalons cependant, parmi les meilleures : Erckmann, *le Maroc moderne* (Challamel, 1894) ; l'article *Maroc* dans la *Grande Encyclopédie*, par M. P. de la Martinière (tiré à part) ; les trois volumes de Budgett Meakin : *The Moorish Empire* (Londres, Sonenschein, 1901, in-8).

plutôt qu'un empire en décadence, le Maroc n'est pas encore un empire, il est, si l'on veut, un empire en formation, un empire qui tend à sortir de la forme féodale et théocratique pour devenir un État moderne. Mais cette évolution est loin d'être achevée et l'histoire entière du Maghreb est là pour faire douter qu'elle puisse s'achever jamais, s'il est vrai que, depuis les Romains, tous les maîtres du pays ont usé leurs forces contre le particularisme indomptable des Berbères. Il semble bien que ni les Romains, ni les Vandales, ni les Byzantins, n'ont jamais soumis les massifs montagneux du Rif et de l'Atlas ; leurs fonctionnaires ne gouvernaient que les côtes et les plaines. — Les Berbères adoptèrent le christianisme, mais leur esprit d'indépendance se manifesta par le succès rapide des hérésies ; incapables de s'élever à l'idée d'unité, pas plus à celle d'Église qu'à celle d'État, ils embrassèrent avec ardeur le donatisme et l'arianisme ; et, plus tard, quand, après une longue résistance, ils eurent accepté l'islamisme, l'apparition, parmi eux, de dynasties nouvelles, la naissance et le succès de sectes hérétiques, vinrent encore

Consulter, pour les publications les plus récentes, la *Revue bibliographique des travaux sur la géographie de l'Afrique septentrionale*, publiée depuis 1898 par M. Augustin Bernard (Alger, imp. Léon). — Voir encore le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, les *Questions diplomatiques et coloniales*, dont nous devons renoncer à citer tous les articles intéressants et utiles. — Au point de vue des mœurs, signalons le livre du Dr Raynaud : *Etude sur l'hygiène et la médecine au Maroc* (Baillière, 1902, in-8). — Pour la géographie et la vie sociale, voyez les articles publiés par la *Revue générale des sciences*, du 15 janvier au 15 juin 1903, notamment ceux de MM. M. Machat, Augustin Bernard et Edmond Doutté.

fournir à leurs passions autonomistes l'occasion de prouver leur invincible persistance. M. H. de la Martinière a montré[1] que l'idée directrice du gouvernement de Mouley-el-Hassan avait été la lutte contre le particularisme des tribus ; toute sa vie se passa à combattre l'influence de Mohammed-ben-el-Arbi-el-Derkaoui, fondateur de la confrérie des Derkaoua, qui incarnait à ce moment les résistances berbères.

Le sol du Maghreb, avec ses hautes montagnes, ses plateaux sauvages, a favorisé ces tendances à un farouche isolement, en offrant aux tribus des forteresses naturelles ; bon nombre d'entre elles, dans le Rif et dans les massifs de l'Atlas surtout, ne parlent ni ne comprennent l'arabe ; d'autres, qui ont adopté la langue des conquérants, n'en jouissent pas moins d'une indépendance à peu près complète ; si elles révèrent, dans la personne du sultan, l'héritier du Prophète, ces très platoniques et très lointains respects ne suffisent pas à créer un lien politique solide. Les populations des plaines et les habitants des bonnes villes, qui obéissent aux caïds nommés par le sultan et payent régulièrement l'impôt, constituent le « pays de l'administration », le *bled-el-maghzen* ; les autres, qui ne le payent pas du tout ou attendent, pour s'exécuter, qu'une armée chérifienne envahisse leur territoire, ravage leurs moissons et ruine leurs villages, et qui vivent dans leurs montagnes au gré de leur humeur

1. *Le Règne de Mouley-el-Hassan* (*Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1894).

sauvage, sous le gouvernement patriarcal de leur djemaâ, forment le *bled-es-siba* ou « pays du vol ». Il est vrai que telle tribu, obéissante hier, se révoltera demain contre l'avidité d'un caïd, que telle autre, hier rebelle, aujourd'hui décimée, foulée par les troupes du sultan, fait sa soumission jusqu'à ce qu'elle trouve un moment favorable pour secouer le joug ; mais la distinction entre le pays soumis et le pays insoumis n'en subsiste pas moins et elle explique toute la politique des « empereurs » du Maroc. Leur tactique se résume en un mot, qui sera toujours le programme des maîtres, quels qu'ils soient, du Maghreb : augmenter autant que possible l'étendue du *bled-el-maghzen* aux dépens du *bled-es-siba*, substituer partout l'autorité du caïd à celle de la djemaâ. En d'autres termes, les souverains du Maroc ont cherché à accroître la part facilement exploitable de leurs domaines. Une exploitation, c'est bien en effet le mot qui caractérise le gouvernement des sultans : ils administrent leurs États comme un domaine, dont les caïds seraient les fermiers, mais des fermiers dont la redevance ne serait pas fixée ; dépouillés et ruinés quand ils viennent à la cour, les caïds, à leur tour, sont sans pitié pour leurs administrés ; leurs exactions sont telles que, dans les plaines qui entourent Marrakech, les paysans découragés ne cultivent plus que les grains et les légumes strictement nécessaires à leur entretien. A quoi bon épargner pour les agents du caïd ou pour les soldats du Maghzen?

Quant au *bled-es-siba*, le sultan en parcourt

tantôt une partie et tantôt une autre ou y envoie son armée ; les troupes vivent sur le pays, tant qu'elles y trouvent leur subsistance ; elles mangent et ravagent tout, et elles se retirent enfin, chargées de tout le butin qu'elles ont pu ramasser et des têtes rebelles qu'elles ont pu moissonner, emmenant les bestiaux et traînant de lamentables files de prisonniers, enchaînés, dix par dix, à une énorme chaîne de fer qui use leurs jambes et scie leurs clavicules. Le butin ira grossir le trésor du sultan ; les têtes, salées par les soins des juifs, se dessécheront sur les crocs qui ornent les portes des palais impériaux et des kasbahs des grandes villes ; quant aux captifs, entassés dans d'épouvantables prisons, dont les cachots chinois peuvent seuls égaler l'horreur, ils périront lentement de fièvre, de misère et de faim, tandis que, pour leur procurer quelque nourriture, leurs femmes iront rôder autour des camps et offrir leur corps à tout venant.

Sur cet agrégat anarchique de tribus, sur cette société théocratique et féodale, ce sont les diplomates européens, les nôtres surtout, qui ont dessiné la trompeuse façade d'un État centralisé et d'un pays unifié. Une tribu des frontières, une troupe de pillards venait-elle faire une incursion sur notre territoire algérien, razzier quelques-uns de nos indigènes, notre diplomatie adressait une plainte au sultan et lui demandait une indemnité, comme s'il avait été le maître de tout le territoire que nous appelons « Maroc ». Si cette étrange procédure n'avait eu d'autre inconvénient que de retarder indéfiniment la solution des affaires les

plus simples, et de faire naître, entre le Maghzen et nous, d'incessantes difficultés, le mal eût été réparable. Mais ce sont les procédés de notre politique et les formules de nos chancelleries qui, peu à peu, ont donné, à cette fiction de « l'empire marocain », un commencement de réalité ; c'est nous qui avons, de nos propres mains, dressé à côté de l'Algérie le fantôme d'un État organisé, nous qui, sur l'édifice fragile et lézardé de « l'empire » des chérifs, avons appliqué cette couche de chaux qui, au pays du Maghreb, prête aux masures croulantes et aux bicoques en pisé l'aspect monumental d'édifices de pierre capables de défier les siècles.

Sans cesse rendus responsables de méfaits qu'il leur était impossible de prévenir, les sultans, peu à peu, comprirent la nécessité d'augmenter leur autorité sur les marches lointaines de leurs domaines, d'avoir du moins les réalités avantageuses du pouvoir, puisqu'ils n'en pouvaient esquiver les responsabilités gênantes. « Je paye, donc je règne », fut, si l'on ose dire, le raisonnement qui, d'instinct, s'ébaucha dans l'esprit des chérifs ; et c'est ainsi que leur autorité réelle a quelque peu grandi, et que la conception qu'ils avaient de leur propre pouvoir s'est, dans une certaine mesure, modifiée. Mouley-el-Hassan, par exemple, dans sa vie agitée, toujours à cheval et en campagne, comme nos rois capétiens, toujours en lutte contre la résistance berbère, a augmenté l'étendue du *bled-el-maghzen*, installé des caïds dans la riche vallée du Sous, tenté de rattacher « l'archipel » du Touât à sa domination. Quand,

de sa dernière expédition, ses serviteurs eurent ramené à Rbât son cadavre à demi décomposé, mais maquillé, maintenu sur son cheval et faisant encore figure d'empereur, et quand, à la faveur de ce subterfuge, on eut proclamé son second fils Mouley-abd-el-Aziz, l'énergique Bâ-Hamed, organisateur de cette macabre mise en scène, continua la politique vigilante du sultan défunt.

La mort du grand vizir laissa sans guide l'empereur actuel; très jeune, semblant plus soucieux de ses plaisirs que des affaires, regardé avec défiance par les anciens serviteurs de son père, à cause de son penchant pour des récréations peu conformes aux habitudes marocaines, comme la bicyclette, le cinématographe, l'automobile, les feux d'artifice, Mouley-abd-el-Aziz marqua d'abord sa prédilection pour un Berbère, venu jadis comme otage à la cour et devenu l'homme de confiance de Bâ-Hamed, El-Menebhi, et pour un aventurier anglais nommé Mac-Lean, qui est devenu l'organisateur des plaisirs du jeune sultan. Ce sont ces deux personnages qui ont été chargés, en juillet 1901, d'une ambassade à Londres et à Hambourg; mais, soit qu'El-Menebhi se soit mal acquitté de sa mission, soit que ses adversaires aient profité de son absence pour ruiner son crédit, son retour fut suivi d'une demi-disgrâce. Les conseillers expérimentés de Mouley-el-Hassan, le grand vizir Si-Feddoul-Gharnit et Si-Abd-el-Krim-ben-Sliman, le beau vieillard que Paris et Saint-Pétersbourg ont vu, dans l'été de 1901, à la tête de l'ambassade marocaine, parurent un moment avoir repris une autorité prépondérante;

ils ont conduit les négociations et aplani les difficultés avec la France et avec l'Espagne. Mais ensuite l'ancien favori, appuyé sur le « caïd » Mac-Lean, a reconquis la faveur du maître ; c'est lui qui a dirigé le voyage à Rbât et à Fez, la ville sainte, dont l'accueil est comme la consécration d'une autorité bien affermie. C'est là que le sultan séjourne actuellement, retenu qu'il est dans le nord par la révolte dont nous aurons à parler.

Ainsi, tantôt le gouvernement central, au Maghreb, paraît se fortifier et s'organiser comme sous Mouley-el-Hassan ou au début du règne de Mouley-abd-el-Aziz, tantôt au contraire le particularisme des tribus se réveille ; des insurrections réduisent le domaine soumis au sultan et font avorter toutes les tentatives de réforme ou d'organisation. Ces alternatives de succès et de revers, de puissance et de faiblesse, ces changements de dynastie et ces rivalités de princes, c'est, depuis des siècles, l'histoire intérieure du Maroc. Mais ces changements peuvent modifier quelque peu la physionomie extérieure du Maghreb-el-Aksa, ils n'altèrent pas sa constitution organique. C'est de l'état social et de l'état religieux des peuples que découle leur organisation politique, et le sultan lui-même, à supposer qu'il le voulût, qu'il pût même en concevoir l'idée, serait impuissant à réformer l'un ou l'autre ; il se heurterait invinciblement aux résistances de la vieille race berbère, si attachée à ses coutumes et à ses traditions ; il susciterait une de ces formidables révolutions, fréquentes dans l'histoire marocaine, qui empor-

terait la dynastie et installerait à sa place quelque chérif populaire, peu suspect de mépriser les vieilles mœurs[1]. Une réforme radicale du gouvernement marocain ne pourrait être réalisée qu'avec l'aide et sous l'inspiration d'une puissance étrangère, qui prêterait au sultan son concours pour briser les résistances intérieures; mais alors, le Maroc ne serait plus qu'en apparence le Maroc; le sultan continuerait de faire les gestes qui commandent, les caïds ne cesseraient pas d'exercer leurs fonctions, mais l'impulsion directrice et la force régulatrice viendraient du dehors : le Protectotat serait fait.

Appelée par un sultan réformateur ou provoquée par une crise intérieure, l'introduction d'un élément étranger dans les destinées du Maghreb-el-Aksa paraît probable. Abandonné à lui-même, soit à cause de l'inertie, soit à cause des rivalités jalouses des grandes puissances, le Maghreb pourrait demeurer indéfiniment dans ce moyen âge où il s'endort; et peut-être, peu à peu, des sultans énergiques et éclairés parviendraient-ils à lui faire faire, dans le monde, figure d'État moderne. Mais le Maroc n'évolue pas en vase clos : riche et fertile, seul intact dans un continent partagé, seul inexploité dans une Afrique partout mise en valeur, il est l'objet d'ardentes convoitises qui ne laisseraient pas à une évolution spontanée le temps de s'y achever.

1. Ces lignes étaient écrites à la fin de l'année 1901 ; nous n'avons pas voulu les modifier. On voit que les événements n'ont guère tardé à confirmer l'exposé général que nous faisions alors.

III

A notre époque d'impitoyable concurrence, vivre comme un anachronisme parmi les hommes et les choses de son temps, c'est se condamner à une claustration rigoureuse ou s'exposer au péril d'une domination étrangère. L'exemple du Maroc le prouve, lui qui, à cheval sur l'Atlantique et la Méditerranée, dans l'une des positions les plus avantageuses du monde, et recélant tant de richesses dans son sol et son sous-sol, reste plus fermé qu'une Chine, plus inaccessible qu'un Thibet. A mesure que nos civilisations s'avancent dans la voie du progrès matériel, et que des inventions nouvelles rendent toujours plus faciles et plus rapides les échanges entre les peuples, le Maghreb, de plus en plus, s'isole. Jadis, ses bateaux légers allaient trafiquer jusqu'en Orient, ses pirates venaient piller jusque sur les côtes de Provence et d'Italie, ce qui, après tout, est encore une manière d'avoir des relations avec ses voisins [1]. Il n'y a plus de flotte marocaine, que les trois bâtiments du sultan qui dansent sur leurs ancres dans la baie de Tanger. Quant aux ports, non seulement il n'en existe pas un seul, ni un seul phare (sauf le phare international du cap Spartel) ; non seulement il faut, quand le temps le permet, débarquer les

1. Voyez, sur *les Corsaires de Salé*, l'article du comte Henri de Castries, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1903. Il montre que les fameux marins et corsaires marocains étaient, à peu près tous, des renégats ou des prisonniers chrétiens.

marchandises dans des rades foraines, exposées à tous les vents ; mais encore quelques rades, notamment celle d'Agadir, le meilleur mouillage de toute la côte de l'Atlantique, sont complètement interdites au commerce. Quant aux chemins de fer, le Maroc refuse absolument qu'il en soit construit sur son territoire. Les routes sont de simples pistes, frayées par un usage séculaire, qui ne permettent l'emploi d'aucun véhicule lourd. Cette circonstance, à elle seule, serait un obstacle à toute exportation importante de céréales et de minerais, si les prohibitions légales ne suffisaient pas à l'entraver. Les « trois royaumes » de Fez, de Marrakech et du Sous, dont la juxtaposition constitue ce que nous appelons « l'empire du Maroc », ont chacun leur vie commerciale, leur activité économique particulière ; l'incommodité et l'insécurité des transports rendent les communications de l'un à l'autre si malaisées, que l'on a vu parfois l'un d'eux manquer de tout, tandis que les autres étaient dans l'abondance. De Marrakech, pour se rendre à Taroudant, dans le Sous, ou aux oasis du Tafilelt, il faut franchir des cols élevés, traverser des régions dangereuses ; de Fez à Marrakech, que nos livres de géographie appellent « les deux capitales du Maroc », l'on ne va que par Rbât et la côte ; et il est plus aisé de se rendre de Fez à Tlemcen, par Oudjda, que de Marrakech à Fez ; le sultan n'entreprend que rarement ce dernier voyage, et encore se fait-il escorter par une véritable armée, car l'antique Fez est une cité capricieuse où les *tolba* s'agitent volontiers et qui n'ouvre pas toujours ses portes à « l'empereur ». A plus forte raison le

voyage est-il pratiquement presque impossible aux commerçants et aux marchandises.

Le Maroc, aux portes de l'Algérie et de l'Espagne, est actuellement l'un des pays les plus inconnus du globe, celui sans doute où il est le plus dangereux de pénétrer. Un voyageur chrétien, reconnu dans les régions de l'intérieur ou dans le Rif, a de grandes chances de ne revoir jamais sa patrie. Les traités stipulent, il est vrai, la liberté pour les Européens de circuler dans toute l'étendue de l'empire, de même qu'ils leur garantissent le droit de propriété ; mais ce ne sont là que de vains textes, que le Maghzen, à supposer qu'il en eût la volonté, est totalement impuissant à faire respecter. Dans ces dernières années encore, M. Forret, parti pour le Rif, avec une mission de la Société de géographie commerciale de Paris, n'a pas reparu. Le vicomte de Foucauld n'a pu accomplir ses admirables explorations que déguisé en juif marocain, en se résignant à subir toutes les avanies et tous les mauvais traitements réservés aux enfants d'Israël[1]. La protection, même des plus puissants personnages, n'est pas toujours une sauvegarde suffisante : Duveyrier a dû, malgré le patronage du chérif d'Ouazzan, renoncer à explorer le Rif ; et M. de Segonzac n'a pu, récemment, visiter cette province que sous la *djellaba* d'un marchand tripolitain [2].

1. De Foucauld, *Reconnaissance au Maroc* (Challamel, 1885 in-4, et un atlas).

2. Pour les trois voyages du marquis de Segonzac dans le Sous, dans le Rif, chez les Brâber, voyez : *Voyages au Maroc* (1899-1901), Préface de M. E. Etienne (Arm. Colin, 1903, in-4), et un atlas (Barrère, éditeur). — M. de Segonzac a effectué son voyage chez les Brâber avec un chérif d'Ouazzan.

Ainsi, ce n'est qu'au prix des plus grandes fatigues et des pires dangers, que d'intrépides voyageurs, parmi lesquels l'on n'est pas surpris de trouver beaucoup de Français, ont pu se risquer hors des pistes battues et des villes de la côte, pour arracher au Maghreb-el-Aksa les secrets qu'il cache si jalousement.

Théoriquement, le commerce, au Maroc, est libre ; mais, en fait, une infinité de restrictions, de prohibitions, de taxes, entravent les échanges. Les marchandises étrangères sont frappées à l'importation d'un droit de 10 °/₀ *ad valorem*, qui a été adouci en notre faveur par l'accord commercial du 24 octobre 1892 [1]. La plupart des transactions se font par l'intermédiaire des juifs qui, protégés aussi bien par le mépris qu'ils inspirent que par les services qu'ils rendent, s'insinuent dans les coins les plus reculés du Maghreb, se font « les hommes », au sens féodal du mot, de quelque puissant musulman et deviennent les courtiers indispensables, souvent pillés, mais prompts à s'enrichir de nouveau, de toutes les affaires.

En outre, les puissances étrangères exercent sur certains sujets marocains un droit de protection, réglementé par la convention de Madrid de 1880, et qui leur permet de soustraire, à l'arbitraire de la justice et de l'administration locales, les individus qui sont en relation avec elles ou dont elles se servent pour la défense de leurs intérêts.

1. Sur tout le détail des conventions commerciales, voyez Rouard de Card : *les Traités entre la France et le Maroc* (Pedone, 1898, in-8).

Malgré l'entremise des juifs et des « protégés » l'apathie des indigènes des campagnes, la mauvaise volonté du gouvernement, l'impossibilité pratique de voyager et de posséder, réduisent à des chiffres très faibles le commerce d'un pays que la nature a créé l'un des plus riches et des plus fertiles de toute l'Afrique.

Bien arrosé par les pluies de l'Océan qu'attirent les hautes montagnes, irrigué, dans ses parties les plus sèches, par les eaux des ouadi qui dévalent des sommets de l'Atlas, le Maroc est, par son climat et sa situation, plus favorisé que l'Algérie et la Tunisie. A l'est, le bassin de la Moulouya n'est guère qu'un prolongement de l'Oranie ; au pied des montagnes, les oasis du Tafilelt et de l'oued Draâ participent des conditions géographiques du Sahara et ressemblent à nos plus belles oasis du Sud-Algérien ; mais à l'ouest, le long de l'Océan, s'étend, depuis Tanger jusqu'à l'Atlas, une longue bande, large de 50 à 100 kilomètres, composée de terres noires, qui pourrait devenir, si des colons européens y mettaient la charrue et si un gouvernement régulier y assurait la paix et une juste répartition des impôts, une riche terre à céréales. Entre cette zone côtière et les montagnes, c'est le steppe herbeux, capable de nourrir des troupeaux de bœufs et de chevaux et susceptible d'être, çà et là, transformé par l'irrigation. Sur les flancs des montagnes, dans les hautes vallées abondamment pourvues de pluie, l'olivier, la vigne, les arbres fruitiers méditerranéens croissent presque sans culture. Plus au sud, enfin, entre les deux branches terminales de l'Atlas, la vallée du Sous étale

ses vergers et ses champs. Si l'on ajoute que l'étude géologique du Maghreb et les indices recueillis par les voyageurs permettent de croire que le sous-sol renferme des mines de charbon et de différents métaux, l'on s'étonnera plus encore que tant de ressources naturelles restent inexploitées, et l'on se souviendra sans surprise que, selon Diodore, les Phéniciens avaient fondé sur la côte africaine, au delà des colonnes d'Hercule, trois cents comptoirs dont ils tiraient toute sorte de richesses, et qu'au temps des Romains, des villes florissantes, comme Volubilis, prospéraient dans les plaines de l'ouest.

La nature, dans ces contrées privilégiées, n'a pas changé ; elle n'est devenue plus avare ni de ses eaux fécondantes, ni de son soleil vivifiant ; mais la rage des hommes s'est appesantie sur elles ; le musulman est venu, et le grand silence de l'islam s'est étendu sur le pays ; il a fermé ses portes à la vie. Ce sont les brigandages, l'anarchie, les impôts écrasants et les exactions des caïds qui condamnent ce sol fécond à une stérilité artificielle.

Que le « Maghreb sombre » reste étroitement confiné dans son isolement, « afin qu'il y ait un dernier pays où les hommes fassent leur prière [1] », un dernier pays où l'argent ne soit pas tout et où il soit permis au vagabond, drapé dans ses loques, de circuler, au hasard de sa fantaisie, sans crainte du gendarme, nourri dans les mosquées et accueilli comme l'hôte envoyé d'Allah ! Sur quelles lèvres

1. Pierre Loti, *Au Maroc*, p. 357 (Calmann-Lévy).

d'artiste ou de poète, au retour d'un voyage au Maroc, ne viendrait naturellement un pareil souhait ? Mais il serait dangereux qu'un sentimentalisme vague, et d'ailleurs discutable, vînt cacher à nos yeux les réalités du tableau, moins séduisantes que lorsqu'elles apparaissent à travers le prisme de l'imagination d'un Loti. Or, c'est un fait certain que notre civilisation européenne est, par vocation et par nécessité, conquérante, que la loi de sa vie économique l'oblige à chercher sans cesse des débouchés nouveaux et des terres vierges. Il semble impossible qu'au milieu du torrende l'expansion européenne, qui bat ses côtes et qui l'entoure de toutes parts, le Maghreb puisse demeurer isolé, comme un îlot d'archaïsme. Alors que, jusqu'aux confins du monde, les peuples civilisés vont porter les produits surabondants des leur industrie et implanter des provins de leurs races, il paraît invraisemblable qu'il puisse toujours subsister, aux portes de la Méditerranée, un Maroc où ne pénètrent ni nos idées, ni nos voyageurs, ni nos marchandises.

CHAPITRE II

LA QUESTION DU MAROC

LE MAROC

ET LES PUISSANCES EUROPÉENNES

I. — La question marocaine est posée. — Comment elle implique la question du détroit sans se confondre avec elle. — Intérêts qu'ont les grandes puissances au Maroc. — Angleterre. — Allemagne.

II. — L'Espagne et le Maroc. — Affinités géographiques et traditions historiques. — Vastes ambitions et impuissance à les réaliser. — Les *Presidios*. — Le commerce hispano-marocain. — Un article de M. Silvela. — Solutions possibles.

III. — La France et le Maroc. — Pas de frontière naturelle entre l'Algérie et le Maroc. — Rapports anciens de la France et du Maroc. — L'Isly et Mogador. — Relations entre le Maroc et l'Algérie. — Commerce franco-marocain. — Nécessité pour la France d'être prédominante au Maroc ; elle seule peut assumer la tâche de diriger son évolution.

I

Ne pas agiter les problèmes qui dorment encore, c'est sans doute une sage maxime que l'Europe, engagée, en Orient et en Extrême-Orient, dans d'interminables complications, applique volontiers ; mais refuser de regarder en face les difficultés qui surgissent, attendre pour les résoudre qu'elles se soient envenimées, c'est s'acculer de

gaieté de cœur à des situations inextricables et se préparer de pénibles surprises. Ne nous payons donc pas d'illusions ; quoi qu'on fasse aujourd'hui, la « question marocaine » est posée ; le fait même de l'isolement du Maroc dans une Afrique partagée, les événements de Touât et surtout le bruit qu'en a fait la presse européenne, l'affaire Pouzet, les ambassades marocaines à Londres et à Hambourg, à Paris et à Saint-Pétersbourg, les démêlés avec l'Espagne, enfin, l'état d'anarchie qui règne dans le nord du Maghreb et qui est une menace pour ses voisins, ont poussé peu à peu la « question d'Occident » au nombre des préoccupations essentielles de l'opinion et des gouvernements. La solution peut être encore éloignée, comme elle peut être très proche ; mais, dès maintenant, les intérêts en présence apparaissent nettement et le moment est venu de les étudier. Pour l'honneur et la paix de l'Europe, il serait néfaste que les affaires marocaines pussent dégénérer en une de ces sempiternelles « questions » autour desquelles s'essouffle, depuis si longtemps, la diplomatie des grandes nations.

Toutes les puissances, ou presque toutes, ont quelque intérêt à sauvegarder dans les parages du Maroc, soit qu'elles confinent à ses frontières, comme la France et l'Espagne, soit qu'elles fassent avec lui du commerce, comme l'Angleterre et l'Allemagne surtout, soit que leurs bâtiments de guerre et de commerce passent en vue de ses côtes. Et voilà, dans cette simple énumération, énoncés les trois aspects de la « question marocaine ».

Si l'opinion publique, dans la plupart des grands pays, se montre inquiète et nerveuse dès qu'un incident survient au Maghreb ; si les représentants des puissances, à Tanger, se surveillent les uns les autres avec tant de jalouse âpreté, c'est que le passage le plus fréquenté du monde, le détroit de Gibraltar, est marocain par l'une de ses rives. Le Djebel-Mousa, qui domine, de plus de 850 mètres, l'étranglement le plus étroit du canal, est en territoire marocain. Aussi a-t-on vu jusqu'ici toutes les nations commerçantes, alors qu'elles auraient un intérêt évident à l'ouverture de l'empire des chérifs au trafic universel, s'opposer avec énergie à ce que l'une d'elles assume la charge de l'administrer, d'y faire régner la sécurité, d'y créer des ports et des voies ferrées ; toutes redoutent que celle qui dominerait au Maroc ne soit tentée, en cas de guerre, d'entraver la navigation dans le détroit.

Ainsi, la « question du détroit » est impliquée dans celle du Maroc. Aucune puissance ayant une flotte et des intérêts sur mer, pas plus les États-Unis ou le Japon, que l'Allemagne, la France ou l'Italie, ne peut admettre que la Grande-Bretagne, assise sur son rocher de Gibraltar, occupe la côte marocaine du détroit, ou même un seul point de cette côte, et possède ainsi la mâchoire inférieure de cette bouche formidable dont Gibraltar est la maîtresse dent. Et de même, il est certain qu'actuellement, la Grande-Bretagne ne permettrait pas qu'une grande puissance maritime prît position en face de Gibraltar et que Tanger, d'où là garnison anglaise tire chaque jour ses subsistances,

appartînt à une nation rivale, car ce serait abdiquer cette royauté qu'elle prétend exercer sur les mers.

Mais la « question marocaine » et celle du détroit, si elles se touchent et s'impliquent, se débordent aussi mutuellement. Simples l'une et l'autre, si on les envisage séparément, elles se compliquent dès qu'on les confond ; ce sont, en effet, des problèmes de nature différente, et, s'ils ont entre eux des points de contact, ils peuvent être, dans une certaine mesure, isolés l'un de l'autre. La « question du détroit » intéresse la politique internationale ; elle ne saurait trouver de solution définitive que dans une entente des puissances maritimes pour la garantie de la liberté de la navigation. Mais il suffirait que les nations intéressées se missent d'accord en vue d'assurer la neutralité des quelques lieues de côtes escarpées qui forment, en face du Djebel-Tarik et de Tarifa, l'une des colonnes d'Hercule, pour calmer les anxiétés de l'Angleterre et les appréhensions des puissances maritimes ; la « question marocaine » se trouverait, du coup, dégagée de tout ce qui la fait, à première vue, paraître inquiétante pour la paix du monde ; elle apparaîtrait ceq u'elle est réellement, c'est-à-dire très simple. La France, qui est la voisine immédiate du Maroc et qui partage avec lui la domination des pays barbaresques, et, dans une bien moindre mesure, l'Espagne, qui allonge ses rivages en face des montagnes rifaines, qui possède Ceuta et les *Presidios*, ont, vis-à-vis de l'empire chérifien, une situation hors de pair ; elles y ont de grands intérêts politiques, qui ne

sauraient être mis en balance avec les intérêts économiques des autres pays. Ceux-ci, éloignés du Maroc par leur position géographique, n'ont avec lui que des rapports commerciaux ; ce serait, par conséquent, leur avantage que le Maghreb entrât dans la voie des progrès matériels, s'ouvrît au commerce et aux voyageurs, devînt un pays consommateur et producteur ; il semble donc qu'ils ne devraient voir qu'avec plaisir une intervention européenne au Maroc, à la seule condition que, pendant un certain nombre d'années au moins, les droits de douanes actuellement en vigueur ne seraient pas augmentés.

La France, l'Angleterre, l'Allemagne, tiennent le premier rang sur la liste des nations qui font des échanges commerciaux avec le Maroc [1]. La France garde la première place, malgré la rude concurrence que lui font les produits anglais et allemands. La Grande-Bretagne vient ensuite ; elle fait un commerce d'environ 35 millions de francs ; elle vend des cotonnades, des cotons en rame, des bougies, des thés, des draps ; elle achète des denrées alimentaires destinées surtout au ravitaillement de Gibraltar. Mais, tandis que les échanges de l'Angleterre restent à peu près stationnaires, l'Allemagne réussit à lui enlever

1. Notons ici que les chiffres fournis par les douanes marocaines ne méritent qu'une très médiocre confiance. Les commerçants sont d'accord pour dire qu'il faut majorer ces chiffres d'un tiers pour avoir une approximation assez exacte. — Voyez C. Fidel : *les Intérêts économiques de la France au Maroc* ; *le commerce du Maroc en 1900 et 1901* (Challamel, 1903, in-8). On peut se fier aux chiffres donnés et discutés par M. Fidel dans son très utile ouvrage.

une partie du marché marocain; le grand effort fait par les Allemands au Maghreb coïncide avec l'essor général des industries germaniques; en quête de débouchés pour la pléthore de leurs produits, ils ont envoyé des missions pour étudier les ressources du pays et en préparer la mise en valeur. C'est ainsi que M. Théobald Fischer, le géographe bien connu de l'université de Marbourg, a fait successivement, sur l'initiative des sociétés de géographie de Berlin et de Hambourg, deux voyages d'études dans les plaines de la côte ouest [1]. Les bateaux allemands de Hambourg apportent des draps, des papiers; ils exportent des laines, des huiles, des peaux, de la cire; ils font un commerce d'environ 7 millions de francs. Les maisons allemandes, très actives et très avisées, envoient des agents dans tous les ports de la côte; elles savent se plier aux goûts et aux besoins des indigènes, elles colportent ces articles médiocres, mais à bon marché, qu'elles fabriquent en masse pour l'exportation, et, déjà, elles ont enlevé aux vieilles maisons anglaises et françaises une part de leur clientèle. Ces succès rapides du commerce de l'empire devaient naturellement suggérer, parmi les « coloniaux » allemands, quelques aspirations plus ambitieuses; une compagnie marocaine, sous le patronage de M. Fischer, a été fondée à Hambourg ; peu à peu

1. Voyez Théobald Fischer : *Wissenschatliche Ergbnisse einer Reise im Atlas-Vorlande von Marokko* (Peterm. Ergang. n° 33, 1900) (Gotha, Perthes).— *Meine dritte Forschungsreise im Atlas-Vorlande von Marokko* (extrait des *Mitteilungen der geogr. Gesellschaft in Hamburg*, t. XVIII, 1902).

l'idée est apparue d'acquérir un port sur la côte de l'Atlantique et même d'occuper toutes ces plaines du *Vorland* qui bordent l'Océan et qui pourraient se transformer en un pays de culture et de colonisation. Ce serait, insinue-t-on quelquefois chez nos voisins, au cas d'un partage du Maroc, le lot de l'Allemagne, la part du lion! car l'Espagne n'aurait que des enclaves dans l'extrême-nord; et quant à la France, elle se devrait contenter de la vallée de la Moulouya et des oasis sahariennes! Ces tendances conquérantes, qui se font jour dans quelques revues et une partie de la presse coloniale, l'activité de la diplomatie allemande à Tanger, révèlent le courant d'opinion qui grandit dans l'empire. Mais ce serait, malgré tout, faire fausse route, que d'attribuer trop d'importance à ces indices; dans tous les pays, les « coloniaux » ont l'appétit insatiable! Mais, autant le gouvernement impérial paraît soucieux d'ouvrir à ses nationaux des débouchés nouveaux pour leur industrie, autant il semble peu enclin à entrer dans la voie des conquêtes lointaines. Les difficultés d'une pareille entreprise, au Maroc, sautent aux yeux, mais l'on voit moins bien ce que les commerçants et les industriels allemands y gagneraient; il n'est pas nécessaire, pour que leurs exportations augmentent, que les soldats de l'empereur occupent une partie du pays, il suffit que le marché du Maghreb soit ouvert à la libre concurrence. Il est à croire, en outre, que le gouvernement ne se laisserait pas entraîner, pour un avantage assez mince, à léser très gravement les intérêts essentiels de la France et à créer, dans

l'Afrique du Nord, une nouvelle frontière d'Alsace. Dans les circonstances actuelles, il n'apparaît pas que l'Europe soit sous la menace de quelque Kiao-tcheou marocain.

Si, à l'Angleterre, à l'Allemagne et à la France, l'on joint l'industrieuse Belgique [1] qui, pour les sucres, fait une concurrence dangereuse aux produits français, et même, pour les draps, aux produits allemands et anglais, l'on ne trouve plus, sur les tableaux statistiques, que l'Espagne et le Portugal qui ne vendent presque rien au Maroc [2], mais qui lui achètent une notable quantité de produits alimentaires; les Etats-Unis, qui demandent au Maroc des peaux de chèvres; l'Egypte, qui s'y fournit de babouches et de haïks; l'Italie, qui en tire des peaux et de la cire; quant aux autres pays, les chiffres de leurs échanges sont insignifiants.

Ainsi, pour toutes les puissances, la France et l'Espagne exceptées, la « question marocaine », dès qu'on l'isole du problème du détroit qui peut et doit en être séparé, se résout en une question de commerce et de « porte ouverte ».

II

Entre le « Pays du couchant » et la péninsule Ibérique, la nature a créé des affinités. Les mon-

1. Voyez Victor Collin : *le Maroc et les intérêts belges* (Louvain, Polleunis et Ceuterick, 1900). — L'auteur propose la création au Maroc, d'un Etat indépendant administré par des Belges.

2. Bien entendu, nous ne faisons pas état, ici, du commerce de contrebande qui se pratique sur une large échelle.

tagnes du Rif et la sierra Nevada sont nées d'un même plissement qui, infléchi en demi-cercle et presque tordu par la résistance des massifs plus anciens, s'est brisé à la charnière, séparant par une profonde fissure les deux colonnes d'Hercule. Le détroit de Gibraltar n'est pas une frontière géographique; c'est le même climat, la même végétation, les mêmes paysages que l'on retrouve sur ses deux rives et, durant sept siècles, loin d'isoler, comme aujourd'hui, deux civilisations, deux mondes violemment disparates, elles ont obéi aux mêmes maîtres et accepté la même foi. Longtemps, avant de porter vers les cieux la croix victorieuse, la Giralda de Séville, sœur jumelle de Kétibia de Marrakech, a proclamé comme elle qu'il n'y a qu'un seul Dieu dont Mahomet est le prophète, et elle atteste encore la puissance et la splendeur des Almoravides. La croisade espagnole, continuée longtemps encore après que Boabdil eut pleuré sur les ruines de Grenade, jusqu'à ce que le dernier Maure eut disparu des Alpujarras, a définitivement chassé l'islam du sol ibérique; mais, d'un côté du détroit comme de l'autre, le souvenir des grandes luttes héroïques est resté vivant; c'est l'épopée nationale de l'Espagne; et quant aux Maures et aux Berbères eux-mêmes, l'un des rares souvenirs qu'ils aient gardé de leur histoire jadis si brillante, c'est la douceur de vivre dans les plaines fertiles que fécondent les eaux de l'Oued-el-Kébir[1], c'est le regret des palais de Grenade et de ses sources jaillissantes, et c'est aussi

1. Guadalquivir.

une aversion instinctive contre leurs vainqueurs, ces chrétiens, si longtemps leurs sujets, qui ont fini par les expulser impitoyablement. La haine, de part et d'autre, a survécu aux causes qui l'avaient provoquée ; elle continue sourdement une lutte de sept siècles. L'horreur du *moro* est innée parmi le peuple espagnol, et quant aux Marocains, ils éprouvent en face de l'Espagnol un sentiment de répulsion très différent de la défiance hostile qu'ils témoignent à tous les étrangers. Le contact, qui n'a jamais cessé d'exister sur les côtes, dans les *Presidios,* entre les deux peuples, n'a fait que raviver et envenimer les rancunes réciproques.

Quand les rois catholiques eurent achevé d'unifier l'Espagne et atteint ses frontières géographiques, il y eut, dans sa destinée, une heure d'indécision. Quelle politique allait l'emporter : la croisade nationale qui entraînerait, au delà du détroit, les successeurs d'Isabelle et de Ferdinand, à la poursuite des Maures vaincus, ou la politique dynastique qui jetterait l'Espagne hors de ses voies traditionnelles, dans des luttes sans fin aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie ? Le monde put croire, un moment, que Charles-Quint et Philippe II seraient de taille à conduire de front la double bataille et à justifier une domination universelle par une lutte sans repos contre les ennemis de la chrétienté ; mais, à cette trop lourde tâche, les énergies de l'Espagne s'épuisèrent ; la guerre contre le Maure ne fut plus qu'un épisode secondaire et passager de son histoire ; les rois catholiques, peu à peu, en vinrent à d'humiliantes négociations avec le sultan, et l'on vit Charles II envoyer

un grand d'Espagne à Meknez pour obtenir du chérif qu'il n'inquiétât pas les galions chargés d'or et d'épices, à leur retour des Amériques! Chaque fois que l'idée de la croisade nationale, profondément enracinée dans l'âme du peuple espagnol, sembla réapparaître, des querelles européennes vinrent distraire l'attention de l'Espagne et paralyser son effort. Mais, des luttes d'autrefois, les Espagnols ont gardé quelques postes fortifiés sur les côtes du Maghreb : Ceuta et les *Presidios*, qu'ils regardent comme les têtes de pont qui leur permettront, un jour, de reprendre la guerre sainte contre l'islam. Les hommes qui ont eu le sens de la tradition nationale, un penseur comme Donoso Cortès, des généraux comme O'Donnell et Prim, ont tenté d'orienter l'Espagne vers cette politique. O'Donnell, en 1859, a réalisé un moment la réconciliation de tous les partis dans un même sentiment patriotique, quand il a conduit la grande expédition qui s'empara de Tetuan; il se produisit alors une explosion du sentiment national, qui montra combien est populaire encore la guerre contre l'ennemi héréditaire.

Depuis la perte des colonies surtout, des hommes d'État, des publicistes, des géographes, ont tenté de répandre cette idée que l'activité nationale, délivrée du poids mort des Antilles et des Philippines, doit se porter vers le Maroc [1]; ils

1. Voyez : *Intereses de España en Marruecos*, discours prononcés par M. don Francisco Coello, don Joaquin Costa, don Gabriel Rodriguez, don Gumerzindo de Azcarate, don Eduardo Saavedra, don José de Carvajal, dans un meeting organisé au théâtre de l'Alhambra, le 30 mars 1884, par la Société espagnole des africanistes

espèrent faire renaître les jours heureux et restaurer la concorde, en accommodant aux besoins de l'Espagne d'Alphonse XIII, les grands souvenirs et les traditions héroïques des temps d'Alphonse le Saint et d'Isabelle ; des brochures, des conférences, une pétition aux Cortès, ont fait quelque bruit autour de ce dessein généreux. Soucieux de tenir compte du changement des temps et des idées, ce n'est plus une croisade que demandent les partisans de ce renouveau politique, mais l'établissement d'une sorte de protectorat sur le Maroc. Invoquant la parenté des races, malgré la différence des civilisations et des croyances, ils répètent volontiers qu'à eux est réservée la tâche de civiliser le Maghreb, de le pousser dans la voie du progrès matériel et de le transformer en un grand État musulman protégé et dirigé par l'Espagne.

Malheureusement, ces nobles aspirations, si elles font honneur au patriotisme de ceux qui les ont conçues, ne tiennent peut-être pas assez compte de l'état politique et financier actuel de la Péninsule et de ses intérêts au Maroc ; les plus intransigeants défenseurs des « droits » de l'Espagne reconnaissent eux-mêmes qu'aujourd'hui elle n'est pas prête à jouer, au Maghreb, un rôle pré-

et coloniaux (Madrid, Fortanet, 1884) ; — *La Cuestion de Melilla*, Conferencia de don Rafael Torrès Campos y observationes de excmo. Señor don Francisco Coello (Madrid, Fortanet, 1894, brochure) ; — Torrès Campos, *l'Espagne en Afrique* (*Revue de droit international et de législation comparée*, t. XXIV, p. 465). — Cf. Rouard de Card, *la France et les autres nations latines en Afrique* (Pedone, 1903, in-8).

pondérant ; augurant mieux de l'avenir, ils se contentent de veiller à ce que, pour emprunter le jargon diplomatique, le *statu quo* soit strictement maintenu ; ils semblent ne pas s'apercevoir qu'ils travaillent ainsi contre les vrais intérêts de leur patrie et que le temps, en rendant de plus en plus difficile la survivance d'un Maroc indépendant et fermé à toute influence du dehors, ménagerait à l'Espagne, si elle écoutait leurs craintes et suivait leurs conseils, de cruelles déceptions.

L'opinion espagnole redoute, il faut bien le constater, les entreprises françaises au Maroc ; et cependant la France s'est toujours montrée respectueuse des glorieuses traditions de sa voisine ; elle a compati à ses malheurs, elle apprécie ses efforts pour rentrer dans sa voie historique ; elle ne méconnaît ni ce que réclament les intérêts, ni ce qu'exige l'honneur d'une nation généreuse et fière de son passé. Un accord avec l'Espagne est toujours apparu, chez nous, comme la condition de toute solution équitable de la « question marocaine ». Mais, surtout à notre époque d'impitoyable concurrence, les traditions les plus nobles et les plus généreuses aspirations sont d'un médiocre poids auprès du chiffre des affaires ou du nombre des cuirassés. Les Espagnols font grand état de leurs *Presidios* ; ce sont, disent-ils, des « pierres d'attente » pour la conquête future. Étranges « pierres d'attente » en vérité, qui attendent depuis les temps d'Isabelle et de Charles-Quint et qui, depuis lors, n'ont servi à leurs possesseurs ni à étendre leur influence ni à augmenter

leur négoce ! Et de quelle valeur peuvent être des « têtes de ponts », qui ne sont que des impasses d'où l'on ne peut s'élancer pour la conquête ou pour le commerce? Il suffit de parcourir les *Presidios* pour y constater l'état d'abandon où ils ont été laissés trop longtemps. Ceuta, dans une position magnifique et qui pourrait être un autre Gibraltar, n'est qu'une médiocre forteresse ; du côté du Maroc, son territoire, très exigu, et fermé par des montagnes, n'est le point de départ d'aucune route naturelle de pénétration vers l'intérieur ; en 1859, l'armée d'O'Donnell éprouva les plus grandes difficultés à en sortir. Le Peñon-de-Velez-de-la-Gomera et Alhucemas sont des pénitenciers ; juchés sur des rochers, dans des îlots stériles de la côte rifaine, ils reçoivent tout d'Espagne, jusqu'à l'eau douce ; avec les tribus du voisinage, ils n'échangent que des coups de fusil; les indigènes haïssent tellement les Espagnols, qu'ils refusent même de leur vendre des vivres et qu'ils se relayent pour monter une garde continuelle et les empêcher de débarquer sur le rivage. Melilla, plus importante, a quelques commerçants juifs et pratique en grand la contrebande ; les Rifains y viennent s'approvisionner de poudre, d'armes, de marchandises de toute sorte qu'ils colportent, ensuite, dans tout le Maroc oriental et jusqu'aux oasis du sud. Mais, peu intimidés par la nombreuse garnison qui s'exerce et parade, entre les murs croulants de la vieille cité et la ligne de grosses tours rondes qui en défendent les approches, les indigènes empêchent absolument tout Européen de franchir les limites du *Presidio*,

et malheur à l'Espagnol qui s'égarerait au delà de l'enceinte des tours ! Au moindre incident, les gens des tribus voisines accourent en armes, comme en 1893 où, grâce à leurs fusils espagnols, ils tinrent en échec l'armée du général Margallo et tuèrent son chef. Les îles Zaffarines abritent un bon mouillage et occupent une situation stratégique avantageuse ; mais les Espagnols n'en ont fait qu'un pénitencier. Quand à Santa-Cruz-de-la-Mar-Pequeña, sur la côte de l'Atlantique, que le traité de 1860 cédait à l'Espagne, l'on a fini par s'apercevoir que ce nom ne s'appliquait qu'à un banc de sable poissonneux ; une commission mixte se réunit et identifia le point désigné par le traité avec Ifni, qui ne répond en rien à la description et où d'ailleurs les Espagnols n'ont encore que des droits théoriques.

Voilà, il était nécessaire de le constater, la situation des Espagnols sur les côtes du Maroc. Cramponnés, depuis des siècles, à quelques îlots et à quelques presqu'îles du littoral, ils n'en ont tiré profit ni pour agrandir, ni même pour faire respecter leur territoire ; à cette longue domination, ils n'ont gagné que les haines inexpiables des tribus du voisinage ; cette possession précaire de quelques rochers ne leur confère guère plus de droits sur la masse du pays, que d'accrocher leurs nids aux fenêtres n'en donne aux hirondelles à la propriété d'un édifice.

Que de significatifs enseignements encore dans les chiffres qui résument le mouvement d'échanges entre l'Espagne et le Maroc ! La plus proche voisine du Maghreb est la seule nation qui soit sa

tributaire commerciale, qui lui achète beaucoup plus qu'elle ne lui vend [1] !

Il est de la dignité de l'Espagne de regarder en face les réalités ; dans l'état politique, financier, économique où elle est aujourd'hui, elle ne saurait assumer la tâche très lourde de protéger et d'organiser le Maroc. La parenté des races, qu'invoquent volontiers les partisans d'une politique d'action en Afrique, leur serait plutôt, à supposer qu'elle fût réelle, un obstacle qu'une aide, car il n'est pas de pires ennemis que les frères ennemis. Le souvenir des victoires d'O'Donnell, en 1859, s'est effacé ; il n'est resté que les ferments de haine laissés, notamment à Tetuan, par les troupes espagnoles. Dans de pareilles conditions, ce qui serait possible à la France, puissance africaine, habituée à gouverner des musulmans, connue d'eux pour garantir à tous ses sujets une complète liberté religieuse, serait impraticable à l'Espagne, quand même elle s'y appliquerait loyalement. Sept siècles d'histoire et l'implacable éloquence des morts s'insurgeraient contre une pareille tentative.

Le Maroc du Nord est aujourd'hui la seule terre où l'Espagne pourrait trouver un jour une expansion naturelle : le sentiment populaire dans la

1. Voici les chiffres de 1899 : importations espagnoles, 522 955 fr. ; exportations marocaines, 6 178 784 francs, consistant en peaux, œufs, pois chiches, maïs, fèves, poisson salé, amandes, oranges. Nous mettons à part, bien entendu, le commerce de contrebande. Le commerce franco-espagnol moyen est de 7 millions de francs.

Péninsule se révolterait si cette possibilité d'un avenir conforme à ses traditions nationales lui était enlevée. La France devrait tenir compte, au cas où les événements l'amèneraient à intervenir au Maroc, de susceptibilités si légitimes : elle pourrait voir sans jalousie l'Espagne élargir, sur les côtes septentrionales du Maghreb, les territoires de ses *Presidios*, sous la seule garantie que le gouvernement de Madrid s'engagerait à ne jamais céder ses possessions africaines à quelque autre puissance et à respecter la liberté du détroit. Dans un article qu'il a publié et qui a pris toute l'importance d'un événement politique[1], l'ancien chef du parti conservateur, M. Silvela, a donné à ses concitoyens les conseils les plus sages auxquels son expérience ajoute un prix infini. Reconnaissant que la « question marocaine » est à la veille de s'ouvrir et que l'Espagne ne saurait de longtemps assumer une tâche aussi vaste que le protectorat ou la domination du Maroc tout entier, il montre dans la France l'alliée naturelle de l'Espagne ; résolument adversaire d'un *statu quo* impossible à prolonger, comprenant que « la situation actuelle du Maroc, fermé au commerce, à la civilisation, à toute augmentation de la population, à l'exploitation de ses mines, à la consommation et à l'échange des produits, n'est pas un bénéfice ni une richesse, mais bien une raison de pauvreté, de stérilité et de stagnation pour l'Espagne », il

1. *La Cuestion de Marruecos*, dans la *Lectura* d'août 1901. L'article est signé : *Un diputado a Cortès*. Il a été en partie traduit par M. R. de Caix dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* de septembre.

cherche le moyen, pour son pays, de n'être pas exclu d'un partage éventuel, et ce moyen, il le trouve dans une entente avec la France, où l'Espagne « trouvera l'appui le plus sûr, non certes pour la guerre, mais pour un partage équitable et raisonnable ».

Les Espagnols méditeront les paroles si sages de l'éminent homme d'État ; ils rappelleront les souvenirs de 1859 et de 1860 ; quand lord John Russell arrêta brutalement, sur la route de Tanger, l'avant-garde de Prim, victorieuse à Tetuan, et arracha à O'Donnell le fruit de trois victoires, l'Espagne obtint au contraire de la France un loya appui. Ici, comme partout dans le monde, l'on saisit sur le vif le jeu, toujours renouvelé mais toujours efficace, de l'Angleterre : froisser l'amour-propre espagnol en lui montrant une France prête à conquérir le Maroc, tenter de brouiller les deux voisines pour jeter l'Espagne dans l'alliance britannique. Implantés, par la force, dans ces parages où leur présence sur le rocher de Gibraltar a bouleversé les conditions naturelles de la politique, ils n'y peuvent garder une situation prédominante qu'en excitant l'une contre l'autre la France et l'Espagne. De trop vastes ambitions et un orgueil démesuré n'empêcheront pas, il faut l'espérer, les Espagnols d'écouter les avis si clairvoyants et si patriotiques de M. Silvela ; l'Espagne et la France ont seules des intérêts territoriaux au Maroc : c'est par leur entente amicale que, sans heurts et sans secousses, la « question d'Occident » sera un jour résolue.

III

Entre la France algérienne et le Maroc, il n'existe ni une frontière naturelle ni un de ces contrastes de climat ou de relief qui, parfois, incline vers des voies divergentes les destinées de deux peuples voisins. Les chaînes de montagnes, parallèles à la côte, ouvrent des passages naturels d'un pays à l'autre. Le Maroc, plus proche de l'Atlantique, dominé par des massifs plus élevés, est plus arrosé ; ses plaines sont plus fertiles, ses steppes plus faciles à irriguer ; mais il n'y a pas, d'une contrée à l'autre, de différence de nature. L'Algérie-Tunisie est un prolongement du Maroc. Les pays barbaresques, géographiquement, sont un tout indivisible et ils l'ont souvent été politiquement ; les conquérants, qui en ont soumis l'une des parties, sont presque toujours devenus, tôt ou tard, les maîtres de toutes les autres, tout au moins des côtes et des plaines. Les Romains, quand ils abattirent Carthage, n'avaient pas l'ambition de dominer toute l'Afrique du Nord ; la force des choses les y entraîna peu à peu. Venus, comme eux, par l'est, les Arabes absorbèrent tout le Maghreb et le convertirent à l'islamisme ; plusieurs fois, des dynasties musulmanes le réunirent tout entier sous leur autorité.

Quand Charles X fit occuper Alger, personne, en France, ne soupçonnait jusqu'où nous entraînerait cette conquête : hier, jusqu'à Carthage et jusqu'au Touât, un jour, peut-être, jusqu'à l'Océan. La frontière actuelle entre le Maroc et l'Algérie est

toute conventionnelle ; elle ne suit même pas la limite historique de la Moulouya ; dans le sud, il n'existe aucune frontière. De pareilles limites ne sauraient être que provisoires. Le seul fait de l'existence d'un Maroc indépendant, d'un Maroc où l'autorité du sultan n'est obéie que par endroits et par intermittences et où s'agitent librement les confréries religieuses, est un danger pour notre puissance algérienne et un obstacle à nos efforts. Nos dissidents sont assurés de trouver, dans le Maghreb, un asile sûr ; des excitations à la révolte en viennent continuellement, colportées par des marabouts, des derviches, impossibles à surveiller. Le fanatisme musulman de nos indigènes trouve un encouragement et un aliment dans la masse, toujours en fermentation religieuse, des tribus marocaines. Notre œuvre est démolie à mesure que nous y travaillons. Malgré notre désir sincère de vivre en paix et en bonne intelligence avec « l'empire du Maroc », un jour viendra où nous serons amenés à y intervenir, soit pour consolider l'autorité du sultan, soit pour la remplacer. Nous n'aurons achevé notre tâche, dans les pays barbaresques, que le jour où nous aurons atteint l'Atlantique, où nous aurons amené jusqu'au bord de l'Océan notre grand chemin de fer du Nord-Afrique, comme jadis Okba-ibn-Nafé, le conquérant arabe du Maghreb, ne crut avoir accompli son œuvre qu'après avoir poussé son cheval jusque dans les flots de l'Atlantique.

La France n'a pas attendu, pour exercer son action dans tout le Maghreb, que ses soldats

eussent débarqué sur la plage de Sidi-Ferruch ; la prise d'Alger, si elle a été le premier acte de la conquête, est aussi la conclusion d'une histoire déjà longue. Dès le dix-septième siècle, le pavillon fleurdelisé était respecté sur les côtes barbaresques. Le sultan Mouley-Ismaël, dont l'empire comprenait Tlemcen et Tombouctou, envoyait une ambassade saluer en Louis XIV le plus puissant prince de la chrétienté ; il lui faisait demander la main de Mlle de Conti, fille du roi et de La Vallière. Le baron de Saint-Amand, à son tour, se rendait à Marrakech pour conclure, de la part du Roi Très-Chrétien, un traité d'amitié avec le grand empereur du Maroc. A maintes reprises, les vaisseaux de nos rois se montrèrent sur les côtes du Maghreb ; la France, ramassant l'épée que l'Espagne avait laissée choir, devenait, en face des infidèles, en Orient comme dans l'Afrique du Nord, la gardienne des intérêts de la chrétienté. Si l'Espagne peut rappeler avec orgueil les souvenirs de sa croisade séculaire contre les Maures, nous ne devons pas oublier la longue tradition, ininterrompue depuis les temps de François Ier, de notre politique orientale et chrétienne, dont notre action au pays du Maghreb n'a été qu'un chapitre.

Survint Trafalgar, où les flottes de France et d'Espagne succombèrent en vue des côtes marocaines. Notre prestige dans les pays barbaresques en fut ébranlé durant quelques années, jusqu'à ce que la monarchie des Bourbons, au moment de disparaître de l'histoire, eut, en s'emparant d'Alger, indiqué à la France, avec cette étrange

clairvoyance qu'ont parfois ceux qui vont mourir, les voies d'un magnifique avenir.

La prise d'Alger, et, plus tard, la bataille de l'Isly, le bombardement de Tanger et de Mogador, ont mis fin à la légende de la puissance barbaresque. Le canon de Bourmont, de Bugeaud et du prince de Joinville a délivré les nations européennes des honteux tributs que, sous diverses formes, elles payaient au sultan des pirates. Le Portugal, l'Espagne, la Hollande, la Suède, le Danemark, donnaient régulièrement des cadeaux, en argent ou en armes, pour que leurs bateaux de commerce ne fussent pas pillés dans le détroit; une courte guerre entre l'Autriche et le Maroc, en 1828, s'était terminée de façon peu brillante pour l'empire chrétien; le sultan, en 1835, s'étant plaint que la garnison de Ceuta fît l'exercice du canon, les Espagnols aussitôt cessèrent de tirer. La prise d'Alger apparut donc, en son temps, comme un acte très audacieux, qui marqua la fin des longues humiliations de la chrétienté et la ruine définitive de la piraterie. En 1854, la campagne du *Newton* acheva de détruire les derniers brigantins des pirates du Rif; il n'y a plus eu, depuis lors, que des actes isolés de pillage d'épaves ou d'attaque de petits bâtiments égarés tout près des côtes marocaines.

Prudemment avertis, en 1844, de la puissance de nos armes, les sultans du Maghreb n'ont pas cessé de vivre en paix avec la France. Mais, une politique imprévoyante appliquée aux frontières franco-marocaines, en prolongeant les moindres conflits et en renouvelant sans cesse les causes de

mésintelligence, troubla les bonnes relations des deux pays [1]. Le gouvernement de l'Algérie, d'une part, les rapports entre la France et le Maroc, de l'autre, ont, jusqu'à ces derniers temps, constitué, pour ainsi dire, deux compartiments séparés de notre politique, si bien que, trop souvent, il n'y a eu ni entente entre les ministères intéressés, ni coordination des mouvements entre notre action diplomatique à Tanger et notre action militaire et administrative en Algérie. Notre présence en Oranie, au lieu d'être, pour nos représentants au Maroc, une cause unique de force et un moyen de parler haut, n'a été, souvent, qu'une source de stériles discussions et de misérables chicanes. En outre, la conférence de Madrid, réunie en 1880 pour réglementer le droit de « protection », eut pour conséquence pratique de mettre fin à la situation privilégiée dont nous jouissions encore au Maroc. Depuis lors, nos efforts n'ont pu parvenir à donner sans conteste, à la France, la première place, que sa qualité de puissance africaine et de puissance musulmane aurait dû lui assurer depuis longtemps. Nous avons, depuis deux ans, abandonné les fâcheux errements d'autrefois; souhaitons que ce soit pour n'y plus revenir!

Malgré cette incohérence de notre politique africaine, la force des choses a travaillé pour nous ; de fréquents rapports de voisinage se sont établis entre l'Algérie et le Maroc. En 1884, M. Ordega, notre ministre à Tanger, a accordé la

1. Voyez ci-dessous le chapitre IV.

protection personnelle au chérif d'Ouazzan, l'une des plus hautes personnalités religieuses du Maghreb, et la France l'a continuée à ses héritiers; cette sorte d'alliance de la puissance qui domine en Algérie et des chefs de l'une des principales confréries du Maroc, est un premier pas dans une voie qui pourra nous mener aux meilleurs résultats, pour le maintien de notre autorité sur nos sujets musulmans et pour l'accroissement de notre influence chez nos voisins. Tous les ans, un grand nombre de travailleurs du Rif ou des Djebala viennent louer leurs bras à nos colons, au moment des récoltes : ils constatent et ils redisent à leur retour que les salaires, chez nous, sont élevés ; que l'argent gagné est à l'abri de l'avidité des caïds ; que nos indigènes payent un impôt fixe ; que la religion musulmane est respectée et librement pratiquée. Parmi les caïds, les hauts personnages du Maghzen, dans l'entourage même du sultan, les bienfaits que nous avons répandus en Tunisie ne sont ni ignorés ni méconnus ; l'on sait comment nous y gouvernons sans supplanter les fonctionnaires indigènes, que nous savons récompenser ou punir avec impartialité. Le sort du bey de Tunis, jouissant de tous les honneurs du pouvoir, bien renté, garanti contre toutes les révolutions, peut fort bien sembler digne d'envie à un souverain obligé de courir sans repos d'un bout à l'autre de ses États et qui tremble sans cesse pour son trône et pour sa vie. Les juifs méprisés, les commerçants déplorant le manque de sécurité des transactions, les paysans des plaines eux-mêmes, réduits à ne plus semer par

crainte des exactions du caïd, n'ignorent pas que, sous l'autorité des *roumis*, le commerce est libre, les routes sûres, les propriétés garanties, les impôts réguliers. Il serait très exagéré de dire que la France est aimée au Maroc, même en n'appelant de ce nom que le *bled-el-maghzen*, mais il est certain que nous sommes les chrétiens les moins détestés et les moins redoutés. En 1900, au moment du combat de Timimoun, le bruit se répandit à Marrakech que les armées françaises allaient apparaître sur les crêtes de l'Atlas ; l'on attendait leur venue avec plus de curiosité que de crainte, et quelques personnages du Maghzen s'informèrent discrètement de nos intentions : savait-on, en France, qu'ils étaient de bons serviteurs de l'Etat et seraient-ils maintenus à leurs postes ?

Ainsi, malgré les erreurs passées, notre influence au Maroc est en progrès. Les accords réglant la question du Touât et celle de Figuig, les mesures prises pour empêcher que de nouvelles difficultés de frontières ne surgissent ou, tout au moins, ne s'enveniment, ont fermé l'ère des continuelles discussions entre les deux gouvernements. L'affaire Pouzet, rapidement réglée à notre entière satisfaction, grâce à la décision et à la fermeté de M. Paul Revoil ; l'apparition, à cette occasion, d'une escadre dans les eaux de Tanger, ont montré qu'une politique d'énergie et de franchise venait facilement à bout de toutes les difficultés. L'ambassade de Si-Abd-el-Krim-ben-Sliman en France et chez nos alliés de Russie a marqué une date dans l'histoire de notre politique marocaine ; rapprochée des événements qui l'ont

précédée ou suivie, elle a montré que nous étions résolus à ce qu'aucune influence, sur cette terre du Maghreb, qui touche à notre empire africain, ne l'emportât sur la nôtre. Respectueux de la force, quand elle se manifeste sans hésitation comme sans injustice, rassurés en même temps par l'accueil bienveillant et amical fait à leur ambassadeur, les Marocains ont dû comprendre que nous ne demandions qu'à vivre avec eux en bons voisins, mais que la France est décidément, dans l'Afrique du Nord, la puissance prépondérante.

C'est à nous maintenant, par une politique très active, à développer nos intérêts au Maroc et à prouver qu'à tous les points de vue, nous entendons avoir, dans les pays barbaresques, une situation hors de pair. Tout d'abord, un effort sérieux et persévérant est nécessaire pour le maintien et le développement de notre commerce au Maroc. Le chiffre de nos échanges (41 millions de francs dont 16 pour l'Algérie) est relativement considérable ; mais le commerce allemand fait au nôtre une terrible concurrence et les maisons allemandes déploient une activité dont nous semblons avoir perdu le secret. La plus grande partie de nos importations consiste en sucre, dont les Maures consomment de grandes quantités dans leur thé à la menthe ; mais ce n'est qu'aux primes d'exportation que nous devons de conserver ce marché que nous disputent déjà les Belges, les Allemands et jusqu'aux Autrichiens. Nous ne vendons plus de bougies, parce que nos fabricants se sont refusés à

fournir les modèles demandés ; pour les draps, les laines, nos manufactures pourraient lutter sans désavantage avec celles de Manchester, si elles consentaient à tisser les articles recherchés sur le marché marocain ; au lieu de cela, nous nous contentons de vendre quelques lainages de luxe pour les burnous des grands chefs et quelques étoffes de soie pour les haïks des belles dames. Il y a là une situation fâcheuse : notre commerce risque d'être vaincu par l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, en attendant les États-Unis et l'Italie. Il suffirait cependant que, sur la frontière de terre comme dans les ports, nous montrions quelque énergie, quelque esprit de suite, pour conjurer le péril et continuer à occuper la première place. Quelques mesures, prises sans retard, nous aideraient à lutter : sur terre, la prolongation du réseau algérien jusqu'à Lalla-Marnia et, s'il était possible, jusqu'à la première ville marocaine, Oudjda, est indispensable au double point de vue économique et militaire ; il est inouï que cette ligne n'ait pas encore dépassé Tlemcen, car c'est la future route de Fez, celle qui donnera un jour à l'Algérie son débouché sur l'Atlantique. Du côté de la mer, il est urgent de multiplier et d'améliorer nos services de bateaux, et notamment de subventionner une ligne partant de l'un de nos ports de l'Océan ou de la Manche et allant desservir la côte occidentale du Maroc [1]. L'exportation et l'importation ne suffisent pas à créer l'influence

1. La pose, au printemps de 1901, d'un câble français de Tanger à Oran a été une heureuse mesure qui affranchit nos communications de l'obligation de passer par les fils anglais ou espagnols

politique, mais il est certain qu'elles y contribuent largement.

Nous n'avons pas ici pour but d'indiquer les nombreux moyens d'accroître les échanges de la France et de l'Algérie avec le Maroc ; mais le sens général de notre action, tant politique que commerciale et religieuse, est facile à résumer d'un mot : elle doit être algérienne. C'est le fait de posséder, et d'être seuls à posséder, aux portes du Maroc, un empire chaque jour plus florissant et où vivent près de 500 000 Français, qui donne à la France, vis-à-vis du Maroc, une situation sans seconde ; c'est de cet avantage que nous devons tirer parti pour devancer nos rivaux. Peser de tout le poids de la puissance algérienne sur le Maghreb-el-Aksa, appuyer pour ne pas avoir un jour à frapper ; exercer pacifiquement une influence telle qu'elle obligera le Maghzen à entrer dans des voies nouvelles et qu'elle équivaudra, en fin de compte, à un protectorat, voilà, en deux mots, le programme que nous imposent notre situation et les circonstances.

La France ne cherche pas à brusquer les événements : elle est disposée à respecter tous les droits légitimes. Elle ignore si la transformation du Maroc s'opérera lentement, par l'effet d'une pression extérieure continue, ou si une crise violente viendra l'obliger à intervenir. Mais il est nécessaire de prouver, par l'activité de notre politique, que la France est et restera à tout prix dominante dans cette Afrique du Nord, où il n'y a pas place pour plusieurs grandes puissances, et d'affirmer qu'elle considérerait comme un acte

« antiamical » la mainmise, par une puissance quelconque, sur une portion quelconque du Maroc. Il ne s'agirait pas alors, en effet, d'une limitation gênante de notre expansion dans le nord de l'Afrique, mais du maintien même de notre domination en Algérie-Tunisie ; c'en serait fait de notre empire barbaresque, qui nous a coûté tant de sang et tant d'or, où notre race se développe si heureusement et qui nous donne tant d'espérances, si nous devions nous trouver en contact, le long de la province d'Oran, avec des rivaux européens, devenus maîtres de la partie la plus fertile et la plus riche du Maghreb.

Si le « partage de l'Afrique » n'est pas complètement achevé, les grandes lignes de démarcation sont déjà irrévocablement tracées et il semble admis que l'Afrique du Nord est le domaine réservé à l'expansion française, le « *peculium* de la France », comme le disait naguère encore une revue anglaise, le *Spectator*[1], dans un article très curieux où elle suggérait une entente entre l'Angleterre, la France, l'Espagne pour une solution de la « question marocaine » ; l'auteur de cet intéressant travail conseillait à ses compatriotes de ne demander, pour leur part, aucun territoire, mais d'exiger la neutralisation des rives du détroit ; Tanger deviendrait port franc, et, pendant vingt ans au moins, les tarifs de douanes en vigueur ne seraient pas augmentés. Nous avons vu, d'ailleurs, que M. Silvela engage, lui aussi, son pays à une entente avec la France, seule capable de lui garan-

1. Mai 1900.

tir qu'au cas d'un partage du Maroc, elle n'en serait pas exclue. La concordance de ces deux voix, parties l'une d'Espagne, l'autre d'Angleterre, est significative ; elle prouve que, de l'aveu même de ses rivales, la France-Algérie, avec son expérience déjà longue du gouvernement des pays musulmans, avec sa belle armée africaine, est seule en état, le jour où, d'une façon ou d'une autre, la « question marocaine » demanderait une prompte solution, d'exercer, à Fez et à Marrakech, une influence assez forte pour rétablir l'ordre dans l'empire, pour y assurer la sécurité du commerce et commencer d'arracher, au sommeil léthargique de l'islam, la perle du Maghreb.

Lorsque mourut Bâ-Hamed, le puissant ministre de Mouley-el-Hassan et de Mouley-abd-el-Aziz, le splendide palais qu'il avait fait bâtir à Marrakech et où il avait entassé les merveilles de l'art arabe ancien et moderne, fut fermé pour toujours. Ainsi le veut la coutume, lorsque meurt un prince ou quelque très haut personnage ; les jardins qu'il a aimés, les tapis où il s'est reposé, les décorations dont il a pris plaisir à embellir sa demeure, tout est enfermé, condamné à tomber lentement en poussière. Loti a dit, en des pages exquises, la mélancolie profonde de ces splendeurs à jamais ensevelies sous leur suaire de chaux blanche... Il en est de tous les pays musulmans, il en est surtout du Maroc, comme de ces palais merveilleux que la volonté des hommes a rendus muets et déserts ; l'islam recouvre, sous un suaire d'inertie morale, de fatalisme et de dépravation, les vesti-

ges des plus brillantes civilisations ; et, pour en retrouver les traces, il faut soulever le voile mortuaire qui les cache. Aujourd'hui le muezzin, du haut de son minaret, fait résonner son cri guttural sur La Mecque et sur Babylone, sur Memphis et sur Carthage, sur Tombouctou et sur Téhéran, sur Samarcande et sur Jérusalem, sur Sainte-Sophie et sur Alexandrie. L'islam est un danger dont on a le sentiment très net en écoutant ces mélopées si impressionnantes, quand, à l'heure du Maghreb[1], elles retentissent sur les villes enveloppées de crépuscule et semblent voler sur les toits plats pour rejoindre, par delà les campagnes indéfinies, d'autres voix lointaines qui jettent aux quatre vents la même prière. De nos jours, beaucoup des anciennes conquêtes du Croissant lui échappent et renaissent à une vie plus libre et plus féconde : le Maroc n'évitera pas un semblable destin : l'étranger, qu'il redoute et qu'il éloigne de tout son pouvoir, finira par le pénétrer de toutes parts, il forcera les portes de l'antique citadelle de l'islam africain et inaugurera, pour cette terre si belle, où dorment tant de richesses et de souvenirs, une ère nouvelle où le travail amènera la prospérité. Que la France doive être l'ouvrière de cette transfiguration prochaine, c'est, comme l'ont prédit quelques prophètes berbères, ce qu'Allah a écrit au livre des destinées.

1. Maghreb désigne à la fois le coucher du soleil et le pays où le soleil se couche.

CHAPITRE III

LA QUESTION DU MAROC

LA RÉVOLTE DU ROGUI

ET SES CONSÉQUENCES

La révolte du Rogui.

I. — L'anarchie est l'état normal du Maroc. — Causes de la révolte actuelle ; amusements européens de Mouley-abd-el-Aziz. — Tentatives de réformes. — Actes peu orthodoxes. — Le sultan à Fez, la ville frondeuse. — Mécontentement général.

II. — Compétiteurs possibles de Mouley-abd-el-Aziz. — Mouley-Mohammed, son frère aîné, — Les cheurfa d'Ouazzan. — Le marabout du Tazeroualt. — Le Rogui ; son origine ; son affiliation aux Derkaoua.

III. — La route de Fez à Oudjda ; les portes de fer du Maroc. — Taza. — Les tribus berbères et leur pays. — Les Riata. — Les Tsoul et les Hiaïna. — Les Beni-Ouaraïn. — Le caïd Omar-el-Ioussi et son rôle. — Politique des sultans vis-à-vis des tribus berbères.

IV. — La guerre entre le sultan et le Rogui. — Retour du sultan à Fez. — Disgrâce d'El-Menebhi. — L'armée du sultan. — Ce qu'est une bataille entre Marocains. — Conséquences de la révolte du Rogui : elle accélère la solution de la question marocaine. — La France seule en état de rétablir l'ordre au Maroc.

Une rumeur de bataille nous arrive du Maroc. Depuis plus d'un an, le sultan est aux prises, entre Fez et Taza, avec des tribus soulevées ; un compétiteur, un Rogui, tient la campagne. Dans le Rif, autour de Tetuan, dans les Djebala, plusieurs tribus s'agitent et, à lire nos journaux, l'on pourrait croire que, presque chaque jour, de terribles

combats sont livrés. Mais les nouvelles, écloses dans les profondeurs du Maghreb, nous parviennent déformées, grossies ou atténuées selon les besoins du moment et les intérêts des intermédiaires. Ce n'est pas seulement pour avoir encouru la disgrâce du Maître que le correspondant du *Times,* M. Harris, a quitté à franc étrier le camp du sultan, dès que les événements ont paru devenir graves ; c'est aussi pour rejoindre, dans sa jolie maison voisine de Tanger, l'extrémité du fil par où il renseigne l'Europe et le monde. Par l'Algérie, où l'opinion publique s'alarme et s'énerve si facilement, les nouvelles du Maroc nous arrivent souvent amplifiées, poussées au noir. Les colonies juives de Fez et des grandes villes du Maghreb, dans l'espoir de provoquer l'intervention européenne qui mettrait fin à l'insécurité de leur situation, propagent, de leur côté, les bruits les plus alarmants. A l'heure où, sous les yeux attentifs des grandes puissances, le Maroc traverse une crise dangereuse, qui pourrait servir de prétexte à des interventions étrangères, l'art de présenter, d'habiller les nouvelles est une partie essentielle de la stratégie politique.

Nous chercherons tout simplement, dans ce chapitre, à éclairer le lecteur français sur l'origine, l'importance et les conséquences possibles du conflit actuel, à l'aider à comprendre et à apprécier les nouvelles qui lui arrivent d'un pays, proche du nôtre sur la carte, mais infiniment éloigné de nous par ses mœurs et sa civilisation, à se représenter les personnages et la scène du drame qui se joue sur les bords de l'oued Sebou et de l'oued Innaouen.

I

Coups de fusil, batailles de tribu à tribu, anarchie et brigandage, cheurfa [1] turbulents, marabouts factieux, caïds révoltés, ne sont pas, au Maroc, choses extraordinaires ; les événements qui s'accomplissent n'ont rien d'anormal ; ils sont la conséquence naturelle de l'état social, politique et religieux du Maghreb. Nous avons dit que l'autorité du sultan ne s'est jamais exercée que sur une faible partie du pays que nous appelons, à tort, son « empire », et que la plupart des tribus berbères des montagnes échappent complètement à son action. Guerroyer contre le sultan n'apparaît, aux tribus du *bled-es-siba*, ni comme une trahison, ni comme une révolte : là où il n'y a jamais eu soumission, il ne saurait y avoir insurrection. A travers l'histoire du Maroc, on rencontre à chaque pas des épisodes analogues à ceux qui se déroulent en ce moment sous nos yeux. Mouley-el-Hassan, le père du sultan actuel, n'a-t-il pas passé sa vie à cheval, dans son camp, à la tête de ses troupes, courant du Rif au Tafilelt et des bords de l'Atlantique à la frontière algérienne? N'a-t-il pas été, au début même de son règne, rudement battu par ces mêmes Riata qui sont aujourd'hui les plus hardis partisans du prétendant? N'a-t-il pas usé ses forces et ses jours sans achever cette tâche de Pénélope et ne l'a-t-il pas léguée, avec le lourd fardeau du

1. *Cheurfa*, pluriel de chérif.

pouvoir, à son fils puîné, Mouley-abd-el-Aziz? Ils ne faut donc ni s'étonner, ni s'alarmer d'incidents dont la succession compose toute la trame de l'histoire marocaine, qui se sont produits hier et qui se renouvelleront demain. La crise actuelle, cependant, a pris un caractère particulièrement grave par suite de plusieurs circonstances : d'abord, le mécontentement général causé, même parmi les tribus les plus fidèles, par les imprudences et les allures européennes du sultan ; ensuite, l'apparition de l'usurpateur près de Taza, dans un pays qui touche au territoire des grandes tribus berbères, toujours insoumises, foyer de guerre et de rébellion d'où sont déjà sorties bien des révolutions et des dynasties nouvelles ; enfin les ambitions européennes qui guettent les événements du Maroc et pourraient être tentées de les mettre à profit.

Au Maghreb, sur une terre d'islam, fermée à toutes les influences et à tous les bruits du dehors, et où tout changement apparaît comme un mal, dans une société pour qui la loi de la vie n'est pas l'évolution, mais la stabilité, toute tentative de réforme, toute initiative qui ne s'impose pas par la force, est un danger et provoque des rébellions. Mouley-abd-el-Aziz l'apprend aujourd'hui à ses dépens. Jeune, impatient de vivre et de s'agiter, avide de voir et de jouir, le sultan, privé de l'expérience du grand vizir Bâ-Hamed, écartant les vieux serviteurs de son père, a donné sa confiance à des parvenus marocains, comme El-Menebhi, son ministre de la guerre, et à des aventuriers étrangers, comme l'Ecossais Mac-

Lean, dont il a fait un caïd. Curieux de connaître des Européens, il ne sut pas les choisir et fut la dupe de charlatans; sous prétexte de l'initier à la civilisation étrangère, ils ne lui en apprirent que les côtés pittoresques ou amusants; au lieu d'être des conseillers prudents, ils furent d'abord des fournisseurs, plus préoccupés de commandes avantageuses que de réformes pratiques. Les musulmans apprirent avec stupeur que *Sidna*[1] s'entourait de *roumis* et se plaisait à leurs divertissements ; on le vit avec une indignation et un étonnement croissants faire de la photographie, poser lui-même devant l'objectif, se servir du téléphone, du cinématographe, monter en automobile ; des cartes postales anglaises, avec le portrait du sultan, se vendent à Tanger et circulent au Maroc ; or, Mahomet, destructeur des idoles de la Kaaba, a interdit la représentation de la personne humaine ; le sultan, défenseur et incarnation de l'orthodoxie, violait donc les préceptes du Coran ! Entouré d'Européens, il affectait des allures exotiques ; il fit venir des danseuses andalouses et prit goût à leurs ébats; des femmes chrétiennes furent admises dans son palais. Insatiable dans sa curiosité, il a commandé dernièrement un petit chemin de fer, un ballon captif, des appareils de télégraphie sans fil ; malgré la menace immédiate de l'insurrection, il commandait encore, l'hiver dernier, des bijoux pour 1 500 000 francs. Il semble prendre à tâche

1. On dit *Sidna*, notre maître, en parlant du sultan; *Sidi*, mon maître, s'emploie pour les autres grands personnages.

de choquer les habitudes séculaires, les préjugés les plus enracinés de ses sujets ; à Fez ou à Marrakech, ils ont pu apercevoir le fils de Mouley-el-Hassan jouant au lawn-tennis avec des Anglais et des Anglaises, ou « couvrant », dans son parc, des kilomètres en automobile. Pendant la campagne contre les Zemmour, ne s'est-il pas montré à ses soldats frémissants de rage costumé en officier anglais, avec un pantalon de tirailleur, une veste rouge à boutons d'or et un casque !

Ce scandaleux mépris, publiquement affiché, des préceptes de la loi coranique et de coutumes qui sont presque des rites, n'aurait peut-être pas suffi pour porter une grande atteinte à la vénération religieuse des fidèles pour le Maître. Les bons musulmans, qui voyaient Mouley-abd-es-Selam, le dernier chérif d'Ouazzan, absorber avec entrain force verres d'absinthe, n'affirmaient-ils pas que si grande était sa sainteté qu'au seul contact de ses lèvres la liqueur défendue se changeait en lait ! Mais le jeune sultan commit des imprudences plus graves, qui touchaient aux fondements mêmes de la société marocaine. Animé d'un louable désir d'apporter plus de justice dans la répartition des impôts et dans l'administration de ses sujets, il crut pouvoir, d'un coup, par quelques décrets, réaliser ses réformes et implanter la civilisation européenne ; dans son zèle novateur, il a brûlé l'étape de treize siècles qui sépare l'islam de la chrétienté. Il voulut d'abord établir plus équitablement l'assiette de l'impôt et mettre fin aux exactions des caïds ; mais les difficultés qu'entraîne en tout pays la modification d'un système

de contributions existant étaient accrues, ici, du fait que c'est le Coran lui-même, seule loi écrite des pays musulmans, qui prescrit l'*achour* (un dixième de la récolte des grains) et la *zekkat* (2 0/0 de la valeur des bestiaux). Les mesures nouvelles, mal comprises de la masse, suspectes aux dévots, avaient encore le grave inconvénient de léser les cheurfa, nombreux et influents, qui étaient jusque-là exempts de toute imposition et dont les propriétés étaient considérées comme biens *habbous* ; en outre, elles portaient atteinte aux intérêts des caïds, qui achètent leurs charges et qui, pressurés par le sultan, extorquent à leur tour aux populations tout l'argent qu'ils en peuvent tirer. Ainsi, avec de généreux desseins, le sultan mécontentait tout le monde.

Le 17 octobre 1902, un fait sans précédent vint alarmer les consciences et choquer les traditions les plus invétérées. Un indigène de la tribu des Oudaya, rencontrant, dans une rue de Fez, le missionnaire anglais Cooper, le tua d'un coup de fusil et courut se réfugier dans la mosquée de Mouley-Idris. Fondé par le patron de Fez, le saint le plus populaire du Maghreb, ce sanctuaire est inviolable et jouit du droit d'asile ; c'est un *horm*. Sont *horm* les villes saintes, comme Ouazzan, Mouley-Idris, les villes du Zerhoun, la plupart des mosquées, des zaouia, des tombeaux de santons ; une coutume immémoriale et sacrée y protège les fugitifs. Toucher la litière d'un chérif, ou la tente du sultan, ou un canon [1], est encore, pour le sup-

1. Dans les camps, les canons, considérés comme sacrés, sont toujours tournés vers l'est, vers La Mecque.

pliant, un moyen momentané de salut. Sans respect pour ces usages séculaires, le sultan, à la demande de M. Hastings, vice-consul d'Angleterre, et de M. Harris, envoya immédiatement cinquante soldats qui arrachèrent le meurtrier à son asile et l'amenèrent devant lui ; il le fit d'abord fouetter publiquement à coups de lanières de cuir, puis, dès qu'arriva la nouvelle que M. Cooper avait succombé à sa blessure, il le fit conduire dans les jardins de l'arsenal et fusiller en présence de MM. Hastings et Harris. Ainsi, sur la simple requête de deux étrangers, Mouley-abd-el-Aziz faisait enlever, dans la plus sainte des mosquées, et exécuter un musulman, un chérif, coupable seulement d'avoir, en tuant un chrétien, commis un acte que le Coran recommande en plusieurs endroits, bien qu'en d'autres il paraisse le blâmer. Le sultan, par son acte d'énergique et prompte justice, donnait ainsi la plus légitime des satisfactions aux plus anciennes réclamations de la diplomatie européenne, mais il faisait un pas décisif dans la voie où ses sujets redoutaient de le voir s'égarer. Les *roumis*, désormais, n'allaient-ils pas devenir les maîtres du Maghreb, puisque, non content de prendre leurs modes et leurs usages, le Maître ne semblait pas faire plus de cas de la vie d'un bon musulman, d'un descendant du Prophète, que d'un étranger, d'un infidèle ? Fez terrorisée cacha son mécontentement ; mais tout le parti dévot, les *uléma*, les *tolba*, se répandirent en plaintes et excitèrent l'opinion. C'est un fait très caractéristique, à ce point de vue, que, parmi les prisonniers du combat du 29 janvier 1903, il se soit

trouvé le mokaddem de la mosquée de Mouley-Idris. On se remémora tous les actes du jeune sultan, ses propos peu orthodoxes, ses amusements peu conformes aux prescriptions du Coran, les ambassades envoyées, l'année d'avant, à toutes les puissances européennes, ses négociations avec la France, ses concessions sur la frontière algérienne. C'était un traître, vendu aux chrétiens, c'était « un juif qui avait livré aux Français le tombeau de ses ancêtres [1] ». N'avait-il pas, en effet, au moment où nos soldats marchaient sur Igli, le Gourara et le Touât, fait lire à la *khotba* (prône qui se fait le vendredi, à trois heures, dans toutes les mosquées où officie un iman officiel) une lettre où il prescrivait de ne pas attaquer les Français tant qu'ils n'envahiraient pas le Tafilelt ? Que dire d'un sultan qui s'oppose à la *djehad* (guerre sainte), qui oublie que Mahomet en a fait, pour tous les vrais croyants, une obligation collective ? Tout bon musulman doit faire la guerre sainte, quand elle est prêchée. Il doit au moins la désirer de tous ses vœux, et, pour une cause si juste, il doit partir sans se retourner, divorcer d'avec sa femme, répartir ses biens entre ses héritiers. Par quelle sacrilège aberration le sultan pouvait-il oublier ainsi ses devoirs les plus sacrés et empêcher ses sujets de se conformer aux préceptes du Livre ?

1. Le Tafilelt, d'où est sortie la dynastie filalienne actuellement régnante. On crut, dans tout le Maroc oriental, lors de notre expédition du Touât, que nous allions attaquer le Tafilelt. Ces propos ont été entendus par M. de Segonzac, chez les Aït-Izdeg de la Haute-Moulouya.

Le bruit se répandait, dans la foule alarmée, que Mouley-abd-el-Aziz préparait des mesures plus pernicieuses encore pour l'intégrité des coutumes marocaines et l'indépendance du pays. On l'accusait d'avoir accordé une concession de chemin de fer aux agents de l'Angleterre, et de vouloir ainsi ruiner le peuple innombrable des muletiers, chameliers ou âniers, au profit de quelques étrangers. Bref, tous ces incidents, toutes ces coïncidences, les rivalités d'influence des grandes puissances, la venue de plus en plus fréquente d'Européens au Maroc, créaient, dans tout le *bled-el-maghzen*, un état d'inquiétude et de mécontentement qui devait se manifester à la première occasion ; jusque dans les profondeurs du *bled-es-siba*, sur les flancs lointains de l'Atlas, les voyageurs et les pèlerins colportaient la nouvelle des scandales de la cour chérifienne. Tant que le Maghzen resta à Marrakech, au milieu d'un pays soumis, dans une ville obéissante, les colères ne se propagèrent pas et les murmures restèrent sourds ; mais tout s'aggrava à la fin de 1902, quand le sultan se mit en route, avec sa suite et son armée, et, par Rbât et la côte, se dirigea vers la cité de Mouley-Idris, vers Fez.

Un dicton du pays compare le Maghreb à un sablier, dont les deux royaumes de Fez et de Marrakech sont les deux ampoules, le sable, lorsqu'il est dans l'une, ne saurait rester en même temps dans l'autre ; de même, le sultan séjourne-t-il longtemps à Marrakech, Fez, la cité pharisienne, bigote et frondeuse, s'agite, les provinces du nord se désaffectionnent, les marches berbères s'insur-

gent ; vient-il, au contraire, se fixer à Fez, il doit alors redouter le soulèvement du Sous ou du Tafilelt. Mouley-abd-el-Aziz a commencé son règne par un séjour de sept années à Marrakech ; proclamé aux dépens de son frère aîné, Mouley-Mohammed, le fils de la Circassienne fut tout de suite mal vu à Fez : l'élément religieux, qui y est très puissant, les *uléma*, gardiens de la foi orthodoxe, les *tolba* de l'université de Karaouïn, clabaudaient volontiers contre lui ; ils allaient répétant que le Maître n'oserait pas venir à Fez. Sentant le danger, Mouley-abd-el-Aziz s'est acheminé vers la grande ville ; mais il n'y est entré qu'après de laborieuses négociations et de coûteux marchandages. A peine s'y était-il installé qu'il sembla prendre à tâche de provoquer l'irritation et la rébellion par des actes audacieux, comme l'exécution du meurtrier du docteur Cooper. Dans ce centre de l'orthodoxie marocaine, les imprudences du jeune sultan et ses amusements européens firent d'autant plus scandale qu'il y avait été accueilli avec moins d'enthousiasme ; jusque parmi les tribus des montagnes, des Djebala, du Rif et des Brâber, des symptômes de désaffection et de révolte se manifestèrent ; partout, le peuple mécontent se prit à regarder, d'un geste instinctif, vers l'horizon d'où tout bon musulman, à l'heure marquée par Allah, espère voir venir le Mahdi.

II

Les circonstances créent l'homme comme le besoin crée l'organe. Quand la colère d'un peuple

gronde, bientôt apparaît celui qui synthétise ses revendications et qui profite du courant qu'il n'a pas créé. Plus que partout ailleurs l'histoire vérifie cette règle au Maroc, où la loi d'hérédité est mal établie, où plusieurs familles chérifiennes descendent du Prophète comme les sultans filali eux-mêmes, où, enfin, le pouvoir n'est pas seulement conféré par la naissance et par le consentement de la nation, mais surtout par la réputation de sainteté. La plupart des révolutions et des changements de dynastie ont eu pour raison d'être un mouvement de restauration religieuse ou la revanche de l'un des royaumes dont la juxtaposition constitue le Maghreb.

Dans les pays d'islam, où les coutumes successorales sont incertaines, il se trouve toujours, en cas de mort ou de défaillance d'un sultan, des compétiteurs tout prêts à lui succéder ou à lui disputer son pouvoir : ce sont ses frères et ses demi-frères. Le père, en général, désigne son successeur, non seulement dans les familles régnantes, mais aussi dans les grandes maisons, où le chef, le détenteur de la *baraka* (don divin, bénédiction), la transmet à qui bon lui semble, parfois même hors de sa parenté. De là, autour des sultans, les cabales de cour, les intrigues des femmes ; de là aussi l'atroce coutume des souverains, répandue dans presque tous les pays islamiques, d'inaugurer leur règne par la suppression de tous leurs frères. Mouley-abd-el-Aziz n'a pas manqué à cette précaution, ou du moins le ministre Bâ-Hamed y a veillé pour lui. On sait comment, à la mort de Mouley-el-Hassan, la

puissance et les intrigues du grand vizir firent préférer au fils aîné, Mouley-Mohammed-el-Aouar (le borgne), qui passait pour brutal, ignorant et très hostile aux étrangers, le fils, plus souple et plus affiné, de la belle esclave circassienne Reqiia. Le malheureux « borgne » fut arrêté, sous prétexte d'attentat à la sécurité de l'Etat, emprisonné et interné à Meknez; depuis l'avènement de son frère, l'histoire l'entrevoit à peine, ombre falote et misérable de sultan dépossédé, derrière les hautes murailles d'une geôle; mais son souvenir resta dans le pays, il garda des partisans qui, n'osant se montrer, répandirent secrètement des légendes sur le prince emmuré, tantôt annonçant sa disparition, tantôt racontant qu'on lui avait fait subir le fameux supplice de la main cousue, décrit par Pierre Loti. La popularité du frère spolié grandissait, dans l'imagination populaire, de toutes les fautes de son cadet; les yeux de bien des mécontents, de bien des ambitieux, se tournaient naturellement vers Meknez où languissait la victime de Bâ-Hamed. Son sort préoccupait d'autant plus l'opinion, que Mouley-abd-el-Aziz n'a pas d'enfants et que le bruit s'accrédite qu'il n'en aura jamais; si le sultan venait à disparaître, son frère serait son héritier tout désigné. Ainsi Mouley-Mohammed-el-Aouar demeure un prétendant éventuel; plusieurs tribus soulevées ont salué son nom de l'acclamation impériale : « Que Dieu bénisse notre seigneur! » Le *Rogui* lui-même se fait passer pour le prince borgne et cherche à légitimer ainsi, aux yeux des populations crédules, son usurpation. Le sultan, comprenant le

danger, tenta de le prévenir; il fit ouvrir à son frère les portes de sa prison, il le fit venir dans son camp et lui fit faire, dans Fez, une entrée solennelle; il espérait, en exhibant son frère bien vivant, dissiper les légendes, toujours plus dangereuses que les réalités, et bénéficier lui-même de la popularité de son aîné, tout en le tenant, comme un otage, à son entière merci. C'était mal connaître un pays où rien ne paraît plus naturel que le merveilleux et où personne ne songea à s'étonner que le prince dépossédé pût êtrre à la fois à Fez et dans le camp du Rogui : rien n'est impossible à un homme « qui est en relation avec les esprits ». Triste destinée que celle du « borgne » ! Si le sultan venait à être vaincu, il n'hésiterait sans doute guère à faire disparaître un aussi dangereux rival; victorieux, il renverra probablement son frère à sa triste prison, jusqu'à ce que le poignard ou le poison le punisse d'avoir inconsciemment servi de drapeau à la révolte.

A défaut du prince borgne, ou de l'agitateur qui cherche à se faire passer pour lui, existe-t-il d'autres prétendants connus à l'empire du Maroc? On a parlé des cheurfa d'Ouazzan, amis et protégés de la France; c'est méconnaître le rôle de cette famille et la nature de son influence. La généalogie des cheurfa d'Ouazzan remonte, par trente-cinq générations, jusqu'à Fatma (Fatime), la fille chérie du Prophète et l'épouse d'Ali, en passant par Mouley-Idris, fondateur de Fez; la maison d'Ouazzan est donc la première du monde musulman et les sultans reconnaissent implicitement sa primauté, lorsque, à leur avènement, ils

sollicitent, du chef de la famille, une bénédiction qui est comme la consécration de leur légitimité; de même, à la guerre, ils se font toujours accompagner par un chérif ouazzani. Mouley-ben-Abdallah, vers 1730, fut le fondateur de la ville d'Ouazzan, et ses deux petits-fils, Mouley-Taïeb et Mouley-Thami, prêchèrent la doctrine et organisèrent la double confrérie connue, en Algérie, sous le nom de Taïbiïn et, au Maroc, sous celui de Touhama.

Les chefs actuels de la confrérie et de la zaouïa vivent à Ouazzan, qu'ils gouvernent comme un fief à peu près indépendant; ils parcourent, de temps en temps, le Maghreb, recevant les marques de la plus profonde vénération et recueillant d'abondantes *ziara* (aumônes). Mouley-abd-es-Selam, qui fut notre allié, vint en Algérie et demanda la protection du gouvernement français, a laissé cinq fils, dont l'aîné, Mouley-el-Arbi, est le détenteur actuel de la *baraka*. Mouley-el-Arbi n'aspire pas à jouer un rôle politique. Ni lui, ni ses frères, ni ses neveux, n'ont aucune velléité de devenir les compétiteurs de Mouley-abd-el-Aziz. « Pas de sultan sans nous, pas de sultan chez nous », c'est la devise de leur loyalisme intéressé. Une prophétie leur a prédit qu'ils ne régneraient jamais ; au pouvoir temporel, avec tous ses risques et ses tracas, ils préfèrent leur autorité spirituelle, d'autant plus considérable et d'autant plus précieuse qu'elle est moins définie. Dans la crise actuelle, Mouley-abd-el-Aziz a trouvé un loyal appui dans les chefs de la maison d'Ouazzan, et aucun péril ne semble venir de ce côté pour la

dynastie filalienne; quant aux très nombreux cheurfa des branches cadettes, plus ou moins authentiques, il s'en rencontre par tout le Maroc, mais ils sont en général pauvres, sans influence, et il n'apparaît pas, quant à présent, qu'un prétendant puisse surgir parmi eux.

Du côté du sud, au contraire, le sultan ne suit pas sans appréhension les mouvements qui, de temps à autre, agitent le Sous et le Tazeroualt, pays remuants et prompts à la révolte, pays de ferveur religieuse et d'intransigeante orthodoxie. Une prophétie très connue — chose grave chez un peuple profondément religieux et fataliste — annonce que les temps de la dynastie régnante sont accomplis et que le successeur du sultan actuel viendra du Sous. Là-bas, dans l'extrême-sud, au delà de Tiznit, Mouley-el-Hassan a lutté longtemps contre le fameux marabout Sidi-el-Hossein-ould-Hachem, chef de la zaouïa de Sidi-Ahmed-ou-Moussa, qui ne s'est jamais soumis que du bout des lèvres; ces dernières années, son fils, devenu chef de la zaouïa, s'est révolté et s'est posé en prétendant au trône; de 1898 à 1900, le caïd El-Guellouli, à la tête d'une forte armée appuyée sur la citadelle de Tiznit, a guerroyé longtemps contre le marabout, qui reste à peu près indépendant dans ses oasis. Que les temps troublés se prolongent pour le Maroc, que le Nord s'agite et retienne longtemps le Maghzen à Fez, et c'en serait assez pour que tout le Sud se lève à la voix du marabout de Sidi-Ahmed. Déjà, s'il en faut croire certains renseignements, l'agitateur Bou-Hamara aurait envoyé un émissaire au marabout

du Tazeroualt pour l'inciter à soulever toute sa région. Quand la dynastie filalienne a succédé, en 1665, à la dynastie saadienne, elle venait du Tafilelt ; comme elle a commencé il se pourrait qu'elle finît, en laissant la place à des hommes du Sud.

En dépit des prophéties, ce n'est cependant pas du sud, mais du centre et de l'est, qu'est venu le danger qui a jeté l'effroi, en ces derniers mois, jusque dans Fez et dans l'entourage du sultan. Qu'est-ce que ce Bou-Hamara, apparu subitement dans l'histoire du Maroc ? Bou-Hamara est un surnom qui signifie « l'homme à l'ânesse » ; le vrai nom de l'agitateur est Djilali-ez-Zerhouni ; il est originaire du Zerhoun et, par conséquent, chérif[1]. C'est une sorte de charlatan, de magicien, de faux Mahdi. Un renseignement, que nous avons tout lieu de croire exact, nous le montre voyageant, l'hiver dernier, parmi nos tribus algériennes de l'Oranie, s'y faisant passer pour Mouley-el-Arbi, chérif d'Ouazzan, et escroquant des aumônes grâce à cette supercherie. Au mois de juillet 1902, on signalait la présence, près de Metghara (haute vallée de l'oued Ziz), d'un agitateur borgne, au nez fortement marqué de petite vérole, dont le signalement correspond à celui que l'on nous

1. Le djebel Zerhoun est la montagne sainte qui domine le paysage entre Fez et Meknez ; c'est là que Mouley-Idris, premier empereur du Maroc, fonda la première ville de son nom ; c'est son fils Mouley-Idris II qui fonda Fez. On montre, sur la montagne, la grotte ou s'abrita le premier Idris, quand il arriva d'Orient au Maroc ; à côté, est la « grotte des premiers apôtres » (El-Kef-el-Moujahidin). Les ruines d'une vaste enceinte romaine s'élèvent auprès de là. Toutes les familles originaires de la Montagne sainte sont regardées comme chérifiennes.

donne du Rogui. L'agitateur travaille-t-il pour son propre compte, a-t-il l'ambition de se substituer lui-même au sultan actuel, ou voudrait-il mettre à sa place quelque autre prétendant, soit Mouley-Mohammed, soit le marabout du Tazeroualt, soit tout autre? il est difficile de le savoir, et peut-être Bou-Hamara ne le sait-il pas très bien lui-même. Ce qui paraît sûr et très caractéristique, c'est qu'il est affilié à la grande et puissante secte des Derkaoua, et le fait que sa fortune a commencé dans le Metghara, centre d'action et d'influence des Derkaoua, confirme qu'il n'est sans doute que l'instrument de cette confrérie aux lointaines ramifications, et le représentant du particularisme berbère.

On sait que l'ordre des Derkaoua [1], fondé au siècle dernier par Mouley-el-Arbi-el-Derkaoui et son fils Mohammed-ben-el-Arbi-el-Alaoui, de Metghara, a trouvé des adeptes surtout parmi les tribus berbères; très puissant et très répandu, il est, au Maroc, en quelque sorte l'analogue de ce qu'est, dans le Sahara et la Tripolitaine, la secte des Senoussites; il répond à la passion d'indépendance politique et religieuse qui a été, de tout temps, le caractère distinctif des Berbères. Les Derkaoua se recrutent parmi les pauvres; avec leurs bâtons et leurs chapelets, ils parcourent les douars et les bourgades, comme jadis nos moines mendiants; ils s'astreignent à des pratiques particulières, comme de répéter un certain nombre de fois les formules du Coran; dans la prière, ils ne mention-

1. Cf. N. Lacroix. *les Derkaoua d'hier et d'aujourd'hui* (Alger, 1903, brochure).

nent à voix haute que Dieu seul et se contentent d'ajouter, à voix basse, le nom de Mahomet. Ils se séparent ainsi de l'orthodoxie musulmane et témoignent ne reconnaître d'autre souverain que Dieu; la conséquence est que, s'ils respectent, dans le sultan, son caractère religieux, ils ne reconnaissent pas son autorité temporelle; passionnés pour une indépendance ombrageuse, ils haïssent les étrangers et prêchent la guerre sainte. Mouley-el-Hassan, pendant son laborieux règne, a été en lutte constante avec leur influence, au Tafilelt comme dans les montagnes des Brâber. Ainsi, la révolte du Rogui apparaît comme un épisode nouveau de la lutte, plus de vingt fois séculaire, des maîtres des plaines marocaines contre le particularisme indomptable des tribus montagnardes. C'est en étudiant ces tribus que nous pourrons nous rendre compte de la portée du conflit actuel, de ses origines et de ses conséquences.

III

Si, partant de Fez, on se dirige vers la vallée de la Moulouya et nos villes algériennes de Lalla-Marnia et de Tlemcen, il faut suivre le couloir naturel qui sépare les massifs du Rif de ceux de l'Atlas moyen. L'oued Innaouen, affluent de l'oued Sebou, et l'oued Msoun, affluent de la Moulouya, marquent, par les profondes coupures qu'ils ont creusées dans la montagne, la direction que toutes les armées de tous les temps ont suivie

pour pénétrer dans les plaines atlantiques ou pour en sortir, la voie que prennent toutes les caravanes de commerçants et que ne saurait manquer d'emprunter, dans un avenir plus ou moins proche, le chemin de fer franco-marocain de Tlemcen à l'Atlantique par Marnia, Oudjda, Taza, Fez et Rbât. Là sont vraiment les portes du Maghreb-el-Aksa, et c'est Taza qui tient les clés. Taza, à trois journées de Fez et à cinq de Marnia, est bâtie à l'extrémité d'une presqu'île rocheuse « qui s'avance dans la plaine comme un cap[1] », et qui domine de 130 mètres le lit de l'oued Innaouen. Véritable oppidum, elle surplombe à pic, de trois côtés, les torrents et les magnifiques jardins qui l'entourent; du côté du sud-est seulement, on y accède par une pente assez douce, à travers les vergers ; au sud, elle est dominée par les contreforts du Djebel Tazekka (3 000 mètres) qui en rendraient la défense impossible contre un assaillant européen. De tout temps, une ville et une forteresse se sont élevées là, au carrefour des grandes voies commerciales qui conduisent, d'une part, vers Tlemcen et vers Fez, de l'autre, au nord, vers Melilla et la Méditerranée, par l'oued Azrou et l'oued Quert, en quatre étapes, et, au

1. Vicomte de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc* (1883-1884), p. 25. Voyez également, sur Taza, la description de M. de Segonzac ; cf. Budgett-Meakin, *The Land of the Moors*, p. 348; la belle carte du Maroc de M. René de Flotte-Roquevaire dont une deuxième édition, entièrement refondue et mise à jour, est sous presse (Barrère, éditeur), et, du même auteur, *Essai d'une carte hypsométrique du Maroc*, avec une carte en couleurs, dans les *Annales de géographie* du 15 juillet 1901.

sud, en remontant les vallées, vers les pays du Haut-Atlas et, plus loin, vers le Tafilelt. Cette admirable position stratégique et commerciale a fait la fortune de Taza ; elle était jadis l'une des sept grandes cités du Maghreb. Léon l'Africain vante sa splendeur ; Ali-bey, qui la vit au commencement du dix-neuvième siècle, la décrit comme une ville prospère, riche, fière de ses superbes jardins, pleins de roses et de rossignols. Bien déchue aujourd'hui, Taza n'est plus que ruines et misère ; ses murailles croulantes ne renferment plus qu'une population peu nombreuse et ses sanctuaires vénérés sont presque déserts ; tous ces malheurs sont dus au voisinage de la terrible tribu des Riata : guerriers redoutés, ils ont fait, de la ville abandonnée par le Maghzen, leur esclave et leur proie ; ils la pillent et la rançonnent sans cesse comme une ville conquise ; elle est, si l'on ose dire, leur vache à lait ; les belles palmeraies, orgueil de la cité, sont aux mains des bandes sauvages qui font payer aux habitants la faveur de récolter leurs propres fruits et même le droit de puiser de l'eau dans les torrents qui coulent au pied des murailles. Désespérés, les gens de Taza émigrent ; ceux qui restent vivent dans une perpétuelle insécurité ; dans leur détresse ils invoquent le sultan ; le vicomte de Foucauld rapporte même les avoir entendus envier le bonheur et la tranquillité de Tlemcen. Après des alternatives de succès et de revers, la guerre actuelle a ramené à Taza les troupes chérifiennes qui ont dû, quelques mois plus tard, se retirer de nouveau vers Fez, en faisant, dit-on, sauter

les remparts de la malheureuse ville. En tout cas, ce que nous avons dit de Taza suffira à faire comprendre pourquoi Bou-Hamara en fait le centre de ses opérations et de quelle importance est, pour la sécurité et l'avenir du Maroc, la possession de la ville et du carrefour qu'elle commande.

Au nord de la trouée de Taza habitent les tribus des Djebala et du Rif ; au sud, c'est le pays des Brâber, la région la plus sauvage, la plus impénétrable du Maghreb. C'est là, dans les hautes vallées de l'oued Sebou, de la Moulouya et de leurs affluents, sur les flancs du Moyen-Atlas et des chaînes parallèles qui s'étagent jusqu'aux sommets neigeux du Grand-Atlas, que le sang berbère s'est conservé pur de tout alliage étranger. Les tribus, jalousement indépendantes vis-à-vis du sultan, ne le sont pas moins les unes vis-à-vis des autres ; guerrières et fanatiques, elles maintiennent, dans leurs montagnes et dans leurs hautes vallées, les coutumes et les traditions immémoriales de la race. Ici, nous sommes en plein *bled-es-siba* ; le sultan n'a, chez les Brâber, aucune autorité ; il se contente de profiter de leurs divisions intestines, de leurs constants démêlés, pour soudoyer telle ou telle fraction, fournir des subdides à tel ou tel chef : il parvient ainsi à neutraliser les unes par les autres ces remuantes tribus. Chaque douar a son chef, chaque fraction sa *djemaâ*, chaque tribu son ou ses *amrar* ; les rivalités, les haines locales, les vendettas de famille, rendent toute confédération, toute concentration de troupes impossible, même dans le cas où la guerre sainte viendrai

soulever la haine fanatique contre l'étranger. Les Brâber, s'ils détestent tout ce qui est chrétien, ne sont pas pour cela de très fervents musulmans; n'entendant que la langue tamazirt, ils ne comprennent rien au Coran ni aux prières rituelles et ne connaissent que les pratiques extérieures du culte; plus superstitieux que religieux, ils vénèrent les santons et les marabouts et leur accordent souvent une très grande influence temporelle. Vers l'est, le domaine des Brâber s'arrête aux crêtes du Moyen-Atlas; s'ils descendent parfois jusque dans les steppes de la Moulouya, c'est pour y livrer des combats acharnés aux Oulad-el-Hadj, aux Oulad-Khaoua, aux Beni-Guil, tribus arabisées, toujours en guerre contre les tribus brâber.

C'est parmi ces peuplades à demi sauvages que Bou-Hamara a recruté ses partisans; excités par l'espoir du butin, plus encore que par l'amour de le bataille et la griserie de la poudre, les montagnards se sont levés à sa voix. A la guerre, ils sont redoutables par leur bravoure; mais, comme dans l'Europe du moyen âge, leurs guerres sont en général peu meurtrières; leurs expéditions sont courtes; ce sont plutôt des razzias, des raids, que de véritables campagnes; vaincus, ils se fortifient dans leurs *tirremt* pour attendre une occasion plus propice. Le sort de la tentative du rival de Mouley-abd-el-Aziz dépendait du parti que prendraient les tribus brâber; qu'elles s'unissent toutes pour le suivre, et c'en serait fait du sultan; qu'au contraire elles se combattent les unes les autres, et l'usurpateur serait perdu.

Le Rogui a trouvé ses fidèles les plus nom-

breux parmi les Riata. Cette tribu a une histoire, qu'elle doit à la position géographique de ses territoires. Les vallées du Moyen-Atlas, qui séparent les quatre grands plissements montagneux orientés parallèlement du nord-est au sud-ouest, viennent aboutir à Geldaman, le principal centre des Riata, à une demi-étape au sud de Taza; de là, les Riata maîtrisent la grande trouée, le carrefour que nous avons décrit. Tout le commerce qui descend des hautes vallées, celui qui vient de Melilla, d'Algérie ou de Fez, passe à portée de leurs villages et sous la menace de leurs fusils. La tribu est peu nombreuse; elle possède environ trois mille fusils et mille chevaux; mais, très guerrière, très indépendante, riche du pillage des caravanes et de la rançon des voyageurs, elle tient en une rude tutelle les gros centres de Taza, Meknasa-el-Foukania et Meknasa-el-Tahtania; elle coupe à son gré la route de Fez à Oudjda. Berbères d'origine, les Riata sont à demi arabisés, sauf la fraction montagnarde des Ahel-ed-Doula, qui fait cause commune avec les Beni-Ouaraïn et ne parle que berbère; ils sont depuis longtemps en relation avec le Maghzen; ce sont eux qui, en 1875, battirent complètement l'armée de Mouley-el-Hassan, qui dut lui-même s'enfuir à pied, sans armes, et n'échappa qu'avec peine. Depuis lors, ils s'étaient soumis, au moins pour la forme, mais aucun caïd n'a jamais osé se risquer parmi eux; l'espoir du pillage, les mauvais bruits répandus sur le sultan, l'influence du mokaddem de Mouley-Idris, peut-être aussi la crainte de voir l'armée impériale s'établir à Taza et leur arracher leur proie, les on

décidés à marcher à la suite du prétendant. Guerriers redoutables, cavaliers agiles, armés du remington, ce sont eux qui, dans la première rencontre, ont battu les soldats du Maghzen : vaincus à leur tour, ils sont restés fidèles à la cause de Bou-Hamara, qui a épousé la fille d'un de leurs principaux chefs et qui a fait de leurs montagnes le centre de ses opérations et de sa puissance.

A leur suite, ils ont entraîné leurs voisins du nord-ouest, deux petites tribus des Djebala qui habitent les plateaux, sur la rive droite de l'oued Innaouen : les Tsoul et les Hiaïna. Tsoul, tribu montagnarde, ne fournit que des fantassins; armés du remington, que la contrebande espagnole fournit abondamment à toutes les tribus du Rif, des Brâber et des Djebala, les hommes sont bons tireurs; ils savent fabriquer la poudre, fondre les balles, réamorcer les douilles; mais leurs cartouches sont mauvaises et leurs projectiles ne sont pas de calibre; leur feu est à peu près sans efficacité au delà de 200 mètres, car ils ne savent pas se servir de la hausse. Les Hiaïna ont un millier de cavaliers, armés du remington et d'une sorte de faucille emmanchée au bout d'un long bâton qu'ils appellent le *mekhtaf* et qu'ils manient avec une grande dextérité. Il semble aussi que des contingents soient venus à l'insurrection des tribus arabisées nomades qui parcourent les steppes du Dahra, notamment des Oulad-el-Hadj.

Les Riata et leurs alliés pouvaient mettre en ligne des forces déjà sérieuses, mais insuffisantes pour venir à bout de la puissance du sultan. L'ave-

nir de l'insurrection dépendait des deux grandes tribus du Moyen-Atlas, les Beni-Ouaraïn et les Aït-Ioussi. Les Beni-Ouaraïn sont la plus nombreuse tribu des Brâber; ils peuplent les revers occidentaux du Moyen-Atlas, entre les crêtes qui dominent le bassin de la Moulouya à l'est, l'oued Sebou, à l'ouest, et le pays des Riata, au nord; ils peuvent, disent-ils, mettre sur pied 12 000 à 14 000 fantassins. Mais leurs différentes fractions, séparées par d'énormes chaînes de montagnes, comme le djebel Bou-Iblan, qui atteint 4 000 mètres, ne pourraient pas facilement se mobiliser et se concentrer. Les Aït-Ioussi sont séparés des Beni-Ouaraïn par la haute vallée de l'oued Sebou; à l'est, ils confinent au territoire des Beni-Mgild, et, au nord, ils s'approchent de la banlieue de Fez. Ils se vantent de pouvoir disposer de six mille à sept mille fusils.

A se souvenir de l'histoire de ces dernières années, il semblait que ces puissantes tribus dussent plutôt se trouver du côté des ennemis du sultan. Mouley-el-Hassan, dans sa longue lutte contre les Berbères et l'influence des Derkaoua, avait fait les plus grands efforts pour assurer la sécurité des routes de Fez à Marrakech et de Fez au Tafilelt; il avait réussi à établir des garnisons et des caïds à Cefrou, à Azro et à Kasbat-el-Maghzen, sur la haute-Moulouya; mais il n'avait jamais pu venir à bout des tribus, et ses garnisons restaient confinées dans leurs citadelles; un jour même, son oncle, Mouley-Serour, fut massacré, avec 300 cavaliers, par les Aït-Chokhman, alliés des Aït-Ioussi, et jamais il ne put tirer pleine vengeance du

meurtre. Lors de sa dernière campagne au Tafilelt, il dut acheter, par des faveurs et des présents, la neutralité des Beni-Mgild, des Zaïan, des Aït-Ioussi, des Aït-Atta, etc. Les grands caïds de ces puissantes tribus sont indépendants et héréditaires; le titre que le sultan leur confère n'est que la reconnaissance officielle de leur autorité; loin d'acheter leurs charges, comme les caïds du Rarb, ou de payer des redevances, ils reçoivent du sultan des pensions, en échange desquelles ils reconnaissent sa suzeraineté.

La plus grande influence, dans ces régions, appartient à Omar-el-Ioussi, caïd des Aït-Ioussi, qui a joué un grand rôle dans les derniers événements. Chef d'une nombreuse tribu, beau-frère du caïd des Beni-Mgild et de celui des Zaïan, Omar-el-Ioussi est un féodal turbulent et batailleur. Trois fois déjà il s'est révolté contre le sultan, et trois fois il a obtenu son pardon, grâce aux sacs de douros dont il a eu la précaution de se munir. Lors d'une de ses dernières révoltes, le caïd et la garnison de Kasbat-el-Maghzen furent massacrés par ses alliés, et tout le pays retourna à l'indépendance. La guerre, depuis lors, n'a guère cessé de sévir, autour de Fez, entre les Oulad-el-Hadj, unis aux Oulad-Allal, et les Aït-Ioussi. Si l'on joint à ces circonstances le mécontentement causé dans toute la contrée, surtout chez les Beni-Mgild qui ont combattu les Français au Touât, par les prescriptions du sultan prohibant la guerre sainte, on conviendra qu'il semblait, au premier abord, que de puissants éléments de guerre civile étaient

prêts à entrer en campagne et à se joindre au prétendant.

L'événement a démenti ces craintes. Soit qu'il ait reçu de riches présents, soit qu'il ait voulu se faire pardonner ses révoltes passées, soit pour tout autre motif ignoré, on a vu le caïd des Aït-Ioussi, après la rude défaite infligée aux troupes du sultan par les fidèles de Bou-Hamara, marcher contre les Hiaïna et ravager leur territoire ; dans la bataille du 29 janvier, il commandait l'avant-garde et c'est lui qui contribua le plus à la victoire.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, les fluctuations de la politique marocaine et les procédés de gouvernement du sultan apparaissent ici très nettement. Il pratique l'éternelle maxime : diviser pour régner ; il ne craint pas de s'appuyer, contre le rebelle d'aujourd'hui, sur le rebelle d'hier, qui peut-être sera le rebelle de demain. En campagne contre les Zemmour et les Gerouan, il apprend les nouvelles de Taza et le mouvement de Bou-Hamara ; aussitôt il pardonne aux deux tribus et suspend la campagne ; il appelle à son aide les Beni-Mtir, dont une fraction, qu'il soutient contre une autre, est depuis longtemps à sa solde ; il s'attache les Beni-Mgild ; puis, de savantes intrigues lui assurent l'appui d'Omar-el-Ioussi. En même temps, les influences religieuses entrent en scène ; le sultan invoque l'intervention des cheurfa d'Ouazzan : il leur demande de se rendre en pacificateurs dans les pays dont la fidélité est ébranlée, de prêcher la soumission et d'agir en médiateurs. Dans le Rif, dans les Djebala, des

agents du Maghzen, des marabouts, des cheurfa circulent pour empêcher le soulèvement de gagner ces tribus remuantes et guerrières; un oncle du sultan, Mouley-el-Arafa, se rend, avec quelques troupes, à Tanger, puis près de Melilla, pour surveiller le Rif, et enfin dans la région d'Oudjda, pour prendre à revers le prétendant. Tel est le jeu ordinaire de la politique du Maghzen : il est bien loin d'être le maître de tout le territoire du Maghreb, mais il a à lutter contre des adversaires sans cohésion; il augmente leurs divisions par d'habiles intrigues, par de l'argent adroitement semé; il attise les haines, entretient les rivalités; il sait aussi, quand il le peut faire sans péril, frapper rudement et faire expier en quelques jours des années de patience et d'humiliations. Ne croirait-on pas voir Louis XI, ou quelqu'un de nos vieux rois, venant à bout des forces féodales en les opposant les unes aux autres, se servant au bon moment de l'influence de Rome et des évêques, soudoyant les consciences, achetant les trahisons, payant les fidélités, jusqu'au jour du règlement de comptes final?

IV

Depuis plus d'un an les adversaires sont en présence ; les tribus soulevées n'ont pas fait leur soumission, mais le Rogui n'a pas non plus supplanté le sultan. Après une marche qui a duré plusieurs mois, El-Menebhi a fini par entrer à Taza; puis, après quelques semaines il a dû en

sortir et rétrograder sur Fez, où le sultan vient lui-même de rentrer. Pour comprendre l'extraordinaire lenteur de ces mouvements militaires et l'incertitude des résultats, il est nécessaire d'oublier complètement les notions que nous avons, en Europe, sur ce qu'est une guerre, ou une révolte, ou une lutte entre deux compétiteurs pour la possession d'un trône. Rien de pareil au Maroc. Le Rogui n'a pas sous ses ordres une nombreuse armée ; campé dans les montagnes qui environnent Taza, tantôt chez les Tsoul ou les Hiaïna, tantôt chez les Riata, il n'a avec lui que quelques centaines d'hommes. Veut-il tenter un coup de main, apprend-il que les troupes du sultan marchent à sa rencontre, il appelle à lui les tribus qui lui sont fidèles et, surtout si l'on prévoit quelque pillage, les contingents accourent. L'armée est aujourd'hui de 3000 ou 4000 hommes, demain elle sera de 500. Il en est de même, d'ailleurs, de l'armée du sultan ; elle n'est ni mieux organisée, ni composée d'éléments plus disciplinés. Sauf un petit noyau de *Mokhazni*, elle se compose des contingents des tribus fidèles, que le sultan convoque quand il a besoin d'eux et qu'il renvoie ensuite. Actuellement, il vient de rentrer à Fez et il a donné congé à ses troupes, en proclamant qu'il se faisait scrupule de les retenir au camp au moment où les travaux de la culture les réclament. Nos journaux y ont vu une manière adroite de dissimuler ses défaites et de masquer les défections de ses soldats. C'est là une exagération : pas plus que nos anciennes armées féodales, les armées chérifiennes ne peuvent être

maintenues indéfiniment sous les drapeaux; il faut renvoyer chez eux les contingents des tribus qui, d'ailleurs, ne se gênent pas pour quitter eux-mêmes le camp. Mais tant que le sultan aura de l'argent, il est assuré de pouvoir réunir, autour de sa tente, un nombre imposant d'hommes.

Les batailles, au Maroc, sont rarement décisives. Il ne faut pas se représenter les armées en présence comme animées, l'une contre l'autre, de sentiments de haine ; entre les deux camps, il s'établit un continuel va-et-vient ; les personnages religieux s'entremettent, circulent entre les deux partis ; tel, qui combattait hier pour le sultan, sera demain du côté du Rogui, et réciproquement. Autour des camps, nul service de sûreté, point de reconnaissances ni de grand'gardes ; les combats ne sont presque toujours que des surprises : une petite bande attaque à l'improviste, sème la panique dans toute l'armée qui se débande et s'enfuit à quelques kilomètres, ou bien encore l'on échange de loin des coups de fusil inoffensifs jusqu'à ce que l'un des deux partis prenne peur et se sauve. Ainsi, les victoires de l'une ou de l'autre des armées ne tranchent jamais le différend, ne détruisent jamais l'un des partis en présence. Il arrive que les journaux européens annoncent de terribles combats, des désastres subis par les soldats du sultan ou ceux du Rogui, et quelques mois après, l'on finit par savoir qu'il s'agissait d'une escarmouche où trois ou quatre hommes à peine ont été blessés. Ainsi est-il arrivé pour le combat du 29 janvier 1903 que les dépêches représentaient comme une grande

victoire du sultan ; n'ayant pu couper de têtes ennemies, les soldats du Maghzen s'étaient jetés sur de paisibles cultivateurs, les avaient massacrés, et c'étaient leurs têtes qui, pendues aux crochets des portes de Fez, témoignaient du triomphe de l'armée chérifienne.

En ce moment (novembre 1903) la cause du sultan a subi des échecs assez graves ; le prétendant a fait des progrès et, autant qu'il est possible, en un pareil pays, de prévoir un avenir même très proche, l'insurrection n'est pas à la veille de s'éteindre. Omar-el-Ioussi, lancé en avant pour dégager la route de Taza à Fez, a été rudement battu par les Riata ; à la suite de cette défaite, El-Menebhi, le ministre de la guerre et le favori de Mouley-abd-el-Aziz, a dû évacuer Taza où les forces rebelles le bloquaient et l'affamaient ; il n'a donc pas réussi, comme il semble en avoir eu l'intention, à rejoindre les forces chérifiennes qui campent autour d'Oudjda, non loin de la frontière algérienne, et qui ont, elles-mêmes, subi une panique assez grave où elles ont perdu deux canons. Le sultan est rentré à Fez, et les dernières nouvelles nous apprennent la disgrâce d'El-Menebhi, qui est autorisé à faire un pèlerinage à La Mecque. Il semble que l'influence de Ben-Sliman, le ministre des affaires étrangères, va redevenir prépondérante et qu'avec lui la vieille tradition d'un Maroc fermé à toute influence étrangère et rebelle à toute réforme va reprendre le dessus. D'Algérie, Guebbas a été rappelé à Fez pour devenir, croit-on, ministre de la guerre.

La situation, dans tout le nord du Maroc, reste

très troublée. Autour de Tetuan, et jusqu'aux environs de Tanger, les tribus prennent les armes et pillent autour d'elles ce qu'elles peuvent atteindre. Le Rif et les Djebala s'agitent et, symptôme grave, dans plusieurs tribus, l'on a cessé de réciter la *Kotba* (prière) au nom du sultan. Mais il serait très exagéré d'en conclure que le Rogui soit sur le point de supplanter complètement le sultan et de régner sous le nom et à la place de Mouley-Mohammed ou de quelque autre. Le sultan est à Fez, mais il n'y est pas menacé et le prétendant est hors d'état de l'y assiéger. Serait-il contraint d'évacuer Fez, qu'il lui resterait Marrakech et tout le midi, dont la fidélité n'est pas ébranlée et où la tranquillité est complète ; il y aurait alors un sultan de Fez et un de Marrakech, ce qui, dans l'histoire marocaine, n'est pas sans exemple. La lutte, entre eux, durerait jusqu'à ce que l'un des deux soit pris ou assassiné et l'on verrait recommencer cet éternel travail de Pénélope qu'est la soumission au sultan de tout le pays que nous appelons Maroc. D'ailleurs, il faut encore le redire, la guerre entre le Nord et le Sud, entre les tribus des montagnes et les tribus *maghzen*, entre le sultan et ses compétiteurs, c'est, au Maghreb, l'état normal ; le désordre n'y est, en ce moment, pas beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire ; la lutte est circonscrite à quelques cantons du nord, tandis que, partout ailleurs, continue la vie habituelle. Il est curieux de remarquer que jamais, sur les côtes marocaines, les transactions n'ont été plus actives et les payements plus réguliers ; le commerce

de Marseille, notamment, s'est développé, cette année, dans d'heureuses proportions.

La crise aiguë d'anarchie que les fautes de Mouley-abd-el-Aziz a provoquée, si elle ne tranche pas sur l'histoire ordinaire du Maroc, si elle ne paraît pas menacer la dynastie filalienne dans son existence, complique néanmoins d'un élément nouveau la situation politique. Il y a quelque cinquante ans, l'insurrection du Rogui eût passé inaperçue en Europe ; aujourd'hui, en face des grandes puissances qui, depuis quelques années, se préoccupent vivement des affaires marocaines, elle prend une importance considérable et précipite l'inévitable dénouement en montrant la totale impuissance du Maghreb à se réformer lui-même et à devenir, par son propre effort, un état organique, capable de faire la police chez lui et d'assurer à ses voisins la sécurité de leurs frontières. Ainsi, par une conséquence inattendue, l'insurrection qui a pris pour prétexte les tendances du sultan à s'entourer d'étrangers et à troubler, en introduisant les costumes européens, la séculaire immobilité de l'islam marocain, aura sans doute pour conséquence finale d'amener une intervention étrangère au Maroc. Non pas qu'il s'agisse, pour les puissances européennes, et pour la France particulièrement, de décider par les armes entre Mouley-abd-el-Aziz et son compétiteur ; mais la longue continuation de la guerre épuise les ressources du sultan : déjà, depuis deux ans, il a fait, en Espagne, un emprunt de 20 millions ; mais la guerre a mangé toutes ses ressources ; il a même, dit-on, entamé la précieuse

réserve en or qui est comme le palladium de la dynastie filalienne. Ces dépenses de guerre achèveront ce que les prodigalités de plaisir avaient commencé ; elles acculeront le sultan à l'emprunt et elles donneront à ses créanciers un moyen et un droit de s'immiscer dans les affaires intérieures du Maroc.

Au point de vue français, l'entrée en scène, dans la politique marocaine, d'un élément nouveau, le Rogui, a compliqué la situation et rendu plus délicate la tâche de notre diplomatie et l'application de la politique d'entente et de collaboration avec le Maghzen qui est de tradition et de nécessité dans nos relations avec le Maroc. Mais l'anarchie incurable que les événements actuels ont révélée, en faisant la preuve de l'incapacité foncière du Maghzen à mettre l'ordre dans le pays, a démontré à l'Europe la nécessité d'une tutelle européenne plus ou moins étroite, plus ou moins déguisée, mais capable de garantir les nationaux étrangers et les intérêts des divers pays, contre les conséquences des révolutions et des insurrections qui sont l'état normal du Maroc. Sans essayer de pénétrer le secret des négociations qui sont actuellement en cours, entre la France et diverses puissances européennes, il est permis de supposer que les derniers événements sont de nature à aplanir les difficultés en montrant que la France seule, grâce à ses relations de voisinage, est à même d'établir au Maghreb l'ordre que chacun souhaite d'y voir régner. La plupart des grands journaux européens engagent la France à assumer cette tâche, pour le bien général de la civilisation et de la paix.

Personne ne souhaite de déposséder le sultan de sa souveraineté, et personne ne rêve d'une conquête du Maroc, mais chacun comprend la nécessité de mettre fin à l'anarchie marocaine en mettant le sultan, quel qu'il soit, à même de faire respecter son autorité et d'exercer son gouvernement. Il a besoin pour cela d'une armée, que la France seule, qui a, en Algérie-Tunisie, des troupes indigènes si bien disciplinées et si solidement organisées, est capable de l'aider à créer, et d'argent, que nous pouvons lui fournir à la condition d'obtenir certaines garanties, comme le contrôle des douanes et la concession d'un chemin de fer de la frontière à Fez.

L'on peut croire que le sultan lui-même, quelles que soient ses répugnances, se rend compte de l'impossibilité où il est de sortir de ses embarras actuels sans le concours de sa voisine algérienne, Quel que soit le résultat final de la lutte actuelle. il est certain que l'alarme a été chaude dans l'entourage de Mouley-abd-el-Aziz; il a pu réfléchir sur l'imprudence de certaines compromissions et les inconvénients de certaines amitiés. Les fournisseurs et les aventuriers qui l'avaient poussé à des réformes hâtives, plus spécieuses qu'efficaces, et qui cherchaient tout autre chose que l'intérêt du Maroc, ont presque tous abandonné le sultan aux premiers symptômes d'un péril sérieux. Au contraire les consuls européens, les officiers de la mission militaire française, M. Descos, premier secrétaire de la légation de France, sont restés longtemps à Fez; malgré les nouvelles alarmistes pandues à profusion, M. Gaillard, vice-consul

de France à Fez, est en route pour rejoindre son poste. Dans l'extrémité où il se trouve réduit, Mouley-abd-el-Aziz et ses conseillers ont pu apprécier où sont les amis sincères, ceux qui ne désirent que l'intégrité, le développement pacifique et l'ouverture prudente du Maroc, ou ceux qui ne cherchent qu'à exploiter, au profit d'intérêts personnels ou d'ambitions inavouées, les sympathies européennes et les goûts d'exotisme du jeune maître qu'ils flattent et dont, sous prétexte de l'amuser, ils font eux-mêmes leur jouet.

Ainsi, la crise intérieure que traverse le Maroc pose, avec une acuité nouvelle et une incontestable urgence, la question marocaine devant l'Europe et elle en prépare la solution [1].

1. Cf. l'article du marquis de Segonzac, *L'échec dus ultan du Maroc*; *Causes, remèdes, conséquences*(*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, novembre 1903). — Voyez encore, sur l'ensemble de la situation actuelle, l'article de M. René Millet, *Nos frontières dans l'Afrique du Nord*), dans la *Revue politique et parlementaire* (janvier 1903), et celui, tout récent, de M. Augustin Bernard : *L'évolution de la question du Maroc* (même revue, décembre 1903). — Les *Lettres du Maroc* du *Journal des Débats* sont particulièrement remarquables. Voyez notamment, sur les origines de la révolte de Bou-Hamara et les premières rencontres, la lettre du 1er mars 1903.

CHAPITRE IV

LA QUESTION DU MAROC

LE TRAITÉ DE 1845

ET SES CONSÉQUENCES

L'action de la France au Maroc reconnue nécessaire par tous les partis. — Négociations diplomatiques. — Nécessité d'étudier les relations entre l'Algérie et le Maroc.

I. — Le traité de 1845. — Les conséquences pour nos relations avec les sultans. — Historique de la question des frontières. — L'expédition Wimpffen (1870).

II. — Les oasis de Figuig. — La question de Figuig : difficultés internationales qu'elle soulève. — La marche vers le sud: l'incident de Djenien-bou-Reszg (1885). — Prolongation du chemin de fer. — Rôle de Bou-Amama. — La question du Maroc réservée.

Que la France ait un intérêt de premier ordre à exercer, au Maroc, une influence prépondérante, c'est ce dont, chez nous, — par une heureuse exception dont il convient que nous nous félicitions, — tous les partis politiques demeurent d'accord. Le discours de M. Jaurès, à la Chambre, le 20 novembre dernier, a montré que le *leader* du socialisme parlementaire lui-même se refusait à renouveler, à propos du Maroc, la désastreuse opposition que firent jadis, à propos de la Tunisie, du Tonkin et de Madagascar, la plupart des radicaux unis à la plus grande partie des conserva-

teurs. L'opinion publique a compris que l'avenir de notre empire africain dépend de la solution qui sera donnée à la question marocaine; elle s'est prononcée pour une politique qui affirme et fasse reconnaître notre droit à l'hégémonie de Maghreb[1]. Les avis ne commencent à différer que lorsqu'il s'agit des voies et moyens propres à obtenir le résultat que tous considèrent comme nécessaire.

En présence du problème marocain, la politique française avait un double but à atteindre : accroître notre influence au Maroc même et s'assurer qu'aucune des grandes puissances européennes ne ferait à l'établissement de la prépondérance française au Maroc une opposition irréductible. On affirme que les négociations sont, sur ce second point, en bonne voie et que M. Delcassé, ayant promis que la liberté commerciale et la neutralité du détroit seraient maintenues, ne rencontrerait autour de lui que des dispositions conciliantes. On comprendra que nous n'insistions pas sur ce sujet : il ne sied point de parler de négociations actuellement ouvertes. Indiquons seulement, en passant, que toute solution qui aboutirait à un partage du Maroc entre deux ou plusieurs puissances, ne pourrait être que funeste, qu'elle

1. Toutefois, donnons acte à un certain nombre de « citoyens de Toulouse » que, réunis pour entendre une conférence du « citoyen Sabatier », ancien député d'Oran, le 15 octobre dernier, ils ont protesté « contre tout protectorat qui aurait pour conséquence fatale la solidarité de la République avec le despotisme du sultan et aboutirait forcément à une guerre désastreuse ». On ne pactise pas, à Toulouse, avec les tyrans ! — Cf. C. Sabatier, *la Conquête marocaine et le protectorat* (Toulouse, 1903).

rendrait impossible, dans l'avenir, l'application d'un régime de contrôle ou de protectorat et ne saurait manquer d'engendrer, entre les copartageants, les plus funestes dissensions. S'il est vrai que le cabinet de Paris ait, à une certaine époque, mis en avant l'idée d'un partage qui aurait laissé à l'Espagne tout le nord du Maroc, y compris Fez, nous ne saurions trop nous féliciter qu'une offre si imprudente n'ait pas eu de suites.

Mais, ce travail de préparation diplomatique, c'est, pour ainsi dire, le côté extérieur de la question marocaine ; le secret des chancelleries nous en dérobe les péripéties [1]. Au contraire, étudier les moyens qui s'offrent à nous pour exercer une influence prépondérante sur le Maroc lui-même et sur son gouvernement, c'est l'objet que nous nous proposons dans les trois chapitres qui vont suivre. Ces moyens sont, dans une mesure plus ou moins grande, à la disposition de toutes les grandes puissances : c'est l'action diplomatique, c'est l'action économique et financière ; mais si la France a, en face du Maroc, une situation sans seconde qui lui confère des droits supérieurs dont l'évidence s'impose même à nos rivaux, c'est à sa position dans l'Afrique du Nord et dans la Méditerranée qu'elle le doit ; c'est sa longue frontière commune avec le Maroc qui l'oblige à des rapports constants de voisinage et qui lui permet, le

1. Voyez, sur les négociations avec l'Angleterre, l'article très important de M. Eugène Etienne, dans la *National Review* de juillet 1903 (*Les litiges coloniaux entre la France et l'Angleterre*). — Cf. Discours de M. Etienne, au banquet de l'Union coloniale, le 16 juin (*Bulletin du Comité de l'Afrique française* de juillet).

cas échéant, de fonder son action diplomatique et d'étayer son influence économique sur une formidable puissance militaire. — L'étude des relations de la France algérienne et de l'empire chérifien devait donc tenir, dans ce livre, une place très importante, puisque c'est elle qui nous conduira à définir une méthode d'action et une tactique politique capables d'assurer, à notre patrie, une domination plus ou moins directe sur le plus vaste, le plus peuplé et le plus riche des « pays barbaresques ».

I

De la petite oasis de Zoubia, ou plutôt du champ de cailloux noircis et comme brûlés par les ardeurs du soleil saharien, où venait s'arrêter, en 1901, le chemin de fer du Sud-Oranais, si l'on monte jusqu'au sommet du Ras-ed-Dib, « la Tête du Chacal », on domine de quelque 150 mètres le plateau où est installé notre camp de Duveyrier, et la vue embrasse au loin, vers l'ouest et vers le sud, la vaste et morne étendue d'un steppe noirâtre, à peine parsemé de quelques touffes de ces plantes au feuillage grisâtre et aromatique qui sont toute la végétation du désert. Au pied même de la butte, se dessine un petit enclos en pierres sèches où quelques dalles blanches s'alignent symétriquement : ce sont des tombes françaises, car nos morts, déjà, ont pris possession de ce sol désolé. Un peu plus loin, vers le sud, une enceinte plus vaste enferme des ran-

gées de tentes blanches et quelques baraques en pisé ; au haut d'un mât flotte le drapeau tricolore : c'est le camp de Duveyrier. Vers l'occident, enfin, par delà de grandes étendues pierreuses, ces taches vert sombre qui rayent la monotonie du désert, ce sont les palmeraies de Figuig. A moins de 20 kilomètres, au pied des montagnes qui ferment l'horizon et que la merveilleuse lumière saharienne colore d'un bleu d'opale, l'on distingue très bien, à l'aide d'une jumelle, le minaret d'une mosquée, et les murailles du ksar d'El-Hammam-Tahtani, au pied desquelles s'abritaient, jusqu'à ces derniers mois, les tentes de notre ennemi de 1882, le marabout Mohammed-ben-el-Arbi, Bou-Amama.

Ici, sur le plateau de Duveyrier et dans la vallée de l'oued Dermel, c'est terre algérienne ; mais, là-bas, cette Figuig, que l'on voit distinctement, est, par la vertu des traités, domaine de « l'empereur du Maroc » ; et nous ne pouvons pas installer nos troupes sous les vertes palmeraies arrosées de sources vives qui font de ces belles oasis le centre naturel de toute la région. Aucune ligne frontière, cependant, ne coupe en deux la plaine grise, mais le traité de 1845 nomme Figuig parmi les ksour qui dépendent du Maroc, et, respectueux de nos engagements, nous contournons les oasis sans y pénétrer et l'on dirait que nous montons autour d'elles une garde vigilante : n'avons-nous pas, en effet, un camp à Duveyrier, un autre à une vingtaine de kilomètres plus à l'ouest, à Beni-Ounif, où arrive maintenant la locomotive, enfin, plus au nord, le long du chemin de fer, d'autres postes

fortement occupés : Hadjerat-M'Guil, puis Djenienbou-Reszg, et enfin Aïn-Sefra, avec tous ses établissements militaires et sa nombreuse garnison? — Ainsi nos postes s'égrènent en chapelet autour de Figuig, l'enserrent, tandis que notre chemin de fer la contourne et vient s'arrêter à 3 kilomètres d'elle, au pied des cols qui y conduisent; mais le traité de Lalla-Marnia en éloigne notre drapeau. Le long des confins indécis de l'Algérie française et de l'empire chérifien, dans toute cette région d'Aïn-Sefra, de Figuig, d'Igli et du Touât, nous nous trouverons si souvent, au cours de ces pages, en face de ce traité et des façons diverses dont on en a entendu l'application, qu'il est nécessaire de nous y arrêter tout d'abord.

On sait dans quelles circonstances fut conclu le traité de 1845 [1]. C'était au moment critique de notre duel contre Abd-el-Kader; l'émir, réfugié au Maroc, campait dans la région d'Oudjda, et, comme fruit de notre grande victoire d'Isly, nous tenions surtout à obtenir du sultan qu'il prononçât contre notre adversaire une sorte d'excommunication, de mise hors la loi, qui lui fermerait l'accès du Maghreb et amoindrirait son prestige religieux. La Chambre des députés, hostile à la politique algérienne de Louis-Philippe, demandait à grands cris la paix. D'ailleurs, presque personne ne songeait alors que notre domination pût un jour

1. On en trouvera le texte dans le livre déjà cité de M. Rouard de Card, ou dans l'excellent ouvrage de MM. Marcel Dubois et Auguste Terrier : *les Colonies françaises : un siècle d'expansion coloniale* (Challamel, 1902, in-8). — Nous avons respecté, dans la citation qui suit, l'orthographe du texte original.

dépasser le Tell, s'enfoncer jusque dans le Sahara[1]. Il fut spécifié que « les limites qui existaient autrefois entre le Maroc et la Turquie resteraient les mêmes entre l'Algérie et le Maroc ». Mais cette frontière, au cours des temps, s'était déplacée : nos négociateurs s'arrêtèrent malheureusement à celle de l'oued Kiss, qui n'était guère en usage que depuis vingt-cinq ans, au lieu de revendiquer celle de la Moulouya, que la nature même indique et qu'une longue tradition avait consacrée, puisque déjà, au temps des Romains, elle séparait les deux Mauritanies et qu'elle avait, pendant plus d'un siècle et demi, délimité l'Algérie turque et le Maroc. De l'oued Kiss au col de Teniet-es-Sassi, les bornes des deux Etats furent soigneusement déterminées ; mais, plus au sud, la frontière resta indécise ; le texte du traité se contenta de nommer les principales tribus et les principaux ksour appartenant à chacun des deux Etats. Le fameux article 4, qui a été la source de tant de litiges, est ainsi conçu :

Dans le Sahara (désert), il n'y a pas de limites territoriales à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert de pacage aux Arabes des deux empires qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires. Les deux souverains exerceront, de la manière qu'ils l'entendront, toute la plénitude de leurs droits sur leurs sujets respectifs dans le Sahara. Et, toutefois, si l'un des deux souverains avait à procéder contre ses sujets, au moment où ces derniers se-

1. Pour la première fois, un mois avant la signature du traité, une colonne, sous les ordres du colonel Géry, avait pénétré sur les Hauts-Plateaux et était entrée en relation avec les Ouled-sidi-Cheikh.

raient mêlés avec ceux de l'autre Etat, il procédera comme il l'entendra sur les siens, mais il s'abstiendra envers les sujets de l'autre gouvernement.

Ceux des Arabes qui dépendent de l'empire du Maroc sont les M'beia (Mehaïa), les Beni-Guil, les Hamian-Djenba, les Eûmour-Sahra (Amour) et les Ouled-sidi-Cheikh-el-Gheraba.

Ceux des Arabes qui dépendent de l'Algérie sont : les Ouled-sidi-Cheikh-el-Cheraga et tous les Hamian, excepté les Hamian-Djenba susnommés.

L'article 5 répartit les ksour :

Les ksour qui appartiennent au Maroc sont ceux de Ich et de Figuig.

Les ksour qui appartiennent à l'Algérie sont : Aïn-Sefra, S'fissifa, Assla, Tiout, Chellala, El-Abiad et Bou-Semghoune.

Tout a été dit, dès le temps même où il fut conclu, pour critiquer ce texte étrange. Regrettable sur la frontière du Tell, le traité était inexécutable sur les Hauts-Plateaux. Des tribus attribuées au sultan, comme les Hamian-Djenba, les Eûmour-Sahra (Amour), étaient incontestablement algériennes. Les Amour, classés comme Marocains, ont leurs magasins de provisions et leurs jardins dans des ksour désignés comme algériens. De part et d'autre, les indigènes furent obligés de recourir à l'article 7, qui permet aux individus d'opter entre les deux pays, en sorte que parfois, des tribus que le traité leur attribue, le Maroc ou l'Algérie ne possèdent plus que des étiquettes qui ne recouvrent plus rien. Sans conséquence tant que les Français n'eurent pas pénétré dans le pays, ces erreurs et ces omissions devinrent la source d'innombrables incidents dès qu'ils y furent installés. La meilleure politique,

à l'origine, eût consisté à châtier nous-mêmes, sur place, les auteurs d'agressions ou de razzias dont nos indigènes étaient à chaque instant victimes : au lieu de le faire, les autorités algériennes prirent l'habitude d'assaillir le gouvernement marocain, par l'intermédiaire de nos représentants à Tanger, de réclamations incessantes auxquelles il ne manquait jamais de répondre en alléguant son impuissance et le peu d'autorité réelle qu'il exerçait sur ces tribus excentriques. De fait, l'excuse était bonne; mais nous insistions et le Maghzen, à la fin, payait une indemnité; si bien que le sultan finit par apprendre de nous à tirer parti du traité de 1845, pour rendre plus effective la très vague suzeraineté qu'il avait exercée jusque-là sur les tribus des régions frontières. C'est ainsi que, par une conception maladroite de notre politique africaine, nous avons fini par élever, contre nous-mêmes, des obstacles qu'il nous a fallu, plus tard, renverser à grand'peine ou qui gênent encore notre action dans le Sud-Oranais.

Vues de Tanger par nos diplomates, ou vues d'Algérie par nos officiers ou nos administrateurs, les questions soulevées par l'interprétation du traité de 1845, dans le Sud-Oranais, changeaient d'aspect; du ministère de l'intérieur à celui des affaires étrangères, les avis différaient profondément sur la meilleure manière de les résoudre. La plupart des généraux qui successivement commandèrent la division d'Oran et des gouverneurs de l'Algérie eux-mêmes, préoccupés de maintenir l'ordre et la tranquillité dans les cercles de Sebdou et d'Aïn-Sefra, insistèrent pour qu'une

frontière définitive fût tracée de Teniet-es-Sassi aux environs de Figuig, et pour que l'on procédât à une nouvelle répartition des tribus. Dès 1849, à propos des Ouled-sidi-Cheikh-Gheraba, les autorités algériennes demandèrent que cette délimitation fût faite sans tarder. Mais comment, dans ces pays où « la terre ne se laboure pas », où les tribus parcourent d'immenses espaces pour trouver les pâturages et les sources nécessaires à leurs troupeaux, aurait-on pu établir une démarcation précise, respectueuse de toutes ces traditions et de toutes ces coutumes des nomades, qui sont plus fortes que les conventions diplomatiques, parce qu'elles sont fondées sur la nature même et sur la nécessité primordiale de vivre? Et d'ailleurs, déterminer une ligne frontière, n'était-ce pas renoncer au droit de suite reconnu par le traité de 1845, et qui seul permet d'atteindre des dissidents ou des coupables en fuite à travers le steppe? N'avons-nous pas été obligés, en 1849-1850, d'aller faire la police nous-mêmes, chez les Beni-Snassen, c'est-à-dire au delà de la ligne frontière expressément déterminée entre la mer et Teniet-es-Sassi. Dès cette époque, le représentant de la France à Tanger, M. Bourée, bien placé pour apercevoir les inconvénients majeurs de la fixation d'une frontière, y était nettement opposé. « Une ligne frontière, écrivait-il en 1849, au delà de laquelle commence cette chose sérieuse qu'on appelle une violation de territoire, éveille des idées dont la gravité et la rigueur ne sont probablement jamais entrées dans l'esprit d'un souverain maure ni de ses

ministres... Si cela est vrai, avons-nous bien intérêt à établir, entre le Maroc et nous, quelque chose de précis qui engagerait notre respect pour la légalité et n'engagerait jamais aussi sérieusement nos voisins?... » L'on ne pouvait mieux dire : une frontière n'eût été un obstacle que pour nous. Quand, en 1881, M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, voulant tenter une expérience, prescrivit aux autorités françaises de considérer comme frontière une ligne partant de Teniet-es-Sassi pour aboutir à Aïn-Sfissifa, à l'ouest d'Aïn-Sefra, et fit d'autres démarches auprès du gouvernement pour que la question des confins de l'Algérie et du Maroc fût enfin réglée, il se heurta aux mêmes arguments et aux mêmes difficultés. Au nom des intérêts généraux de la politique française dans l'Afrique du Nord, et pour ne pas engager sans nécessité l'avenir, le ministre des affaires étrangères refusa d'entamer les négociations souhaitées par le gouverneur général. « En règle générale, écrivait alors M. Waddington, l'absence de limites officielles entre deux États est toujours au détriment du plus faible »; et il insistait pour qu'on ne se hâtât pas de préciser ce que les négociateurs de 1845 avaient heureusement laissé indéterminé. A un autre point de vue, « serait-il sage, comme l'écrivait, le 18 janvier 1886, le ministre de l'intérieur, de reconnaître le droit absolu de l'empereur du Maroc sur des territoires où son autorité n'est que nominale et sur des tribus auprès desquelles une politique habile et persévérante peut nous permettre de développer les

moyens d'action que nous créent nos rapports de voisinage » ? Ne fallait-il pas enfin considérer que tous ces incidents, survenus dans la zone mitoyenne, sont affaires de police intérieure où les puissances étrangères n'ont aucun prétexte pour s'immiscer : n'en aurait-il pas été tout autrement dès qu'une frontière fixe aurait été définitivement adoptée? « Le traité de 1845, disait en 1850 M. Bourée, permet toujours d'établir pour des tiers que, quelque chose que nous fassions (en dehors de l'occupation de Figuig), nous restons dans le texte et l'esprit du traité. »

A maintes reprises, les événements vinrent montrer combien l'abandon du droit de suite et l'existence d'une frontière auraient pu gêner notre action et compromettre gravement la sécurité même de l'Algérie. En 1870, les dissidents de nos provinces, les aventuriers de toute provenance, étaient devenus si nombreux dans les massifs montagneux qui avoisinent Figuig et notamment dans le Djebel-beni-Smir, les tribus voisines de la frontière, les Beni-Guil et les Doui-Menia, se faisaient si entreprenantes, que le général de Wimpffen, commandant la division d'Oran, obtint la permission d'aller les châtier sur leur propre territoire. Notre diplomatie avertit la cour chérifienne de l'expédition qui allait être entreprise, conformément aux droits que nous confère le traité de 1845, et le Maghzen répondit qu'il verrait avec plaisir la punition des coupables et seconderait notre action de tout son pouvoir On sait que le général, un « Africain » d'une énergie et d'une expérience consommées, par-

courut tout le pays autour de Figuig, descendit jusque dans la vallée de l'oued Guir, infligea de rudes leçons aux Beni-Guil et aux Doui-Menia auxquels il imposa un traité, dispersa les dissidents et parut jusque sous les murs du ksar d'Aïn-Chaïr, qu'il ne put enlever (25 août 1870). Si la guerre, à ce moment même, n'eût éclaté sur le Rhin, cette marche audacieuse aurait peut-être placé définitivement toute cette région sous notre influence ; elle suffit du moins à assurer, dans le Sud-Oranais, une tranquillité complète pendant tout le temps où nos malheurs nous obligèrent à rappeler les troupes d'Afrique à la défense du sol national. L'insurrection kabyle de Mokrani ne trouva aucun écho parmi les nomades du sud. — Plus récemment, quand, en 1881-1882, la révolte de Bou-Amama, la défection de Si-Kaddour et des Ouled-sidi-Cheikh, mirent à feu et à sang toute la province d'Oran, nos colonnes, lancées à la poursuite des insurgés, purent pousser des pointes jusqu'au delà de Figuig en usant des droits que nous reconnaît la convention de Lalla-Marnia.

Les négociateurs français du traité de 1845 eurent-ils la volonté de rester dans le vague pour sauvegarder, en vue d'un avenir encore insoupçonné, toute notre liberté d'action, ou bien restèrent-ils dans le vague tout simplement par impossibilité d'être plus précis, peu nous importe aujourd'hui ; mais il convient, somme toute, de ne pas être trop sévère envers eux ; leur imprécision fut heureuse puisque, si leur œuvre n'a pas empêché, si elle a, au contraire, favorisé la multiplication des incidents de frontière, du moins elle

ne nous a pas lié les mains dans notre expansion nécessaire vers le sud [1].

II

Plus encore que les lacunes, volontaires ou non, du traité de Lalla-Marnia, plus même que la précision gênante de certains de ses articles, les tâtonnements et les gaucheries de notre politique ont paralysé notre action dans le Sud-Oranais : si Figuig est devenue, en quelque mesure, marocaine, il n'est pas exagéré de dire que c'est, plus qu'au texte de la convention, à notre manière de l'interpréter et de l'appliquer qu'il le faut attribuer.

Le méridien qui passe à Nemours, la dernière ville algérienne avant la frontière du Maroc, laisse beaucoup à l'est les oasis de Figuig. Le célèbre auteur de l'*Histoire des Berbères*, Ibn-Khaldoun, indique, comme limite du Maghreb-el-Aksa, la Moulouya et l'oued Guir, c'est-à-dire une ligne située notablement à l'occident de Figuig. Avant l'arrivée des Français en Algérie, Figuig avait toujours vécu complètement indépendante ; jamais les Turcs n'y pénétrèrent, et quant aux sultans

1. Disons ici une fois pour toutes que nous avons largement utilisé les quatre volumes de *Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain*, réunis et rédigés par ordre de M. Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, par MM. H.-M.-P. de la Martinière et le capitaine Lacroix. — L'excellent petit *Historique de la pénétration saharienne*, de MM. Augustin Bernard et le capitaine Lacroix (Alger-Mustapha, 1900), nous a été également un précieux guide. — Cf. Rinn, *Nos frontières sahariennes* (Alger, 1886, in-8).

du Maroc, l'on ne cite que deux expéditions envoyées par eux qui, par les cols de l'Atlas, y soient parvenues, sans d'ailleurs y laisser de traces [1]; en sorte qu'en 1845, au moment où l'acte de Lalla-Marnia le reconnaissait pour souverain de Figuig, jamais le sultan n'y avait établi d'autorité sérieuse et durable. Le traité constatait donc et légitimait un état de choses qui n'avait jamais existé. Figuig, centre berbère et où l'on ne parle guère que le berbère, était vraiment autonome et ne payait d'impôt à aucune autorité extérieure; toute la région était hors du rayon d'action habituel des empereurs de Fez et de Marrakech.

Ce que ni le prestige religieux, ni la crainte des armes du chérif n'avaient pu faire, la crainte des *roumis* le réalisa : dès qu'ils connurent le traité de 1845, qui les faisait nos voisins, les nomades et les gens des ksour, craignant de voir bientôt les troupes françaises apparaître sous leurs murs, n'hésitèrent pas à faire acte de déférence vis-à-vis du sultan en lui envoyant une ambassade. A mesure de nos progrès vers le sud, les liens se resserrèrent entre la cour de Fez et les djemaâ des oasis : c'est en 1883 seulement, après notre installation définitive à Aïn-Sefra, à 113 kilomètres de Figuig, qu'un caïd marocain vint résider dans le ksar d'El-Oudarir; bien mieux, c'est à la demande de M. Féraud que cette mesure fut prise; notre ministre à Tanger voyait là un moyen effi-

1. En 1679 Mouley-Ismaël fit occuper les oasis et y maintint son autorité jusqu'à sa mort (1727); en 1806, Mouley-Sliman y fit, avec l'aide des Doui-Menia, installer un amel qui ne put s'y maintenir longtemps.

cace de surveiller ce nid de réfugiés et de coupeurs de routes qui suscitaient à chaque instant des difficultés entre l'Algérie et le Maroc. L'autorité de ce caïd est d'ailleurs toujours restée plus nominale qu'effective; Zenaga, le plus grand ksar de l'oasis, a son caïd particulier; et les ksouriens n'obéissent guère qu'à leurs djemaâ. Ainsi, même aujourd'hui, bien faible est, dans toute la région, l'autorité réelle de l'empereur du Maroc.

Très peu instruit, en général, des questions coloniales, le public français, parfois, pour des raisons mystérieuses, s'intéresse jusqu'à l'engouement à quelques points de notre empire. Figuig, comme Tombouctou, a eu cette fortune; et l'on s'indigne encore volontiers, parmi ces « coloniaux », si nombreux chez nous, qui ont plus de bonne volonté que de lumières, de n'avoir pas encore appris l'entrée de nos soldats à Figuig. Il s'en faut que l'oasis ait, par elle-même, toute la valeur qu'on lui prête si facilement; tous les ksour réunis ne comptent guère que 15 000 habitants; des dattes, quelques figues, quelques légumes, un peu d'orge et de blé, qui ne suffisent même pas à la consommation des habitants, une industrie satisfaite de pourvoir aux besoins locaux, voilà à peu près toute la richesse de Figuig; et, en vérité, notre domaine algérien est assez beau pour que nous nous consolions facilement de n'y pas ajouter quelques milliers de palmiers et quelques centaines d'habitants. Mais Figuig occupe, au débouche des principaux passages du Djebel-Amour, au point où les grands ouadi de la montagne se réunissent pour former cet oued Zousfana et, plus

loin, cet oued Saoura dont le lit trace la route la plus directe de la province d'Oran et du Maroc oriental vers le Touât et vers le Niger, une position qui la rend gênante pour notre expansion [1]. Elle est le grand centre de la vie et du commerce du sud-ouest; elle s'élève, comme un bastion, sur le flanc de la province d'Oran, et, le jour où un adversaire bien organisé l'occuperait, notre domination sur les Hauts-Plateaux serait compromise et notre marche vers le sud menacée. A Figuig est le carrefour des routes du sud et de celles qui mènent, à l'ouest, vers l'oued Guir et, plus loin, vers le Tafilelt et le pays des Brâber, plus loin encore, vers Marrakech et les plaines atlantiques. Les fugitifs, les nomades en rupture de tribu, y accourent comme vers un asile sûr; les Doui-Menia et les Beni-Guil y ont des intérêts et viennent y trafiquer. Les principales confréries religieuses de l'Afrique du Nord-Ouest y comptent des adeptes, et de nombreux tolba étudient à la mosquée d'El-Maïz. En somme, Figuig, au sud de l'Atlas, est une importante place de commerce, un centre d'attraction; elle tourne sa vie économique, politique et religieuse à la fois vers le Sahara, dont les routes s'ouvrent devant elle, et vers le Maroc, où les cols de l'Atlas conduisent ses négociants et ses pèlerins [2].

1. Sur les oasis de Figuig, au point de vue géographique et économique, voyez l'article de M. Edmond Doutté, dans *la Géographie* du 15 mars 1903.

2. Les différents ksour de Figuig sont en lutte continuelle les uns avec les autres. L'eau, qui constitue la seule richesse du pays, est l'objet d'éternels litiges. Les gens de Zenaga et ceux

A maintes reprises, les gouverneurs de l'Algérie et les généraux commandant la division d'Oran ou le 19e corps, justement préoccupés de voir toutes les insurrections qui ont troublé les Hauts-Plateaux fomentées et secondées par les gens de Figuig, ont proposé un coup de main sur les oasis. Le général Deligny, après l'insurrection de 1864, préconisait déjà ce plan : « Dans ma conviction, écrivait-il le 15 janvier 1867, l'opération est très bonne, sera fructueuse en résultats et pourra clore pour des années l'ère des insurrections. » Au point de vue algérien, le général et son supérieur, le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général, pouvaient avoir raison ; mais l'empereur et le maréchal Niel, responsables de l'ensemble de la politique française et inquiets des conséquences qu'aurait pu avoir une pareille expédition, soit au Maroc même, soit surtout hors du Maroc, n'eurent sans doute pas tort de rejeter leurs propositions. Les complications extérieures furent évitées, mais, comme l'avait prévu le général Deligny, « le mal passa à l'état chronique [1] ».

d'El-Oudarir en sont maintes fois venus aux mains pour la possession de la source de Zadert, qui est restée à ceux de Zenaga. Les gens d'El-Oudarir acceptent l'autorité du sultan et ne sont pas défavorables à l'influence française; ceux de Zenaga prennent, naturellement, le parti opposé.

1. Sur les affaires de Figuig et l'histoire de nos démêlés avec le Maroc sur la frontière, voyez la brochure signée Mandeville : *l'Algérie méridionale et le Touât* (Challamel, 1898 ; Extrait des *Questions diplomatiques et coloniales*). — Cf. Saint-Germain sénateur d'Oran, *la Frontière oranaise* (Extrait des *Questions diplomatiques et coloniales*, 15 septembre 1903); *La convention de Lalla-Marnia et la frontière algérienne de l'Ouest*, par M. H. de la Martinière, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1897.

Plusieurs fois, au cours des années qui suivirent, nos colonnes, lancées à la poursuite de rebelles ou de pillards, parurent dans l'oasis ; le colonel de Colomb y passa au printemps de 1866 ; le colonel Colonieu y campa pacifiquement le 1er avril 1868, mais ils ne pénétrèrent jamais dans les ksour ; en 1870, le général de Wimpffen ne fut autorisé à entreprendre son expédition vers l'oued Guir qu'à la condition expresse qu'il ne passerait pas à Figuig. L'insurrection de 1882 vint démontrer combien était mal assurée notre situation sur les Hauts-Plateaux et quels dangers le voisinage de Figuig et des tribus marocaines pouvait faire courir à nos colons jusque dans le Tell. La répression amena notre installation définitive à Méchéria et à Aïn-Sefra, qui maîtrise, au nord, l'entrée des passages du Djebel-Amour dont Figuig commande, au sud, les débouchés. Un jour même (27 avril 1882), l'une de nos colonnes, sous les ordres du commandant Marmet, s'efforçant d'atteindre des Amour dissidents, s'avança jusque près de Zenaga et, dit-on, quelques balles destinées aux fugitifs vinrent tomber dans les jardins du ksar ; les habitants sortirent aussitôt en armes et assaillirent nos troupes dans un défilé, dont elles durent tout d'abord sortir pour infliger ensuite à leurs agresseurs une rude leçon. Ces quelques coups de fusil, tirés près de Figuig, eurent un retentissement européen. Les ambassadeurs d'Espagne et d'Angleterre traduisirent auprès du gouvernement français cette émotion peu justifiée et le ministre de la guerre, le général Billot, dut prescrire à nos officiers la plus grande circonspection. Cependant

les événements de 1881 et 1882, l'insurrection de Bou-Amama et de tout le Sud-Oranais, avaient si bien démontré, une fois de plus, combien il était malaisé de maintenir l'ordre dans la zone frontière tant que Figuig servirait de place d'armes et de refuge aux insurgés et à tous les mécontents, que le général Saussier, commandant le 19e corps, écrivait, le 2 mai 1882, au ministre de la guerre, pour lui démontrer la nécessité d'occuper Figuig ou tout au moins d'y frapper un coup vigoureux. De son côté, le gouverneur général, M. Tirman, insistait pour que notre diplomatie nous mît en mesure de « nous installer temporairement à Figuig avec l'assentiment de l'empereur du Maroc ». Le gouvernement, une fois de plus, pensa que l'avantage d'occuper les oasis et d'assurer la tranquillité du Sud-Oranais ne balançait pas le risque de provoquer des complications diplomatiques et d'amener une intervention au Maroc de nos rivaux d'influence. La proposition du général Saussier et de M. Tirman rejoignit dans les archives celles de leurs prédécesseurs.

Puisque l'on était décidé à respecter Figuig et que, d'autre part, il fallait, pour la sécurité de l'Algérie et l'avenir de notre expansion, que nous fussions maîtres des routes qui conduisent au Touât, une seule politique restait possible : tourner l'oasis, nous prémunir contre les incursions par une série de postes échelonnés dans le Djebel-Amour, et pousser vers le sud le chemin de fer qui atteignait déjà Aïn-Sefra. Ce fut désormais le programme adopté ; mais il ne fut exécuté qu'avec une lenteur et des hésitations qui, plusieurs fois,

manquèrent d'en compromettre le succès. En 1885, sur l'initiative du général Delebecque, il fut décidé qu'un poste fortifié serait établi au point d'eau de Djenien-bou-Reszg, pour surveiller les maraudeurs venant de Figuig et bien marquer notre volonté de franchir les montagnes et de rejoindre, par la vallée de l'oued Dermel, celle de l'oued Zousfana. En juillet, une redoute sommaire, en pierres sèches, fut construite. Les gens des oasis, très émus à cette nouvelle, s'adressèrent au sultan qui se plaignit au gouvernement français et réclama un nouvel examen, sur le terrain, de la question des Amour, qui n'était pas encore réglée ; les Amour-Sahra, nommés comme Marocains dans le traité de 1845, viennent abreuver leurs troupeaux à Djenien. Le gouvernement français craignit des complications diplomatiques ; il eut la faiblesse d'ordonner la retraite de nos troupes et la démolition de la redoute. Les ksouriens purent se vanter, comme d'un succès, de ce recul manifeste de notre influence ; un certain nombre de nomades du cercle d'Aïn-Sefra quittèrent notre territoire pour aller se fixer autour des oasis (1888). Dès décembre 1886, le sultan reconnut notre droit ; mais nos troupes ne reparurent à Djenien qu'en 1888 et ce ne fut qu'en décembre que fut achevée la nouvelle redoute. Quant au chemin de fer, il devait attendre douze ans encore ! En même temps que nous reculions à Djenien-bou-Reszg, reparaissait, sous l'inspiration du commandant Rinn, chef des affaires indigènes, l'idée de fixer une frontière et l'on convenait d'adopter provisoirement le méridien passant

à égale distance entre Ich et Sfissifa, les deux postes français et marocain les plus méridionaux. Ces preuves de faiblesse, ces errements fâcheux auxquels on s'obstinait à revenir, paralysèrent, pendant de longues années encore, notre action et enhardirent les tribus de la frontière. Il fallut attendre douze ans et le gouvernement de M. Laferrière pour qu'un nouveau pas en avant fût fait.

Le 1er février 1900, M. Laferrière inaugurait la ligne d'Aïn-Sefra à Djenien-bou-Reszg, commencée en 1892 à travers les massifs du Djebel-Amour et les gorges sauvages de Moghrar ; nous avions mis huit ans pour achever 88 kilomètres de voie ferrée ! Mais enfin, un grand résultat était obtenu : l'Atlas saharien était franchi ; et, de cette station de Djenien-bou-Reszg qui, comme le disait le gouverneur général dans son discours d'inauguration, était « à la fois un terminus et une tête de ligne », nos rails allaient pouvoir, peu de mois après, gagner facilement Duveyrier. Il était démontré enfin que l'obstacle de Figuig n'arrêterait pas notre expansion.

Les gens de Figuig, dès qu'ils eurent compris que nous étions décidés à pousser vers le sud notre voie ferrée, commencèrent à s'apprivoiser, et bientôt quelques relations commerciales s'établirent entre nos postes et les oasis. En même temps, de discrètes avances, esquissées, pour se rapprocher de nous par notre vieil adversaire de 1882, Bou-Amama, révélaient l'accroissement du prestige et de l'influence de la France dans la région. Réfugié d'abord à Figuig, après l'insurrection de 1882,

puis à Deldoun, dans le Gourara, il revint près de son lieu natal d'El-Hammam-Tahtani, l'un des ksour de Figuig : c'est de là qu'avec précautions et réticences, il chercha à s'aboucher avec les autorités françaises et qu'il fit parvenir, à plusieurs reprises, au gouvernement de l'Algérie, des demandes d'aman. En novembre 1899, il reçut, pour lui et sa tente, le pardon sollicité. Mais Bou-Amama n'était pas un Abd-el-Kader ou un Si-Sliman ; bien qu'issu de la grande tribu maraboutique des Ouled-Sidi-Cheikh, il n'était pas, par sa naissance et sa fortune, un personnage assez considérable pour servir avec éclat la France après l'avoir combattue avec bravoure ; il a dû ses premiers succès et sa réputation de sainteté aux adresses de jongleur et aux artifices de charlatan grâce auxquels il recruta ses premiers fidèles ; son influence actuelle lui vient surtout de ce qu'il a été le chef de la dernière guerre sainte ; s'il devenait ouvertement le serviteur de la France, ou seulement s'il faisait un acte ostensible de soumission, il serait abandonné des siens et perdrait son prestige, très grand encore à Figuig et dans toute la région, où il est l'arbitre des partis et l'homme le plus écouté des oasis ; il serait obligé de se séparer des gens sans aveu qui lui font cortège et qui ont associé leur fortune à la sienne. Le marabout sait d'ailleurs tirer de cette situation ambiguë un excellent parti pour ses intérêts personnels : habile et souple, hypocrite et peu scrupuleux, en rapports d'un côté avec le Maghzen, de l'autre avec les autorités algériennes, il joue avec aisance ce double personnage : pendant l'expédition du

Touât, il a plusieurs fois loué ses chameaux à un entrepreneur de Duveyrier pour le ravitaillement de nos troupes, et sa protection les a préservés des pillards ; tandis qu'en même temps, à ses fidèles, il montrait sans doute les bénéfices de cette lucrative opération et se vantait de son influence auprès des chefs des chrétiens. Ainsi se prolongeait une situation quelque peu équivoque, mais dont, à coup sûr, Bou-Amama tirait plus d'avantages que nous et dont il n'avait pas intérêt à faire disparaître l'ambiguïté. Les événements ont, depuis, montré que notre vieil ennemi de 1882 restait un adversaire implacable de notre influence. Bou-Amama, après avoir été, à Figuig, le centre des intrigues antifrançaises et l'inspirateur de la plupart des agressions contre nos postes [1], s'est retiré à Aïn-Chaïr, où il travaille activement en faveur du Rogui.

Telle était, à la fin de 1899, la situation autour de Figuig. — Mal interprété, à l'origine, par des hommes qui ne connaissaient pas et qui ne pouvaient pas connaître le Maroc, le traité de 1845 nous avait immobilisés, durant un demi-siècle, autour des oasis où il nous empêchait d'établir notre domination. Non seulement nous avions respecté la lettre du traité, mais nous nous étions montrés si faibles que nous n'avions même pas usé des droits qu'il nous conférait et nous avions négligé d'exercer cette action énergique de police

1. Dans la harka qui a attaqué Taghit (août 1903), on comptait deux cents des fidèles Chaâmba de Bou-Amama. Voyez, sur cet épisode, *L'attaque de Taghit*, par ***, dans *la Revue de Paris* du 15 octobre 1903.

et de répression qui était compatible avec le respect le plus scrupuleux de la convention de Lalla-Marnia, si bien qu'après trente ans, nous avions, dans le Sud-Oranais, une situation moins forte qu'au temps de l'expédition du général de Wimpffen. Il était démontré, une fois de plus, que notre influence serait toujours en rapport direct avec notre force et avec l'usage que nous saurions en faire, et que notre politique ne pourrait obtenir aucun succès si nous ne prouvions pas que nous étions les plus forts, en même temps que les plus loyaux.

Mais, du moins, consciemment ou non, nous avions obtenu ce résultat de ne pas ouvrir, avant l'heure, la question du Maroc : à certains moments critiques où, autour du sultan, les hommes qui représentaient l'influence britannique cherchaient à provoquer, de notre part, des représailles qui eussent servi de prétexte à une intervention anglaise, nos pires faiblesses sur la frontière oranaise, comme la démolition du bordj de Djenien-bou-Reszg, en 1885, firent notre force au Maroc et firent avorter les combinaisons de nos rivaux. Sans doute les officiers et les soldats qui montaient depuis tant d'années une garde vigilante dans les marches algéro-marocaines souffraient, avec une admirable abnégation, de leur inaction et de leur impuissance, et, campés sur le steppe brûlant, ils regardaient de loin, avec envie, les ombrages de Figuig, mais du moins l'avenir était réservé et la question du Maroc restait intacte. M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, pouvait dire, en toute vérité, le

5 juillet 1901, au Sénat : « Le monde entier est témoin que nous avons tenu la parole que nous nous étions donnée à nous-mêmes et que nous nous sommes obstinés à y rester fidèles en dépit des agressions répétées qui nous en avaient évidemment déliés. » Nous avons fait montre, en effet, d'une inlassable patience, parfois même d'une excessive patience ; mais, après tout, les incidents qui peuvent surgir sur cette frontière du Sud-Oranais ne sauraient jamais être, en eux-mêmes, que d'une minime importance. L'essentiel était qu'ils ne puissent s'envenimer et entraîner une intervention européenne au Maroc. — C'est à ce moment que la conquête du Touât allait attirer de nouveau l'attention sur le Sud-Oranais et, en multipliant les convois de ravitaillement pour nos postes et nos colonnes, rendre plus fréquentes les agressions et plus urgent le problème de Figuig. Il est donc nécessaire, avant d'en venir au bombardement de Zenaga et aux événements des deux dernières années, d'exposer brièvement l'œuvre de conquête et d'organisation entreprise dans les oasis du sud : la question du Touât et celle de Figuig sont étroitement liées, et l'une et l'autre sont intimement mêlées à l'histoire des relations de la France avec le Maroc.

CHAPITRE V

LA QUESTION DU MAROC

LA CONQUÊTE DU TOUAT

La région au sud de l'Atlas.

I. — L'archipel du Touât et les routes qui y conduisent. — Valeur économique de Touât. — In-Salah.

II. — Rapports du Touât avec le Maroc. — Rapports du Touât avec l'Algérie : Les victimes du Sahara. — La convention du 5 août 1890 et ses conséquences. — Velléités d'intervention au Touât. — Comment la question s'envenime et se complique.

III. — La mission Flamand et la prise d'In-Salah. — Mauvaise organisation de la campagne. — La colonne d'Eu et la colonne Bertrand. — L'effet produit en Europe.

IV. — Hostilité des nomades : les Doui-Menia et les Brâber. — Combats de Timimoun et de Charouin. — Complications graves.

V. — La pacification. — L'œuvre de M. Revoil. — Organisation des territoires du Sud. — L'œuvre du commandant Laperrine : il n'y a plus de question Touareg.

I

Quand notre domination eut décidément franchi le Grand-Atlas et engloba, au sud de la province d'Alger, Ghardaïa et le plateau du Mzab, il nous fut aisé de constater que ces régions ont des rapports économiques, religieux, politiques avec d'autres pays, perdus plus avant encore parmi les sables et les déserts de pierre du Sahara. Des

partis de Touareg armés venaient de temps à autre, en suivant les pistes de l'Erg, attaquer nos postes avancés du sud, ou razzier quelque douar de nos indigènes. Tous les ans nous voyions nos tribus organiser, dans les ksour au pied de l'Atlas, à El-Abiod-Sidi-Cheikh, à Brezina, à Moghrar, des caravanes qui portaient vers le sud des denrées de ravitaillement et en revenaient chargées de dattes. Enfin, quand, en 1886, Bou-Amama eut été chercher un refuge dans le Gourara, il nous fut facile de remarquer qu'il continuait à entretenir des relations avec les tribus du Sud-Oranais et du Sud-Est marocain, et que ses mokaddem y travaillaient activement contre la France. Ainsi la force des choses et la fatalité de notre expansion nous mettaient peu à peu en contact avec un monde nouveau; nous allions être entraînés nécessairement vers des contrées dont les habitants n'étaient ni des Marocains, ni des Algériens, mais, à proprement parler, des Sahariens indépendants que volontiers l'on confondait tous sous la dénomination de Touareg.

Les négociateurs français du traité de Lalla-Marnia avaient probablement ignoré l'existence, au sud de l'Atlas, d'oasis relativement riches et populeuses. Sans doute ils s'en tenaient à l'expérience de Suetonius Paulinus, qui, au dire de Pline, racontait « qu'au delà de l'Atlas, jusqu'à un fleuve qui porterait le nom de Ger (probablement l'oued Guir), on traverse des déserts couverts d'un sable noir, au milieu duquel s'élèvent d'intervalle en intervalle des rochers comme brûlés, que ces lieux sont inhabitables à cause de la chaleur, même

en hiver, et qu'il l'a éprouvé[1] », ils ne pensèrent pas qu'il y eût lieu de partager avec le sultan de pareilles contrées. « Quant au pays qui est au sud des ksour des deux gouvernements, dit l'article 6 du traité, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable, et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue. » Que pareille délimitation fût superflue, ou, pour mieux dire, impossible, les rédacteurs du traité eurent raison de le dire, mais que ce fût un désert complètement inhabitable, c'est à quoi les explorations des voyageurs et, depuis peu, les conquêtes de nos soldats ont donné un démenti. Les grandes oasis du Gourara, du Touât et du Tidikelt, si elles ne sont pas les pays admirablement fertiles et très peuplés que, de loin, ou sur la foi des récits facilement hyperboliques des indigènes, l'on s'est plu parfois à imaginer, sont du moins la partie la moins stérile et la moins inhabitée de l'immense désert.

Dans tout le Maghreb, si l'on franchit le bourrelet montagneux de l'Atlas méridional et si l'on marche vers le sud, en suivant le large lit des fleuves intermittents qui descendent des hauteurs, l'on arrive sur un plateau, coupé çà et là par les larges dépressions que jadis les eaux y ont creusées, et qui s'étend en une longue bande au pied des chaînes de l'Atlas : c'est une région stérile, caillouteuse, parcourue seulement, au printemps par les troupeaux des nomades et traversée, en suivant d'invariables pistes, par de rares cara-

1. *Pline*, v, 1. Le détail sur les « rochers brûlés » est caractéristique. Les rochers de grès rouge ont en effet leur surface noircie, comme si elle avait été enfumée ou passée au cirage.

vanes; les géologues la nomment « zone d'épandage des grands ouadi », parce que les eaux qui, l'hiver et au printemps, dégringolent des hautes cimes et gonflent un moment les torrents, y disparaissent dans des nappes souterraines. Au delà de cette zone, large de 200 à 400 kilomètres environ, commence un pays plus stérile et plus désert encore, où ne s'aventurent que de rares chasseurs et quelques chameliers : c'est le domaine de la désolation, le pays de la soif, c'est l'Erg, avec ses dunes « couleur peau de lion », faites de sables extrêmement ténus, fluides, et qui sont les restes des collines de grès qu'avec l'aide des siècles, le vent a usées, réduites en poussière, mobilisées, et qu'il transporte à travers l'espace, ensevelissant toute vie sous leur manteau. De l'Atlantique aux Syrtes, l'Erg étage ses dunes et interpose ses nappes de sable entre les régions de l'Atlas et les oasis du Sahara central. Heureusement, à travers ces masses, les cours d'eau d'autrefois ont tracé de larges sillons, ouvert des trouées où l'eau ne coule plus, mais où les puits la rencontrent sous les couches superficielles du sol et où, de temps immémorial, sont passés les explorateurs, les commerçants et les conquérants du Sahara.

Du Sud-Oranais ou du Sud-Algérien, partent, à travers l'Erg, plusieurs de ces voies naturelles. Par Ouargla, en piquant droit au sud dans la direction tracée par l'oued Ighargbar, l'on parvient à Temassinin, et c'est le pays des Touareg-Azdjer, la route de la mission Foureau-Lamy, la direction du Tchad. Par Ouargla encore, en longeant le rebord nord-ouest du Grand-Erg, par la vallée de

l'oued Mya, l'on franchit le plateau de Tademayt et l'on descend sur In-Salah : c'est le Tidikelt. Parallèle à celle-ci, mais plus au nord-ouest, une autre route, par El-Goléa et Hassi-el-Homeur (Fort-Mac-Mahon), en suivant la dépression de l'oued Meguiden, conduit au Gourara et au Touât. Enfin, pour aller de la province d'Oran au Touât encore, la voie la plus directe, la mieux jalonnée de points d'eau et d'oasis habitées, c'est celle dont Figuig ou, si l'on veut, nos postes de l'oued Dermel, marquent la tête, et qui suit l'oued Zousfana et l'oued Saoura, par Igli. Ce n'est pas celle qu'ont suivie nos premières colonnes, mais c'est celle, en revanche, qu'utilisera notre chemin de fer.

Que l'on vienne du nord-ouest ou du nord-est, pour parvenir dans ces célèbres oasis groupées habituellement sous les trois noms de Gourara, Touât et Tidikelt, qui s'égrènent, comme on l'a heureusement dit, comme un archipel au milieu de la mer saharienne, il faut, de tous les côtés, descendre. Le Touât est une des parties les plus basses du Sahara central; il serait inexact, toutefois, de se le représenter comme un fond de cuvette; « ce n'est, écrit un géographe [1], ni une vallée de fleuve comme l'Egypte, ni un plateau rayé de lits de rivières comme le Mzab, ni un bas-fond comme la plaine d'Ouargla; on y trouve un peu de tout cela. C'est une série d'oasis situées entre le plateau de Tademayt, les dunes de l'Erg, celles

1. Voyez H. Schirmer, *le Touât*, dans les *Annales de géographie*, t. I, p. 464. — Cf., du même auteur, *le Sahara* (Hachette, 1896, in-8).

d'Iguidi et le plateau de Mouydir. » A l'ouest, l'oued Saoura et l'oued Messaoud forment comme un large fossé autour des oasis et les séparent des grandes dunes d'Iguidi.

Nous ne saurions entrer ici dans les détails d'une étude géographique sur la région du Touât. Mais, comme des illusions, qui résistent même à l'expérience, persistent à la considérer comme très riche et capable de procurer un trafic considérable à une ligne de chemin de fer, il faut bien dire que cette richesse n'est que relative; les ksour du Touât paraissent riches quand on les compare à l'Erg ou au plateau de Tademayt, ils sont en réalité pauvres et médiocrement peuplés. Comme il ne pleut, pour ainsi dire, jamais, toute la richesse du Touât est sous terre, dans ces nappes d'eau qui, çà et là, sourdent à la surface du sol et que, presque partout, un forage rencontre à une faible profondeur. Par l'oued Saoura et l'oued Meguiden, les eaux souterraines descendent au Touât, et, grâce aux travaux d'irrigation, permettent de faire pousser de nombreux palmiers et de beaux jardins. Sur cette terre, où l'on cite des sécheresses de vingt années, et où, même dans l'oued Saoura, les eaux coulant à la surface ne dépassent presque jamais la zaouïa de Kerzaz, les habitants font des prières pour détourner l'averse malencontreuse qui viendrait gâter les fruits translucides et sucrés des dattiers; c'est que la datte est à peu près la seule richesse, presque la seule nourriture des ksouriens. Aussi le nombre des habitants est-il faible relativement à l'étendue des oasis. On n'estimait guère autrefois

leur nombre à moins de 300 000 ; les statistiques récentes prouvent que la population atteint à peine 60 000 habitants sédentaires, arabes, berbères, *haratin*, anciens esclaves noirs[1]. Encore cette population est-elle misérable ; l'orge, le froment, qui poussent à l'ombre des palmeraies, sont loin de suffire aux besoins des habitants dont beaucoup ne mangent pas à leur faim ou se nourrissent presque exclusivement de dattes. De cette misère résultent deux conséquences intéressantes : d'abord, une forte émigration de gens du Touât vers l'Algérie plus riche, plus tranquille et plus heureuse; ensuite, l'existence d'un important courant commercial entre nos tribus du sud et les gens des oasis, les premiers apportant aux autres les vivres dont ils ne peuvent se passer, la laine pour tisser leurs tapis, et leur achetant, en échange, les dattes qu'ils expédient vers les ports de la côte : en sorte que, par ce double courant d'émigration et de commerce, le Touât est et a toujours été une dépendance économique de l'Algérie.

In-Salah, le principal ksar du Tidikelt, passe, dans la plupart de nos livres de géographie, pour le grand carrefour du commerce saharien, le caravansérail où s'échangent les produits du Soudan avec ceux du Nord et où se croisent des caravanes venues de Tombouctou et du Niger, du Tafilelt et du Maroc, de Rhadamès et du Fezzan ; et, à vrai

1. Ce chiffre se décompose ainsi : Tidikelt 8 800, Gourara 22 900, Touât 20 400, Zousfana 3 000, Saoura 7 000. — On estime à 300 000 francs l'impôt que peuvent rendre les oasis.

dire, cela n'est point faux, mais qu'est-ce que tout le commerce du Sahara ? Les échanges avec Tombouctou (elle-même si déchue !) se bornent à quelques caravanes par an, surtout depuis que notre présence a arrêté le trafic des esclaves. Du Maroc, il vient encore du thé, quelques cotonnades et quelques fusils, et, en sens inverse, il retournait, avant l'occupation française, cinq cents esclaves environ par an, un peu de poudre d'or, de plumes d'autruche et d'ivoire ; pour l'Algérie et la Tunisie, le commerce de transit est à peu près nul, et, bien que la route de Rhadamès et de la Tripolitaine soit plus fréquentée, le transit total d'In-Salah reste bien faible. Le ksar, que l'on a appelé « la métropole du Sahara », ne devait sa prospérité qu'aux Touareg Hoggar, qui le protégeaient moyennant qu'il les nourrissait. La grandeur des villes du désert a toujours été éphémère ; elle dépend des changements d'humeur et de la modification des intérêts de ces êtres capricieux que sont les nomades. La « paix française » sera-t-elle favorable à la prospérité du Ksar-el Kebir ? Il semble bien qu'elle ne le deviendra réellement que quand tout le Sahara sera organisé, avec une bonne police indigène, et que les caravanes, trouvant partout les *roumis*, ne pourront plus se détourner des pays souillés par leur présence.

II

En dépit de l'optimisme de certaines illusions, le mirage de richesse que l'on a cru parfois voir

flotter au-dessus de « l'archipel » touâtien n'aurait sans doute pas suffi à y entraîner nos explorateurs et, finalement, nos colonnes et notre drapeau, si l'occupation des oasis n'avait fini par s'imposer à nous comme une absolue nécessité et comme la condition de la tranquillité de l'Algérie. Comment cette nécessité a été depuis longtemps admise, et par suite de quelle série de malentendus et de tergiversations, ce n'est qu'en décembre 1899 que nous avons fini, presque fortuitement, par entrer dans la période d'exécution, c'est ce qu'il est curieux de dire, maintenant que l'annexion du Touât est un fait accompli. Les annales de notre expansion coloniale sont pleines de cas analogues : faute de faire les choses à leur heure, d'oser prendre une détermination, nous attendons, pour nous décider à agir, d'être acculés à des difficultés sans issue ; nos entreprises finissent quand même par réussir, mais elles réussissent moins complètement et à plus de frais. C'est l'histoire de la conquête du Touât.

Vers 1845, au moment où le traité de Lalla-Marnia déclarait inhabité le pays au sud des ksour, le Gourara, le Touât et le Tidikelt étaient complètement indépendants, sous la protection, qui équivalait à une demi-servitude, des Touareg Hoggar. A de très rares intervalles, les sultans du Maroc avaient dirigé des expéditions vers le Touât : c'est ainsi qu'en 1581, les troupes de Abou-el-Abbas-Ahmed-el-Mansour réussirent, après une rude campagne, à soumettre toutes les oasis ; mais cette apparition des armées chérifiennes ne laissa pas de traces, et il faut arriver jus-

qu'à 1808 pour voir Mouley-Sliman obliger, pour quelque temps, les gens du Touât, de même que ceux de Figuig, à lui payer l'impôt. Ainsi, jusqu'à ces dernières années, jamais les sultans n'avaient établi une autorité durable sur les oasis; ils n'y jouissaient que d'un prestige religieux qu'ils partageaient avec le chérif d'Ouazzan, avec les chefs des Ouled-Sidi-Cheikh et des principales confréries religieuses du Maghreb. « Géographiquement, écrivait, en 1869, l'illustre voyageur allemand Gerhardt Rohlfs, le Touât se trouve en dehors du Maroc. La position qu'il occupe en fait une annexe de l'Algérie[1]. »

Dès que la domination française fut solidement assise en Algérie, nos officiers et nos voyageurs, au courant des affaires du sud, attirèrent l'attention du gouvernement sur la nécessité d'avoir une politique saharienne quand on est maître du Tell et des Hauts-Plateaux. En 1845, le général Daumas, dans son *Sahara algérien*; en 1860, le colonel de Colomb, dans sa *Notice sur les oasis du Sahara et les routes qui y conduisent*, et, la même année, Henri Duveyrier, par ses belles études sur *les Touareg du Nord*, révélèrent au public la vie du désert. Mais ce fut surtout à partir de 1878 que la vogue des projets de chemin de fer transsaharien de l'ingénieur Duponchel mit à l'ordre du jour la pénétration dans les oasis. Pour atteindre la mystérieuse In-Salah, les missions se succédèrent, et beaucoup d'entre elles se terminèrent

1. Rohlfs, *Mein erster Aufenthalt in Marokko*, p. 182 (Brême, 1869, in-8).

tragiquement. Les routes du Sahara virent tomber, victimes des gens d'In-Salah ou des Touareg, en 1881, le colonel Flatters et ses compagnons, massacrés à Bir-R'arama, la même année trois Pères Blancs, les PP. Richard, Morat et Pouplard ; en 1886, le lieutenant Palat périssait assassiné près d'In-Salah, et, en 1889, Camille Douls avait le même sort dans le Sahara occidental. Ces attentats, qui chaque fois restaient impunis, démontraient de plus en plus la nécessité d'agir énergiquement dans le sud ; en même temps, l'occupation du Mzab nous obligeait à nous établir aussi à Touggourt et à El-Oued, dans le Souf, et à affirmer notre autorité sur tout le pays jusqu'au Grand-Erg.

Depuis longtemps nous aurions pu, sans doute, établir notre suzeraineté sur « l'archipel » touâtien en acceptant les offres qu'à maintes reprises, depuis 1857, d'importants personnages religieux firent aux autorités algériennes ; mais rien, pas même des attentats comme le massacre de la mission Flatters, ne parvenait à triompher de notre inaction. Une telle longanimité encourageait nos rivaux, et quand, en 1886, les gens d'In-Salah, inquiets des suites qu'aurait le meurtre du lieutenant Palat, envoyèrent auprès du sultan une délégation chargée de lui porter leur hommage et de lui demander sa protection, Mouley-el-Hassan n'hésita pas à leur écrire qu'il allait prendre des mesures pour les placer effectivement sous sa haute autorité. Diplomatiquement interrogé sur l'authenticité de cette lettre par M. Féraud, ministre de France à Tanger, le sultan s'empressa

d'en renier la paternité ; mais les renseignements recueillis dans le sud par nos officiers des affaires indigènes ne permirent pas de douter qu'elle n'eût été écrite ; elle ne fut d'ailleurs que la préface des intrigues que les agents du Maghzen ne cessèrent plus d'ourdir dans les oasis. A partir de 1886, il ne se passa guère d'année sans échange clandestin de lettres ou de députations entre les notables des ksour et la cour chérifienne ; par crainte des chrétiens, toujours menaçants quoique toujours inactifs, les habitants des oasis se tournaient, sans répugnance, vers un maître d'autant moins redoutable qu'il était plus lointain et plus impuissant.

La convention du 5 août 1890 avec l'Angleterre, qui nous attribuait, comme notre part d'Afrique, le Sahara jusqu'à la fameuse ligne Say-Barroua, et qui nous assurait la possibilité théorique de réunir nos possessions du Niger avec l'Algérie, était un nouveau motif pour organiser sans délai la police du désert. A partir de 1890, nous entrons dans une nouvelle période, que l'on pourrait appeler celle des velléités. Chaque année presque, des projets de campagne au Touât sont préparés, des colonnes organisées, mais l'ordre de départ n'arrive jamais. La crainte, peut-être fondée, de faire naître des complications au Maroc et d'y favoriser les menées de l'Angleterre, arrêtèrent le gouvernement français, malgré les provocations les plus préméditées et les plus flagrantes, chaque fois qu'il parut disposé à frapper.

Pendant l'automne de 1890, sur l'invitation de M. de Freycinet, président du conseil et ministre

de la guerre, le général de Miribel, chef d'état-major de l'armée, prépara un projet d'expédition. Il demandait 3 500 hommes et 1 200 000 francs et, d'accord avec M. Tirman, il préconisait la route d'Igli et de l'oued Saoura, qui, outre qu'elle est la plus directe, aurait l'avantage de couper, dès les premières marches, les communications des oasis avec le Maroc. Le conseil des ministres ajourna la réalisation du plan proposé ; l'on se contenta de créer, à El-Goléa, un poste capable de devenir la base d'opérations futures.

Le gouvernement de M. Jules Cambon pourrait, en ce qui concerne les affaires du Touât, se résumer ainsi : insistance du gouverneur général pour une action décisive dans le sud, et grande activité dans la limite de ses moyens ; de la part du gouvernement métropolitain, hésitations et demi-mesures, qui rendent la solution de la question de plus en plus compliquée ; entreprises, enfin, de plus en plus audacieuses, du sultan, qui, malgré sa faiblesse réelle, recueille le bénéfice d'intrigues habilement menées et patiemment continuées. A vrai dire, les ministres français pouvaient se retrancher, pour justifier leur demi-inaction, derrière des raisons spécieuses. Malgré sa volonté formelle, très heureusement exprimée, à la tribune du Sénat, par M. Ribot, en une formule qui a fait fortune, de considérer la question du Touât comme « une question de police algérienne [1] » et

1. Voici le texte de l'importante déclaration faite par M. Ribot : « Je puis dire que le gouvernement français n'a pas hésité à signifier au Maroc, de la façon la plus catégorique, qu'il ne tolérerait de sa part aucun acte de souveraineté sur ces territoires,

de n'y tolérer aucune intervention étrangère, malgré l'avis maintes fois formulé par nos ministres à Tanger de ne pas entrer en négociations avec la cour chérifienne à propos des oasis, les susceptibilités jalouses de quelques puissances européennes rendaient, comme l'écrivait M. de Freycinet, la question du Touât « plus grave par la forme qu'elle avait revêtue dans les derniers temps et par l'importance qu'elle avait prise auprès de certaines puissances ». L'Italie et l'Espagne avaient fait lord Salisbury confident des inquiétudes que leur causait ce que l'on voulait appeler nos projets d'attentat contre l'intégrité de l'empire du Maroc ; et, à la suite de cette démarche, le ministre des affaires étrangères marocain, Si-Feddoul-Gharnit, à l'instigation du gouvernement de Londres, remit à M. Souhart plusieurs notes relatives aux oasis ; notre ministre à Tanger, sur l'ordre de son département, se borna à déclarer qu'il n'était pas autorisé à entrer en conversation à ce sujet avec la cour de Fez et que la France gardait son entière liberté d'action.

Ainsi, peu à peu, les événements, perfidement interprétés par les ennemis de notre expansion, menaçaient de faire naître, à propos du Touât, une « question marocaine », que nous tenions avant tout à ne pas mettre en discussion ; quelques milliers de palmiers et quelques ksour du Sahara mettaient les chancelleries européennes en émoi !

qui rentrent dans la zone naturelle de l'influence française. Cette question n'est pas une question européenne, ni même une question marocaine ; c'est une question de police au sud de notre Algérie.»

Pour factice qu'elle ait été en grande partie, cette émotion ne laissait pas que de gêner notre action ; probablement, en tranchant dans le vif, nous aurions coupé court à toutes les intrigues et à toutes les difficultés ; mais il pouvait paraître plus sage de ne rien compromettre, pour un aussi mince bénéfice, de nos relations extérieures, et il fut décidé que l'on s'en tiendrait à des mesures de précaution et de préparation. Deux lois furent votées par le Parlement : l'une organisait des forces militaires sahariennes à El-Goléa, l'autre décidait la prolongation de la ligne d'Aïn-Sefra jusqu'à Djenien-bou-Reszg (30 décembre 1891 et 22 février 1892). En même temps, nous cherchions à augmenter notre influence en négociant avec le cheikh d'In-Salah, Si-el-Mahdi-ben-Badjouda, et nous déterminions à un voyage dans le sud notre protégé, le chérif d'Ouazzan, Mouley-abd-es-Selam, qui, parti d'Algérie escorté par les Arabes de nos tribus, montra dans les oasis sa haute autorité religieuse et ses bons sentiments à l'égard de la France. Peu après, M. Cambon, accompagné du général Thomassin, partait pour El-Goléa afin de se rendre compte par lui-même de l'organisation de notre nouveau poste et de prouver aux populations que l'Algérie était décidée à ne jamais se désintéresser des affaires du Sahara (février 1892).

De ce voyage, le gouverneur général revint plus que jamais convaincu de la nécessité d'en finir avec cette question du Touât, qui devenait irritante et qui faisait douter de notre influence même par nos amis les plus dévoués ; il se de-

mandait avec inquiétude, et il demandait au gouvernement, si les routes du Sahara n'allaient pas se trouver complètement fermées devant nous, puisque nous avions reconnu la suzeraineté de la Turquie sur Rhât et Rhadamès et que nous étions menacés de voir le Maroc nous fermer le chemin du Touât ; gêné par la prudence, peut-être nécessaire, du gouvernement, tantôt il proposait d'établir notre autorité sur les oasis en utilisant uniquement nos indigènes, les Ouled-Sidi-Cheikh, dont l'influence religieuse est considérable dans tout le Sud et dont le chef, Si-Kaddour, paraissait alors entrer complètement dans les vues du gouverneur [1] ; tantôt il s'en tenait à un plan d'approches consistant à établir sur les routes de Rhadamès et du Touât, des bordj fortifiés qui nous en assureraient l'accès et finiraient par faire tomber les oasis, sans coup férir, entre nos mains.

Les années, cependant, s'écoulaient et Mouley-el-Hassan, profitant habilement de notre abstention, accroissait de plus en plus son prestige religieux et même politique dans « l'archiel » ; habile à se servir des institutions locales, il investissait en son nom les chefs des ksour ; Igli elle-même acceptait un caïd. M. Cambon, alarmé de cette politique envahissante, écrivait, en avril 1893 : « L'action du Maroc sur notre frontière et au Touât se continue avec une persévérance et, j'ajoute, avec une intelligence remarquable des conditions dans lesquelles nous nous trouvons à

1. M. Cambon avait même nommé, au Tidikelt, un *amel* français, Si-Gaga, de la tribu des Ouled-Moktar.

son égard, et il n'est pas douteux pour moi qu'elle est dirigée par des représentants des puissances européennes... » Sur ces entrefaites, à la fin de juin 1893, le sultan, sous le pieux prétexte d'aller prier sur le tombeau de son ancêtre Mouley-Ali-Chérif, fondateur de la dynastie filalienne, se rendait au Tafilelt avec une forte armée. Les tribus du Sud, émues de voir le sultan se rapprocher d'elles et encouragées par sa présence, lui envoyèrent des députations et lui prodiguèrent les marques de respect et de soumission. Si-Kaddour lui-même se risqua à lui écrire une lettre où il lui offrait son hommage. Mouley-el-Hassan, rappelé inopinément à Marrakech par les événements de Mélilla et l'ambassade du maréchal Martinez Campos, dut quitter brusquement le Tafilelt et repasser l'Atlas ; mais l'effet moral et religieux de son voyage resta considérable ; ni sa mort, qui suivit de près, ni l'établissement du bordj de Hassi-Inifel et des forts Mac-Mahon et Miribel, pour commander les routes d'El-Goléa au Touât, ni, de l'autre côté du désert, l'occupation de Tombouctou par les Français, ne parvinrent à en effacer le souvenir, ni à en détruire l'effet. L'audace des tribus marocaines, ne rencontrant pas d'obstacles, devenait extrême ; un parti de Brâber, sous prétexte de venger le meurtre de deux pèlerins, installa dans les oasis un caïd, escorté de vingt-cinq cavaliers, qui se donna le titre et s'attribua les fonctions de pacha. En même temps, à Tanger, le représentant du sultan ne craignait pas de se plaindre à notre chargé d'affaires, M. Colin de Plancy, comme

d'une violation de territoire, que des officiers français eussent étudié, à 90 kilomètres au nord-est de Timimoun, l'emplacement d'un nouveau fort ! Il ne fut naturellement tenu aucun compte de pareilles observations, mais le fait que l'on avait osé les formuler montrait à quels excès notre inaction poussait le gouvernement chérifien.

Les années qui suivirent, occupées par l'expédition de Madagascar et d'autres affaires coloniales, ne permirent pas de résoudre la question des oasis, que l'on avait si déplorablement laissée s'embrouiller. Des missions d'études, comme celle du commandant Godron, au Gourara, celle de M. Flamand, pour étudier le régime des eaux dans la région comprise entre les montagnes du Sud-Oranais et l'Erg, des négociations destinées à nous créer des amis dans les oasis, ce fut tout ce que les circonstances générales de la politique permirent de faire. Même l'assassinat du lieutenant Collot, le 31 octobre 1896, près de Fort-Miribel, accompli probablement à l'instigation de hauts personnages marocains dans un but évident de provocation, ne parvint pas à faire sortir le cabinet de Paris de son inaction. Et peut-être cette apathie fut-elle heureuse puisque, précisément à cette époque, on agitait, dans l'entourage du sultan, la question de savoir s'il ne serait pas avantageux d'accepter un protectorat anglais.

Telle était, au moment où enfin la solution allait intervenir, la façon dont se posait la question du Touât. Il ne s'agissait, à l'origine, que de savoir quand et par quels moyens, proportionnés

à la valeur restreinte du résultat à obtenir, l'une des routes du Sahara et quelques oasis médiocrement riches tomberaient définitivement au pouvoir de la France; peu à peu, pour n'avoir pas pris au bon moment une décision énergique immédiatement suivie d'effet, l'affaire des oasis s'était transformée; il s'agissait de savoir maintenant si notre puissance serait impunément mise en doute, presque tenue en échec, par une poignée de gens sans ressources et à peine armés, si les routes du Sahara nous seraient ou non ouvertes, si, enfin, le litige n'allait pas, de saharien et d'algérien qu'il était, devenir européen et compliquer la politique générale de la France. Nous avions toujours tenu à respecter pleinement le traité de 1845 et l'intégrité du Maroc; nous avions même fait, pour éviter jusqu'à l'apparence d'oublier ce ferme propos, de véritables sacrifices; et voilà que maintenant, si nous ne nous hâtions pas de mettre le holà et de couper court aux légendes qui s'accréditaient, « la question marocaine » menaçait de se trouver impliquée dans le sort de quelques bicoques au milieu du Sahara. Il devenait indispensable de parler ferme et d'agir vite.

III

Le hasard — un de ces hasards qu'une politique prévoyante sait faire naître à propos — précipita, dans les derniers jours de l'année 1899, la solution depuis longtemps reculée, « fit tomber

le fruit déjà trop mûr [1] » et, en engageant le drapeau, dissipa les dernières hésitations. Ces événements sont encore si récents qu'on ne les a pas oubliés ; nous ne chercherons donc pas ici à en rappeler le détail, mais seulement à indiquer dans quelle mesure les erreurs du passé ont pesé sur eux pour les compliquer. Les liens factices qui avaient fini par s'établir entre la question du Touât et les affaires marocaines avaient pris une telle consistance qu'il ne pouvait pas être facile, bien qu'il fût absolument nécessaire, de les trancher d'un seul coup.

On sait comment un savant géologue d'Alger, déjà connu par des missions fructueuses dans le Sahara septentrional, M. G.-B.-M. Flamand, chargé par le ministère de l'instruction publique d'une exploration scientifique du plateau de Tademayt et du Tidikelt [2], partit d'Ouargla, le 28 novembre 1899, et, en suivant l'oued Mya et l'oued Insokki, parvint à Iguesten, l'oasis la plus orientale du Tidikelt, où il fut attaqué, le 27 décembre, par une troupe de douze cents guerriers d'In-Salah. L'escorte de la mission, une centaine de goumiers, commandés par le capitaine Pein, officier énergique et rompu aux affaires sahariennes, repoussa les assaillants, et, poursuivant

1. Discours de M. Laferrière, le 3 avril 1900, au déjeuner des *Questions diplomatiques et coloniales*.

2. M. Flamand était en outre chargé, par le ministère des colonies, d'une reconnaissance des routes commerciales de Tombouctou au Touât et en Algérie, et enfin, par l'autorité militaire, sous la protection des troupes sahariennes, d'étudier les puits artésiens de la région parcourue.

les fuyards, pénétra dans le fameux Ksar-el-Kébir, le plus important des ksour d'In-Salah et s'y établit défensivement. Cette vaillante avant-garde fut rejointe le lendemain matin par M. Flamand lui-même et par l'escadron des spahis sahariens du capitaine Germain. Revenus à la charge, le 5 janvier, les gens des oasis perdaient, au combat de Deramcha, cent cinquante tués et deux cents blessés. Ainsi, en quelques jours, presque sans pertes de notre côté, In-Salah, depuis si longtemps le repaire des Touareg et le centre de la résistance à notre expansion, In-Salah, d'où partaient des mots d'ordre qui avaient leur répercussion dans tout le Sahara, tombait entre les mains de deux capitaines escortant un géologue, d'un goum de cent cavaliers et d'un escadron de méharistes. Ben-Badjouda, le caïd redouté des oasis d'In-Salah, dont la famille, depuis des siècles, dominait le Tidikelt et à qui le sultan du Maroc avait conféré une sorte d'investiture, était pris, grièvement blessé, dès le premier combat. Ainsi s'évanouissait le fantôme de puissance qui semblait depuis longtemps planer sur le désert [1].

En France, si la presse et l'opinion accueillirent avec joie la fin du cauchemar saharien, il semble bien que le gouvernement en ait été moins satis-

1. Voyez, de M. Flamand : *Au Tidikelt : le programme saharien*, dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, 1900, t. IX, p. 321 ; *Mission au Tidikelt* ; *Résultats scientifiques généraux* (Extrait de *la Géographie*) ; *Sur l'existence de gisements de nitrates dans l'archipel touâtien* (Alger, Jourdan, 1902). — Au point de vue militaire, un bon résumé des opérations dans *Le Touât et l'occupation du Sud-Algérien*, par *** (*Correspondant* np 10 octobre 1903).

fait; il aurait même, s'il faut en croire certains bruits, penché d'abord pour une évacuation, en tout cas, pour une action restreinte. Plus tard, devant la commission du budget, M. Waldeck-Rousseau reconnaissait « qu'au moment du premier combat, aucun projet d'extension de l'expédition n'était encore conçu ». Malgré tout, l'impossibilité de reculer encore une fois était si manifeste que, le 9 janvier, le conseil des ministres décida de maintenir l'occupation d'In-Salah et approuva M. Laferrière, qui avait, sans tarder, prescrit l'envoi à In-Salah de la colonne légère d'El Goléa; mais il refusa de diriger des colonnes sur Igli et sur le Gourara. La nécessité de ces précautions militaires ne pouvait échapper cependant à qui avait quelque connaissance des affaires sahariennes. Comment, en effet, ravitailler et renforcer les troupes occupant « l'archipel », si l'on n'est pas maître des routes qui y conduisent, de celle de l'oued Saoura, en particulier, la plus directe et la plus facile? Comment dominer le pays en toute sécurité, si l'on ne sépare les indigènes des oasis des tribus du Tafilelt et du Maroc méridional, si l'on ne surveille le fossé occidental du Touât? Comment encore occuper le Tidikelt sans le Touât qui y confine, sans le Gourara qui en est l'avenue? Le gouvernement général de l'Algérie avait, dès l'occupation d'In-Salah, demandé que nos colonnes fussent autorisées à occuper tout le Tidikelt et à remonter ensuite, par le Touât, vers le Gourara. Le groupe colonial de la Chambre, présidé par M. Etienne, avait, lui aussi, réclamé nettement une marche sur Igli et le Gourara; l'expérience — une expé-

rience coûteuse — allait bientôt démontrer combien il voyait juste ; et cependant, quand les affaires du Touât vinrent en discussion devant la Chambre, il se trouva un député, M. André Berthelot, pour dire qu' « entre l'occupation du Touât et celle d'Igli, il n'existe pas de lien nécessaire, pas même de connexion logique » ! Encore une fois dans l'histoire de notre expansion coloniale, nous allions être conduits par les événements plutôt que nous n'allions les diriger.

Etablies à In-Salah, nos troupes trouvèrent quelques ressources en vivres et en reçurent de nos postes du nord ; mais il fallut chercher pour les chameaux et les bêtes de somme des pâturages que l'on ne trouve que dans l'Aoulef, à l'ouest d'In-Salah ; le 24 janvier, le commandant Baumgarten conduisit une reconnaissance dans cette direction, mais il dut, pendant trois jours, escarmoucher contre des forces importantes et revenir au Ksar-el-Kebir ; il y apprenait en même temps que, dans l'Aoulef et au Touât, une grande effervescence commençait à se manifester ; à la stupeur des premiers jours, dont il eût été si facile de profiter, succédait une agitation inquiétante. El-Driss-ben-Naïmi, qui, se faisant saluer du titre de pacha, se donnait comme gouverneur du Gourara au nom du sultan, et qui déjà, après l'entrée de la mission à In-Salah, avait envoyé au commandant de nos troupes une insolente sommation, rassuré du côté du nord par notre inaction, était venu s'enfermer dans In-Rar avec 3 000 hommes bien armés. Il fallut, avant d'aller l'y attaquer, attendre de longues semaines que l'on eût la permission et les moyens

de forcer le Ksar-Lekhal (In-Rar). Le 19 mars, après un rude combat et un assaut meurtrier, In-Rar tombait entre les mains du lieutenant-colonel d'Eu : six cents de nos ennemis restaient sur le champ de bataille et nous perdions neuf tués. Ben-Naïmi, grièvement atteint, tombait entre nos mains. Cette fois le Tidikelt tout entier était à nous, la colonne d'Eu en parcourait les principales oasis, mais elle ne se portait pas vers le Touât et, le 10 mai, elle était rentrée à El-Goléa, en laissant des garnisons à In-Salah, In-Rar et Tit [1].

En même temps, d'autres colonnes descendaient enfin du nord vers le Gourara. Le colonel Bertrand, avec deux mille fusils et de l'artillerie, quittai Duveyrier, le 24 mars, et descendait le long de l'oued Zousfana jusqu'à Igli, qu'il occupait le 5 avril sans autre combat que quelques coups de fusil échangés avec des maraudeurs. Parti plus tard encore de Fort-Mac-Mahon, le colonel Ménestrel descendait, par l'oued Meguiden, sur Timimoun ; le 21 mai seulement, c'est-à-dire à une époque où la chaleur est déjà intolérable et les pâturages desséchés, il faisait sa jonction, au sud de Tabelkosa, avec le commandant Letulle, qui arrivait de Géryville, après une traversée de l'Erg qui restera une des belles pages de nos fastes militaires sahariens ; il marchait avec lui sur Timimoun, qui se soumettait sans combat, et parcourait la plupart des oasis du Gourara. Quand, au mois

1. Colonel d'Eu, *In-Salah et le Tidikelt*. Journal des opérations, suivi d'une instruction sur la conduite des colonnes dans les régions sahariennes (Paris, Chapelot, 1903, in-8).

d'août, le général Servière vint faire sa tournée d'inspection générale, il put aisément traverser, avec quelques goumiers, tout ce Touât que nos colonnes n'avaient pu obtenir l'ordre d'occuper complètement.

Ainsi, l'opération, heureusement engagée, avait été trop lentement continuée, par le commandement et les bureaux du 19e corps, et dirigée d'après des méthodes absolument inefficaces dans les guerres sahariennes; elle semblait cependant se terminer bien; mais, si elle coûtait peu d'hommes, les dépenses en argent avaient été « extrêmement considérables[1] ». L'époque tardive, où la plupart des colonnes avaient été mises en route, avait augmenté dans de grandes proportions les frais de transport; dix-neuf mille chameaux avaient péri, avant la fin de juin, et, sur les 13 millions et demi que le gouvernement demandait au Parlement[2], 10 étaient le prix des transports.

Quant aux puissances européennes, nous étions si manifestement dans notre droit et dans notre rôle, qu'elles n'élevèrent aucune protestation, et vraiment la *Westminster Gazette* résumait bien l'opinion des Etats nos voisins, celle en particulier de l'Angleterre, en parlant, comme « d'un acte parfaitement naturel et légitime », d'une question

1. Déclaration de M. Waldeck-Rousseau devant la commission du budget, 23 juin 1900.

2. La Chambre, le 2 juillet 1900, vota les crédits par 458 voix contre 69, après avoir entendu de vives critiques de M. André Berthelot, un excellent discours de M. Eugène Etienne, et une défense quelque peu embarrassée, du président du conseil. — Voyez Waldeck-Rousseau, *Politique française et étrangère* (Fasquelle, 1903, in-12).

« qui a été le sujet de tant de discussions inutiles ». Aucun écho, en Europe, ne répondit à la plainte, d'ailleurs assez platonique, du gouvernement marocain. Jamais, du reste, en face de nos diplomates, les sultans n'avaient revendiqué avec insistance leurs droits sur le Touât ; jamais, surtout, nous n'avions admis la discussion des nôtres. Le gouvernement chrétien, habitué à profiter de toutes les discordes et à insinuer son autorité plutôt qu'à l'imposer, s'était simplement servi de la crainte que l'approche des chrétiens inspirait aux tribus du Sud pour leur faire accepter un semblant de suzeraineté ; il avait su également bien utiliser les rivalités et les jalousies européennes. Tout fut fini du jour où nous fûmes décidés à agir énergiquement au Touât et à y faire la loi ; le Maghzen ne demanda plus qu'une chose : que l'ordre fût bientôt rétabli dans le sud et que nous lui fissions part de l'étendue de nos revendications.

Au milieu de l'été de 1900, la conquête paraissait donc achevée, la pacification assurée, les complications évitées. Quelques semaines plus tard, tout allait être à refaire et les difficultés allaient commencer.

IV

L'on ne met pas le pied sur un nid de pillards, l'on ne trouble pas dans leur possession des populations habituées à l'indépendance, sans exciter des haines et provoquer des résistances. A coup sûr, ces rancunes et ces désirs de vengeance exis-

taient dans l' « archipel » du Touât ; mais sans doute les passions se seraient calmées d'elles-mêmes, si elles n'avaient trouvé au dehors un élément d'espérance et un appui.

De Figuig au Tafilelt, sur les pentes méridionales de l'Atlas et le long des ouadi qui en descendent, vivent des tribus nombreuses et guerrières : la principale est celle des Doui-Menia.

Le domaine de parcours des Doui-Menia s'étend dans tout le triangle compris entre l'oued Zousfana et l'oued Guir ; ils ont leurs cultures et leurs silos dans la plaine de Kechaab, fertilisée chaque hiver par les crues de l'oued Guir, qui, descendu du Grand-Atlas où il a ses sources non loin de celles de la Moulouya, recouvre périodiquement les campagnes d'aval ; l'hiver, pour les semailles, l'été, pour la moisson, ils demeurent dans cette vallée favorisée ; le reste du temps, ils se dispersent pour aller à la recherche des pâturages, ou pour se rendre, à l'automne, les uns dans les ksour des Beni-Goumi, le long de l'oued Zousfana, les autres au Tafilelt, dans le district de R'orfa, pour faire la récolte de leurs dattes. Dans les mêmes parages vit la tribu des Oulad-Djerir, fraction séparée des Hamian, étroitement alliée avec les Doui-Menia et englobée dans leur rayon d'action. Les Doui-Menia sont une confédération de cinq tribus, presque toujours très unies entre elles ; si la djemaâ a décidé la guerre, toutes doivent se lever, et elles peuvent alors mettre en ligne cinq mille fantassins et quinze cents cavaliers, plus le contingent des Oulad-Djerir. Nominalement, ces tribus sont soumises au sultan ; elles lui payent

très irrégulièrement un léger impôt d'un mouton par cinq chameaux ou par cent moutons ; mais la plus haute autorité de la contrée, c'est celle du marabout de la zaouia de Kenadsa, chef de l'ordre des Ziania ; tous les nomades lui payent un impôt, s'inclinent devant son autorité religieuse et acceptent ses décisions. Battus, en 1870, par le général de Wimpffen, les Doui-Menia ont signé avec lui le traité d'Oran, par lequel ils s'engagent à faire cause commune avec la France ; en 1881, ils ont envoyé quelques contingents à l'insurrection, mais, depuis, ils ont de nouveau et à maintes reprises demandé notre protection, qui ne leur a pas été accordée ; rebutés, ils se sont rapprochés du sultan à l'époque du voyage de Mouley-el-Hassan au Tafilelt, et notre inaction les a peu à peu habitués à douter de notre puissance.

Tout le long de l'oued Guir s'étend, à l'ouest, une grande hamada absolument stérile, large de 100 kilomètres, presque impossible à traverser à cause des cailloux pointus qui en hérissent le sol, si ce n'est en suivant les rares pistes que le pied des hommes et des bêtes a fini, à force de siècles, par y tracer. De l'autre côté de ce plateau, qui les domine de 800 mètres, s'échelonnent les belles oasis du Tafilelt ; au nord, le Grand-Atlas sépare les oasis sahariennes des massifs montagneux dont l'ensemble constitue le domaine des Brâber. De Foucauld dépeignait les Brâber comme « une grande tribu, la plus puissante du Maroc [1] » ; ils nous sont mieux connus [2] depuis les dernières

1. *Reconnaissance au Maroc*, p. 362.
2. Marquis de Segonzac, *Voyages au Maroc*, 2e partie, p. 81-224.

explorations de M. de Segonzac. Depuis l'oued Draa et le Tafilelt au sud, jusqu'à Fez et à Taza au nord et à la Moulouya à l'est, toutes les tribus indépendantes se donnent le nom général de Brâber. Les Brâber ne sont donc ni une tribu, ni une confédération, mais un ensemble de tribus berbères qui parlent le *tamazirt* et ne sont pas soumises au Maghzen. C'est dans les profondeurs de ce Maroc inconnu que se forment ces *harka* [1] qui descendent au Tafilelt et s'en vont au loin tenter quelque coup fructueux ou couper des têtes de chrétiens. Les pistes qui mènent au Touât leur sont familières ; en 1835, notamment, une bande de Brâber enleva Timimoun, saccagea tout, massacra les habitants, coupa les palmiers. Comme on l'a très bien dit, le Touât est, pour les nomades, une table ouverte ; les Brâber, comme les Touareg, cherchent à profiter du festin. Ainsi se sont établies, entre eux et les gens des oasis, des relations, tantôt d'hostilité, tantôt de commerce, tantôt de protection.

L'arrivée des Français au Touât changeait complètement la situation. Sur la Zousfana, nous occupions les ksour des Beni-Goumi, où les Doui-Menia ont des propriétés ; à Igli et à Beni-Abbès, nous coupions le chemin habituel des Brâber vers l'est ; dans les oasis enfin, notre présence gênait les coups de main ou les opérations commerciales des nomades. C'en était assez pour provoquer, parmi eux, une grande effervescence ; en outre, il

1. La *harka* est une bande de guerriers d'environ 1 000 à 1 200 hommes.

ne manquait pas, au Touât, de mécontents qui demandaient secrètement le secours des Brâber et leur offraient de l'argent ; au Tafilelt, la puissante confrérie religieuse des Derkaoua travaillait contre nous. Enfin, le bruit courait que le sultan encourageait la guerre sainte pour chasser les *roumis*, et cette rumeur pouvait paraître fondée, puisqu'un important personnage marocain, le caïd El-Glaoui, campait avec quelques troupes au Tafilelt. Tous les voyageurs savent d'ailleurs qu'au désert ou dans la brousse, les nouvelles se propagent et s'amplifient avec une stupéfiante rapidité ; les Brâber, à l'annonce de notre entrée au Gourara, se crurent directement menacés, et, jusqu'aux environs de Marrakech, l'on s'attendit à voir les troupes françaises déboucher par le sud et franchir l'Atlas [1].

Comme toujours, l'audace des nomades s'accrut de notre timidité. Le colonel Bertrand, dans sa marche sur Igli, n'avait-il pas reçu comme instruction de route de ne pas dépasser d'un centimètre le lit de l'oued Zousfana, comme s'il était possible d'occuper le fond d'un fossé sans être maître des deux revers. A Igli, notre colonne ne

1. Le sultan avait, au contraire, fait lire dans toutes les mosquées une lettre ordonnant de ne pas attaquer les Français au Touât (voyez ci-dessus, p. 155). Le caïd de Bouda, qui fut l'instigateur de la *harka* qui combattit à Timimoun « n'ayant pu réussir dansl es démarches qu'il avait faites personnellement auprès du sultan du Maroc, pour obtenir son concours contre nous, s'était tourné du côté des Brâber », écrit le témoin oculaire anonyme qui a raconté, dans *la Revue de Paris*, le combat de Timimoun. (*L'attaque de Timimoun par les Marocains*, n° du 15 juillet 1903, p. 304.)

fut pas autorisée à se garder, par des postes avancés, soit vers l'ouest, sur les pistes de la hamada, soit au nord, sur l'oued Guir. Ainsi, par ces excès de prudence, qui devenaient une suprême imprudence, nous semblions admettre qu'il existe entre le Maroc et l'Algérie une frontière et que cette frontière est marquée précisément par l'oued Zousfana. M. Waldeck-Rousseau, citant, dans son discours à la Chambre, l'opinion du général Grisot, ne parlait-il pas, comme on parlerait de la rive gauche du Rhin, de « la rive est de la Zousfana » que nous ne dépasserions pas ?

Les effets de l'agitation des Doui-Menia et surtout des Brâber, les conséquences aussi de notre excessive prudence et des défiances que le ministère semblait avoir à l'endroit de nos chefs militaires, n'allaient pas tarder à se faire sentir ; en août, la compagnie montée du 2e régiment étranger, escortant un convoi de ravitaillement, fut attaquée à El-Moungar, sur l'oued Zousfana, par les Doui-Menia, et perdit huit hommes ; vers la même époque, un autre parti de Doui-Menia enlevait, entre l'Erg et El-Abiod-Sidi-Cheikh, un petit convoi. En même temps les Brâber entraient en scène ; le 30 août et le 5 septembre, les capitaines Falconetti et Pein, sortis avec deux petites troupes, l'un de Timimoun, l'autre d'Adrar, étaient attaqués par des Brâber mêlés à des gens des oasis ; nous perdions, au combat de Métarfa, quinze tués dont deux officiers. C'étaient les plus sanglantes affaires que nous eussions eues jusqu'alors au Touât ; il fut décidé qu'à la fin de l'automne, des colonnes parcourraient tout « l'archipel » et en

achèveraient la pacification. En février, en effet, le général Servière arrivait de la province d'Alger au Gourara et soumettait les ksour qui n'avaient pas encore reçu la visite de nos troupes. Il était temps : le 18 février, à quatre heures du matin, le poste de Timimoun était attaqué à l'improviste par une harka de 1800 Brâber qui, évitant Igli et se glissant à travers les dunes, avaient franchi l'oued Saoura à Ouled-Raffa et, renseignés par les gens du pays, arrivaient, sans avoir été découverts, devant le bordj, où une partie d'entre eux parvinrent à s'introduire et qu'ils furent un instant sur le point d'enlever ; les assaillants ne furent repoussés qu'après cinq heures d'un rude combat où ils perdirent cent cinquante-trois tués et deux cent cinquante blessés [1], et nous neuf tués et vingt et un blessés dont plusieurs officiers. Les troupes du général Servière accoururent pour donner la chasse à cette bande, l'atteignirent, le 27 au soir, près de Charouin, et lui infligèrent un échec ; le lendemain matin, la compagnie saharienne du capitaine Ramillon se trouva, à l'improviste, au milieu des ennemis ; elle leur résista victorieusement, mais perdit vingt-cinq tués, vingt blessés ; tous ses officiers étaient atteints ; le capitaine Ramillon et le lieutenant de la Hélerie, tués, restèrent sur le champ de bataille et l'on retrouva plus tard, dans les dunes, leurs cadavres mutilés. Nos pertes étaient cruelles, mais la victoire nous restait, et les Brâber découragés regagnaient le Tafilelt ; le

1. « Les cadavres de ces combattants étaient d'une extrême maigreur, couverts d'anciennes cicatrices, les visages énergiques, farouches. La plupart étaient très jeunes.» (Art. cité p. 371).

général Servière, en mars, achevait de soumettre les oasis du Gourara et remontait, au printemps, vers l'Algérie. Le général Risbourg, en même temps, intimidait les Doui-Menia en descendant de nouveau jusqu'à Igli et jusqu'à la zaouia de Kerzaz, dont le marabout, très influent, est favorable à notre cause, et rentrait à Duveyrier sans avoir rencontré d'ennemis.

Les événements qui venaient de s'accomplir étaient graves : ils l'étaient en eux-mêmes d'abord, parce qu'ils nous avaient causé des pertes sérieuses en hommes, parce qu'ils exigeaient de nouvelles colonnes et par conséquent de nouveaux frais. Nous apprenions à nos dépens que, pour être maîtres du Touât, le plus difficile n'est pas de le conquérir, mais d'y organiser une police capable d'y maintenir à peu de frais l'ordre et la sécurité. L'attaque des Brâber était un indice sérieux : elle prouvait que nous trouverions toujours devant nous des nomades et des pillards, que les dunes et les areg sont comme le maquis du désert, d'où le brigand est toujours prêt à sortir inopinément et où il se retire comme dans un fort, et qu'il fallait recourir à l'organisation méthodique d'une Sainte-Hermandad saharienne. Mais, surtout, le fait que des Brâber, qui appartiennent bien certainement à des tribus marocaines, étaient venus attaquer notre nouvelle conquête, pouvait entraîner les plus déplorables conséquences , non pas, nous le savions très bien, que le sultan ait le pouvoir d'empêcher une harka de Brâber d'aller piller où il lui plaît, mais parce que, si les Brâber venaient en masse nous attaquer sur la Zousfana,

ou si nous étions obligés d'aller les châtier chez eux, les puissances étrangères pouvaient y chercher un prétexte pour ouvrir, malgré nous, cette « question marocaine », que nous avions tant fait pour séparer bien nettement de celle du Touât.

V

Bou-Amama, au printemps de 1901, — c'est du moins ce que l'on racontait alors dans le sud, — aurait dit à un Algérien qui se trouvait à Figuig : « Quand les Français seront las de semer des cadavres sur les routes dn Touât, il faudra qu'ils s'en aillent. » Le marabout se trompait : là où notre drapeau est planté, il reste ; mais il est certain que nous étions las de sacrifier des hommes et de dépenser des millions pour la possession de territoires que nous aurions pu acquérir à bien moindres frais. L'alternative se posait donc très nettement : ou quitter les oasis du Touât, ou les organiser, et assurer leur sécurité avec le minimum de dépenses possible et de façon qu'aucune complication, dans le reste du monde, ne puisse jamais sortir de cette « opération de police algérienne ». D'évacuation, il ne pouvait en être question. L'œuvre d'organisation et de pacification a été, en ces derniers mois, poursuivie avec méthode et elle est en bonne voie d'achèvement : l'honneur et le mérite en reviennent surtout, il serait injuste de ne pas le dire, à l'homme d'intelligence et de volonté qui, successivement à Tanger, à Paris et à Alger, prit à cœur la liquidation définitive de « la question du Sud », M. Paul Revoil.

Pacifier le Sud-Ouest algérien et le Touât en organisant les tribus et les territoires mitoyens, — nous ne disons pas en traçant une frontière, — et en obtenant le concours du gouvernement marocain, dans la limite de ses forces, pour contenir les Brâber, c'était la première et la plus délicate partie de l'œuvre à accomplir. Une ambassade marocaine vint à Paris : l'un des buts de son voyage, et l'un de ses résultats, fut le règlement, dans un esprit de concorde et de bonne volonté réciproque, des questions pendantes dans le nord du Sahara. Le traité de 1845, consacré par un long usage, ne pouvait être ni discuté ni modifié dans ses dispositions essentielles ; mais, depuis le temps de la bataille d'Isly, la France s'est avancée très loin dans le sud ; des circonstances nouvelles, des contacts nouveaux sur des points plus nombreux, exigeaient des éclaircissements complémentaires et des stipulations additionnelles, pour rendre plus facile l'application, à des cas qu'il ne pouvait prévoir, d'un texte insuffisamment explicite.

C'est pour cette raison et dans cet esprit qu'un protocole explicatif du traité de 1845 fut discuté et conclu (20 juillet 1901). Le sultan, aux prises, dans l'intérieur même du Maroc, avec de grands embarras et de fréquentes guerres, désire avant tout vivre en paix et en bonne intelligence avec sa voisine l'Algérie : jamais, sauf peut-être à certains moments du règne de Mouley-el-Hassan, il n'a eu l'illusion, ni même le désir, de dominer effectivement les oasis du Touât, lui dont l'autorité est si faible à Figuig ou chez les Brâber ; il a fallu notre

extraordinaire inaction pour favoriser dans les oasis quelques intrigues marocaines sans grandes conséquences pratiques. L'occupation du Touât par la France, loin d'être un attentat aux droits du sultan, terminait une longue série de difficultés dont, tout le premier, il souhaitait voir la fin. Aussi le gouvernement marocain reconnut-il de très bonne grâce notre domination sur le Touât, le Gourara, le Tidikelt, le cours de l'oued Saoura et de l'oued Zousfana.

« L'archipel » soumis, il restait à l'organiser et à rendre, sinon impossibles, du moins impuissantes des incursions nouvelles des Brâber. Un premier décret subordonna, pour toutes les affaires de frontières et du sud, le général commandant le 19e corps au gouverneur général de l'Algérie. C'est assez, en effet, pour occuper l'activité d'un chef, des fonctions d'un de nos commandants de corps d'armée et de la préparation à la grande guerre, à laquelle, le cas échéant, le 19e corps participerait comme les autres. Toutes les affaires purement algériennes rentrèrent dans le domaine du gouverneur général. Ainsi disparut cette dualité de pouvoirs qui avait créé tant de difficultés coûteuses pendant la campagne du Touât. — Il fallait, en outre, donner aux territoires nouvellement conquis et aux routes qui y conduisent une organisation nouvelle, appropriée au climat, aux mœurs des habitants, aux nécessités de la défense. A vouloir organiser les oasis sahariennes comme une dépendance des trois provinces algériennes, on risquait de continuer, pendant de longues années encore, à dépenser 2 millions par

mois pour la possession de l'archipel touâtien. Un projet de loi fut soumis aux Chambres, adopté dans son ensemble et promulgué le 24 décembre 1902. Sous le nom de « Territoires du Sud », il organise les marches sahariennes de l'Algérie en quatre grandes circonscriptions, celle d'Aïn-Sefra, celle de Laghouât, celle d'Ouargla et enfin celle des oasis (Touât et Gourara) ; ces territoires jouissent de l'autonomie administrative et financière ; dans chacun d'eux une compagnie de tirailleurs sahariens, recrutés, autant que possible, dans le pays et montés sur des méhari a été formée. En outre on a commencé à organiser militairement, sur place, des *maghzen* indigènes [1].

Grâce à ces mesures, les dépenses ont été réduites à des proportions normales et elles iront encore en diminuant à mesure que la sécurité sera plus complète. Déjà, pour 1902, le gouverneur général ne demandait plus que 3 millions et demi, alors que le chiffre global des dépenses pour les exercices 1900 et 1901 avait été de plus de 28 millions. Les forces de défense et de police ont été reportées presque entièrement sur la ligne de l'oued Zousfana et de l'oued Saoura et peu à peu les troupes européennes ont pu être complètement supprimées. Les forts Mac-Mahon, Miribel et Hassi-Hinifel, destinés à surveiller le Touât avant la conquête, et qui coûtaient 500 000 francs par an, ont pu être presque complètement dégarnis de

1. Voyez : *Etat rectificatif du projet de budget pour l'exercice 1903, présenté par M. Revoil, gouverneur général* (Mustapha-Alger, Imprimerie administrative Giralt, 1902).

troupes. Il semble bien, en résumé, que l'on ait adopté la vraie méthode : faire, dans la mesure du possible, défendre, surveiller et administrer le Sahara par des Sahariens, sous la direction de nos officiers des affaires indigènes, habitués à la vie du sud et rompus au gouvernement des nomades.

Ce n'est pas assez de réduire les dépenses à de justes proportions : il faut faire tous nos efforts pour que, d'ici à peu d'années, le Touât paye ses frais d'administration et de défense. Partout, dans le sous-sol, l'eau est abondante : et l'eau, dans le Sahara, c'est la richesse ; tout le long de l'oued Saoura, la forêt des palmiers est ininterrompue. Nul doute que « la paix française » ne permette aux ksour, ruinés par les nomades, de se relever, et qu'une sage administration, informée des coutumes locales pour la répartition des eaux, ne puisse multiplier, comme nous l'avons fait dans l'oued Rhir, le nombre des palmiers et surtout remplacer partout les variétés médiocres par les meilleures. Déjà, comme avant la conquête, les caravanes que nos tribus du Sud-Oranais conduisent chaque hiver à In-Salah, ont repris leur route séculaire vers les oasis. — Enfin, il faut souhaiter que, dans le plus bref délai possible, le chemin de fer de Beni-Ounif parvienne au Gourara. Du moment que nous sommes décidés à rester au Touât, le chemin de fer doit y arriver, ne fût-ce que pour économiser, une fois pour toutes, les frais des transports à dos de chameaux. Le Parlement a voté les fonds : 14 millions, mais malheureusement répartis par annuités de 2 500 000 francs, système qui semble donner une prime à la len-

teur. Or, pour atteindre Igli, l'on compte 820 kilomètres, heureusement presque sans obstacles et sans travaux d'art. Puisque nous faisons le chemin de fer, nous avons intérêt à aller très vite pour économiser des transports La locomotive atteint Beni-Ounif, à 3 kilomètres de Figuig ; la ligne sera bientôt prolongée dans la direction de Béchar pour descendre ensuite vers le sud. Le chemin de fer, dans ces régions, sera le meilleur outil de pacification et de police ; il attirera les populations vers les marchés qui se créeront le long de la voie et il fera plus pour leur soumission que les expéditions les plus coûteuses. D'ailleurs les résultats déjà obtenus, sur le tronçon de Beni-Ounif à Aïn-Sefra, sont singulièrement encourageants, puisque l'exploitation, économiquement organisée, couvre largement ses frais.

Enfin, le Touât n'est qu'un carrefour et une étape : nous aurions pu souhaiter de faire une œuvre coloniale moins ingrate, plus rémunératrice que la police et l'organisation du Sahara ; mais, puisque la fatalité de notre expansion nous y oblige, acceptons la tâche de bon cœur et faisons-la du mieux que nous pourrons. Nous n'avons pas, quant à nous, grande confiance dans l'avenir de ce que l'on a appelé « la liaison de nos colonies africaines à travers le Sahara » ; mais il n'en est pas moins vrai que nous devons avoir une politique saharienne, appliquée avec les mêmes méthodes sur le Niger, au Tchad et dans le Sud-Algérien, Par le nord, cette œuvre a été entreprise par le commandant Laperrine, chef du « territoire des oasis », avec un succès presque ines-

péré grâce à l'activité et à l'endurance de ses troupes sahariennes, recrutées surtout parmi nos Chaâmba d'Ouargla, habitués à la vie du désert et aux longues courses à travers l'Erg. Un *rezzou* de Touareg Hoggar étant venu razzier quelques-uns de nos indigènes du Touât, le commandant Laperrine lança à leurs trousses un contre-rezzou dirigé par le lieutenant Cottenest. Avec une troupe de tirailleurs sahariens montés sur des méhari, le lieutenant a fait le tour du massif du Hoggar et battu à Titt trois cents Touareg qui voulaient lui fermer la route du retour. Le lieutenant Guillo-Lohan, à son tour, a visité les douars des Touareg-Hoggar et constaté leur petit nombre et leur extrême misère. Enfin, le commandant Laperrine lui-même, avec M. Émile Gautier, vient d'explorer l'Ahanet et d'atteindre In-Zize, à mi-chemin entre le Touât et Tombouctou [1]. On peut dire qu'aujourd'hui il n'y a plus de question Touareg et que le problème de la jonction du Niger avec l'Algérie est sur le point d'être résolu. En tout cas, la méthode efficace et peu coûteuse, pour assurer la police et la tranquillité dans le Sahara, est trouvée.

Ainsi s'évanouissent l'un après l'autre les mirages qui ont si longtemps trompé et fait reculer notre politique. Les problèmes qui se posaient

1. Voyez : *Le raid du lieutenant Cottenest*, dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 juillet 1902. — *Un contre-rezzou dans le Hoggar*, par le lieutenant Guillo-Lohan, dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* d'août-septembre et octobre 1903 (supplément). — Cf., dans le numéro d'août, l'article de M. Robert de Caix : *Une question réglée : le Sahara.*

devant notre expansion dans l'Afrique du Nord se classent peu à peu dans l'ordre de leur importance réelle : c'est ainsi que la question du Touât, qui a pesé si lourdement sur notre politique algérienne et qui a enfin reçu une solution définitive, n'est qu'une petite question ; mais son histoire, depuis trente ans, est caractéristique : elle enseigne combien une affaire minime, mal conduite, négligée, compliquée comme à plaisir, peut causer de tracas et coûter de peines. L'on a été un moment sur le point de confondre la question du Touât, qui, en elle-même, est presque insignifiante, avec celle du Maroc, qui est considérable ! Quand il s'agit de notre expansion, la vraie méthode est de sérier les questions, de les isoler pour les résoudre une à une ; et ce n'est pas un des moins heureux résultats de notre intervention au Touât que d'avoir, autour du Maroc, déblayé le terrain. Si quelque jour doit se poser la « question marocaine », ce ne sera pas pour nous un médiocre avantage d'en avoir dégagé les avenues, d'en avoir éliminé tout ce qui l'obscurcissait et d'avoir, en un mot, réservé l'avenir.

CHAPITRE VI

LA QUESTION DU MAROC

FIGUIG

ET LA POLITIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Le bombardement de Figuig.

I. — Nécessité de séparer nettement la question de Figuig de celle du Maroc. — La politique de collaboration entre la France et le Maghzen ; elle est traditionnelle et nécessaire. — Définition de cette politique : elle est le prélude de l'hégémonie.

II. — Le protocole du 20 juillet 1901. — La commission franco-marocaine à Figuig et dans le Béchar : son œuvre. — Vives critiques des Algériens contre la politique de collaboration. — Les nouveaux accords de 1903. — L'accord du 20 avril et l'organisation de la frontière. — La démission de M. Revoil.

III. — Le bombardement de Zenaga. — La colonne du Béchar et celle du Beni-Smir. — Incidents autour de Figuig et sur la Zousfana : combats de Taghit et d'El-Moungar. — Hésitation du gouvernement et de M. Jonnart. — Discours du général O'Connor aux ksouriens. — Retour à la politique de collaboration. — Les Marocains à Nemours. — L'accord de juillet 1903 : création de la section frontière de la mission militaire française. — L'influence française au Maroc et les moyens de l'accroître. — Comment nous pouvons profiter de la révolte du Rogui. — La question de Figuig ne comporte pas de solution séparée. — Conclusion.

Cinq cent quatre-vingt-sept coups de canon ; la gerbe des obus à la mélinite qui s'abattent, avec une implacable précision, sur les vieux remparts de terre, pénètrent à travers la fragilité des murs, tombent au milieu des cubes réguliers des maisons et font explosion en projetant, sur la limpi-

dité du ciel, un écran de fumée blanche et de poussière grise; la fuite éperdue des indigènes, sous la voûte protectrice des palmeraies, vers l'asile des montagnes; l'impressionnante parade de 3 500 hommes de troupes régulières, sans compter les goums, déployés autour des oasis : aurait-on provoqué tout ce branle-bas, seulement pour démolir quelques masures en pisé, couper en deux un inoffensif minaret, tuer une vingtaine de pauvres diables et recevoir 60 105 francs d'indemnité de guerre? Se serait-on risqué à déranger l'armée bourdonnante des journalistes uniquement pour leur donner, à eux, le plaisir de découvrir le Sahara, et, à leurs lecteurs, l'étonnement de les voir, soudain empoignés par le démon de la guerre, dresser des plans de conquête et rêver à d'homériques batailles sous le grand soleil? Et nous, enfin, en cherchant à établir le bilan des résultats obtenus, devrions-nous conclure que l'on a donné un coup d'épée dans l'eau, si pareille métaphore peuvait être de mise quand il s'agit de coups de canon tirés dans le désert? Non, sans doute, si la manifestation de la force n'est jamais inutile parmi des populations qui ne s'inclinent que devant la fatalité; non, encore, s'il était nécessaire et juste de châtier rudement le ksar de Zenaga qui fut toujours hostile à notre influence et rebelle à l'autorité du sultan, et qui commit l'attentat du 31 mai contre le gouverneur général. Le bombardement de Figuig a certainement retenti dans toute l'Algérie et le Maroc; il a montré, à ceux qui en auraient douté, les moyens d'action dont peut disposer la France; il a été une manifestation qui

produira, sur ceux mêmes qu'elle n'a pas atteints directement, l'impression salutaire que la France est une puissance à qui l'on ne saurait résister, mais qui est assez maîtresse d'elle-même pour limiter, de son plein gré, sa propre action dans les bornes fixées par les traités.

Nous ne voulons donc ni critiquer la mise en scène un peu théâtrale qui a encadré l'exécution de Figuig, ni relever ce qu'il y eut, dans toute cette canonnade et dans ces bulletins de victoire, d'un peu disproportionné peut-être avec l'objet poursuivi et le résultat obtenu. Mais si la pluie d'obus qui s'est abattue sur les ksour n'a pas été sans produire d'heureux effets, les événements ont prouvé qu'elle n'avait pas résolu définitivement le problème de la sécurité du Sud-Oranais, il n'est guère de semaine, depuis le bombardement, où l'on n'apprenne quelque surprise de sentinelle, quelque razzia d'animaux ou quelque attaque de convoi. — Où en est donc la « question de Figuig », c'est, d'abord, dans ce chapitre ce que nous voudrions indiquer. Nous souhaiterions, en outre, pour ces quelqnes pages, une destination plus haute. Tout le bruit fait autour de Figuig — bruit d'artillerie et bruit de presse — a distrait l'attention du public français des affaires marocaines, dont se préoccupent toutes les grandes puissances et qui intéressent si gravement notre avenir dans la Méditerranée et en Afrique, pour l'amuser autour de ces oasis qui n'ont qu'une très médiocre valeur, de ces ksour qui ne sont que des bourgades et de ces petites bandes de pillards qui prennent, dans l'éloignement du

désert, l'apparence d'armées en marche. A considérer, de Figuig, la question marocaine, on risque de n'en apercevoir que les aspects extérieurs et secondaires et d'en méconnaître l'importance intrinsèque.

Replacer, dans la série des problèmes qui intéressent l'avenir de la puissance française dans l'Afrique du Nord, la question de Figuig à son rang, montrer qu'on ne saurait ni l'étudier, ni surtout la résoudre isolément et qu'il faut l'envisager comme dépendante d'intérêts plus essentiels, c'est le second objet que nous nous proposerons.

I

De cette nécessité primordiale de ne pas isoler arbitrairement la question de Figuig et de ne la considérer qu'en fonction de nos intérêts au Maroc, sont sorties, en définitive, les difficultés dont la succession, depuis plus d'un demi-siècle, forme toute l'histoire des marches algéro-marocaines. On sait comment le gouvernement français et ses représentants à Tanger se sont trouvés, dès l'origine, en présence d'un texte, le traité de Lalla-Marnia, qui reconnaissait Figuig comme une oasis marocaine. Peut-être aurions-nous pu, à l'époque où nos colonnes prirent contact avec les ksour du sud et avec les tribus qui nomadisent dans la zone frontière, déclarer nul et non avenu un acte qui était entaché d'un vice originel parce qu'il y avait eu, de la part des Marocains, mauvaise foi, dol et

tromperie [1]. Mais il est depuis longtemps trop tard pour réclamer l'abrogation d'une convention dont une longue tradition et une pratique de plus de cinquante années ont consacré, aux yeux de l'Europe, la validité; trop tard aussi pour faire la distinction entre le pays soumis au sultan et le pays insoumis, pour tracer la carte indécise et changeante du *bled-el-maghzen* et du *bled-es-siba* et pour considérer Figuig, au point de vue du droit international, comme indépendante, comme *res nullius*. Depuis longtemps, — on peut le regretter, mais il faut le reconnaître, — la diplomatie européenne a rendu définitive la fiction d'un empire aussi étendu que le sont, sur les cartes, les couleurs du Maroc.

Aussi bien, cette fiction, que nos représentants surtout ont contribué à accréditer, n'est-elle pas le résultat d'une pure inadvertance, d'un besoin de simplification et d'unification, ou du désir de faciliter les relations diplomatiques; elle procède d'une vue, plus ou moins claire selon les hommes et selon les époques, du rôle que la France, dominatrice de l'Algérie et de la Tunisie, est appelée à jouer au Maroc. L'intégrité de l'empire chérifien, sous l'hégémonie de la France chargée de le guider dans les voies de l'organisation et de la civilisation, a toujours été et est plus que jamais aujourd'hui, l'une des maximes fondamentales de notre politique dans l'Afrique du Nord. En res-

1. C'est M. Rouard de Card qui le remarque avec raison dans son intéressante brochure : *la Frontière franco-marocaine et le protocole du 20 juillet 1901* (Pedone, 1902).

suscitant les vieilles divisions historiques, en cherchant à faire le difficile départ des tribus indépendantes et de celles qui obéissent au Maghzen, on courait le risque de favoriser et même de provoquer un démembrement. Sans doute, il nous eût été plus facile d'absorber une à une les tribus et les oasis voisines de l'Algérie et d'en finir avec Figuig, mais quelques milliers de Bédouins, quelques milliers de palmiers ajoutés à son empire n'auraient fait la France ni plus riche, ni plus puissante, et auraient pu servir de prétexte à l'im mixtion de puissances non africaines dans les affaires du Maroc et peut-être à une mainmise étrangère sur les fertiles territoires de la plaine atlantique. La préoccupation constante de ne pas fournir à nos rivaux une occasion d'intervention et d'éviter jusqu'à l'apparence d'une violation du traité de 1845, a toujours déterminé l'attitude de nos représentants à Tanger et de nos ministres des affaires étrangères. C'est en Algérie, au con traire, que, tout naturellement, cette politique a rencontré ses détracteurs.

La France se trouvait, au Maroc et dans le Sud-Oranais, en face de deux intérêts essentiels à sauvegarder : il lui fallait, avant tout, ne pas ouvrir imprudemment la « question marocaine », maintenir l'intégrité de l'empire du sultan et travailler à y rendre l'influence française prépondérante ; elle devait, en second lieu, assurer à ses marches sahariennes et à sa frontière oranaise la sécurité indispensable. Il était donc absolument nécessaire qu'il n'y eût pas contradiction entre ces deux politiques, et, pour cela, il fallait que la

seconde fût subordonnée à la première et que l'on cherchât à obtenir la sécurité par une entente et une coopération avec le gouvernement chérifien. Cette méthode ne date pas d'hier, ni du gouvernement de M. Revoil; elle est la véritable tradition de notre politique marocaine. Si, en 1847, le général de Lamoricière put s'emparer d'Abd-el-Kader et terminer glorieusement la période la plus difficile de nos guerres d'Afrique, c'est par une heureuse conséquence des traités de paix et d'amitié signés à Tanger et à Lalla-Marnia; notre insaisissable ennemi, traqué d'un côté par les troupes du sultan, et de l'autre par les colonnes françaises, dut s'avouer vaincu et se rendre à la générosité de ses vainqueurs. L'expédition du général de Martimprey chez les Beni-Snassen, celle du général de Wimpffen dans la région du Béchar et jusqu'à Aïn-Chaïr, en 1870, furent faites en vertu du droit de suite réservé par le traité de 1845, mais avec l'assentiment et le concours du gouvernement chérifien. Ces deux exemples suffisent à prouver que, non seulement une politique d'entente et de coopération avec le Maghzen n'est pas incompatible avec une action, même militaire, très énergique, dans la zone frontière, mais ils permettent de conclure que c'est précisément pour avoir, depuis 1870, négligé la politique d'action qui doit en être l'accompagnement, que l'on a pu méconnaître les heureux résultats de la politique d'entente. Même après trente-trois ans, après la soumission du Touât, le bombardement de Zenaga et la double expédition qui l'a suivi, notre situation est encore moins

bonne, dans le Sud-Oranais, qu'elle ne l'était après la campagne de Wimpffen; nous expions encore les longues années de tâtonnements et de velléités inopérantes, où la démolition du bordj de Djenien-bou-Reszg, en 1885, à la requête du sultan, marque le point d'extrême humiliation. Du moins, si la sécurité du Sud-Oranais ne fut pas assurée, la « question marocaine » ne fut pas ouverte avant l'heure ; non seulement le traité de 1845 fut respecté, mais c'est à la demande même de notre ministre à Tanger, M. Féraud, qu'en 1893, le sultan envoya un caïd à El-Oudarir, l'un des ksour de Figuig. Ainsi se poursuivait, malgré tout, la politique d'intégrité, d'amitié et de coopération avec le Maghzen; il ne lui manquait que d'être soutenue par les preuves d'activité dominatrice qui en sont la contre-partie indispensable. Une coopération avec le gouvernement marocain ne saurait se comprendre que s'il est avéré et manifeste que, des deux puissances coopérantes, l'une n'est pas l'égale de l'autre ; l'entente entre deux Etats comme la France et le Maroc ne doit pas apparaître comme la conséquence naturelle d'une égalité de forces qui n'est pas réelle, mais bien comme un acte de condescendance de la part de l'Etat le plus fort envers le plus faible et comme le prélude de l'hégémonie.

En même temps que, depuis trois ans surtout, la France a repris sa marche en avant dans le Sud-Oranais, poussé son chemin de fer jusqu'aux portes de Figuig et soumis l' « archipel » du Touât, elle a pu reprendre la politique d'entente et de collaboration avec le Maghzen qui, sans avoir

jamais été abandonnée, avait subi des éclipses [1]. Ce fut la méthode préconisée par M. Delcassé et appliquée avec bonheur par M. Revoil, comme ministre à Tanger et comme gouverneur général de l'Algérie. La venue à Paris, comme ambassadeurs du sultan, de deux des principaux personnages de son entourage, Si-Abd-el-Krim-ben-Sliman et Sidi-Mohammed-el-Guebbas, la signature du protocole du 20 juillet 1901, ont ouvert, dans l'histoire de nos relations avec le Maroc et de la pacification du Sud-Oranais, une période nouvelle d'activité et de succès.

II

Le protocole signé à Paris, le 20 juillet 1901, ne remplace pas le traité de 1845, il le complète; il détermine, dans une zone que nous ne connaissions pas au temps de Bugeaud, la répartition des tribus entre la France et le Maroc. Il est l'heureux résultat de l'entente qui suivit le règlement de l'affaire Pouzet et qui provoqua l'envoi d'une ambassade du sultan au président de la République. Rappelons brièvement les stipulations essentielles de cet acte diplomatique dont le texte n'a pas été publié. La France sera chargée de

1. Notamment lorsqu'on voulut négocier directement avec Bou-Amama, notre vieil ennemi. L'auteur de la brochure signée Sartay a montré avec force toute la valeur efficace de cette politique pour la soumission des tribus et la sécurité des frontières. (Sartay, *la Question du Maroc en 1901*. Oran, Imprimerie centrale, 1902.)

faire la police et de maintenir l'ordre dans le triangle compris entre l'oued Guir et l'oued Zousfana; les Doui-Menia qui ont signé avec la France, en 1870, le traité d'Oran que rien n'est venu rendre caduc, et les Oulad-Djerir, seront soumis à son autorité et le sultan s'engage à leur signifier qu'ils ne sont plus ses sujets; les ksour de la région auront le droit de se prononcer soit pour le Maroc, soit pour la France; deux commissaires français et deux commissaires marocains, autorisés à aller librement, les premiers à Oudjda et à Figuig, les seconds à Lalla-Marnia et à Djenien-bou-Reszg, seront chargés de régler sur place tous les litiges ou les incidents de frontière; le sultan aura le droit d'établir, dans la zone limitrophe, une force militaire dans des postes choisis d'un commun accord. Bien entendu, le traité de 1845, n'étant pas abrogé ni modifié dans ses clauses essentielles, le droit de suite réciproque subsistait : nous restions libres, si les Brâber devenaient trop gênants ou si l'autorité du sultan était impuissante à les contenir, d'aller les frapper jusqu'au Tafilelt ou de châtier, dans Figuig même, les ksouriens qui se rendraient complices de leurs méfaits. — Ces clauses témoignaient de la volonté réciproque des deux parties de vivre en paix et en bonne intelligence : restait à les appliquer dans leur lettre et surtout dans leur esprit. Cette mission fut confiée à une commission mixte, où le général Cauchemez représentait la France et Sidi-Mohammed-el-Guebbas le Maroc, et qui comptait, parmi ses seize membres, le capitaine Fariau, directeur des affaires indigènes à Oran et

M. Ronssin, consul de France, délégué par le ministère des affaires étrangères. D'importants détachements de la légion étrangère, des tirailleurs et des spahis, un goum nombreux, formaient aux commissaires une escorte dont la présence montrait qu'ils étaient en mesure d'imposer ce qu'ils préféraient obtenir sans contrainte. Cent cinquante-six soldats marocains étaient venus, par Marnia et Aïn-Sefra, pour tenir garnison à Figuig et servir d'escorte à l'*amel*.

Malheureusement, pendant l'hiver de 1901 à 1902, les attentats s'étaient multipliés dans la zone frontière ; le 19 janvier, le jour même où la commission arrivait à Aïn-Sefra, les capitaines Gratien et de Cressin, de la garnison de Duveyrier, s'étant aventurés sans escorte, au cours d'une promenade à cheval, dans une région très dangereuse, furent assassinés et dépouillés par les rôdeurs qui infestent la montagne. Le gouvernement marocain ni, à plus forte raison, Guebbas, ne pouvaient être rendus responsables de ce crime de quelques bandits ; mais l'émotion ne raisonne pas ; les partisans de la « manière forte » réclamèrent vengeance pour le double meurtre, s'indignèrent que l'on ne partît pas en campagne, et se plurent à prédire l'insuccès d'une œuvre de pacification qui commençait sous ces fâcheux auspices.

Consciente de travailler efficacement pour l'avenir, mais sans illusions sur la possibilité de supprimer immédiatement tout acte de brigandage dans une immense région hantée par toute sorte de réfugiés et de gens sans aveu, la commission se mit à la besogne. Le 10 février, elle pénétrait

dans les oasis de Figuig et établissait ses tentes au pied du ksar d'El-Maiz. Bou-Amama avait levé le camp depuis plusieurs semaines et s'était retiré à Aïn-Chaïr avec toute sa clientèle. L'accueil des indigènes fut ce qu'il ne pouvait manquer d'être envers des hommes aussi bien escortés ; la djemaâ de Zenaga offrit au représentant du sultan et aux Français une *diffa* solennelle, et, pendant six semaines, les commissaires purent travailler à loisir : la voie ferrée et la ligne télégraphique de Duveyrier à Beni-Ounif, c'est-à-dire à quelques kilomètres de Figuig, furent exécutées sous leurs yeux et inaugurées par eux ; on organisa l'autorité marocaine en confiant à l'*amel* du sultan les fonctions de commissaire prévues par le protocole du 20 juillet, et on régla les rapports des oasis avec le Maghzen. Lorsque la commission quitta Figuig, il ne restait plus qu'à affermir l'œuvre accomplie et à en assurer la durée en y renforçant à la fois l'autorité du sultan et l'influence de la France.

Les représentants de la France, pendant leur séjour dans les oasis, purent circuler sans péril à travers tous les ksour de Figuig, y compris Zenaga ; mais il leur était prescrit de n'y pénétrer qu'après avoir averti, soit l'*amel*, soit quelqu'un des personnages les plus respectés et les plus influents des oasis et qu'en compagnie de cavaliers d'escorte. Cette précaution, que l'on a voulu représenter comme humiliante, n'était que naturelle dans un pays musulman où, la veille encore, presque aucun chrétien n'était jamais entré. Il n'est pas nécessaire à la sécurité de la frontière

que les touristes se promènent dans l'enceinte de Zenaga et que l'agence Cook organise des excursions dans l'oasis ! Une seule fois, l'un des membres français de la commission, passant à Zenaga sans escorte, fut insulté, assailli à coups de pierres et resta en péril jusqu'à l'arrivée des cavaliers de l'*amel* ; la djemaâ responsable dut présenter, pour cet incident, de solennelles excuses. Comment s'étonner, d'ailleurs, que les Figuiguiens n'aient supporté qu'avec impatience la présence des étrangers ? Un indigène dit, un jour, à haute voix, en présence de quelques Français : « Si ce n'était pas pour obéir au sultan, vous ne boiriez pas l'eau de nos puits. » On a cité ce propos pour montrer que, sous une apparence de soumission, se cachait une hostilité implacable ; mais n'est-ce pas, pour le moment, tout ce que nous demandons, que les gens de Figuig nous supportent pour obéir au sultan, puisqu'en fait l'autorité du sultan ne peut être efficace que grâce à l'appui que nous lui prêtons ? C'est le cas de répéter le vieil axiome : *Oderint, dum metuant.* Les rapports de bonne amitié viendront plus tard, avec le chemin de fer et le développement des échanges commerciaux.

Le 5 mars, les commissaires se mirent en route pour Béchar et Kenadsa. Les djemaâ des ksour, mises en demeure d'opter entre la France et le Maroc, déclarèrent qu'elles entendaient rester indépendantes ; les chefs des Doui-Menia et des Oulad-Djerir firent la même réponse à Guebbas lorsqu'il leur signifia la volonté du sultan d'avoir à se soumettre à la France ou à quitter le pays. Seul, le marabout de Kenadsa, chef religieux très

influent dans toute la région du Béchar, plus éclairé ou plus prévoyant, fit bon accueil aux Français. Personne, d'ailleurs, n'avait espéré obtenir du premier coup la soumission des deux tribus ; il suffisait, pour le moment, que la volonté du sultan leur fût signifiée, de manière à donner un fondement de droit à notre action postérieure. D'après certains bruits, la commission, menacée par les Doui-Menia, aurait rétrogradé précipitamment ; Guebbas et les Marocains se seraient enfuis à franc étrier jusqu'à Figuig ; rien de tout cela n'est exact : le lendemain du jour où Guebbas eut fait, devant les chefs des tribus, lecture de la lettre du sultan, la commission, n'ayant plus rien à faire à Kenadsa, s'achemina tranquillement vers Beni-Ounif, en faisant un crochet vers le sud pour visiter de nouveaux ksour. Si le voyage de retour fut plus rapide que l'aller, c'est que la route était mieux connue et les étapes mieux repérées. Il n'y eut aucun acte d'hostilité ; pas un coup de fusil ne fut tiré durant tout le voyage ; l'escorte ne trouva pas l'occasion de donner libre cours à ses ardeurs belliqueuses.

Le passage de la commission franco-marocaine à Figuig, à Béchar et à Kenadsa n'était et ne pouvait être que le prélude de l'organisation nouvelle de la zone frontière ; son œuvre devait être complétée par une série de mesures locales destinées à assurer la police et à faciliter la pénétration commerciale réciproque. Il restait notamment à installer à Oudjda un commissaire, prévu par le protocole du 20 juillet. Les fruits de l'entente entre les deux puissances voisines ne pouvaien

être recueillis en un jour, ni dans le Sud-Oranais, ni au Maroc même ; mais l'opinion publique algérienne, mobile et impressionnable, fréquemment alarmée par les actes de brigandage de la frontière, peu sympathique aux négociations avec le représentant du sultan où elle s'obstinait à voir une humiliation, se hâta de proclamer l'échec de la commission ; les esprits aventureux, dans l'espoir de précipiter une rupture entre la France et le Maroc, partirent en campagne. La politique de coopération avait échoué, disait-on, puisque le sultan n'était pas en mesure d'imposer sa volonté à ses sujets récalcitrants ; et l'on oubliait, d'une part, qu'en dépit du droit de suite, nous ne saurions jamais poursuivre assez loin ni assez vite les tribus dissidentes pour les atteindre sans risquer de provoquer des complications diplomatiques ; et, d'autre part, l'on aurait dû réfléchir que l'inefficacité partielle de l'intervention du Maghzen ne pouvait que nous être avantageuse, puisque nous étions nous-mêmes délégués par lui pour suppléer à son impuissance et imposer sa volonté.

Au moment même où l'on se hâtait de proclamer l'insuccès de la politique suivie par M. Delcassé et M. Revoil, ceux-ci, persévérant dans leur méthode, mettaient à profit le séjour de Guebbas à Alger pour s'entendre avec lui sur les moyens à employer, avec une commune bonne volonté, pour « assurer les résultats » du protocole de Paris. Une série de nouveaux actes diplomatiques furent signés à Alger entre le gouverneur général et le représentant du sultan. Destinés en apparence à régler les conditions d'application du protocole de

1901, ils avaient en réalité une portée plus haute et plus complète; ils constituaient tout un programme de collaboration politique et économique entre la France et le Maroc. Apercevant, dans toute leur ampleur, les conséquences heureuses que pouvait produire la pratique, sur les frontières, d'une politique d'entente et de collaboration effective, pour le développement de l'influence française au Maroc, notre ministre à Tanger, M. Saint-René Taillandier, s'employa avec énergie et succès à faire apprécier au sultan les avantages que les nouveaux accords comportaient pour lui et il réussit à en obtenir la ratification.

La teneur des nouveaux « accords » a été tenue secrète; certaines stipulations étaient restées verbales; d'autres devaient être remaniées à mesure que l'application en montrerait le besoin. L'un des accords les plus importants, celui du 20 avril 1903, qui concerne les relations économiques des deux pays, a été publié, grâce à une indiscrétion, par le journal *l'Européen* [1]; on pourra, sous toutes réserves, recourir à son texte.

Si les stipulations précises de ces nouveaux accords n'ont pas été rendues publiques, l'esprit et les données générales en sont connus; nous essayerons d'en présenter un aperçu. — Les nouvelles conventions confirment implicitement le traité de 1845 en admettant que le sultan établisse à Figuig un *amel*, fonctionnaire plus directement

1. N° du 18 avril 1903.— Ce texte a été publié de nouveau, dans un article de la *Revue politique et parlementaire*, où M. Pène-Siefert a souteuu avec violence une opinion contraire à la nôtre (*La politique française au Maroc*, n° du 10 août 1903).

dépendant que le caïd, et en nommant de nouveau comme marocaines les tribus désignées dans la convention de Lalla-Marnia, dont les plus importantes fractions sont, d'ailleurs, depuis longtemps, établies en Algérie. Dans toute cette région, « le gouvernement français, en raison de son voisinage, prêtera son appui au gouvernement marocain ». Celui-ci, en échange, aidera le gouvernement français à établir « son autorité et la paix dans les régions du Sahara » ; c'est en vertu de cet article, élastique et vague, que déjà le point d'eau important de Tabelbalet, entre le Tafilelt et le Gourara, a pu être visité et occupé par la compagnie saharienne du capitaine Regnault. La France et le Maroc établiront chacun un poste militaire dans la région accidentée et infestée de brigands du Beni-Smir : en occupant soit El-Ardja, soit El-Attatich, non seulement nous pourrons maîtriser ce repaire de malandrins, mais encore nous tiendrons Figuig par le nord, comme nous la surveillons, au sud, par Beni-Ounif. Des « postes de garde permanents » seront établis le long de la frontière, tant du côté de l'Algérie que du côté du Maroc; ceux du Maroc seront à Oudjda, Saïdia, Aioum-sidi-Mellouk et Figuig. « En vue de développer les transactions commerciales », des marchés devront être établis le long de la frontière; les uns seront marocains, les autres algériens, les autres mixtes [1]. Dans chacun de ces marchés, les

1. Les marchés marocains seraient, d'après un projet qui n'a rien de définitif, établis à Cherraa (près de l'oued Kiss), Oudjda, Debdou, Aioum-sidi-Mellouk, Figuig, Kenadsa ; les marchés mix-

deux gouvernements désigneront un contrôleur pour représenter leurs intérêts et percevoir les droits et taxes. Entre la mer et Teniet-es-Sassi, c'est-à-dire dans la région où il existe une ligne frontière, des bureaux de perception permanents seront installés; mais, au sud de Teniet-es-Sassi, les deux gouvernements ayant constaté l'impossibilité d'établir des bureaux de douane réguliers, le gouvernement français se chargera de percevoir les droits fixés et d'évaluer chaque année la somme globale qui devra revenir au sultan du Maroc sur le produit des perceptions effectuées dans les marchés. Une convention commerciale annexe fixe le montant des droits qui devront être perçus au profit des deux pays.

On aperçoit facilement les avantages que nous pouvons trouver dans l'accord du 20 avril intégralement appliqué. La création des marchés, la collaboration permanente des forces militaires des deux Etats pour assurer la sécurité et faire la police de la région limitrophe, rendront fréquentes et pacifiques les relations entre les deux pays; en fait, c'est nous qui, peu à peu, deviendrons, économiquement et militairement, les maîtres dans toute la zone frontière, jusqu'à la Moulouya et à l'oued Guir. Sans violer le traité de 1845, nous nous trouverons peu à peu en avoir réparé les erreurs et comblé les lacunes, et nous obtiendrons enfin, avec le moins de frais possible, la sécurité de la région des marches.

tes, à Ras-el-Aïn (des Beni-Matar) et Beni-Onuif; les marchés français, à Aoudjeroud, Marnia, El-Aricha, Aïn-Sefra.

Ces divers avantages, la présence en Algérie d'un envoyé du sultan nous avait permis de les obtenir ; il restait à les faire passer dans la réalité pratique. C'est là que les difficultés allaient commencer ; et elles allaient venir non de la mauvaise volonté du Maghzen ou de ses délégués, mais d'Algérie, où la politique du gouverneur général trouvait des adversaires haut placés, et de France, où la timidité du gouvernement s'ajoutait à des défiances personnelles pour porter le conseil des ministres à ne pas suivre jusqu'au bout la méthode tracée par M. Revoil d'accord avec M. Delcassé. En même temps, des troubles, qui durent encore, commençaient parmi les tribus du *bled-es-siba* et immobilisaient les forces et l'activité du sultan, tandis que des intrigues de cour, encouragées sous main par des influences étrangères, travaillaient à ébranler le crédit de Guebbas. Les difficultés, cependant, grossissaient, et les attentats, de plus en plus fréquents tout le long de la frontière, appelaient une répression énergique que le gouverneur général comptait exercer d'accord avec le délégué du sultan et dont il demandait avec instances les moyens au gouvernement. Mais, partout, il se heurtait à une mauvaise volonté évidente, et chaque jour écoulé emportait l'occasion d'agir et avec elle l'espoir d'achever promptement l'entreprise commencée. Jusque dans les oasis sahariennes de l'extrême-sud, l'œuvre ébauchée, sous la direction du commandant Laperrine, par les raids si remarquables des lieutenants Cottenest et Guillo-Lohan, était brusquement interrompue, sans raisons sérieuses, au moment même où elle

allait aboutir, sans frais et sans coup férir, à la jonction de nos postes du Touât avec ceux du Niger et à la soumission complète du pays Touareg.

Cependant, la situation, dans la zone frontière, devenait intolérable; il n'était plus possible de ne pas intervenir pour exercer une action répressive énergique. Le gouverneur général obtint enfin l'autorisation de lancer deux petites colonnes, l'une dans le Béchar, l'autre dans le Beni-Smir. C'est sur ces entrefaites que M. Revoil fut réduit, dans les circonstances que l'on n'a pas oubliées et que nous n'avons pas à apprécier ici, à donner sa démission.

III

Les premières pensées du nouveau gouverneur général, M. Jonnart, furent pour le Sud-Oranais. Avant de quitter Paris, il se mit d'accord avec le gouvernement sur un programme d'action répressive comprenant le bombardement de Figuig et les deux colonnes du Béchar et du Beni-Smir. « Le bombardement de Zenaga, a déclaré le gouverneur lui-même, était décidé avant mon voyage dans l'Extrême-Sud [1]. » On se proposait évidemment, en frappant un coup retentissant, plus encore d'impressionner les imaginations algériennes et de calmer l'émotion publique, que de prévenir les attentats, car, si jaloux de leur indépendance et si rebelles à notre influence que soient les gens de Zenaga, l'on ne saurait cepen-

1. Déclaration de M. Jonnart, dans *le Matin* du 26 juillet 1903.

dant leur imputer toutes les attaques qui se produisent depuis Igli jusqu'à Marnia ; les ksouriens subissent la présence des nomades bien plutôt qu'ils ne la désirent, et il est à croire que même les agressions qu'eut à repousser l'énergique chef du bureau arabe de Beni-Ounif, le lieutenant Berriau, furent plus souvent le fait des nomades ou des malandrins réfugiés dans les oasis que des ksouriens eux-mêmes [1]. Mais il est légitime et nécessaire d'appliquer, dans ces régions, le principe de la responsabilité collective, sans lequel il n'est pas de police ni de répression possible.

Le bombardement décidé, le gouverneur se rendit à Beni-Ounif, avec le général O'Connor, commandant la division d'Oran, pour étudier sur place la situation ; franchissant un col, ils s'avancèrent, pour reconnaître les abords de l'oasis, avec une trentaine de spahis, tandis qu'une compagnie de la légion étrangère restait dissimulée dans la palmeraie. La tentation était trop forte : les gens de Zenaga n'y résistèrent pas et, croyant l'occasion propice, ils attaquèrent le gouverneur et sa suite. Le général O'Connor « avait en poche, depuis trois jours, l'ordre de bombarder Figuig » ; l'agression du col de la Juive ne modifia pas le plan arrêté ; elle ne fit que rendre plus manifeste la légitimité du châtiment qui, le 8 juin au matin, s'abattit comme une trombe sur les ksour de Figuig et tout spécialement sur Zenaga.

1. Voyez l'excellent article du comte Henry de Castries dans le *Journal des Débats* du 26 juin 1903.

Quelques jours après, la suite du programme s'accomplissait. Le 19 juin, bravant les ardeurs du soleil saharien, une colonne quittait Beni-Ounif, sous les ordres du colonel d'Eu, et, par Ben-Zireg, se rendait à Béchar ; de là, elle lançait en avant son goum, qui visitait Kenadsa et enlevait de vive force Bou-Maïs. Le 3 juillet, les troupes étaient de retour à Beni-Ounif ; le colonel avait recueilli la soumission d'une importante fraction des Doui-Menia et fait respecter, presque sans frais et sans autre perte que deux soldats indigènes, la puissance française dans tout le triangle de l'oued Guir et de la Zousfana. Mais, pas plus que la commission franco-marocaine de 1902 et que l'escorte qui l'accompagnait, elle n'avait pu rejoindre les dissidents. En même temps une autre colonne, partie de Mecheria, sous les ordres du colonel Pierron, parcourait les environs du Chott-Tigri et le massif du Beni-Smir, et, dit le communiqué officiel, « purgeait de malfaiteurs la région située entre Mecheria et Figuig ».

Le bombardement de Zenaga produisit, dans le public français et, plus encore, parmi les Algériens, une très vive satisfaction. Volontiers simpliste, la crédulité populaire rejetait sur Figuig, dont le nom seul lui est familier, tous les péchés des nomades : enfin, puisqu'elle était bombardée et avait fait sa soumission, on n'allait plus en entendre parler ! Moins optimiste, le communiqué officiel insinuait prudemment que « des vols et des agressions isolées pourront encore se produire sur cette immense frontière ». Et, de fait, deux jours après le bombardement, un troupeau de

moutons était enlevé et le berger tué ; le 29 juillet, un spahi était blessé, près de la ligne du chemin de fer, à Hadjerat M'Guil, par un parti d'Oulad-Djerir. Le 16 juillet une *harka* de Brâber attaquait un convoi et enlevait des chameaux, qui lui étaient repris le lendemain par les méharistes du capitaine Regnault. Le 19 août, l'affaire était plus grave: une *harka* très nombreuse (près de 4 000 combattants), composée surtout de Brâber et commandée par un chérif du Tafilelt, Mouley-Amar, venait se briser, devant le poste de Taghit. contre l'énergique résistance du capitaine de Susbielle et de sa petite garnison. Enfin, le 2 septembre, c'était la terrible surprise d'El-Moungar, par une bande nombreuse, la mort du capitaine Vauchez, du lieutenant Selchauhansen et d'une bonne partie de leur troupe. Ces incidents tragiques venaient démontrer cruellement la nécessité de prendre, dans le Sud-Oranais, des mesures énergiques de répression et de défense. Ces derniers combats se sont passés très loin au sud de Figuig ; mais le public ne distingue guère entre ces noms barbares, et l'inquiétude a reparu. Croire que le bombardement de Figuig préviendrait le retour des attentats des nomades, était une illusion presque aussi forte que d'espérer mettre fin aux exploits des « apaches du Sébasto » en faisant caracoler, dans les rues de Paris, un escadron de la garde républicaine ! Il serait imprudent de compter même sur la tranquillité de Figuig : « Nos officiers de la garnison de Beni-Ounif vont s'y promener maintenant la canne à la main », a déclaré M. Jonnart ; le général Cauchemez et ses compagnons s'y sont,

eux aussi, « promenés » avant la canonnade du 8 juin et cependant l'attentat du 31 mai s'est produit. Notre tâche, dans les marches algéro-marocaines, n'est pas achevée et ceux qui avaient tout espéré de la force ont quelque sujet d'être déçus ; le bombardement et les deux expéditions qui l'ont suivi ont produit un bon effet ; mais il reste à faire toute l'œuvre d'organisation, à soumettre les dissidents et à préparer la paix par le développement des relations commerciales. On n'y réussira qu'en continuant à pratiquer la politique d'entente avec le gouvernement marocain et en exécutant avec patience et ténacité « les accords » de 1903.

Hâtons-nous de dire que cette méthode, M. Jonnart, d'accord avec le gouvernement, l'a finalement adoptée. Mais on put croire tout d'abord que l'arrivée d'un nouveau gouverneur et la fièvre belliqueuse que le bruit du canon de Figuig a provoquée pendant quelques jours, allaient être le signal d'un changement d'orientation de notre politique. Les adversaires algériens de l'entente avec le Maroc, ceux qui attendent tout de la force, manifestaient bruyamment leur satisfaction. *L'Écho d'Oran*, parlant de l'agression des gens de Zenaga contre M. Jonnart, l'appelait « l'incident libérateur » qui mettrait fin à « une politique néfaste » ; et, dans un article violent, il demandait « s'il n'était pas temps de renvoyer d'où ils viennent ces négociateurs du sultan de Fez, — et non du Maroc qui ne lui appartient pas, — qui viennent de nous démontrer jusqu'à quel point ils sont dépourvus d'autorité sur les tribus qui

nous avoisinent ». L'attitude du gouverneur général lui-même ne laissait pas que d'encourager ces tendances : lorsque, après l'attentat du 31 mai, Mohammed-el-Guebbas vint à Saïda, au nom du sultan, pour exprimer à M. Jonnart les vifs regrets que lui causait la conduite des gens de Zenaga, il ne fut même pas reçu. Personne n'ignorait, cependant, avant le bombardement, qu'il s'agissait, comme le président du conseil l'avait déclaré, le 4 juin, à la tribune « d'une opération de police », que nous n'occuperions pas Figuig et que nous nous contenterions « d'exercer des représailles contre des bandits et des pillards, dans la limite des traités et conventions que nous avons signés avec le Maroc ». Puisque nous étions résolus à ne pas établir notre autorité directe à Figuig, il eût été tout naturel de nous servir de l'*amel* et de Guebbas lui-même pour établir, sous le contrôle et avec l'appui de la France, l'autorité du sultan dans les oasis. Ainsi, même nos pires adversaires n'auraient pas pu présenter le bombardement comme un acte d'hostilité contre le Maroc. Au lieu de cela, non seulement Guebbas ne fut pas invité à venir à Beni-Ounif, mais le général O'Connor, dans l'allocution, très mâle et très ferme, qu'il adressa aux représentants des Djemaâ, crut devoir ajouter :

Des gens malintentionnés vous ont dit que la France vous punissait parce que beaucoup d'entre vous s'étaient déclarés pour le prétendant et contre le sultan Abd-el-Aziz. C'est faux; ils vous ont trompés.

Jamais la France ne fait acte de parti en intervenant

En même temps, les soldats marocains amenés à Oran, par le capitaine de Thézillat, pour aller tenir garnison à Figuig, étaient privés de leur chef et laissés à Oran où ils étaient en butte à toute sorte de moqueries et d'insultes de la part des habitants et des soldats de la garnison : les journaux réclamaient qu'on les renvoyât chez eux. Ces cent cinquante hommes, il faut l'avouer, presque tous trop vieux ou trop jeunes, mal vêtus, à peine armés, n'avaient pas l'air très martial, et l'on augurait qu'ils seraient incapables de maintenir l'ordre à Figuig. Mais, puisqu'ils devaient être commandés par des cadres français, rien n'eût été plus facile que d'y faire entrer quelques-uns de nos braves tirailleurs, musulmans comme eux, et de chercher des recrues parmi ces nombreux Marocains qui viennent, chaque été, louer leurs bras dans la province d'Oran. C'est d'ailleurs la solution à laquelle nous verrons que l'on a été, à la fin, obligé de recourir.

Ces incidents, l'affront que l'on avait paru faire à Mohammed-el-Guebbas et surtout les paroles du général O'Connor qui pouvaient laisser croire que la France reconnaissait l'indépendance de Figuig et tenait la balance égale entre Mouley-Abd-el-Aziz et le Rogui, eurent, dans l'entourage du sultan, un profond retentissement. Les ennemis de Guebbas ne se firent pas faute de commenter et d'amplifier ces nouvelles pour compromettre le crédit de leur rival et ruiner

chez ses voisins ; de même, les Djemaâ de vos ksour conservent toutes leurs libertés et toute leur autorité.

l'influence française. En même temps, les agents officieux des puissances européennes s'efforçaient de dénaturer l'affaire de Zenaga et représentaient le bombardement comme un acte d'hostilité contre le Maroc. Toute la politique que nous suivions à Tanger, depuis plusieurs années, et dont nous attendions les meilleurs fruits, allait se trouver compromise. Le ministre de France à Tanger se fit, sans doute, auprès de son département, l'écho alarmé des inquiétudes de nos amis et des menées de nos adversaires, car, brusquement, le ton et le langage des représentants du gouvernement français redevinrent ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être. Le gouverneur général était allé, dès le 9 juin, à Alger, faire une visite à Guebbas ; « M. Jonnart, disait le télégramme officiel, a remercié Mohammed-el-Guebbas de la démarche que le représentant du Maroc a faite auprès de lui, à Saïda, le lendemain de l'attentat de Zenaga, pour lui exprimer les vifs regrets du sultan. » Depuis lors, toute hésitation a disparu de notre politique ; l'unité de vues est pleinement rétablie entre Paris, Alger et Tanger[1]. Le 26 juillet, M. Jonnart, à Paris, déclarait à un journaliste que « les instructions générales du gouvernement sont d'assurer, dans la mesure du possible, l'exécution des arrangements pris avec le Maroc et de développer nos relations amicales pour poursuivre notre pénétration économique dans ce pays ». Les

1. Sur cette question de tactique politique, voyez les articles de M. Edmond Doutté (*Les deux politiques; — La réforme franco-musulmane du Maroc*) dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* d'octobre et de novembre 1903.

actes sont d'accord avec les paroles : on a pu le voir quand les troupes marocaines, débarquées à Nemours, se sont rendues à Oudjda pour reprendre la ville sur les partisans de Bou-Hamara. Tous ceux que préoccupe avant tout le développement de l'influence française au Maroc ont vu avec satisfaction cette preuve nouvelle de la bonne entente des deux gouvernements; mais elle a causé une vive indignation à M. Trouin, député, qui a écrit à M. Delcassé pour brandir sur sa tête les foudres de l'interpellation et qui a rempli de ses plaintes les colonnes du *Temps*, où, d'ailleurs, ses arguments ont été réfutés avec tant de vigueur que nous n'aurions même pas fait mention des colères de M. Trouin, s'il n'était malheureusement avéré qu'il est l'écho d'un certain nombre de ses électeurs de la province d'Oran.

Un pareil état d'esprit, qui serait incompréhensible en France, est, nous l'avons déjà montré, explicable en Algérie, chez ceux qui, trop rapprochés des événements, n'en peuvent apercevoir que l'un des aspects. Par bonheur, cette opinion ne saurait prévaloir contre l'unanime volonté des hommes qui ont la responsabilité de diriger notre politique à l'heure grave où les destinées du Maroc traversent une crise décisive ; mais le mécontentement d'une partie de l'opinion algérienne est une raison de plus pour que l'on se hâte de donner aux accords de 1903 la sanction des résultats. La période de réalisation commence.

La politique de collaboration avec le Maghzen qui peut seule nous conduire à une situation de

fait qui établira définitivement notre suprématie au Maroc, devait nécessairement trouver, dans l'état troublé du Maghreb septentrional et dans les insuccès partiels du sultan, des circonstances favorables, bien loin d'en être entravée, comme on l'entend parfois dire. Une insurrection, que le sultan n'est pas assez fort pour étouffer, et qui, elle-même, n'est pas assez forte pour le détrôner, ne saurait manquer d'offrir, à une intervention pacifique de la France, des occasions qu'il serait impolitique de laisser passer. Déjà, au mois de juillet 1903, le sultan a accepté, et même demandé, le concours de la mission militaire française pour organiser son armée ; l'entente s'est faite sur ce point, par un échange de lettres, entre Ben-Sliman et M. Saint-René Taillandier. Aussitôt une « section frontière de la mission militaire française » a été créée ; elle devra organiser les troupes chérifiennes dans les trois garnisons frontières d'Oudjda, Figuig et Aoudjeroud. Déjà au mois d'août, le capitaine Larras, membre de l'ancienne mission militaire, rompu, par un long séjour auprès du sultan, à la vie et aux habitudes marocaines, s'est rendu à Oudjda, où campe la majeure partie des troupes chérifiennes coupées de Fez par l'insurrection, et, secondé par le capitaine Martin, le lieutenant Mougin et des sous-officiers indigènes empruntés à nos régiments de tirailleurs, il a commencé l'organisation des contingents que commande le caïd Roukina et la création d'un noyau résistant de troupes disciplinées. Bien qu'elle ne soit qu'à ses débuts, la tentative était intéressante à signaler, parce qu'elle fixe la méthode et montre la

voie à suivre. Le jour où le sultan devra la conservation et l'affermissement de son autorité à des soldats commandés et formés par des officiers français, notre politique aura fait un grand pas, elle aura obtenu un avantage décisif. Mais, pour excellente qu'elle soit, la méthode n'en demande pas moins à être appliquée avec précaution et ménagements. Il faut aider le sultan à « sauver la face » vis-à-vis de ses sujets et de son entourage ; il nous suffira, pour cela, d'utiliser surtout les services de nos cadres indigènes d'Algérie commandés par un petit nombre d'officiers français ; avec un sultan qui a soulevé contre lui, par ses amusements européens, le mécontentement de ses sujets, et au moment où son favori El-Menebhi, qui avait entraîné son maître sur cette pente dangereuse, vient d'être disgracié, il est plus que jamais nécessaire que nous agissions avec prudence et que nous ne compromettions pas les résultats que nous a déjà donnés et que nous donnera encore la politique que nous suivons. Pas d'argent sans nous, pas d'armée sans nous, tel est, en deux mots, le programme qui nous conduira au but : la France prépondérante dans un Maroc indépendant.

La même politique nous aidera, peu à peu, à obtenir la pacification complète du Sud et la tranquillité de la zone frontière. Il est nécessaire d'abord d'achever l'organisation des « territoires du Sud » ; de créer au moins une nouvelle compagnie de tirailleurs sahariens à Beni-Abbès, et d'organiser, avec les tribus soumises, des maghzen comme celui que le capitaine de Susbielle a formé,

à Taghit, avec les Doui-Menia ralliés. La ligne de communication et de ravitaillement, qui suit la vallée de la Zousfana, entre Beni-Ounif et Igli, est trop exposée : les combats de Taghit et d'El-Moungar ont achevé de le démontrer. Il est nécessaire de séparer au plus vite la ligne de communication et la ligne de protection et de reporter celle-ci plus à l'ouest, sur les crêtes du djebel Béchar. L'occupation de tout le triangle compris entre l'oued Guir et l'oued Zousfana, par une force mobile composée surtout de troupes indigènes, est indispensable à la sécurité des régions du Sud [1]. C'est la tâche qui, incombe, tout d'abord, à l'officier éminent qui, au Tonkin et à Madagascar, a su combiner, avec tant de bonheur, la répression et la protection pour aboutir rapidement à la pacification, le général Lyautey. Le prolongement du chemin de fer de Beni-Ounif jusqu'à Ben-Zireg et Kenadsa l'aidera à asseoir l'influence française dans la région du Béchar et à prévenir, autant qu'il est possible, le retour des incidents déplorables qui se sont produits l'été dernier.

Quant à la police de la région frontière, entre Figuig et la mer, l'installation de garnisons marocaines avec officiers et instructeurs français, l'occupation permanente d'un poste dans le Beni-Smir, serviront à l'assurer, tandis que l'ouverture de nombreux marchés développera les échanges et fera peu à peu naître, chez les indigènes, une confiance dont nous n'aurons qu'à recueillir les fruits.

1. Cf. l'article cité, dans *la Revue de Paris* du 15 octobre 1903.

L'organisation et la pacification des marches de l'Algérie, du côté du Maroc, ne sauraient être l'œuvre d'un jour ; la patience est la vertu qu'il faut souhaiter à ceux qui, avec un dévouement dont il convient de leur être reconnaissant, se vouent à cette tâche ingrate. Au bord de la mer ou dans les déserts de sable, ce n'est qu'au prix de longs efforts que l'on parvient à dompter l'envahissante mobilité des dunes ; ce n'est pas non plus en un jour, — fût-ce un jour de bombardement ! — ce n'est pas même en un an que nous réussirons à mettre de l'ordre dans les tribus de la frontière, à ramener tous les dissidents, à régulariser les courses des nomades, à tarir les sources d'où s'élancent, pour le pillage, les *djich* et les *rezzou*, et à faire, de ceux qui détroussaient les convois, ceux qui les défendront. N'espérons même pas détruire les derniers pillards : si loin que nous les pourchassions dans l'ouest, en vertu du droit de suite, nous n'irons jamais assez avant, tant que nous ne nous servirons pas de l'autorité du sultan, pour qu'ils ne puissent s'abriter derrière ce qui restera du Maroc indépendant ; quand les Doui-Menia et les Oulad-Djerir auront tous accepté la domination française, quand les brigands de la veille seront devenus les gendarmes du lendemain, nous nous trouverons en contact avec les Beni-Guil et les Amour, et, plus loin, avec les hommes du Tafilelt et, par delà les cimes neigeuses de l'Atlas, avec ces nombreuses tribus berbères qui n'ont jamais subi aucun joug et d'où partent ces redoutables *harka* dont l'attaque a été parfois si meurtrière à nos postes ; toujours, à la périphérie de

la zone organisée, nous retrouverons la masse inorganique des tribus indépendantes, avec leurs instincts farouches, leur haine de tout ce qui est étranger, leur horreur de tout ce qui est nouveau. Mais, en exerçant ainsi, peu à peu, dans les marches algéro-marocaines, l'influence pacifiante de notre sentiment de la justice, de notre puissance militaire et de notre activité commerciale, nous prouverons au sultan la valeur bienfaisante de notre amitié, nous lui montrerons par quels procédés et pour quel objet s'exerce l'action de la France. Et lorsque nous aurons mis la paix sur nos frontières, en organisant nos tribus et en aidant le Maghzen à dompter les siennes, il se trouvera que nous aurons, sans qu'on y prenne garde, échantillonné le protectorat, et rempli la fonction que l'histoire et la nature destinent à la France, de civiliser le Maroc et de l'éveiller de la léthargie où l'islam endort ses énergies et ses richesses.

Ce doit être là, redisons-le encore en terminant, le but essentiel, unique, de notre politique dans l'Afrique du Nord. La question de Figuig n'est rien, mais l'avenir du Maroc est pour nous d'un intérêt capital. Le jour où l'autorité du Maghzen s'exercera, sous le contrôle et sous la haute suprématie de la France, nous aurons, du même coup, réglé, ou plutôt supprimé la question de Figuig ; la frontière oranaise sera aussi tranquille que l'est aujourd'hui celle de la province de Constantine, du côté de la Tunisie. On peut agiter et retourner sous tous ses aspects la question de Figuig et des frontières franco-marocaines, elle ne comporte,

par elle-même, aucune solution définitive, qui ne laisse place à aucun aléa, à aucune insécurité ; elle reste dépendante du sort que l'avenir réserve au Maroc. Elle ne cessera d'être gênante que le jour où elle cessera d'être, c'est-à-dire le jour où l'influence, sinon la domination française, aura atteint, dans l'Afrique du Nord, sa borne naturelle, l'Atlantique.

CHAPITRE VII

LA TRIPOLITAINE

I. — La Méditerranée et le Sahara. — Tripoli : la ville et l'oasis. — La garnison turque. — Les côtes.

II. — La Cyrénaïque. — Le plateau de Barka. — Benghazi. — Position avantageuse de la Cyrénaïque : baies de Bomba et de Tobrouk.

III. — Le désert et ses routes. — Le Fezzan. — De Tripoli à Kouka. — Rhadamès. — Rhât. — Intérêts français à Rhadamès et à Rhât. — Zinder et les Touareg. — Le commerce transsaharien : sa décadence, son avenir.

IV. — Les Italiens et la Tripolitaine. — L'impérialisme traditionnel et la politique d'expansion dans la Méditerranée. — Intérêts italiens en Tripolitaine : lignes de navigation, commerce.

V. — Déclaration de MM. Delcassé et Prinetti ; leur portée. — Abstention de l'Italie : la Tripolitaine n'est pas une terre sans maître. — L'armée turque. — L'Allemagne, l'Angleterre et les visées italiennes en Tripolitaine. — Les Anglais à Tobrouk. — Danger qui résulterait, pour la France et pour sa bonne entente avec l'Italie, de l'établissement des Italiens à Tripoli. — Non-équivalence des concessions italiennes au Maroc. — Conséquences de la politique de M. Delcassé en Afrique : l'affaire de Bilma. — Conséquences en Orient : la question du Protectorat. — Conclusion.

Sur tout le pourtour de la Méditerranée, l'islam, lentement, recule devant l'offensive des peuples chrétiens ; il refait, pas à pas, en sens inverse, la route que les Arabes, au temps des premiers khalifes, ont franchie d'un seul élan,

dans l'ivresse de leur foi, au galop frénétique de leurs chevaux. C'est, depuis un siècle, le fait qui domine l'histoire de la grande mer Intérieure. L'Algérie et la Tunisie devenues françaises, l'Égypte occupée par les Anglais, seuls, sur la côte africaine, le Maroc et la Tripolitaine restent encore les citadelles inviolées de l'islamisme. Sommes-nous à la veille de voir surgir une « question tripolitaine », comme il y a une « question marocaine » ? Pressée de trouver, dans le monde africain déjà partagé, une terre de colonisation et d'expansion économique, l'Italie a jeté les yeux sur ces côtes, où les deux Syrtes creusent, en face de l'Adriatique, leur double sinuosité ; elle les a, pour ainsi dire, marquées pour être, lors d'une dislocation, toujours possible quoique toujours reculée, de l'empire ottoman, sa part d'héritage. Si médiocres que puissent être la valeur économique intrinsèque et l'importance politique de la Tripolitaine, le maintien, dans la Méditerranée, de l'équilibre actuel des forces, en dépend en quelque mesure, et rien de ce qui se passe dans ce bassin, où tant d'intérêts et d'ambitions s'entre-croisent, ne saurait nous laisser indifférents. D'autre part, la Tripolitaine, si elle est méditerranéenne par ses côtes, est aussi saharienne, et même, par les routes qui en partent, presque soudanaise, et, par là encore, elle confine à notre empire colonial. — Ce qu'est la Tripolitaine, ce qu'elle vaut par elle-même, par sa position dans la Méditerranée et au seuil du continent noir ; comment se présente la « question tripolitaine » et dans quelle mesure elle intéresse notre situation de puissance afri-

caine, c'est ce qu'il peut sembler, actuellement, utile de rechercher.

I

S'il est vrai, comme de savants géographes le pensent, que l'un des grands cataclysmes qui, dans les temps très lointains, ont remanié la face de la terre, en creusant la dépression de la Méditerranée, ait bouleversé du même coup les conditions atmosphériques de l'Afrique du Nord et engendré la sécheresse et la désolation sahariennes il faut reconnaître que la mer Intérieure est elle-même punie de ce « gigantesque méfait [1] ». Le désert vient plonger jusque dans les flots ses sables brûlants et frapper de stérilité de longues étendues de côtes ; parfois aussi, du fond des *areg* [2] lointains, des souffles étouffants s'élèvent et, attirés vers le nord, s'abattent sur les eaux et, sur les plages de la Méditerranée ; c'est le simoun, c'est le khamsyn, c'est, sous les divers noms que lui prête l'effroi des peuples riverains, le vent du désert, qui trouble de ses poussières impalpables l'azur limpide du ciel, aspire la sève des plantes, brise l'énergie des hommes.

Il me souvient d'avoir eu, un matin, en naviguant entre Malte et Syracuse, l'angoissante im-

1. Voyez le livre, devenu classique, de M. H. Schirmer, *le Sahara* (Hachette).

2. *Erg*, au pluriel *areg*, désigne les grands espaces couverts de dunes de sable. La *hamada*, au contraire, est le désert pierreux.

pression du voisinage tout proche de cette désolation, le sentiment très vif de cette menace perpétuelle du Sahara à la Méditerranée. Le soleil était déjà haut sur l'horizon, mais ses rayons ne parvenaient pas à percer les nuages qui couraient vers le nord et où passaient comme des reflets d'un lointain incendie. Le ciel, la mer, les coteaux de la Sicile, apparaissaient noyés dans une sorte de brume rougeâtre ; l'air était suffocant, la chaleur lourde, et, malgré la faiblesse de la brise, une houle, que l'on sentait venue de très loin, balançait le bateau. Il pleuvait, non pas de l'eau, mais des gouttes de boue qui marbraient le pont de taches sanguinolentes. La direction du vent, et, en y regardant de près, la composition de cette boue, toute chargée de minuscules grains de sable, mettaient hors de cause l'Etna, que le voisinage nous avait d'abord fait accuser ; ce n'était pas le volcan, c'était le Sahara qui révélait sa présence et qui, par la large échancrure des Syrtes, envoyait jusqu'à la Sicile, soulevés dans les airs par quelque lointaine tornade, les sables de ses dunes. Toute la journée, le ciel resta rouge et triste, et il continua de tomber, de temps à autre, de ces étranges gouttes. Les journaux nous apprirent ensuite que les observatoires avaient signalé jusqu'en Allemagne le vol de ces nuages et la chute de cette pluie de sang. C'était bien, en effet, ce phénomène, si redouté dans l'antiquité et au moyen âge, auquel nous venions d'assister ; et, si nous savions qu'il n'y avait là ni un miracle, ni l'annonce de quelque effroyable catastrophe, cette brusque apparition du Sahara, en face des plus verdoyants rivages du

monde méditerranéen, n'en était pas moins saisissante ; elle évoquait devant nos yeux l'éternel conflit des éléments de destruction et des forces de vie, et l'évolution fatale qui, à la fin des temps, sur notre globe desséché et glacé, amènera le triomphe des puissances de la mort.

La Tripolitaine est précisément, sur la côte septentrionale de l'Afrique, la région où les étendues arides du grand désert sont en contact immédiat avec les flots de la Méditerranée, où, pour emprunter une expression à la géométrie, la Méditerranée et le Sahara sont tangents l'un à l'autre, tandis que partout ailleurs la nature a interposé entre eux un écran bienfaisant de hautes montagnes et de larges plateaux. C'est l'Atlas qui donne aux pays du Maghreb leur aspect riant et leur heureuse fécondité ; c'est lui qui repousse les assauts du désert et attire les pluies vivifiantes ; mais il n'étend pas sa protection sur toute l'Afrique du Nord ; au cap Carthage et au cap Bon, il plonge sous les flots pour aller rejoindre Malte et la Sicile, et la côte, brusquement déviée vers le sud, se creuse en un immense golfe, terminé par un double cul-de-sac, les deux Syrtes. De ce golfe, la Tunisie occupe la côte ouest, et le plateau de Barka, l'ancienne Cyrénaïque, la côte est; au fond, s'étend la rive déserte et brûlée de la Tripolitaine, où, sauf en de rares oasis, aucune zone de végétation ne s'interpose entre la stérilité des sables et la stérilité des eaux marines. La Tripolitaine est donc, avant tout, saharienne : c'est là son caractère géographique dominant. De tout l'immense terri-

toire qui obéit au sultan de Constantinople, le désert inhabité occupe la partie de beaucoup la plus grande. Quelques plaines d'alfa, comparables à celles de l'Oranie, couvrent les premières terrasses des plateaux ; de belles oasis, les unes au bord de la mer, les autres perdues dans l'intérieur des terres, comme celles du Fezzan, de Rhadamès, de Rhât, jalonnent les pistes du désert Libyque. La Cyrénaïque, avec ses sources et ses cultures verdoyantes, se rapproche davantage des pays méditerranéens, de la Sicile et de la Grèce, par qui jadis elle fut colonisée ; elle mérite d'être décrite à part.

Dans l'Afrique massive, ce double golfe des Syrtes, si peu accentué soit-il, était un point d'où l'on pouvait tenter de pénétrer l'énorme continent; il était comme une fenêtre ouverte sur le monde saharien et même, au delà, jusque sur le Soudan et le centre mystérieux de la grande terre inconnue. C'est pourquoi ses côtes inhospitalières ont toujours vu s'élever quelque ville relativement importante et pourquoi elles ont attiré l'attention des peuples méditerranéens. Ainsi, la Tripolitaine a une valeur intrinsèque et une valeur de relation; nous l'étudierons successivement à ce double point de vue.

Un port levantin dans une oasis saharienne, telle est Tripoli. L'antique Tarabolos-el-Rharb, Tripoli de l'Occident, s'est élevée là parce qu'elle y trouvait les belles eaux des puits de Méchya, et elle a prospéré parce qu'elle est devenue à la fois un port de mer, en rapport avec le monde méditerranéen, et un port du désert, en relation par

caravanes avec les lointains royaumes du Soudan. Toute la Tripolitaine se résume, pour qui arrive d'Europe, dans la seule ville de Tripoli.

Se détachant, toute blanche, sur le fond vert sombre des palmeraies, ceinturée d'ocre par ses vieux remparts, Tripoli, avec ses sept minarets, sveltes et minces comme des aiguilles, et les mâts de pavillon des consulats dominant l'entassement des toits plats et des terrasses, a la physionomie générale de toutes les villes de l'Orient musulman et du Maghreb. La baie, assez profonde, mais peu sûre, n'a été améliorée par aucun travail d'art; une langue de terre, qui s'avance à l'ouest, forme une jetée naturelle et protège une rade en forme de croissant; elle porte des fortifications anciennes et se termine par un fort moderne. L'énorme château des anciens pachas Karamanlis fait face à cette digue et ferme la rade vers l'est. La ville — avec ses *souks* si animés, avec son arc de triomphe romain dédié à Marc-Aurèle et à Lucius Verus, étrange souvenir classique, à moitié enfoui dans le sable, et qui détonne au milieu du grouillement d'un marché d'Orient, avec ses rues étroites où les maisons se touchent par le haut, avec son ghetto sordide — est resserrée jusqu'à étouffer entre ses vieilles murailles croulantes, qui dominent la mer et séparent la cité des jardins. L'activité commerciale est concentrée dans les boutiques des *souks* : là viennent s'entasser les produits du Soudan, les dattes du désert, pêle-mêle avec les articles indigènes et les importations d'Europe. Le *souk* des plumes, où sont apprêtées, triées et vendues les dépouilles des autruches du Soudan,

est le plus pittoresque. D'autres boutiques travaillent et débitent ces cuirs ouvragés, décorés d'arabesques, qui ont été de tout temps la spécialité de l'industrie mauresque. Voici les ivoires du Soudan, les peaux de chèvres et de moutons, les tapis que tissent et vendent des Tunisiens de l'île de Djerba. La fameuse poudre d'or, que l'on ne manque guère de citer parmi les articles du commerce saharien, comme si les chameaux l'apportaient à pleines charges, n'arrive à Tripoli qu'en quantités très faibles et chaque année décroissantes. La vente des esclaves noirs ne se pratique plus au grand jour, mais, sous les ombrages épais de quelque jardin des faubourgs, les trafiquants de chair humaine exposent leur marchandise. Le bazar de Tripoli est une sorte de Babel où l'on rencontre des échantillons de toutes les races de la Méditerranée et de tous les peuples de l'Afrique du Nord et du Soudan : chrétiens de toutes les nations européennes; fonctionnaires et soldats turcs; Maures et Kourouglis, issus du mélange des Ottomans avec les indigènes; Arabes des tribus nomades; Berbères du Djebel Nefousa et des villages troglodytes; Djerbis habiles au négoce; juifs de Tunisie, du Maroc et du Levant, reconnaissables à leurs costumes et maîtres de presque tout le grand commerce; gens du Fezzan, croisés de sang noir; Touareg de Rhadamès et de Rhât; caravaniers et chameliers des lointaines tribus du désert; nègres du Bornou, du Ouadaï ou du Baghirmi; esclaves venus des régions du Tchad, du Chari et de la Bénoué et jusque des profondeurs immenses de l'Afrique tropicale. La population

sédentaire est d'environ 30000 individus, dont 4000 chrétiens, la plupart Maltais ou Italiens, vivant, les premiers surtout, dans une curieuse promiscuité avec les indigènes, partageant leur vie et s'enrichissant à leurs dépens. Tout ce monde se coudoie, trafique, s'agite sous l'œil débonnaire des fonctionnaires, de la police et des soldats du sultan [1].

Tout autour des murailles de la vieille cité s'étend, vers l'ouest et vers le sud, la florissante oasis de Méchya. Une riche nappe d'eau souterraine permet de suppléer à l'extrême rareté des pluies et d'irriguer de magnifiques jardins où pousse toute une forêt de palmiers et d'arbres fruitiers. L'oasis s'étend sur plus de 8 kilomètres le long de la mer et sur 2 à 3 kilomètres de largeur; il n'en est guère de plus riante et de plus féconde dans tout le Sahara; elle le doit à l'industrie des nègres, soudanais d'origine et descendants d'esclaves, qui, sans se lasser jamais, font monter l'eau du fond des puits et la font glisser dans le lacis compliqué des canaux et des rigoles d'arrosage [2]. Tous les arbres à fruits de la zone méditerranéenne, orangers, citronniers, figuiers, pêchers, grenadiers, caroubiers, abricotiers, pruniers s'entrelacent en un véritable bois

1. On trouvera, dans la *Nouvelle Revue* du 15 août 1898, une description pittoresque et animée de Tripoli, due à la plume brillante de mon regretté ami Marius Idoux, professeur au lycée de Tunis, enlevé à trente et un ans, au moment où il commençait à peine à donner sa mesure.

2. Sur les procédés d'arrosage, sur le régime des eaux et les formes de la propriété dans les régions désertiques de l'Afrique du Nord, voyez le livre de M. Jean Brunhes : *l'Irrigation* (Carré et Naud, in-8° illustré).

que dominent les fûts élancés et sveltes de plus d'un million de palmiers; sous leur ombre poussent les légumes d'Europe et mûrissent des champs de blé, d'orge, de maïs, de sorgho. Les cabanes des noirs se cachent sous le feuillage; les Européens y habitent de charmantes et fraîches villas; les fonctionnaires et les officiers turcs dissimulent, sous le discret abri des palmiers et des orangers, leurs sérails, où, parmi les roses et les jasmins, s'ébattent les belles filles de la Circassie ou de Galata.

Toute une ville de toile et de bois échelonne ses baraques croulantes et ses tentes délabrées à côté de la ville de pierre : ce sont les camps turcs, où des milliers de soldats attendent, sans se plaindre, que le sultan soit assez riche pour leur faire bâtir des casernes. Fantassins, cavaliers, artilleurs, presque tout le corps d'armée ottoman de la Tripolitaine est concentré là ou dans les environs; il ne détache que quelques bataillons au Fezzan, à Rhadamès, à Rhât, vers la frontière tunisienne et en Cyrénaïque. Les soldats, à peine nourris, vêtus souvent de guenilles et rarement payés, n'ont pas, à première vue, un aspect très martial ni une mine très fière; les garnisons tripolitaines sont redoutées des officiers et réservées à ceux qui encourent la disgrâce du Maître; mais, si les uniformes sont rapiécés et les ceinturons rattachés avec des ficelles, les fusils sont bons et les canons modernes; et surtout, il y a, chez le Turc, l'instinct du soldat, la tradition militaire. Ces hommes, qui se livrent à toute sorte de métiers pour augmenter leur maigre pitance, ont cependant cette

vertu militaire essentielle sans laquelle il n'est pas d'armée : ils savent mourir; ils défendraient jusqu'au dernier, comme les héros de Plevna, le poste que le Commandeur des croyants confie à leur fidélité et à leur ferveur musulmane. L'armée turque de Tripoli est une force.

La ville n'a pas, pour le moment, à repousser une invasion étrangère ; mais l'oasis a, en revanche, à refouler sans cesse l'assaut toujours renouvelé des sables soulevés par le vent du désert. La poussière, peu à peu, gagne sur la verdure, et c'est, entre les cultures et la marche irrésistible des dunes, une lutte de tous les jours, où l'industrie de l'homme n'est pas toujours victorieuse. Dès que l'on a quitté l'ombrage des derniers palmiers, on est, sans transition, dans le désert, qui s'étend indéfiniment, le long du littoral, vers l'est et vers l'ouest, sur plus de 1 500 kilomètres de côtes, et, vers le sud, à des centaines de lieues, jusqu'aux confins du Soudan. Tripoli est la seule grande ville, le seul port fréquenté des Syrtes; de là, jusqu'à Zarzis, le premier poste tunisien, c'est à peine si quelques pauvres oasis interrompent la monotonie des solitudes. Parallèlement à la côte, à une centaine de kilomètres, s'allonge la falaise qui forme le rebord du plateau saharien; de très curieux villages, creusés dans le rocher, habités par des troglodytes, descendants directs, selon toute vraisemblance, de ces Garamantes si bien décrits par Hérodote, se blottissent dans les replis du Djebel Nefousa et du Djebel Rharian [1]. Vers

1. Voyez le récit du très intéressant voyage de M. Meyer de

l'est la côte n'est ni plus fertile, ni plus peuplée : de mauvais petits ports, comme Lebda, l'ancienne *Leptis major*, si célèbre autrefois et qui vit naître Septime-Sévère, Mesrata, Khoms, reçoivent parfois la visite de quelque bateau anglais, qui y charge de l'alfa ; une population misérable et clairsemée y vit de la pêche et des médiocres profits d'un commerce languissant.

Ainsi Tripoli n'est pas le centre de quelque riche terroir ; l'oasis qui l'entoure est loin de suffire à la nourriture de ses habitants ; elle ne doit sa prospérité relative qu'à ses privilèges de capitale ottomane et à sa situation, qui fait d'elle un port de la Méditerranée et le point d'aboutissement des caravanes du désert. Pour trouver quelques cantons bien arrosés et fertiles, il faut aller jusque dans le vilayet de Cyrénaïque. [1]

II

Tout le long du rivages du deux Syrtes, la stérilité et la mort résultent de l'impuissance naturelle de ces terres, sans eau et sans humidité, à nourrir les plantes et les animaux. Au contraire, dès qu'en longeant les côtes, on a aperçu les blanches murailles de Benghazi et le plateau de

Mathuisieulx le long des côtes et dans l'intérieur de la Tripolitaine : *A travers la Tripolitaine* (Hachette, 1903, in-12). Le voyageur français a pu, grâce à l'influence de notre consul général, M. Lacau, pénétrer dans l'intérieur du pays et y faire des observations archéologiques et ethnographiques.

1. Voyez Ch. de Mauprix (pseudonyme du commandant Maumené) : *la Tripolitaine*, dans *le Correspondant*, 1888, t. III et IV.

Barka, l'aspect du pays change ; si les ports sont peu fréquentés et les terres peu productives, c'est que l'activité de l'homme, sur ces bords où s'élevèrent les « cinq villes » de la Cyrénaïque, ne répond plus aux faveurs du climat et à la fertilité du sol ; si les campagnes et les villes semblent plongées dans une profonde léthargie, c'est le régime politique et religieux qu'il en faut accuser ; la nature, ici, est spontanément féconde. Les sommets élevés, comme le Zeus d'Homère, sont « assembleurs de nuages », et, comme dans le mythe si poétique de Danaé, la nuée, lorsqu'elle vient rafraîchir le sein brûlant de ces terres sahariennes, laisse tomber une pluie d'or, génératrice de vie.

La côte, sèche, bordée d'une falaise crayeuse, blanchâtre, est redoutée des marins et peu hospitalière. Les Grecs de Théra, lorsqu'ils y abordèrent, au septième siècle avant notre ère, s'établirent d'abord dans une île et n'y trouvèrent pas les riches pâturages promis par l'oracle de Delphes ; après deux ans d'efforts inutiles, Battos, leur chef, alla porter ses plaintes au dieu ; mais Phébus, apparemment bien renseigné, lui reprocha son peu de foi et son manque d'énergie : « Tu veux, répondit la pythie, connaître le pays, sans y être allé, mieux que moi qui y suis allé. » Les colons comprirent qu'ils avaient manqué de persévérance et qu'ils n'avaient pas su découvrir les trésors promis par l'oracle ; revenus en Afrique, ils s'installèrent, cette fois, sur le plateau, auprès d'une magnifique source jaillissante, que les Arabes, encore aujourd'hui, nomment « la mère

de la verdure », et fondèrent Cyrène, qui fut la capitale de la Pentapole et resta, durant toute l'antiquité, l'une des plus prospères parmi les cités helléniques. Des croisements avec les Libyens y donnèrent naissance à une race rustique, bien acclimatée, qui prit une part très active à la vie économique, politique, artistique et philosophique du monde gréco-romain. Les doctrines sceptiques et relâchées d'Aristippe et de l'école cynique naquirent dans la molle et douce Cyrénaïque. Riche du commerce avec le Soudan, de la récolte de ses fruits, de l'élevage de ses chevaux, si souvent vainqueurs dans les courses panhelléniques, et dont Pindare a célébré les hauts faits, fière de posséder seule le fameux sylphium, une plante médicinale qui passait pour une panacée universelle, et dont elle mettait l'image sur ses monnaies, Cyrène était la plus belle et la plus industrieuse des « cinq villes »; elle fut la rivale de Carthage, puis, englobée dans une province romaine et réunie à la Crète, elle resta encore une cité importante jusqu'à la conquête musulmane. Aujourd'hui, les ruines de ses temples et de ses portiques jonchent le sol sur de vastes espaces, et les chèvres y broutent parmi les arcs des voûtes effondrées et les fûts gisants des colonnes de marbre.

Dans la stérilité de l'Afrique tripolitaine, la Cyrénaïque est une verdoyante exception : les géographes la définissent une oasis de montagne au bord de la mer, et les Arabes la nomment le Djebel Akhdar, la montagne verte [1]. Selon Hérodote les

1. L'altitude moyenne du plateau est de 500 à 600 mètres; il

anciens Libyens disaient qu'au-dessus de Cyrène, « le ciel est percé [1] » ; il laisse couler, en effet, vers la terre altérée, d'abondantes pluies d'hiver, et, l'été, la rosée, ce bienfait inconnu aux steppes sahariens, vient rafraîchir les plantes. On a comparé le plateau de Barka au Sahel d'Alger ; mais, au lieu d'être entouré par une Mitidja, il est resserré, comme une île, entre le désert et la mer ; il domine, de ses pentes rapides, des régions beaucoup plus basses : à l'est, les terrasses de la Marmarique, qui ne dépassent pas 300 mètres, et, au sud, la longue dépression du Barka-el-Beïda (Barka-le-blanc), inférieure, par endroits, de 10 à 70 mètres, au niveau de la mer, et qui limite, comme un fossé, la forteresse du plateau.

C'est, semble-t-il, sur le « Plateau vert » que les légendes antiques plaçaient le fameux jardin des Hespérides. Tous les arbres fruitiers de la zone méditerranéenne s'y mêlent, en effet, aux palmiers et aux bananiers africains, et il suffirait de refaire les travaux d'irrigation que les anciens avaient exécutés avec un art si admirable, et dont on trouve partout les vestiges, pour obtenir des vergers splendides, des champs de roses, de safran, de céréales et de légumes. Le blé pousse très bien sur le « Plateau rouge [2] » et, malgré

atteint 1100 aux points culminants. Le plateau a, de l'est à l'ouest, environ 190 kilomètres, et, du nord au sud, 110 à 125. — Cf. Rainaud, *la Pentapole cyrénéenne et la colonisation* (Paris, André, 1895, broch.) ; Haimam (Giuseppe), *Cirenaica* (*Bulletin de la Societa geografica italiana*. Rome, Civelli, 1882).

1. Hérodote, IV, 158.

2. Barka-el-Homra : ce sont les parties du plateau où un humus

les procédés rudimentaires des indigènes, il donne des rendements supérieurs à ceux de nos campagnes. Les pâturages nourrissent des troupeaux nombreux, mais, faute de soins, les races sont dégénérées ; les bœufs sont petits, les chevaux manquent de finesse et d'élégance. L'olivier sauvage pousse partout, sur les coteaux, en dépit de la dent des chèvres. Des forêts de thuyas, de pistachiers, de cyprès, s'étagent sur les collines les plus hautes, et les lauriers-roses tapissent le fond des ravins et des ouadi. Ainsi, un climat doux et tempéré, malgré le *ghebli* qui souffle de temps à autre et qui apporte l'haleine brûlante du désert ; une atmosphère salubre, malgré la malaria qui sévit dans quelques plaines mal drainées : telle est la Cyrénaïque ; de toutes les parties de la Tripolitaine soumises à l'empire ottoman, elle est la seule où puisse prospérer une population européenne. Elle retrouvera sans doute un jour la prospérité qu'elle connut dans l'antiquité, mais, pour le moment, elle est à peine habitée : un vali turc, secondé par cinq caïmacans et gardé par quelques bataillons, est chargé, nous dirions de l'administration, si le mot n'était pas trop ambitieux quand il s'agit du gouvernement turc. L'influence politique et religieuse appartient surtout aux Senoussites ; presque tous les habitants sont affiliés à la secte et obéissent aux mots d'ordre transmis, du fond du Ouadaï, par le Mahdi vénéré.

Le commerce de Benghazi est très faible ; elle

chargé de sels de fer recouvre le sol, lui donne une teinte rougeâtre, et augmente sa fertilité.

n'exporte qu'un peu de blé et quelques moutons qu'elle envoie à Malte, un peu d'alfa, de laine brute, quelques éponges, et cependant c'est, après Tripoli, le premier port des deux vilayets. Une piste transsaharienne, qui fut jadis assez fréquentée, part de la petite ville, et, par les oasis d'Aoudjila [1] et de Koufra, les caravanes, après un terrible voyage, atteignent le Ouadaï ou le Darfour. Sous la protection des Senoussites, le trafic, par cette voie, s'est quelque peu développé, mais il est encore et il restera toujours d'une importance médiocre.

Le plateau de Barka occupe, dans le bassin oriental de la Méditerranée, une position très avantageuse. Il se dresse, comme un château fort, en face du cap Matapan et des trois pointes de la Grèce, dont il est séparé par 600 kilomètres de mer, coupés à mi-chemin par la Crète ; à égale distance de Malte et de l'Égypte, ses ports commandent la route de Suez et des Indes ; une station de torpilleurs, qui y aurait son point d'appui, maîtriserait la navigation dans toute la Méditerranée orientale. La côte, avec ses falaises abruptes, offre peu de bons refuges ; mais, vers l'ouest, Benghazi, qui n'est actuellement qu'une rade foraine, pourrait devenir très sûre si on la fermait par deux jetées. A l'est, se creusent plusieurs baies magnifiques : Ras-el-Halal, l'ancien Nausathmos, offre un abri même aux bâtiments de fort tonnage. Le golfe de Bomba pénètre au loin dans les terres ; protégé des vents du nord et de l'ouest

1. A 350 kilomètres au sud de Benghazi.

par de hautes collines, il présente un très bon et très profond mouillage, que l'amiral Gantheaume utilisa en 1808 ; Rohlfs, qui l'a visité, déclare qu'il pourrait devenir le meilleur port de guerre de toute l'Afrique septentrionale. Plus à l'est encore, cachée derrière un promontoire rocheux, et garantie de tous les vents par le rebord du plateau de Marmarique, la baie de Tobrouk enfonce dans le littoral ses profondes indentations ; Schweinfürth, qui l'a vue en 1883, la déclare vaste, sûre, profonde et la compare à celle de La Valette et au lac de Bizerte. Une puissance militaire européenne, qui serait maîtresse de la Cyrénaïque, n'aurait donc que le choix pour établir, dans une position excellente, entre Bizerte, Malte, Messine et, d'autre part, l'Egypte et les Echelles du Levant, un port de guerre de premier ordre. La nation qui le posséderait serait en mesure d'exercer une influence décisive sur les destinées de la Méditerranée.

III

Où finissent les espaces déserts que les cartes attribuent à la Tripolitaine et que les traités reconnaissent à la Sublime-Porte, il est difficile de le dire avec précision; vers l'est, les Turcs occupent effectivement l'oasis d'Aoudjila ; vers l'ouest, entre le Sahara tripolitain et l' « arrière-pays » tunisien, aucune frontière n'a été tracée. Des garnisons ottomanes ont pris possession des oasis du Fezzan, de Rhadamès, Sinaoun, Derdj et, plus

au sud, de Rhât ; « mais le pays ouvert, les points d'eau, les routes et les pâturages sont restés le domaine indivis de nos tribus tunisiennes, des Touareg et des bergers de Rhadamès et de Sinaoun, sans que jamais les Turcs aient pensé à y faire acte d'autorité [1] ». Au sud du tropique du Cancer, la convention franco-anglaise du 21 mars 1899 détermine les limites de l'« hinterland » tripolitain et du Soudan français.

Mourzouk, Rhadamès, Rhât, sont célèbres dans l'histoire des explorations africaines ; leurs noms sont familiers à nos oreilles ; ce ne sont cependant ni de grandes villes, ni des centres de production et de culture, mais tout simplement des oasis où les caravanes font séjour et où se croisent les pistes du désert ; la circulation transsaharienne est leur seule raison d'exister. Les hommes qui les habitent vivent tous du passage des caravanes, soit qu'ils les conduisent, soit qu'ils en exigent un tribut, soit qu'ils les pillent ; chameliers et coupeurs de routes, avec quelques noirs qui cultivent les jardins et veillent aux irrigations, voilà toute la population de ces « métropoles du désert ».

Dès que l'on sort de Tripoli, avant d'avoir perdu de vue la mer, on est dans le Sahara, et, si l'on se dirige vers le Ouadaï ou le Bornou, l'on ne cesse

1. Commandant Rebillet, *les Relations commerciales de la Tunisie avec le Soudan* (*Revue générale des sciences*, 1896). Nous avons réussi, en ces dernières années, à attirer de nouveau vers les marchés de la Tunisie quelques caravanes de Rhadamès, qui, depuis l'établissement de notre Protectorat, en avaient désappris le chemin.

d'y rester pendant au moins 2 300 kilomètres (distance de Tripoli à Barroua sur le Tchad) ; si c'est vers Tombouctou et le Niger, la distance est encore plus longue. Et cependant, c'est entre Tripoli et le Tchad que le Sahara offre la moindre largeur ; l'échancrure des Syrtes mord sur le désert, et la courbe parallèle, que dessine la bordure montagneuse des plateaux sahariens, recule la limite de l'absolue stérilité ; un chapelet d'oasis et de points d'eau facilite, dans une certaine mesure, la redoutable traversée. C'est pourquoi, de toute antiquité, des caravanes sont venues du Soudan à Tripoli, apportant jusqu'à la Méditerranée les produits de l'Afrique centrale. Les Romains ont connu cette route, et probablement les Phéniciens avant eux; ils ont exploré et occupé le pays des Garamantes ; l'on retrouve, au Fezzan, la trace de leurs travaux autour des sources et des puits ; à Rhadamès, tenait garnison un détachement de la légion IIIe Augusta, qui resta chargée de la défense de l'Afrique pendant presque toute la durée de l'Empire ; une inscription a perpétué jusqu'à nous le souvenir de son séjour.

Depuis l'antiquité, les routes du désert sont restées les mêmes : de Tripoli, deux pistes se dirigent l'une, au sud, vers le Fezzan, l'autre oblique, au sud-ouest, vers Rhadamès.

La première traverse le Sahara presque en ligne droite, du nord au sud, et aboutit au lac Tchad. Sorties de Tripoli, les caravanes contournent le Djebel Rharian, puis s'élèvent sur les pentes du plateau crayeux qui étend ses champs de cailloux

et ses rochers dénudés jusque près de Mourzouk. Quelques puits, çà et là, jalonnent la route, et, dans cette première partie de leur course, hommes et bêtes ne restent que quatre jours sans trouver d'eau. Mourzouk, que nos géographies appellent pompeusement « la capitale du Fezzan », n'est qu'une pauvre bourgade, et le Fezzan lui-même n'est qu'une série d'oasis de médiocre valeur; mais de là rayonnent, dans tous les sens, les pistes sahariennes : vers le Kouar et le Ouadaï, au sud; au nord, vers Tripoli et la mer ; à l'est, vers Benghazi, Djalo et l'Égypte ; à l'ouest, vers Rhadamès et In-Salah. Le Fezzan est un carrefour, comme le Touât. Il n'y faut pas chercher un centre politique important ; le point où séjournent les caravanes et où s'opèrent les échanges a varié selon le caprice des nomades, tantôt Djerma, tantôt Zouila ou Trâghen, aujourd'hui Mourzouk. La ville, où, sauf quelques averses de printemps, il ne pleut jamais, n'a qu'une eau de mauvaise qualité, qui s'épand autour d'elle en marécages croupissants, et en fait un séjour malsain pour les Européens et infesté de malaria. Une longue rue, où s'ouvrent des boutiques, avec quelques ruelles perpendiculaires, constituent la triste « capitale » où réside un mutasserif turc et où campe une petite garnison. Quelques bœufs chétifs et de médiocre qualité, des moutons sans laine, des dattes, sont à peu près les seules ressources de ce pauvre pays.

Les caravanes, reposées et ravitaillées à Mourzouk, reprennent leur marche vers le sud, s'arrêtent à Ghâtroun et entament la partie la plus

pénible de leur voyage. « Des pierres, rien que des pierres [1] », voilà ce que l'on trouve de Mechrou aux oasis du Kouar. La longue traînée de ces oasis, dont Bilma est la principale, permet enfin aux hommes et aux bêtes de se refaire pendant quelques jours. Encore 120 kilomètres de dunes et l'on arrive à Agadem, où les pluies soudaniennes commencent à faire sentir leur bienfaisante influence ; il ne reste plus à traverser que la Tintoumma, un steppe désolé et très fatigant, et l'on arrive aux bords du Tchad. De Tripoli à Kouka, sur le lac, le voyage a duré quatre longs mois ; hommes et bêtes sont épuisés : les chameaux sont à bout de forces ; leurs bosses, où la nature leur permet d'emmagasiner une réserve de vivres, sont presque fondues ; beaucoup ont péri et leurs carcasses blanchies jalonnent les routes du désert. Cette voie n'a été parcourue, en ces dernières années, que par une seule mission européenne, celle du capitaine Monteil, au retour de sa mémorable traversée du Soudan ; elle conduit de Tripoli au Tchad et à tous les pays qui l'entourent, le Kanem, le Ouadaï, le Bornou ; jusqu'au delà du puits de Mechrou, elle est nominalement sous l'autorité des Turcs.

De Tripoli, une autre route s'enfonce dans les profondeurs du Sahara : 520 kilomètres, que l'on franchit en quinze ou vingt étapes, et l'on est à Rhadamès, l'antique Cydamus, vieille ville libyphénicienne, presque aussi célèbre, dans l'histoire

1. *De Saint-Louis à Tripoli par le Tchad*, par le capitaine Monteil ; Préface de M. le vicomte E.-M. de Vogüé (Alcan, in-4 illustré).

et dans les légendes du désert, qu'In-Salah et Tombouctou. Rhadamès, c'est, comme Mourzouk, une oasis où se croisent, à égale distance de Tripoli et de Gabès, plusieurs routes du désert. La ville doit son existence à une belle source qui jaillit à la limite de l'Erg et des plateaux pierreux, dans un étranglement où la Hamada-el-Homrâ s'enfonce et se prolonge, vers l'ouest, comme un isthme, entre deux mers de sable. C'est le chemin d'In-Salah et du Touât, la voie qui coupe le désert dans le sens de sa plus grande longueur, d'est en ouest, et qui conduit, de Tripoli, du Fezzan et même d'Égypte, vers le Tidikelt et, de là, vers le Maroc au nord et vers Tombouctou et le Sénégal au sud. Entre Rhadamès et Tombouctou les relations, par In-Salah, sont relativement fréquentes, ou du moins l'étaient avant la conquête du Tidikelt et du Touât par les Français ; à Tombouctou les gens de Rhadamès occupent tout un quartier ; à Kano, dans le Bornou, ils possédaient aussi, avant le passage dévastateur de Rabah, les plus belles maisons. Les Touareg sont les maîtres du commerce et les propriétaires des jardins ; ils sont les vrais seigneurs de Rhadamès, et, s'ils acceptent une garnison turque, c'est pour qu'elle les protège contre une attaque des Français ; des noirs, qui cultivent l'oasis, vivent, dans une sorte de servage, sous l'autorité de l'aristocratie targui. Rhadamès est peut-être le centre commercial le plus important et la ville la plus influente de tout le Sahara central, surtout depuis qu'In-Salah, qui, à 800 kilomètres plus à l'ouest, fait, pour ainsi

dire, pendant à la vieille cité phénicienne, est tombée aux mains des chrétiens.

En piquant droit au sud, une vingtaine d'étapes conduisent à Rhât, la mystérieuse métropole des Touareg Azdjer, l'un des carrefours du commerce saharien, l'étape obligatoire des caravanes en route pour le Soudan. Duveyrier, qui a campé sous ses murs sans y pénétrer, la décrit comme une ville d'environ 4 000 habitants, ceinte de murailles et entourée de palmeraies et d'oasis [1]. Mais le naïb Mohammed-el-Taïeb d'Ouargla, qui est allé chercher à Rhât les assassins du marquis de Morès, a pénétré dans la ville en 1898 et, d'après lui, elle ne renfermerait plus que 300 habitants sédentaires. Quelque erroné que puisse être un chiffre aussi faible, il n'en semble pas moins très probable que la prospérité de l'oasis a dû pâtir de la présence des Turcs et subir le contre-coup des troubles du Bornou et des ravages de Rabah [2].

Le principe des « arrière-pays » (*hinterland*), défini par la conférence de Berlin, s'il était rigoureusement appliqué à Rhadamès et à Rhât, les placerait sans conteste parmi les dépendances de notre Protectorat tunisien ; la frontière, indiquée à travers le désert par la convention du 21 mars 1899, semble aussi les englober dans le Sahara français. Mais, par crainte de la venue des chré-

1. Duveyrier, *les Touareg du Nord* (Paris, 1864, in-8).
2. Sur Rabah et les pays du Tchad, voyez le livre de M. Emile Gentil : *la Chute de l'empire de Rabah* (Hachette, 1902, in-8 illustré).

tiens, les deux oasis ont accepté des garnisons turques. En 1862, la mission française de MM. Mircher et de Polignac, qui séjourna à Rhadamès et signa un traité d'amitié et de commerce avec les chefs Touareg, n'y trouva qu'un gouverneur ottoman sans autorité ; deux ans après, un fort était construit et des troupes installées. Le même fait s'est produit à Rhât. Vers 1880, les Turcs, pour la première fois, y entrèrent par trahison ; mais, en 1886, les Touareg reprenaient la ville de vive force et massacraient la garnison. Les soldats du sultan, depuis lors, s'y sont de nouveau établis ; haïs des nomades, qui ne sont ni de la même race ni de la même secte, ils y sont tolérés pour protéger l'oasis contre un coup de main des Français.

Ainsi, à Rhadamès et à Rhât, nous nous heurtons à des droits acquis ; mais, le jour où la Porte viendrait à cesser d'exercer son autorité dans l'Afrique du Nord, nous aurions le droit strict, en vertu du principe des *hinterland* et de l'ancienneté de nos relations avec les chefs Touareg, de revendiquer les deux oasis ; et, si nous consentions à les abandonner aux successeurs des Turcs, ce ne pourrait être que moyennant des compensations et, en tout cas, à la condition expresse que nous y conserverions le droit de passage, soit pour les caravanes de nos indigènes, soit pour le télégraphe, voire pour le chemin de fer, que nous voudrions, plus tard, y faire passer.

De Rhât, dernier poste occupé par les Turcs, les caravanes qui vont au Soudan continuent leur route au sud, s'élèvent sur les hauteurs du Tassili, longent le pied du Hoggar, parviennent au

massif de l'Aïr et, de là, en six jours, atteignent le steppe, c'est-à-dire sortent du désert. Zinder, que commande actuellement un poste français, le fort Cazemajou, est le point d'aboutissement de cette grande voie du désert, la ville où s'échangent les produits du Nord contre ceux du Soudan ; M. Foureau témoigne y avoir rencontré une douzaine de négociants tripolitains qui trafiquent avec le Bornou et les riches régions de la vallée de la Bénoué [1].

Telles sont les principales routes du désert qui conduisent à Tripoli ; si l'on y joint celle qui, de Benghazi, mène au Darfour et au Ouadaï, l'on aura énuméré toutes les voies par où le commerce africain peut parvenir aux ports des Syrtes.

En dépit des témoignages des voyageurs, nous craignons qu'il ne subsiste encore beaucoup d'illusions sur la richesse des royaumes qui entourent le Tchad, du côté du nord, et sur l'importance des échanges qu'ils peuvent faire avec la Tripolitaine ou le Maghreb. La magie des légendes exerce son charme sur nos imaginations européennes ; les caravanes nous apparaissent multipliées, les ballots de marchandises prennent des proportions fantastiques ; l'éloignement produit dans nos esprits un phénomène de mirage comparable à celui qui, dans les plaines arides du désert, grandit les objets en les réfractant et qui donne à la moindre touffe d'herbe l'aspect d'un grand arbre et à la moindre pierre les dimensions d'un palais. La

1. Sur Zinder, voyez le chapitre XI du livre de M. F. Foureau : *D'Alger au Congo par le Tchad* (Masson, 1902, in-8 illustré).

réalité paraît moins brillante. Tout le commerce transsaharien ne dépasserait pas, selon M. Schirmer, 9 millions de francs par an, et il ne se fait pas tout entier par la Tripolitaine. Le rapport de M. Rais, consul de France, constate qu'en 1900, les échanges de Tripoli avec l'Afrique centrale ont été de 3 millions aux exportations de l'intérieur et de 2 millions et demi aux importations. Presque chaque année, le trafic transsaharien aboutissant aux ports tripolitains va en décroissant. Comment en serait-il autrement d'un mouvement d'échanges qui s'opèrent à plus de 2000 kilomètres de distance, à travers le plus redoutable des déserts? Jamais pareil commerce ne pourra prendre un grand développement, quand même la sécurité viendrait à régner dans tous les pays que traversent les caravanes. Des voyages qui durent de dix-huit mois à deux ans ne peuvent être accomplis que par un nombre restreint d'individus. La voie de Tripoli au Tchad, par Mourzouk et Bilma, n'est guère fréquentée chaque année, selon le lieutenant-colonel Monteil, qui l'a parcourue, que par deux caravanes. La route de Rhadamès est plus sûre ; les Azdjer du Tassili et les Kel-Oui de l'Aïr, moyennant une taxe fixe, dirigent et protègent les caravanes ; les Kel-Oui vont les chercher en janvier à Kano ou à Zinder, où ils possèdent un village, et les conduisent jusqu'à Bir-Assiou, entre Rhât et l'Aïr, où les Azdjer viennent les prendre pour les mener jusqu'à Rhadamès. Malgré ces conditions relativement favorables, l'importance du trafic par Rhât et Rhadamès est très restreinte ; comme tous ceux du

Sahara et du Soudan septentrional, ces deux marchés sont en décadence.

Le commerce transsaharien de Tripoli est, dirions-nous volontiers, plus pittoresque que productif. Le départ ou l'arrivée d'une caravane, le déballage des marchandises, le chargement des chameaux, sont des incidents qui saisissent l'attention des voyageurs ; mais, si un pareil trafic peut enrichir des traitants maures ou juifs, des convoyeurs touareg, gens qui se contentent de peu et qui ont l'habitude séculaire de ce genre d'affaires, il ne saurait suffire à attirer sur le pays des convoitises étrangères. Des plumes, dont la valeur a baissé depuis que les autrucheries du Cap font concurrence aux articles du Soudan, un peu d'ivoire, quelques kilogrammes de paillettes d'or, des cornes de gazelle, des gommes, des peaux brutes, un peu de natron, d'encens, de myrrhe, voilà à peu près tout ce qu'apportent les caravanes ; au départ, elles emportent des cotonnades, des armes, de la poudre, du sel, des objets fabriqués, tout cela en faibles quantités. En 1883, M. Lemay, consul général de France à Tripoli, voyait partir chaque année six à huit grandes caravanes de mille à trois mille chameaux M. de Mathuisieulx, chef d'une mission scientifique récente, n'estime plus qu'à un millier le nombre des chameaux employés au commerce transsaharien.

La ruine de ce trafic transsaharien tient à une cause générale, l'occupation, par les puissances chrétiennes, de toutes les côtes de l'Afrique du Nord et de tout le pourtour du Grand Désert. Dans notre

siècle, où le commerce universel tend à devenir toujours plus rapide et toujours plus spécialisé, les caravanes sont un anachronisme, une survivance d'un passé disparu. Au temps des Phéniciens, des Grecs et des Romains, traverser le Sahara était le seul moyen d'arriver à la Méditerranée et d'y apporter les marchandises de l'Afrique tropicale, et surtout les esclaves; les bateaux du temps ne permettaient pas d'aller par mer au Congo ou au Niger, dont on ignorait jusqu'à l'existence, et les routes du désert de Libye étaient les seules voies connues et praticables. La pénétration européenne modifie chaque jour les conditions de la vie économique dans l'Afrique du Nord; en restreignant l'esclavage, elle supprime l'article le plus recherché sur les marchés du Maghreb et du Levant. Malgré nos efforts, les caravanes ne se dirigent plus guère que vers les pays restés musulmans, le Maroc et Tripoli, ou, transversalement, de Tombouctou en Egypte. La prise d'In-Salah par nos soldats a profondément troublé les habitudes des trafiquants musulmans; l'occupation de Tripoli, de Mourzouk, de Rhadamès et de Rhât par les chrétiens aurait des conséquences plus graves encore; loin d'aider au relèvement du commerce saharien, elle en précipiterait le déclin. A mesure que les colonies françaises, anglaises, allemandes du Congo et du Soudan seront mises en valeur et exploitées, à mesure que les voies fluviales seront améliorées et des chemins de fer de pénétration construits, les produits de l'Afrique centrale seront dirigés directement vers le golfe de Guinée, d'où ils arriveront en Europe, par ba-

teaux, bien plus vite qu'à dos de chameaux ils ne parviendraient à Tripoli. Ainsi il ne subsistera qu'un faible mouvement d'échanges, rendu nécessaire par le ravitaillement des oasis et des tribus nomades et l'exportation de quelques produits spéciaux, propres aux oasis, comme les dattes. Quant au commerce transsaharien par caravanes, à moins que l'on ne découvre dans le désert d'importantes richesses minérales, l'avenir qui l'attend, c'est une diminution graduelle et finalement une disparition presque totale. Comme port du Sahara, comme point d'aboutissement des caravanes, les destinées futures de Tripoli sont donc loin de s'annoncer brillantes ; elle cessera de plus en plus d'être un *emporium* du Soudan ; c'est vers le monde méditerranéen qu'elle devra tourner ses regards et orienter son activité.

IV

C'est bien aussi comme un pays riverain de la Méditerranée, plus encore que comme un Etat africain, qu'en Italie la Tripolitaine passionne l'opinion publique et préoccupe les hommes d'Etat. Que les côtes de Tripoli et de Cyrène ne doivent cesser d'être turques que pour devenir italiennes, c'est ce que personne ne met en doute dans la Péninsule, et le gouvernement a réussi à faire admettre tacitement qu'il possède, sur les deux vilayets de Tripoli et de Barka, une sorte de droit de préemption. Ce droit, les Italiens ont-ils quelques raisons de le revendiquer, sont-ils sur le

point de le faire valoir ? C'est ce que nous nous demanderons maintenant.

La Tripolitaine est aujourd'hui trop connue pour que nos voisins espèrent y trouver, le jour où elle tomberait entre leurs mains, la clé du Soudan ou le débouché d'un très grand commerce. Il y a beau temps que la fameuse prédiction de Rohlfs a perdu tout crédit : « Celui qui possédera Tripoli, écrivait-il, sera le maître du Soudan; la possession de Tunis ne vaut pas la dixième partie de celle de Tripoli. » En dépit de la formule, plus frappante que vraie, du célèbre voyageur allemand, nous serions imprudents d'offrir aux maîtres, quels qu'ils soient, de la Tripolitaine, d'échanger, contre leur lot, notre Tunisie.

C'est d'abord un pays de colonisation que les Italiens, n'ayant plus le choix dans l'Afrique partagée, espèrent acquérir sur les rivages des Syrtes. Ils n'ignorent pas cependant que toute la Tripolitaine, si l'on en excepte de rares oasis, est et sera toujours rebelle à la culture; quelques puits qui pourraient être creusés, quelques oasis artésiennes qui pourraient être créées, ne suffiraient pas à transformer le désert en un jardin ou le steppe en un champ de blé. Mais, en Cyrénaïque, quoique l'étendue cultivable ne dépasse pas les limites du plateau de Barka, les paysans de l'Italie du Sud et de la Sicile trouveraient une terre où un certain nombre d'entre eux pourraient vivre plus à l'aise que dans les Pouilles ou les Calabres. C'est pour cette raison que plusieurs députés socialistes au parlement de Montecitorio, comme le fameux agitateur sicilien de Felice, se

montrent partisans d'une expédition prochaine, tandis que d'autres, comme M. Enrico Ferri, plus préoccupés de leurs passions antimilitaristes que de la détresse des paysans du royaume de Naples et de la Sicile, sont opposés à toute intervention. Le député Morgari, envoyé dans l'hiver 1903, à Tripoli, par le journal socialiste l'*Avanti*, en est revenu avec des conclusions optimistes ; il paraît croire à l'avenir de la colonisation en Tripolitaine et à la facilité de la conquête. Ainsi semble s'établir, parmi les hommes de tous les partis, un courant d'opinion qui pousse à une politique d'annexion et d'expansion.

Mais d'autres mobiles, plus impérieusement quoique peut-être plus inconsciemment, agissent sur l'opinion publique. Les peuples cèdent plus volontiers encore aux entraînements de leurs passions qu'aux suggestions de leurs intérêts. Plus haut que partout ailleurs, sur le sol de la grande péninsule historique, la voix des générations disparues crie aux vivants la gloire d'autrefois. L'Italie, depuis qu'elle a réalisé son unité politique, a retrouvé, dans la poussière de l'histoire, des formules de domination et des traditions de grandeur : elle s'est souvenue que les Romains d'autrefois, en regardant, des deux côtés de la Péninsule, les flots de la Méditerranée qui en viennent battre les rivages, disaient : *Mare nostrum*, et que, plus tard, les Vénitiens appelaient l'Adriatique « le golfe de Venise » et couvraient de leurs comptoirs toutes les côtes de l'Orient mulsuman. C'est comme acheminement à la domination de la Méditerranée, que la pos-

session de la Tripolitaine excite, dans la Péninsule, l'enthousiasme des foules et stimule l'activité des politiques.

L'occupation de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque se lie d'ailleurs, dans les conceptions du parti que l'on appellerait impérialiste, si le mot n'était pas trop gros, à tout un programme d'expansion politique et économique dans la Méditerranée orientale. La Cyrénaïque, avec ses terres ouvertes à la colonisation, avec ses belles rades de Bomba et de Tobrouk, ne serait, pour la puissance italienne, qu'une étape vers la domination de la Méditerranée. Par Trieste « rachetée », par Vallona et la côte albanaise, par tous les ports de la Péninsule et de la Sicile, par Tripoli et la Cyrénaïque, tout le bassin de la mer Ionienne deviendrait un lac italien ; aucune puissance, dans la Méditerranée centrale, ne serait de force à faire contrepoids à une Italie ainsi agrandie ; son influence deviendrait prépondérante dans les affaires d'Orient, et sa race, comme aux temps de Gênes et de Venise, se répandrait sur toutes les côtes de la Syrie et de l'Asie Mineure. Malte, isolée au milieu d'une mer italienne, peuplée d'une race à demi italienne, se trouverait séparée d'Alexandrie par les ports de la côte cyrénéenne. Bizerte, enfin, serait menacée par l'est comme elle l'est par le nord. — Que ces ambitions grandioses soient également chimériques, personne ne le met en doute, mais l'imagination, créatrice d'idéal, n'a-t-elle pas son rôle dans la vie des peuples comme dans la conduite de leur politique, et les illusions

ne sont-elles point des faits qui ont leurs conséquences dans le domaine des réalités pratiques? Depuis longtemps déjà, les Italiens ont cherché à prendre des hypothèques sur la Tripolitaine, mais c'est surtout depuis la proclamation du Protectorat français en Tunisie, que des missions scientifiques tentèrent de pénétrer en Tripolitaine et en Cyrénaïque, et qu'un grand effort fut fait pour développer le commerce italien dans les ports de l'ancienne régence. Le duc de Gênes lui-même, avec l'aide de quelques capitalistes, organisa, pour l'exploration et la colonisation de la Tripolitaine, une société qui envoya le capitaine Camperio dans le pays de Barka pour y créer des stations agricoles et commerciales (1885). Ces tentatives échouèrent devant l'hostilité des indigènes et le peu d'activité des affaires; mais les progrès du commerce italien, surtout en ces dernières années, ont été considérables : depuis que l'Italie du Nord a pris un grand essor industriel, le gouvernement a cherché, avec plus d'ardeur, des débouchés nouveaux pour la production grandissante des manufactures nationales ; la Tripolitaine, quelque faible que soit son pouvoir d'absorption, lui a semblé convenir à ce rôle. En 1898, les importations italiennes en Tripolitaine ne venaient qu'au quatrième rang après celles de l'Angleterre (avec Malte), de la Turquie, de la France (avec l'Algérie-Tunisie) et elles ne montaient qu'à 768 000 francs. Depuis lors, l'Italie a augmenté le chiffre de ses échanges, grâce à l'amélioration et à la multiplication des services de

navigation[1]. Au commencement de 1900, la Compagnie Florio Rubattino, aidée par une forte subvention du gouvernement, a établi une ligne dont les bateaux, tous les quinze jours, touchent à Malte, Tripoli, Mesrata, Benghazi, Derna, la Canée et s'arrêtent encore, au retour, à Benghazi, Tripoli et Malte. En même temps, pour des motifs restés inexpliqués, la Compagnie anglaise Knott-Prince suspendait ses voyages, tandis qu'un armateur de Malte consentait à élever ses tarifs pour les rendre égaux à ceux de la ligne italienne ; en sorte qu'aujourd'hui, les « Rubattino » font la plus grosse part du trafic, au vif désappointement des autorités ottomanes, qui, effrayées de voir grandir, dans les deux Syrtes, l'influence italienne et augmenter le nombre des nationaux du roi Victor-Emmanuel III, s'efforcent de créer une ligne de navigation turque. La Compagnie française Touache fait, chaque semaine, le service de la côte tunisienne et de Tripoli, où elle apporte surtout des farines, mais elle ne touche pas à Benghazi et néglige la Cyrénaïque, où décidément l'influence italienne l'emporte. Elle s'y est affirmée, à la fin de l'année 1901, quand les Italiens, qui sollicitaient depuis longtemps l'autorisation d'établir un bureau de poste à Benghazi, lassés des réponses dilatoires du *vali* ottoman, débarquèrent les agents et les sacs de dépêches et installèrent de force le bureau, sous la protection de deux cuirassés et d'un croiseur qui stationnaient en rade.

1. Le commerce des deux vilayets, en 1900, a été de 23 millions de francs.

Cet incident et d'autres de même nature, l'apparition de plus en plus fréquente du pavillon de Savoie sur les côtes des Syrtes, l'augmentation du commerce italien, de fréquentes missions d'officiers ou de voyageurs, enfin les déclarations de M. Delcassé et de M. Prinetti au sujet de la Tripolitaine, tout contribuait donc, à l'automne 1901, à alarmer la Sublime-Porte.

V

La convention franco-anglaise du 21 mars 1899, qui fixe, entre le bassin de l'Oubanghi et celui du Bahr-el-Ghazal et à travers le Sahara, la limite orientale de nos possessions africaines, avait éveillé des inquiétudes chez nos voisins d'Italie. S'étant institués d'office les héritiers futurs de la Tripolitaine, pour le jour où les Turcs l'abandonneraient ou la leur laisseraient prendre, et d'autant plus jaloux d'assurer l'intégrité du legs convoité qu'aucun testament ne les en faisait les bénéficiaires, ils en surveillaient attentivement les abords et paraissaient redouter les empiétements des Français sur l'« arrière-pays » naturel de la Tripolitaine. Quoi qu'il en soit, la France a fait assez de conquêtes sahariennes ; et si elle cherche, par les procédés d'une concurrence loyale, à attirer vers ses possessions le trafic du Soudan, il ne saurait entrer dans ses vues d'empêcher, par la force, les caravanes de se diriger vers Tripoli ; M. Delcassé n'eut pas de peine à en donner l'assurance à son collègue de Rome, qui

put constater avec satisfaction, dans son discours du 15 décembre 1901, que la France n'avait pas l'intention de dépasser, dans les régions attenantes au vilayet de Tripoli, la limite indiquée par la convention du 21 mars 1899 et qu'il n'était pas davantage dans ses projets d'entraver les caravanes. Les journaux de la Péninsule se hâtèrent d'interpréter au mieux de leurs intérêts les déclarations du cabinet de Paris et d'y chercher une approbation et même un encouragement pour tout ce que les Italiens pourraient entreprendre en Tripolitaine. Et, à la vérité, le fait, par notre ministre des affaires étrangères, de donner de pareilles assurances au gouvernement du Quirinal au sujet d'une province turque, constituait à lui seul une reconnaissance des droits éventuels de l'Italie sur la Tripolitaine et même l'autorisation tacite d'en prendre possession [1]. Cette interprétation semblait d'autant plus plausible que, des déclarations retentissantes que M. Delcassé fit à un journaliste italien, M. Ugo Ojetti, correspondant du *Giornale d'Italia*, quelques jours après le discours de M. Prinetti, il semblait résulter que le ministère français donnait toute liberté à l'Italie pour agir comme elle le jugerait bon en Tripolitaine et que l'Italie, en échange de ces bons offices, s'engageait à ne rien faire qui pût contrecarrer notre politique au Maroc.

1. En 1881, l'attitude de la diplomatie française avait été plus prudente. Faisant allusion au bruit qui courait de nos ambitions sur Tripoli, M. Barthélemy-Saint-Hilaire affirmait que la République reconnaissait la Tripolitaine comme faisant incontestablement partie de l'empire ottoman (voyez d'Estournelles de Constant : *la Politique française en Tunisie*, p. 192 ; Plon, in-8).

L'opinion publique européenne s'émut de ces révélations ; l'on fit remarquer des coïncidences significatives : cet échange de bons procédés diplomatiques, entre les deux cabinets de Rome et de Paris, se produisait au moment où notre escadre revenait de Mytilène, où les premiers pourparlers pour le renouvellement de la Triplice allaient s'engager et où des troubles, habilement exagérés par la presse italienne, éclataient en Tripolitaine ; et l'on en concluait volontiers que le gouvernement français, croyant n'avoir rien à ménager à Constantinople, offrait à l'Italie, pour l'attirer hors de la Triplice, l'appât de la Tripolitaine, et que les flottes chargées des soldats du roi Victor-Emmanuel ne tarderaient pas à cingler vers les Syrtes.

Mais aucune armada n'est sortie du port de Naples, et, quoique le bruit ait plusieurs fois couru qu'une expédition s'y préparait, il semble — et c'est d'ailleurs ainsi qu'il convient d'interpréter les déclarations de M. Delcassé et de M. Barrère — que ce ne soit que du temps et de la dislocation plus ou moins proche de l'empire ottoman, que l'Italie veuille attendre l'occasion d'entrer en possession de la colonie qu'elle convoite [1]. D'ailleurs, la Tripolitaine — bien qu'on paraisse parfois n'y plus songer — n'est pas une terre sans maître ; elle n'est pas non plus le domaine de quelque roitelet africain ; c'est une

1. *Andiamo a Tripoli?* par Gustave Coen (Livourne, 1903), brochure analysée par M. Henri Lorin dans la *Revue politique et parlementaire* (*L'Italie et la Tripolitaine*, 10 mai 1903).

province de l'empire ottoman, et sa situation ne peut être, en aucune façon, assimilée à celle de la Régence de Tunis avant 1881, ou à celle du Maroc indépendant. A Tripoli, en Cyrénaïque, dans le Fezzan, et même à Rhadamès et à Rhât, l'autorité du sultan est solidement établie ; elle s'appuie sur toute une administration, sur une nombreuse et solide armée que le gouvernement turc a, depuis quelques mois, considérablement renforcée. Bien qu'il soit difficile de le savoir exactement, le corps d'armée d'occupation semble compter plus de dix mille hommes ; il est pourvu d'une bonne cavalerie, d'une artillerie qu'un major allemand au service de la Porte vient de réorganiser ; de pareilles troupes pourraient tenir longtemps autour de Tripoli. De plus, le sultan, inquiet des ambitions avouées de l'Italie, a institué, dans ses provinces africaines, une sorte de conscription ; cette réforme n'a pas été appliquée sans quelque résistance de la part des tribus, et des troubles ont éclaté à l'automne 1901 ; mais, actuellement, l'organisation des contingents indigènes est en bonne voie et l'on estime qu'ils fourniraient, en cas de guerre contre l'infidèle, douze cents cavaliers réguliers et trois mille Hamidié, huit mille fantassins réguliers et douze mille Hamidié. Un envahisseur, parvenu à se rendre maître de Tripoli et du plateau de Barka, devrait encore s'enfoncer dans le désert, jusqu'au Fezzan, et peut-être plus loin encore, et y consumer ses forces dans une lutte sans gloire et sans profit. Cinquante mille hommes et 100 millions suffiraient à peine pour mener à bien une pareille entre-

prise. C'est sans doute assez pour qu'il ne semble pas, dans les circonstances actuelles, que l'Italie soit à la veille de rompre la paix, en portant le premier coup à l'édifice encore solide de l'empire ottoman et en débarquant ses troupes sur les côtes des Syrtes.

Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, qui vient de signer un nouveau bail avec la triple alliance, ne semble cependant avoir rencontré auprès de ses associés, comme auprès de la Grande-Bretagne, ni un encouragement ni un appui dans ses velléités d'intervention en Tripolitaine. Toucher à une province de l'empire turc, fût-elle africaine, c'est entamer l'intégrité des États du sultan et, tout de suite, le fantôme de la question d'Orient s'est dressé devant l'Europe d'autant plus alarmée que les troubles de Macédoine et l'agitation de l'Albanie semblaient indiquer que l'incendie, s'il venait à s'allumer, ne tarderait pas à devenir général. L'empereur allemand qui s'est révélé, pour le sultan Abdul-Hamid, le plus attentionné et le moins désintéressé des amis, dut sans doute faire entendre à son allié d'Italie qu'il n'est jamais permis de toucher à l'empire turc sans alarmer le concert européen et que, s'il est entendu que la Tripolitaine doit lui échoir quelque jour, il se montrera sage en ne cherchant pas à prendre, par la force, des avancements d'hoirie. L'Angleterre manifeste plus ouvertement encore son déplaisir : dans les derniers jours de janvier 1902, deux croiseurs anglais de Malte, la *Surprise* et le *Theseus*, vinrent mouiller devant Tripoli et montrer le pavillon britannique ;

l'un d'eux, en se dirigeant ensuite vers Alexandrie, longea les côtes de la Cyrénaïque et visita les rades de Bomba et de Tobrouk. Cette démonstration navale, succédant de si près aux déclarations de M. Prinetti, semblait naturellement destinée à leur servir de réplique [1]. D'ailleurs, le ton des grands journaux anglais ne laissait pas de doute sur la mauvaise volonté que l'Italie rencontrerait à Londres, si elle prétendait mettre à exécution ses projets, et sur l'intérêt singulier que le gouvernement et l'opinion britanniques attachent à ce que les belles rades du pays de Barka, qui commandent la route de Suez et qui menacent Alexandrie, restent désertes et inutilisées sous le pavillon du sultan.

Nous avons montré que l'enchaînement des circonstances et la coïncidence de certains faits avaient pu faire croire que le ministre français des affaires étrangères aurait encouragé l'Italie à occuper la Tripolitaine ; il s'était contenté cependant, si du moins l'on s'en rapporte au texte des déclarations officielles, d'expliquer que nous n'avions aucune ambition sur l' « arrière pays » tripolitain, et de reconnaître implicitement à

1. Depuis lors, le bruit a couru à plusieurs reprises d'une occupation de Bomba et de Tobrouk par les Anglais. Le 16 mars 1903 M. de Marinis a interpellé à ce sujet le ministre des affaires étrangères ; le député de Salerne voyait dans ce fait une preuve de l'entente de l'Angleterre et de la France, l'Angleterre donnant carte blanche à la France au Maroc, et celle-ci lui permettant, en échange, de s'établir sur les côtes de Cyrénaïque. Le sous-secrétaire d'État Bacelli n'eut pas de peine à rassurer la Chambre la diplomatie anglaise démentit ces faux bruits ; l'incident se termina par une sorte de reconnaissance implicite des « droits » de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.

l'Italie une sorte de droit de préemption sur les vilayets africains. M. Barrère, ambassadeur de France auprès du Quirinal, a expliqué qu'ainsi les deux nations avaient « écarté toute cause de mésintelligence entre elles dans le bassin de la Méditerranée ». Puis donc que des « causes de mésintelligence » entre l'Italie et la France pouvaient surgir dans le Sahara ou dans le Soudan, il convient de nous féliciter qu'elles aient disparu et il faut souhaiter qu'elles ne renaissent pas, comme cela ne manquerait pas d'arriver si la Tripolitaine et ses dépendances devenaient italiennes. Le maintien du *statu quo* en Tripolitaine n'est-il pas, en effet, la meilleure garantie de la durée du bon accord entre l'Italie et la France, dans la Méditerranée ? Ce n'est pas, bien entendu, que la France ait des vues sur la Tripolitaine ou la Cyrénaïque ; notre domaine africain est assez vaste pour que nous n'ayons à envier à personne quelques oasis et quelques milliers d'hectares de steppes et de déserts ; mais le fait de voir l'une des puissances signataires de la triple alliance s'établir sur les flancs de notre Algérie-Tunisie, constitue pour nous un danger [1]. Dans le cas d'une guerre européenne, où l'Italie serait, aux

1. Cf., sur ce danger, l'article de M. René Millet, dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 janvier 1903. — En sens inverse, l'article de M. Victor Bérard (*la Revue de Paris*, 15 février 1902). — Gambetta disait à la Chambre, le 1er décembre 1881, faisant allusion à l'inconvénient qu'il y avait, selon lui, à ce que la France devînt voisine de la Turquie en Afrique : « Le flanc de la Tunisie est ouvert. » Les Turcs ont plusieurs fois tenté de conquérir Tunis par terre ; en 1835, Tahir-pacha n'échoua que grâce à la présence de l'amiral Lalande devant La Goulette.

termes de ses alliances, contre nous, il nous faudrait défendre, outre nos frontières françaises, une frontière africaine, et, s'il est vrai qu'il serait difficile à une armée de pénétrer en Tunisie par Gabès, il n'en est pas moins évident que Tripoli et la Cyrénaïque seraient une base d'opérations formidable pour menacer Bizerte et la Régence tout entière. Le jour où nous aurions, en Afrique, une frontière commune avec l'Italie, le « rapprochement », si péniblement élaboré entre les deux « sœurs latines » pourrait être singulièrement compromis ; de perpétuelles causes de conflit naîtraient de ce voisinage. La Tunisie, au sud, n'a pas, comme nous l'avons dit plus haut, de limites nettement déterminées. Si l'Italie, sous prétexte que les Turcs tiennent garnison dans quelques postes, prétendait plus tard les occuper, c'est alors que les routes sahariennes seraient vraiment coupées et que nous pourrions, à notre tour et avec plus de raison, nous plaindre des entraves apportées à notre commerce. Sans doute, la domination du Sahara tout entier n'enrichira probablement jamais personne ; mais enfin il faut savoir ce que nous voulons et avoir une politique suivie ; nous nous sommes fait reconnaître, par divers traités, la possession du Grand Désert, nous y avons dépensé du sang et de l'argent, nous commençons à y faire la police, et, pour ainsi dire, à l'organiser ; nous réussissons à attirer dans nos postes du sud quelques caravanes de Rhadamès qui avaient désappris le chemin de la Tunisie ; et c'est à ce moment que l'introduction dans l'Afrique du Nord de rivaux européens

viendrait, d'un coup, compromettre toute notre œuvre ! Nous pouvons avoir aussi, sans doute, des difficultés avec les Turcs, maîtres actuels de la Tripolitaine ; mais, avec eux, les incidents sahariens ne viennent pas compliquer la politique européenne ; ils n'ont pas leur contre-coup sur les Alpes. Pour l'avenir de la bonne entente entre la France et l'Italie, pour la disparition de toute « cause de mésintelligence » entre elles, nous souhaitons donc vivement que le gouvernement du Quirinal, averti des graves difficultés de l'entreprise et des conséquences qu'elle ne manquerait pas d'entraîner, renonce à s'occuper de la Tripolitaine autrement que pour y développer son négoce, y protéger ses nationaux et y accroître son influence.

La valeur propre des vilayets africains, nous l'avons montré, est médiocre, et la France pourrait, sans grand dommage, se désintéresser de leur sort, si le « problème tripolitain » n'était pas de nature à amener des complications jusqu'au Soudan, s'il n'impliquait pas un changement de l'équilibre actuel des forces dans la Méditerranée et si, enfin, il ne risquait de réveiller, sous l'un de ses multiples aspects, la « question d'Orient ». Le cabinet de Paris, pressé de rendre plus étroit et plus effectif le « rapprochement franco-italien » et pensant y trouver les éléments d'une grande politique, a cru devoir donner, au gouvernement du Quirinal, une sorte de blanc-seing, pour tout ce qu'il lui plairait d'entreprendre en Tripolitaine, au risque de paraître l'encourager à un démembrement de l'empire ottoman et en dépit des inté-

rêts français qui pourraient se trouver lésés ; nous sommes donc en droit de nous demander quels avantages il a obtenus, quels profits il attend d'une telle politique. L'on a laissé entendre, il est vrai, qu'en échange des sacrifices que la France a consentis en principe sur la frontière orientale de son empire africain, l'Italie s'est engagée à ne contrarier en aucune façon et même à favoriser notre action au Maroc. Mais qui ne voit que la réciprocité des bons offices n'est ici qu'apparente ? Nous avons montré l'intérêt immédiat et direct qu'a notre pays au maintien du *statu quo* dans les possessions africaines du sultan. La situation de l'Italie à l'égard du Maroc n'est pas équivalente à celle de la France vis-à-vis de la Tripolitaine : elle n'a, avec lui, ni frontière commune, ni « arrière-pays » indivis, elle n'y dispose d'aucune influence politique et la position commerciale de ses nationaux y est insignifiante ; elle n'est, au même titre que toutes les puissances maritimes, intéressée qu'à la liberté du détroit. Ce n'est donc pas du côté du Maroc que nous avons à attendre l'exacte compensation de nos renoncements présents et de nos sacrifices éventuels, et c'est dans la politique générale que le « rapprochement » devrait porter tous ses fruits.

Cependant, nous avons vu la triple alliance renouvelée sans amendement sérieux, et, jusqu'ici, aucun acte patent n'est venu ébranler l'entente cordiale de l'Angleterre et de l'Italie dans la Méditerranée. D'autre part, l'attitude que le gouvernement français a paru prendre vis-à-vis de la Sublime-Porte en traitant, sans elle, de l'a-

venir de l'une de ses provinces, a déjà eu des conséquences graves. Pour rendre service à l'Italie, nous avons été conduits à oublier l'une des maximes fondamentales de notre politique nationale, l'intégrité de l'empire ottoman, et, aussitôt, la logique des événements s'est retournée contre nous, pour nous découvrir notre erreur et nous faire expier nos fautes. Des soldats turcs partis du Fezzan, sont allés occuper, dans la zone saharienne nettement reconnue à la France par les traités, les oasis de Kouar et de Bilma, et, s'ils se sont retirés, peu de temps après, sur les injonctions de nos officiers, leur tentative pour se rapprocher du Kanem et du Ouadaï, au moment où des difficultés surgissaient, à l'est du Tchad, entre nous et la puissance senoussite, était néanmoins significative : elle révélait un accord entre le sultan de Constantinople et les chefs de la plus puissante des confréries musulmanes de l'Afrique du Nord ; un mot d'ordre semblait partir de Stamboul pour exciter contre nous des résistances dans ce monde musulman où nous comptons tant de sujets que nous nous efforçons, depuis si longtemps, de gagner à notre cause. Au même moment, sur un autre point de leur empire, les Turcs ont envoyé des troupes prendre possession, à l'entrée de la mer Rouge, du territoire de Cheik-Saïd que, malgré nos droits incontestables, nous négligeons depuis si longtemps, d'occuper. Enfin, un coup plus grave a été porté, en Orient, à notre influence politique et religieuse. Un iradé impérial, au mépris des prérogatives du Protectorat français, consacrées par les stipulations formelles du traité

de Berlin, a reconnu aux consuls d'Allemagne et d'Italie à Jérusalem, le droit de représenter officiellement, devant la justice ottomane, les catholiques de leur nation. Devant cette atteinte directe à nos droits les mieux établis, nous étions fondés à compter sur la diplomatie du Quirinal pour seconder nos justes revendications. Tout au contraire, c'est l'Italie elle-même, pour qui nous avons compromis nos bonnes relations traditionnelles avec la Porte, qui, profitant de son alliance avec l'Allemagne, et exploitant le mécontentement naturel du gouvernement turc, travaille à effriter, en Orient, l'édifice de notre puissance politique et religieuse et se prépare à recueillir, avec l'héritage de nos droits, le bénéfice de notre prestige [1] ! C'est elle qui s'essaye dans

1. A Tripoli même, le gouvernement italien lutte de toutes ses forces contre notre influence. Il a créé une école laïque de garçons qui lui coûte 80 000 francs par an, pour lutter contre l'école des frères marianistes et des sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition, subventionnées par la France, qui se maintiennent avec des ressources quatre fois moindres. « Les professeurs envoyés d'Italie ne se contentent pas toujours d'apprendre à leurs élèves la grammaire italienne et l'amour de Rome ; ils leur insufflent quelquefois la haine de la France. On peut être certain que les petits Arabes éduqués par les rivaux des communautés religieuses françaises ne seront pas, plus tard, des partisans de notre influence... Avec un zèle émouvant, huit frères marianistes consacrent toute leur vie à instruire les garçons, dans le but unique de soutenir les intérêts de la France... ; ils vivent misérablement de la pension de 600 francs par an qui leur est allouée. » Chez les religieuses, chez les directeurs de l'école de l'Alliance israélite de Paris, « c'est la même assiduité laborieuse, la même préoccupation exclusive de faire aimer la France ». (De Mathuisieulx, ouv. cité, p. 116 et suiv.) — Le voyageur français a été dénoncé par le *Giornale d'Italia* (23 mai 1901), comme officier voyageant incognito : « Les troupes françaises se mettent en mouvement du côté de la frontière tunisienne et tout annonce une nouvelle *kroumirade !* » (*Ibid.*, p. 134.)

le rôle de protectrice des chrétiens latins! La croisière de l'amiral Palumbo dans les ports du Levant, l'accueil qu'il a reçu à Constantinople, l'activité des consuls et des négociants italiens dans tout l'Orient, les incidents enfin qui ont marqué le pèlerinage que le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, a conduit en Terre sainte, ne sont-ils pas, à cet égard, des indices cruellement révélateurs?

Ainsi, là où notre patrimoine national lui-même est en question, l'Italie, non seulement ne nous aide pas à faire valoir nos droits certains, mais elle accepte même de s'en laisser attribuer une part. Pouvons-nous voir, dans cette attitude, une garantie qu'elle serait prête, le cas échéant, à s'employer pour assurer la sécurité de notre empire; pouvons-nous y trouver un motif d'espérer qu'elle serait, à l'occasion, disposée à se conder le développement de notre influence dans le monde? Et s'il est vrai que la bonne politique soit l'art des justes compensations, comment pourrions-nous conclure, après cela, que nous ayons fait une bonne politique [1]?

1. Cf. ci-dessus, Introduction, p. 11 à 91.

CHAPITRE VIII

BIZERTE

Tunis et Bizerte.

I. — Panorama de Bizerte. — Son histoire. — Sa situation.

II. — Un mot de Jules Ferry. — L'établissement du protectorat français et ses conséquences. — La question de Bizerte ; lettre de M. Barthélemy-Saint-Hilaire. — L'amiral Aube. — La Compagnie du Port et les premiers travaux. — La seconde conquête de la Tunisie : négociations conduites par M. Hanotaux (1896-1897). — Une méthode politique. — Bizerte libérée.

III. — L'amiral Ponty et le général Marmier. — Le canal et son élargissement. — La question de la « mise en bouteille ». — La ville nouvelle.

IV. — Les forts et redoutes. — Le lac. — La défense mobile. — Les *Baharia*. — Les pêcheries. — L'arsenal de Sidi-Abdallah. — Ferryville.

V. — Ce qui manque à Bizerte : le charbon. — Bizerte port de commerce. — Le question du fret de retour. — Les chemins de fer tunisiens. — Les minerais de l'Ouenza. — Nécessité d'amener du fret à Bizerte.

VI. — Vues d'avenir : le rôle méditerranéen de Bizerte. — Son rôle dans l'Afrique française. — Une citadelle de la « plus grande France ».

Tunis et Bizerte sont deux voisines, que moins de 70 kilomètres séparent, mais qui ne se ressemblent guère. — Tunis, assise au fond de son lac bleu où volent des flamants roses, sous son ciel presque toujours pur, apparaît, avec ses maisons blanches et ses minarets, comme une cité orientale. Fière de ses cent cinquante mille habi-

tants, de ses quartiers indigènes, si pittoresques avec leurs rues tortueuses, leurs mosquées et leurs *souks*, orgueilleuse aussi de ses nouvelles avenues, de ses élégantes villas européennes, Tunis mire avec complaisance sa beauté dans les *sebkas* qui étendent autour d'elle leurs nappes d'azur. Elle n'est ni tout à fait française, ni complètement orientale; sa physionomie reflète cette conception politique originale qu'est le protectorat. Tunis n'est pas la France, comme cette Alger où il faut chercher jusque sur les hauteurs de la Kasbah un reste de la cité des deys; laborieuse et active, mais aussi coquette et voluptueuse, elle a, dans sa toilette levantine, quelque chose du charme alangui des villes de l'Asie musulmane; bien que l'avenue de France s'anime, au déclin du jour, d'un chatoiement d'uniformes bariolés, Tunis n'a pas l'aspect d'une place forte; elle tourne son activité vers les affaires et vers les plaisirs. Les Français qui y vivent subissent très vite son influence séductrice; tout en restant attachés à la mère patrie, ils deviennent bientôt, et ils en conviennent facilement, des Tunisiens. Tunis est une capitale; elle tient à son titre et à ses prérogatives. Quelque peu personnelle, comme le sont les belles filles d'Orient, elle place volontiers les intérêts tunisiens avant ceux de la grande France. Et qui donc songerait à lui en faire grief? Capitale de la Régence, Tunis a trouvé, en restant tunisienne, le meilleur moyen de remplir sa tâche et d'être une bonne Française.

Bizerte, au contraire, est aussi peu tunisienne que possible; sa physionomie est tout européenne.

BIZERTE ET SES ENVIRONS

N'était la ville indigène, qui blottit ses petites maisons aux toits plats au pied du vieux fort espagnol, Bizerte, avec son lac et ses collines plantées de maigres oliviers, rappellerait plutôt quelqu'un de nos bourgs de Provence voisin de l'étang de Berre, qu'un port du Levant. Il n'est pas jusqu'à son climat, plus humide et plus froid, à son ciel plus souvent nuageux, qui ne la distinguent de Tunis. Bizerte est un prolongement de la France, elle est la France même. Sentinelle que la France a placée là pour être la gardienne de son empire africain et pour surveiller les routes de la Méditerranée, elle a conscience de son rôle et elle tient à s'en rendre digne. Avant tout, Bizerte est militaire; elle appartient à la marine et à l'armée; les affaires n'y passent qu'au second plan. Ici, l'on a l'impression constante d'être en face de l'ennemi; ici, la guerre, si elle venait à éclater, ne surprendrait personne; chacun y pense à la guerre possible, que quelques-uns appellent la guerre fatale[1]. On croirait, à voir Bizerte laborieuse et vigilante, que la France lui a confié un secret redoutable : avertie, elle se prépare. La ville naissante n'offre, à ses habitants et à ses visiteurs, ni la douceur de vivre, ni même le confortable; elle oublie qu'une partie de ses rues sont encore désertes, que son magnifique port est souvent vide de bateaux, que son arsenal vient de sortir de terre; le sentiment qu'elle a des avan-

1. *La Guerre fatale* : dans la première partie du roman militaire du capitaine Danrit qui porte ce titre, on trouve une description détaillée et vivante de Bizerte et des considérations intéressantes sur son rôle dans une guerre maritime.

tages de sa situation incomparable lui inspire une foi entière en sa fortune : elle vit de travail et d'espérances. Tunis parfois prend ombrage des ambitions de sa jeune rivale et raille volontiers ses visées grandioses ; Bizerte n'en a cure : elle se complaît dans l'attente de sa gloire future et, à son tour, elle se moque de l'étroit bassin d'une douzaine d'hectares qui sert de port à Tunis et dont l'hélice des paquebots remue la vase ; elle rit du long et maigre boyau qui y conduit lentement les bateaux. Elle ne prétend pas devenir la capitale de la Régence ; elle aspire à un rôle aussi beau, mais différent : devenir un grand port militaire, une citadelle de la « plus grande France ». L'amiral Gervais, l'un des hommes qui ont veillé, avec le plus d'énergique sollicitude, sur les premières années de Bizerte, précisait joliment la vocation des deux villes, quand il disait : « Dans l'Afrique du Nord, à côté de Tunis la Blanche, se trouvera Bizerte la Forte. » Quand elle contemple son merveilleux lac, vaste et profond, abrité des vents du large, comme des injures d'une flotte ennemie, son canal et son port, les gracieuses collines qui s'inclinent vers elle et le promontoire du Djebel-Zerhoun qui, en face de la Sicile, sépare en deux bassins la grande mer Intérieure, Bizerte peut être fière d'elle-même et confiante dans ses destinées ; il lui semble, dans son rêve d'avenir, que le sceptre de la Méditerranée peut échoir, un jour, à l'héritière de Carthage [1].

1. Ce chapitre, paru d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, a été réimprimé, dans un charmant volume illustré, par les soins

I

Pour embrasser d'un coup d'œil le magnifique panorama de Bizerte, de ses lacs et de son golfe, c'est au fort du Djebel-Kébir que nous montons. Du haut de ses 277 mètres, il domine tout le pays d'alentour. Du côté de la mer, entre le Ras-Zebib et le cap Blanc, s'ouvre, en demi-cercle, une large baie qui se confond, au loin, avec l'immensité des flots. Une fumée raye la limpidité monotone des eaux bleues : c'est un vapeur qui passe au large et qui vient reconnaître l'île Cani, dont le piton isolé se dresse, dans le prolongement du Ras-Zebib, comme une borne sur une grande route. C'est bien, en effet, une grande route de la mer qui s'allonge devant nous, et les bateaux qui entrent dans le bassin occidental de la Méditerranée ou qui en sortent la suivent invariablement ; sauf ceux qui, pour gagner les ports d'Italie ou de Provence, traversent le détroit de Messine, tous défilent en vue de Bizerte. Le sémaphore du cap Blanc, qui s'élève au sommet du Djebel-Nador, signale en moyenne un grand vapeur par heure, vingt-quatre par jour !

A nos pieds, c'est la vieille Bizerte, la Bizerte

de la Compagnie du Port. Cette publication comprend, en outre, un *aperçu géographique* de M. Onésime Reclus, un chapitre archéologique de M. Gauckler, l'article, cité ci-dessous, du lieutenant-colonel Espitallier et un article anonyme de la *Revue de géographie*, cité ci-dessous. *Le Nouveau Port de Bizerte* a été offert au président de la République et à ses invités, lors de sa visite à Bizerte, en 1903, mais n'a pas été mis dans le commerce.

arabe et maure, avec ses terrasses et ses maisons blanches ; c'est l'avant-port, le canal, que coupe la haute silhouette du pont transbordeur, le quai, où s'alignent les constructions de la nouvelle ville, la baie de Sebra et la baie « sans nom [1] », avec la flottille de la « défense mobile » ; le long des rives du lac, la voie du chemin de fer file vers Tunis. Du côté du sud, le canal, s'élargissant, débouche dans une immense nappe, véritable mer intérieure, de 12 000 hectares de superficie et de 60 kilomètres de tour, qui a ses courants, ses vagues et parfois ses tempêtes. Plus loin encore, apparaît l'isthme qui sépare du lac salé le lac d'eau douce, dont la teinte jaunâtre, boueuse, décèle la faible profondeur. Voici, parmi les oliviers, l'Oued-Tindja qui réunit les deux bassins, et, fermant l'horizon du côté du sud, la masse sombre, nuancée de bleu par l'éloignement, du Djebel-Iskeul, avec ses forêts où s'abritent les derniers bœufs sauvages de la Tunisie ; vers l'est, une série de collines s'étagent, comme un immense cirque, autour du lac. Plus près de nous, mais sur l'autre rive du canal et du goulet, ce sont d'abord des jardins entourés de haies de cactus et plantés d'arbres fruitiers ; puis des coteaux, mouchetés çà et là d'oliviers ; les épaulements d'un fort, les baraquements et les tentes d'un camp se laissent apercevoir dans la verdure ; on nous montre une maison blanche, d'où l'on embrasse un immense horizon, et qui domine la

1. La baie *sans nom* a été récemment baptisée *baie Ponty* : elle rappellera le souvenir du regretté amiral à qui Bizerte doit tant.

ville, le lac et la mer : c'est la demeure du consul d'Angleterre. Au loin, des séries de dunes se prolongent vers l'est et vont rejoindre les hauteurs du Ras-Zebib.

Nous redescendons vers la ville et, tandis que le soleil décline, nous longeons les murailles de l'antique Kasbah, qui a succédé elle-même à la citadelle d'Hippo-Zarytos ; la vieille colonie de Tyr s'élevait là, à l'issue du déversoir du lac qui lui servait de port. Comment ne pas rêver d'histoire sur cette terre imprégnée du passé ? Là-bas, au large, ont vogué les trirèmes de Carthage et celles de Rome ; elles se sont abritées dans le vieux port, agrandi et fortifié par Agathocle, comme s'y abritent encore les bateaux légers des pêcheurs de Bizerte. L'armée farouche des mercenaires s'est emparée de la ville ; de ces hauteurs, les Gaulois, les Ligures, les Grecs ont jeté un regard de regret et d'indicible espérance sur cette mer, qui aurait pu les porter vers la patrie tant regrettée. Bien des siècles plus tard, les nefs du saint roi Louis de France ont dû contourner l'île Cani avant d'aborder la côte tunisienne. Pays de commerçants, de forbans et de pêcheurs, Hippo-Zaritos, dont le temps a fini par déformer le nom en Benzert et Bizerte, avec son abri naturel, son lac et les bancs de poissons qui y pénètrent à chaque saison, a, depuis les Phéniciens, toujours tenté les peuples maritimes ; ils y trouvaient l'avantage d'un port très sûr, s'ouvrant directement sur cette grande voie commerciale que, dès l'antiquité, les bateaux ont suivie. Au quinzième siècle, Bizerte fut un moment conquise par les

Espagnols, au temps où Charles-Quint sembla vouloir poursuivre sur la Méditerranée les musulmans chassés de la péninsule Ibérique. Le fort qu'ils ont élevé est aujourd'hui en ruines, et c'est tout ce qui reste de cette éphémère domination. Reprise par les musulmans, Bizerte redevint un nid de pirates ; ils infestaient les côtes de la Méditerranée, s'aventuraient jusqu'en Provence. Il advint un jour, au début du dix-septième siècle, que les brigantins de Bizerte battirent les galères de Malte : deux cents chevaliers furent faits prisonniers. C'est ici, dans la vieille Kasbah, entre ces murs délabrés, auxquels le temps a donné une teinte d'ocre foncé, et dont les créneaux à demi effrités s'écroulent au vent du large, qu'ils furent enchaînés et qu'ils gémirent longtemps dans les misères du bagne. Ici, dit-on, passa saint Vincent de Paul, esclave d'un Maure de Tunis. Dans la rade, les vaisseaux et les galiotes de Duquesne parurent un jour, bombardèrent la ville et détruisirent les barques des forbans. De toutes ces époques diverses, les dragues de la Compagnie du Port, en approfondissant la rade, ont retrouvé d'étranges reliques : des boulets de pierre et de fer, une longue couleuvrine toute rongée de rouille, des fusils de l'époque de Charles-Quint, des bombes de Duquesne et du chevalier Emo, amiral de Venise, et surtout ce merveilleux plat antique, en or et argent ciselés, que possède le musée du Bardo, épave sans doute de quelque riche trirème.

Nous croisons des indigènes de Bizerte qui, la nuit venant, regagnent leur logis ; ils descendent

de leurs jardins et, paisiblement, rentrent leurs maigres récoltes ; un enfant, le long du rivage, pousse, à grands coups de trique, un petit bourriquet dont les reins pelés plient sous le faix d'un double sac rempli de sable ; quelques femmes voilées traversent furtivement la rue. Toute cette population d'anciens pirates, de hardis matelots, est aujourd'hui pacifique et paisible ; elle vit, en une curieuse promiscuité, avec les Italiens et les Maltais, qui habitent, comme elle, la vieille ville. Les gens de Bizerte ont un type spécial ; ce sont des sang-mêlés, descendants des femmes qui furent volées, jadis, sur tous les rivages de la Méditerranée ; mais l'islam a mis sur eux son sceau indélébile.

La Bizerte indigène n'a pas changé d'aspect ; les bouleversements qui ont donné une autre issue au lac, la naissance d'une cité nouvelle, l'ont laissée presque intacte ; son vieux port endormi reflète toujours les mêmes maisons blanchies à la chaux, les mêmes ponts si pittoresques, les mêmes barques de pêche, et la font ressembler à quelque Venise orientale. Mais, tout près d'elle, une vie différente s'est tout à coup développée ; des bâtiments de guerre et de commerce sillonnent le nouveau canal. Les turcos d'Afrique, les petits fantassins de France, campent peut-être aujourd'hui là où furent jadis les tentes d'Hannon, quand il reprit Hippo-Zarytos aux mercenaires révoltés. D'une rive à l'autre du détroit, les chrétiens et les musulmans ont cessé de se menacer, les galères des chevaliers de Saint-Jean ont disparu, comme les brigantins de Bizerte ; mais l'im-

portance internationale du canal sicilien-africain n'a fait que s'accroître. Trois grandes puissances navales surveillent le seuil des deux bassins de la Méditerranée. L'Italie, à Messine, tient l'une des portes ; l'Angleterre, à Malte, les observe l'une et l'autre ; et la France achève de faire de Bizerte un port et un camp retranché.

II

Le 23 avril 1887, une embarcation promenait, sur le lac de Bizerte, Jules Ferry... Saisi d'admiration à la vue de la nappe d'eau immense, l'esprit assailli par une foule de souvenirs et de pensées d'avenir, il s'écriait : « Ce lac, à lui seul, vaut la possession de la Tunisie tout entière ; oui, Messieurs, si j'ai pris la Tunisie c'est pour avoir Bizerte [1]. » Visible même sur des cartes à faible échelle, le lac de Bizerte a eu, avant même l'établissement du Protectorat, les faveurs du public français ; aussitôt après les événements de 1881, l'opinion et la presse, frappées des avantages de la position de notre nouvelle conquête, ne cessèrent plus de demander que l'on fît de Bizerte « notre Toulon africain ». Mais, longtemps, des raisons d'ordre diplomatique s'y opposèrent.

La mainmise de la France sur la Tunisie avait

1. C'est en rappelant ces paroles significatives de Jules Ferry, que le général Marmier commençait, le 25 juillet 1902, son discours, en recevant, à Bizerte, l'amiral Gervais. — Sur le rôle de Ferry dans l'affaire de Tunisie, voyez *Discours et opinions* (surtout la Préface à *la Tunisie* de Narcisse Faucon, au tome V). Cf. le récent ouvrage de M. A. Rambaud : *Jules Ferry* (Plon, in-8).

provoqué, en Italie surtout, une mauvaise humeur qui se traduisait par l'adhésion, de plus en plus étroite, du gouvernement du Quirinal à la triple alliance. Le dépit des feuilles dévouées à M. Crispi s'exhalait surtout à propos de Bizerte ; elles ne nous pardonnaient pas d'occuper une position que l'Italie avait longtemps convoitée et qui lui aurait assuré l'empire de la Méditerranée [1]. Ni la Ville éternelle, ni les côtes africaines n'ont changé de place depuis le temps où le vieux Caton apportait, dans le sénat, les fruits tout frais des figuiers de Carthage. Que Bizerte, au pouvoir des Italiens, devînt un port et une place de guerre, c'en était assez pour rompre l'équilibre politique dans la mer Intérieure ; la Méditerranée se trouvait coupée par le milieu ; la « troisième Rome » aurait pu dire, comme la première, après la ruine de Carthage : *mare nostrum*. L'Angleterre elle-même sentit le péril ; notre protectorat fut établi en Tunisie, sans que le cabinet britannique y fît opposition. M. Gladstone, l'amirauté et l'opinion publique anglaise auraient seulement souhaité que Bizerte restât, entre nos mains, ce qu'elle était sous le gouvernement beylical. Deux jours après la signature du traité de Kassar-Saïd, lord Lyons s'enquérait, auprès de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, des intentions de la France à ce sujet.

1. Voyez, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1894, l'article de M. Charles Benoist : *l'Italie dans la triple alliance*. Voyez encore : d'Estournelles de Constant, *la Politique française en Tunisie* (1854-1891) (Plon, in-8), et le livre tout récent de M. Jean Darcy : *Cent années de rivalité coloniale* (Perrin, 1904, in-8).

Sans engager l'avenir, le ministre des affaires étrangères rassura l'ambassadeur de la reine. « Il est possible que nous soyons amenés, lui écrivait-il, à favoriser le développement commercial de ce port et à encourager les tentatives qui seraient faites, dans l'intérêt même de la Régence, pour en améliorer les conditions matérielles. Mais, quelles que soient les entreprises que les sociétés privées veuillent tenter à Bizerte, il n'entre nullement dans nos projets de dépenser aujourd'hui les sommes énormes et de commencer les travaux gigantesques qui seraient nécessaires pour transformer cette position en un port militaire pouvant servir de base à des opérations de guerre maritime. »

Combien de temps durerait le « aujourd'hui » de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, c'est ce que décideraient les circonstances. Il était sage, en tout cas, de ne pas heurter les susceptibilités des grandes puissances, tant qu'elles n'auraient pas reconnu diplomatiquement le droit qu'avait la France de tirer, de l'exercice du protectorat, toutes les conséquences avantageuses qu'il comportait légitimement. Lorsqu'en 1889, un clairvoyant ministre de la marine, l'amiral Aube, proposa, d'accord avec son collègue de la guerre, le général Boulanger, un plan complet d'aménagement et de défense de Bizerte, son audace alarma le conseil et son projet fut rejeté. Mais, du moins, l'insistance patriotique de l'amiral obtint l'exécution de quelques travaux préparatoires : il fut décidé que l'ancien port serait approfondi à 3 mètres, protégé contre les ensa-

blements par une jetée et pourvu d'une station de torpilleurs. L'entreprise de ces premiers travaux fut confiée à un ingénieur qui, depuis 1883, sollicitait la concession d'un port de commerce et en étudiait la réalisation, M. Abel Couvreux, dont le nom est, avec celui de l'amiral Aube, inséparable des premiers progrès de Bizerte.

Avant de songer à faire de Bizerte un port militaire, il fallait d'abord en faire un port, creuser un canal qui mettrait en relations directes la pleine mer avec le grand lac. Un décret beylical, du 18 février 1890, approuva la concession de la construction et de l'exploitation du nouveau port à la *Compagnie du Port de Bizerte*, fondée et administrée par MM. Hersent et Couvreux. Immédiatement, les travaux commencèrent ; le canal fut ébauché, et bientôt, sur les déblais enlevés dans la tranchée, les premières constructions de la future Bizerte s'élevèrent ; le 23 mai 1891, M. Massicault posait solennellement la première pierre de la ville nouvelle.

Ce fut une heure solennelle, dont ceux qui en furent témoins se souviennent avec émotion, que cette matinée du 4 juin 1895, où le croiseur protégé *le Suchet*, portant le pavillon du vice-amiral de la Jaille, et *le Wattignies*, glissant lentement entre les deux berges du canal, fendirent, pour la première fois, les eaux de l'avant-lac. L'année suivante, l'amiral Gervais venait mouiller dans le lac avec deux grands cuirassés, *le Brennus* et *le Redoutable*. — De ce jour, notre flotte possédait, sur la côte africaine, un admirable refuge ; mais, si elle y pouvait trouver un asile contre la

tempête, elle n'y était pas à l'abri des poursuites d'un ennemi. Sans forts et presque sans garnison, Bizerte n'avait encore aucune valeur offensive, ni même défensive.

Le traité de Kassar-Saïd, du 12 mai 1881, s'il établissait le protectorat de la France sur la Régence de Tunis, ne créait, ni en fait ni en droit, une situation équivalente à une annexion pure et simple. L'article 4 disait : « Le gouvernement de la République française se porte garant de l'exécution des traités actuellement existants entre le gouvernement de la Régence et les diverses puissances européennes. » Ces traités étaient des « capitulations » analogues à toutes celles que les nations chrétiennes avaient obtenues des États musulmans de la Méditerranée. Les puissances étrangères conservaient donc, en Tunisie, avant comme après les événements de 1881, la juridiction exclusive sur leurs nationaux et devaient jouir, en vertu de « la clause de la nation la plus favorisée », des mêmes avantages commerciaux que la France pourrait obtenir pour elle-même. Cet état de choses, nécessaire et légitime tant que le bey et ses ministres exerçaient la plénitude de la souveraineté, devenait gênant et humiliant pour la France, depuis qu'elle s'était interposée entre le gouvernement beylical et les autres États européens. Cette terre, que le sang de nos soldats avait chèrement achetée, nous n'en étions donc qu'à demi les maîtres ; tout contrôle nous échappait sur les nombreux étrangers domiciliés dans la Régence ; nos industriels et nos commerçants se plaignaient qu'aucun avantage douanier ne fût

fait à leurs produits et que les importations françaises ne pussent se développer, dans un pays occupé par nos troupes et dont nous avions pris la dette à notre charge. Ainsi les droits de la France paraissaient se borner à une coûteuse occupation militaire, à une garantie financière onéreuse, à la surveillance de l'administration et des finances indigènes et au contrôle des relations extérieures du bey. Avant d'achever, en Tunisie, son œuvre de réorganisation et de mise en valeur, avant de songer à fortifier Bizerte, il s'agissait donc, pour le gouvernement français, d'amener les puissances européennes à renoncer à leurs anciennes « capitulations », incompatibles avec le régime nouveau, et à admettre qu'il ne pouvait plus exister en droit, puisqu'il n'existait plus en fait, égalité de traitement et parité de situation entre elles et la nation protectrice. Il fallait entamer une série de négociations d'autant plus délicates, pour notre diplomatie, que nous demandions aux autres États de renoncer, en notre faveur, à des avantages dont nous leur avions, nous-mêmes, garanti le maintien, et à des droits que rien n'était venu, juridiquement, rendre caducs [1].

Nous ne saurions, durant cette courte excursion à Bizerte, faire l'histoire complète de « la revision des traités tunisiens [2] ». Il serait cependant très

1. Ces traités de « capitulations » étaient des conventions *sine die*, des conventions perpétuelles, ou tout au moins sans échéance déterminée, sauf en ce qui concernait le traité italo-tunisien.

2. C'est le titre du *Livre jaune*, publié en 1897. — Cf. *la Paix latine*, de M. Hanotaux (Combet, 1903).

intéressant d'y montrer une application heureuse de la méthode sûre et prévoyante qui conduisit, durant toute cette période de 1895 à 1898, la politique étrangère de la République. Notre expansion coloniale avait soulevé, en Afrique et en Asie, une série de « questions », parfois très épineuses ; il était urgent de les résoudre ; et elles ne pouvaient l'être que l'une après l'autre, et, pour ainsi dire, l'une par l'autre, en commençant par les plus simples, pour finir par les plus complexes. Il était nécessaire, pour mener à bien une pareille tâche, d'embrasser tout l'ensemble de nos intérêts dans le monde, de saisir le lien qui unissait les différents problèmes que notre diplomatie allait aborder ; puis de sérier, et, en quelque sorte, de hiérarchiser les difficultés, pour les résoudre enfin, en profitant de nos alliances et des circonstances favorables qui pourraient se présenter. Ce fut l'œuvre, discrètement conduite et achevée, sans heurts et sans bruit, par M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, jusqu'au moment où la politique l'éloigna du pouvoir à l'heure même où, nos frontières africaines étant partout déterminées et la question du Niger définitivement réglée, celle du Nil restait seule et allait, à son tour, recevoir une solution. On sait comment ces dernières négociations, conduites dans un tout autre esprit et avec une tout autre méthode, aboutirent à la fatale convention du 21 mars 1899.

La guerre sino-japonaise, en 1895, avait provoqué l'« action commune » de la Russie, de l'Allemagne et de la France : cette entente permit au

gouvernement français d'entreprendre et d'achever la conquête de Madagascar ; puis, cette première tâche accomplie, d'ouvrir des négociations pour la revision des traités tunisiens. Une à une, en commençant par celles qui n'avaient dans la Régence que de faibles intérêts et par nos alliées, les puissances furent amenées à reconnaître le droit supérieur de la France et à renoncer à leurs anciens privilèges. Il fallait s'adresser d'abord à un Etat qui fît partie de la triple alliance : l'Autriche-Hongrie, la première, moyennant une très légère concession douanière, renonça, par la « déclaration » du 20 juillet 1896, « à invoquer en Tunisie le régime des capitulations », et à réclamer, pour elle-même, en vertu de la « clause de la nation la plus favorisée, le régime établi ou à établir, en matière de douane et de navigation, entre la France et son protectorat tunisien ». L'Italie, découragée dans sa résistance par l'attitude de l'Autriche-Hongrie, son alliée, comprenant que toutes les puissances finiraient par imiter la première, craignant surtout de rester isolée et dépourvue de tout moyen d'action au moment où son traité avec la Régence allait arriver à échéance et où elle souffrait cruellement, dans ses intérêts économiques, de la rupture des relations commerciales avec la France, se résigna, non sans peine, et négocia, avec le ministère du quai d'Orsay, une « convention consulaire et d'établissement », et une « convention d'extradition », qui furent signées, l'une et l'autre, le 28 septembre 1896 : tout en accordant des garanties à ses nationaux, elles abolissaient le traitement d'exception

dont ils jouissaient dans la Régence, et elles admettaient que les Italiens ne seraient, à l'avenir, justiciables que des tribunaux français ; d'ailleurs, le fait seul qu'une convention entre l'Italie et la France était substituée à une convention entre l'Italie et la Tunisie, était une reconnaissance formelle du régime nouveau issu du traité de Kassar-Saïd. Presque en même temps, la Russie et la Suisse signaient des déclarations équivalentes à celle de l'Autriche. L'Allemagne y consentit également, entraînée par l'exemple de ses deux alliées, et désireuse aussi, sans doute, au moment où les affaires d'Orient occupaient toute son attention, de faire à la politique française une concession opportune. Après elle, successivement, la Belgique, l'Espagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège firent des « déclarations » analogues. La Grande-Bretagne restait donc seule; et il était évident, dès lors, que sa résistance et sa mauvaise volonté persistante n'étaient plus que de vaines manifestations ; elle se décida enfin, non sans mauvaise humeur, à conclure l' « arrangement » du 18 septembre 1897 ; moyennant que, jusqu'au 1er janvier 1912, ses cotonnades ne seraient pas frappées, dans la Régence, de droits supérieurs à 5 0/0 de leur valeur, elle reconnut, à son tour, le nouvel état de choses créé en Tunisie par le protectorat français.

Cette campagne diplomatique, si habilement menée et si heureusement terminée par M. Hanotaux, ne faisait en apparence que mettre fin à un conflit de juridiction, qu'étendre à la Tunisie les traités et conventions en vigueur en France, et

procurer des avantages à notre commerce : elle équivalait, en réalité, à une seconde conquête de la Régence ; elle nous en rendait vraiment les maîtres, en supprimant les servitudes dont elle était grevée, et, du même coup, elle libérait Bizerte.

En même temps que se poursuivaient les dernières négociations pour la revision des traités, le gouvernement acceptait et la Chambre votait le projet de loi, proposé par M. Lockroy et « rapporté » par M. de Mahy, qui ouvrait un crédit de 200 millions pour l'augmentation de la flotte et la création de « ports de refuge et de points d'appui » pour nos escadres aux colonies. Les travaux de Bizerte étaient, les premiers, prévus dans le projet et, dès le 24 juillet, la Chambre votait un crédit de 1 800 000 francs pour permettre d'y commencer, sans délai, les travaux. L'« affaire de Fachoda », qui surprit notre grand port militaire africain à peine armé et presque dépourvu de garnison, en fit, plus que jamais, ressortir l'importance, et, en venant démontrer la possibilité d'une guerre maritime, fit commencer, en toute hâte, les travaux. — Bizerte, désormais, entre dans la phase d'activité.

III

Aux pessimistes, qui désespèrent de la France, nous aimerions à conseiller une promenade à Bizerte. Ici, chacun travaille ; toutes les énergies sont tendues vers un même but, dont la grandeur stimule les courages ; Bizerte passionne ceux qui

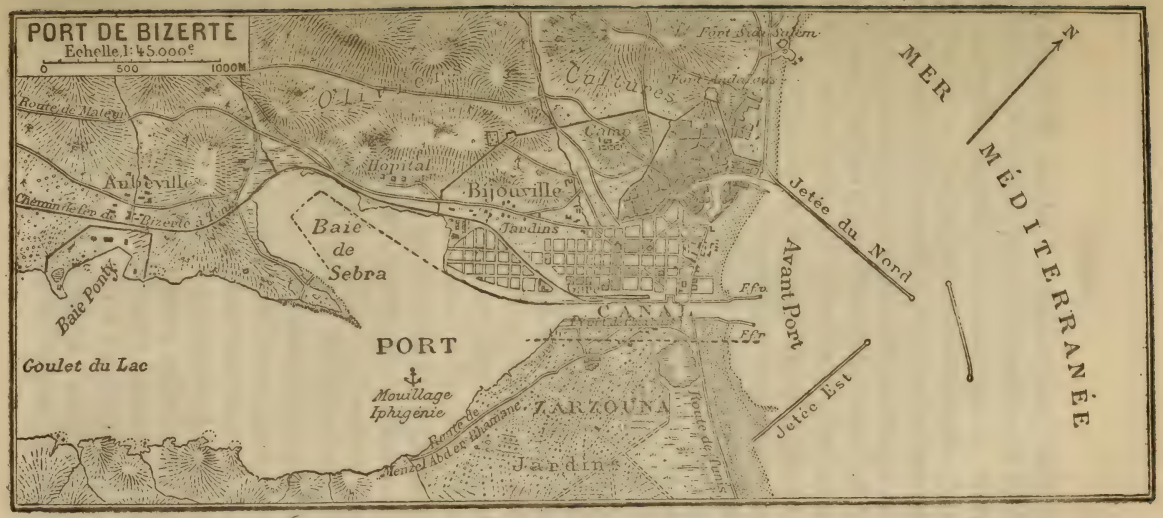

LE PORT DE BIZERTE

préparent son avenir. A deux chefs éminents revient l'honneur d'avoir réglé et dirigé cette activité : le général de brigade Marmier était, jusqu'à ces derniers mois, gouverneur de la place et chargé de la préparation des défenses de terre ; le contre-amiral Merleaux-Ponty, commandant en chef la division navale de Tunisie, remplissait, sans en avoir encore le titre, toutes les fonctions d'un préfet maritime. Tous deux ont eu cette foi dans leur œuvre sans laquelle il n'est pas d'efforts féconds, et ils ont su la communiquer à leurs collaborateurs. Une mort prématurée a enlevé l'amiral Ponty à l'œuvre qu'il aimait de toute l'ardeur de son âme de Français et de marin ; le général Marmier a été récemment appelé à d'autres fonctions : les noms de ces deux hommes resteront associés aux années de croissance et de labeur qui ont créé Bizerte. Le contre-amiral Aubert et le général Meunier ont repris avec énergie et esprit de suite la tâche de leurs prédécesseurs. Partout, des nuées d'ouvriers bâtissent, poussent des wagonnets, manœuvrent des dragues, creusent, maçonnent, remuent la terre. On travaille au canal, on travaille aux digues, on travaille dans la ville.

Le canal, sur 1 500 mètres de longueur, avait 100 mètres de largeur à la surface et 60 au plafond, avec une profondeur de 9 mètres. Mais l'expérience démontra qu'un grand bâtiment, engagé dans le couloir, pour peu qu'une fausse manœuvre ou la violence du courant, parfois très rapide dans le chenal, le fît dévier de sa route droite, pouvait se heurter à l'une des rives et obstruer

le passage. En temps de guerre, pour un bateau poursuivi par l'ennemi ou maltraité par le combat, les risques d'échouage auraient été plus grands encore ; le moindre accident dans le canal pouvait enfermer toute une escadre ou, au contraire, la retenir dans l'avant-port. Il fut décidé que la largeur du chenal serait portée à 240 mètres à la surface, ce qui donnera, la déclivité des berges restant la même, une largeur de 200 mètres au « plafond » ; sa profondeur sera portée à 10 mètres. Ces travaux, entrepris par la Compagnie du Port, sont poussés avec une grande ardeur. Déjà, aux deux extrémités, d'énormes masses de terre et de roche ont été enlevées ; seule, la partie centrale est encore intacte ; il a fallu, avant de l'attaquer, transférer ailleurs l'ancien port à charbon, refaire pour les eaux de la ville un nouveau siphon, démolir le fameux pont transbordeur, édifié naguère à grands frais.

Si la marine tient avant tout à disposer d'une large issue toujours libre, l'armée de terre n'attache pas moins d'importance à pouvoir transporter rapidement, d'une rive à l'autre, ses troupes et ses canons : le canal, indispensable aux bateaux, est un obtacle pour la défense terrestre. En outre, la route de Bizerte à Tunis, très fréquentée par les indigènes, s'est trouvée coupée. Le transbordeur. avec ses deux immenses piliers, son pont roulant et son tablier, si haut suspendu que les plus grands navires pouvaient passer dessous, servait à la traversée. L'élargissement du canal le condamnait à la chute ; les marins, d'ailleurs,

craignaient qu'en cas de guerre, il ne fournît à l'ennemi un point de repère, visible à très grande distance, pour règler le tir de ses canons ; ils redoutaient que, démolie par les obus, sa carcasse ne vînt à obstruer le passage. Mais par quoi le remplacer ? Quel moyen trouver qui soit pratique en temps de paix, pour les Bizertins, et qui permette, en cas de guerre, de concentrer rapidement les troupes sur un point quelconque du secteur à défendre, sans gêner la navigation ? Le projet d'un tunnel a des défenseurs chaleureux : il aurait le double avantage de libérer le canal de toute servitude de passage et d'assurer à la garnison une voie de communication abritée et toujours libre. On s'est résigné, pour le moment, par raison d'économie, à l'établissement de deux bacs à vapeur à chaîne immergée.

L'entrée du canal était protégée par deux jetées ; celle du nord, longue de 1 023 mètres et celle de l'est, de 950 mètres, s'avançaient au-devant l'une de l'autre et délimitaient un avant-port triangulaire de 86 hectares. Juste dans le prolongement du canal, entre les deux musoirs, surmontés chacun d'une tour-phare, une passe de 420 mètres s'ouvrait. Cette disposition n'empêchait pas la grosse mer de s'engouffrer dans l'avant-port et d'y produire des ensablements. En outre, les événements de Santiago de Cuba attirèrent l'attention des marins sur un inconvénient plus grave : un bâtiment, venant du large, pouvait, en gouvernant droit devant lui, entrer à toute vitesse jusque dans le chenal et, en s'y échouant, « mettre en bouteille » l'escadre qui aurait cherché un refuge

dans le lac. Pour parer à ce danger, l'on achève en ce moment de prolonger de 200 mètres, dans son propre alignement, la digue du nord, et, en avant de l'ancienne passe, une digue nouvelle, longue de 610 mètres, commence à sortir de l'eau ; elle laissera, entre elle et la digue nord, une passe de 320 mètres, et une autre de 680 mètres entre elle et la digue est. La construction de ce nouveau brise-lames par des fonds de 17 à 19 mètres, est une laborieuse et difficile opération, aujourd'hui en voie d'achèvement ; des enrochements forment un soubassement en remblai, sur lequel d'énormes blocs de béton, longs de 33 mètres et pesant 5 000 tonnes, maçonnés sur la berge, montés sur des armatures de fer, et coulés côte à côte, constituent la digue. Dès maintenant, le résultat désiré est atteint : un bâtiment ennemi ne pourrait plus pénétrer dans l'avant-port qu'en décrivant une série de courbes qui le forceraient à ralentir sa vitesse et à passer sous le feu convergent de toutes les batteries des côtes. Le danger de « mise en bouteille » se trouve, d'ores et déjà, conjuré [1].

A Bizerte, le port et la ville sont deux jumeaux qui ont grandi en même temps. Il y a dix ans, des grèves de sable, des marais où serpentait le déversoir du lac, occupaient tout l'espace entre le goulet et les vieilles murailles arabes. Avec les matériaux enlevés par les dragues, tout cet emplacement a été remblayé, bordé de quais, et la

1. Au point de vue technique, on consultera l'article très précis du lieutenant-colonel Espitallier : *Le port de Bizerte et l'arsenal de Sidi-Abdallah*, dans *le Génie civil*, novembre 1902.

nouvelle Bizerte s'y est élevée. Du premier coup, elle a voulu être une grande ville et elle s'est préparée à devenir le centre de la domination française en Tunisie. Les terrains nouvellement nivelés ont été régulièrement divisés, allotis, mis en vente ou attribués aux divers services publics de la ville. Au milieu du vaste quadrilatère, un lot a été aménagé en un jardin, d'où partent en diagonale quatre avenues. Malheureusement, une partie des terrains sont encore vides; des îlots de maisons, répandus çà et là, sporadiquement, ne sont pas encore parvenus à se rejoindre. Bizerte, quelque peu déçue, oublie peu à peu ses ambitions, peut-être trop vastes, des premières années, quand elle montrait, parmi ses terrains vagues, l'emplacement du futur palais du bey, de la résidence générale, de l'hôtel du commandant de la division d'occupation. A coup sûr, si les Français étaient arrivés, comme autrefois Didon, dans un pays sans villes ni ports, c'est à Bizerte, et non à Tunis, qu'ils auraient fondé leur colonie principale. Mais, Tunis existant, il n'était ni possible, ni souhaitable de la transporter, d'un coup de baguette, à Bizerte : il fallait se contenter de faire jaillir du sol une ville nouvelle. De toutes parts les constructions neuves s'élèvent : ici, c'est un grand hôtel, là une belle église qui remplace la petite paroisse ancienne, blottie au milieu des masures arabes près des murailles de la vieille cité; un théâtre a été ouvert, pour égayer une garnison campée sous la tente ou dans des baraquements; des casernes sont presque achevées. Mais il n'est pas rare encore, à côté de ces édifices tout neufs,

de trouver un marécage, où les grenouilles, la nuit, font un bruit de crécelles ; il n'y a guère plus de deux ans qu'un écriteau, planté au milieu d'un terrain vague, portait l'inscription « Mairie et Justice de paix ». Tout se transforme à vue d'œil, dans la « cité champignon » de Tunisie ; presque chaque jour des magasins nouveaux sont ouverts, des maisons neuves sont habitées, le commerce et l'animation grandissent. L'achèvement de l'arsenal, du port et des défenses, la construction de nouvelles lignes de chemin de fer, feront de Bizerte, dans peu d'années, la première place forte de l'Afrique française et la seconde ville de la Régence [1].

IV

La vie, à Bizerte, n'est pas concentrée dans la ville ; elle se répand sur les rives du lac et sur les collines prochaines. — Franchissons le canal, et, par la route de Tunis, montons parmi les oliviers et les cactus des jardins de Zarzuna ; devant nous, au sommet du Djebel-Rouma, se profilent les casemates d'un fort ; plus à l'est, la batterie du Djebel-Remel, installée sur une haute dune, commande le golfe. Sur ces coteaux où, il y a quelques années, l'on n'eût rencontré que de rares indigènes, occupés à la récolte de leurs fruits ou

1. D'après les chiffres du recensement du 16 décembre 1901, l'on comptait, dans le contrôle de Bizerte, 3 559 Français (dont 2 354 pour la ville elle-même) contre 934 en 1896. — Bizerte a obtenu, en 1903, la création d'une Chambre de commerce qui représente 207 électeurs.

LE PORT ET LA VILLE DE BIZERTE EN 1880

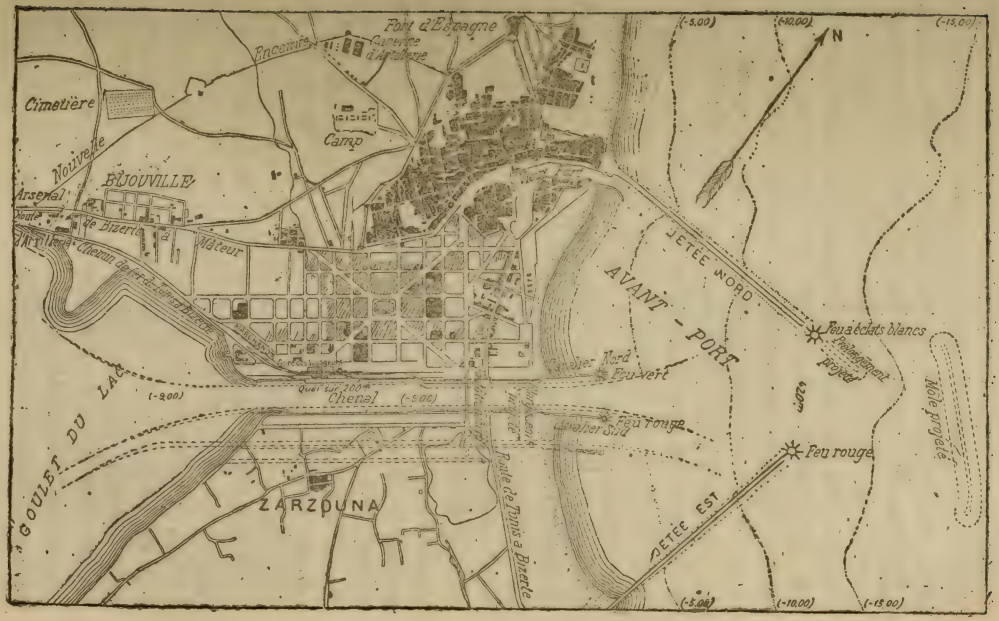

LE PORT ET LA VILLE DE BIZERTE EN 1900

surveillant leur bétail, un camp apparaît, tout à coup, parmi les oliviers taillés en boule ; un tirailleur monte la garde à l'entrée et, tout autour, au milieu des arbres clairsemés, des lignes blanches de turcos, en tenue d'exercice, manœuvrent sous la surveillance d'officiers bleus. De l'autre côté du canal, un camp semblable se cache sur les pentes des collines qui dominent la ville et, sur les hauteurs, des terres remuées décèlent la présence de tout un ensemble de fortifications. Au sommet, le Djebel-Kebir, centre et réduit de la défense du camp retranché, domine le canal et le chemin de fer ; au-dessous de lui, les batteries du Djebel-Labiod et du Djebel-Zebla, le fort du Djebel-Demma, étagent leurs feux, et, plus près de la mer, la redoute du Djebilet-Rara commande les abords de la plage. Outre ces ouvrages anciens, on aperçoit des batteries nouvelles déjà achevées ou simplement ébauchées ; les unes renforceront le front, déjà si imposant, que Bizerte présente du côté de la Méditerranée ; d'autres surveilleront les approches de la ville, du lac et de l'arsenal. Bizerte, avec son lac, doit devenir un immense camp retranché, inattaquable du côté de la mer comme du côté de la terre.

Embarqués sur une chaloupe à vapeur, nous faisons maintenant la visite du lac. C'est sur ses bords, au fond des anses profondes de la rive occidentale, que s'échelonnent tous les établissements maritimes qui feront, dans peu d'années, de Bizerte, l'un de nos premiers ports militaires. Du canal, nous débouchons dans une rade naturelle : elle se prolonge d'un côté par un large cou-

loir qui va rejoindre le grand lac; de l'autre, elle s'enfonce dans les terres et s'évase en une baie, la baie de Sebra, qui, avec ses fonds de 7 à 9 mètres, offre un excellent mouillage aux plus grands navires. Ce vaste bassin, que l'on dirait creusé tout exprès pour servir de port à Bizerte, sera facilement, suivant les besoins du trafic et conformément aux projets de la Compagnie du Port, bordé de quais et aménagé pour devenir un port de commerce très fréquenté.

Nous doublons la pointe de Sebra; elle ferme au sud la belle rade naturelle qui est comme le vestibule du lac; son feu, placé exactement dans l'axe du canal, dirige de loin l'entrée des bateaux. Nous glissons rapidement entre les berges du goulet, large en moyenne de 1 kilomètre; à notre droite, une nouvelle échancrure s'enfonce dans les terres : c'est la baie Ponty, où s'abrite la « défense mobile ». Sur la pointe qui porte le vieux marabout de Sidi-Salah, s'élève une belle construction neuve : là, dans un admirable site, dominant le goulet, la rade et l'entrée du lac, réside le commandant de la division de Tunisie. Nous abordons au fond de la baie, auprès d'une frégate d'ancien modèle, *le Talisman*, qui sert de caserne, de bureaux et de magasin à la « défense mobile ». Près d'elle, sont rangés les longs fuseaux gris des quatorze torpilleurs attachés au port de Bizerte; explorateurs infatigables des côtes africaines, ils vont, rasant les falaises, scrutant les plus petites criques, jusqu'à La Goulette, où ils ont une « station », jusqu'à Sfax, et jusque dans cette belle rade que l'île de Djerba sépare de la haute mer.

A terre, un grand enclos abrite la maison du commandant de la « défense mobile », une caserne, des ateliers de réparation, le magasin des torpilles, en un mot tout ce qui est nécessaire pour entretenir, armer, réparer toute une flottille de torpilleurs. Au milieu du goulet, immobiles sur leurs ancres, stationnent les autres bâtiments de la divison navale : le contre-torpilleur *Flèche*, du type de ces élégants et rapides coureurs qui portent des noms d'armes, *Espingole*, *Fauconneau*, *Dragonne*, *Hallebarde* et cette *Framée* dont le destin fut si tragique. Près de *la Flèche*, voici *le Casabianca,* un petit croiseur de 1000 tonnes qui a donné aux essais une vitesse de 25 nœuds, et, enfin, *la Tempête*, un vieux cuirassé garde-côte, lancé en 1875, au temps où la puissance des cuirasses passait pour le seul facteur essentiel de la victoire ; ses formes, lourdes et massives, « en fer à cheval », sa faible vitesse de 8 nœuds au maximum, le rendent impropre à une action à grand rayon ; mais la puissance de ses deux canons de 270, parfaitement abrités dans une tourelle blindée, font, de cette batterie cuirassée, flottante et mobile, une unité de combat qui n'est pas sans valeur pour la défense d'un port. Avec la canonnière cuirassée *Phlégéthon*, et deux « submersibles », *le Korrigan* et *le Farfadet,* tout récemment envoyés à Bizerte, ce sont là tous les éléments de la « défense mobile » ; s'ils ne constituent pas encore une force offensive importante, ils sont assez puissants déjà pour faire respecter, avec l'appui des forts, les positions confiées à leur garde, pour surveiller le canal sicilien-africain et les

abords de Malte. Les travaux, hâtivement exécutés autour de La Valette, témoignent assez des inquiétudes que les torpilleurs et les « sous-marins » de Bizerte causent à l'amirauté britannique.

C'est dans l'enceinte de la « défense mobile » que nous avons eu l'occasion de voir manœuvrer les cent premiers « turcos de la mer », les *Baharia*, ou marins indigènes. On se souvient du légitime succès qu'obtint, à la Chambre, le discours très chaleureux de M. Albin Rozet, député de la Haute-Marne, pour demander l'inscription, au budget de l'année 1900, d'une somme de 1 million « pour reconstituer une force navale tirée de l'Algérie du Nord et organiser à la fois, en Algérie par voie d'engagements volontaires, en Tunisie par voie de conscription ou d'engagements volontaires, des équipages indigènes plus particulièrement réservés à la défense de ces régions et du bassin de la Méditerranée ». Habillés comme nos marins français, mais coiffés de la chéchia, les premiers *Baharia* ont fait preuve, au dire des officiers chargés de leur instruction, des mêmes qualités d'endurance et de discipline que nos turcos et nos spahis; quant à leur aptitude pour le service à la mer, il est difficile d'en juger d'après l'expérience, encore trop restreinte, que l'on vient de faire. Un marin ne s'improvise pas, et les musulmans adonnés à des professions maritimes sont peu nombreux sur nos côtes africaines, sauf en quelques endroits comme les îles de Djerba et de Kerkennah. Quoi que l'on pense d'ailleurs de la résurrection d'une marine indigène, espérée par M. Albin Rozet, l'idée dont il s'est fait l'interprète

mérite d'être appliquée dans une plus large mesure[1]. Les indigènes, employés sur nos bateaux, comme chauffeurs, comme matelots de pont, ou groupés en sections de débarquement, pourraient rendre d'excellents services. L'Algérie-Tunisie n'a pas, actuellement, de réserve de matelots, et cependant, en cas de guerre sur mer, elle risquerait de rester longtemps coupée de la France; il serait donc extrêmement utile qu'elle pût, le cas échéant, trouver, sur son propre sol, des marins exercés pour combler les vides des équipages, armer les bâtiments de réserve, seconder et suppléer de toutes manières le personnel français. L'augmentation du nombre des *Baharia*, l'organisation d'une sorte d'inscription maritime indigène, sont des mesures qui s'imposent, au moins à titre d'expérience prolongée. Les cent matelots, coiffés de la chéchia, que nous avons regardés avec plaisir exécutant l' « école du soldat », dans la cour de la « défense mobile », n'étaient peut-être que le premier noyau de la future marine franco-algérienne.

Avant de pénétrer dans le grand lac, nous sommes encore arrêtés par le barrage des pêcheries, dont il faut franchir la porte. Deux pointes qui, d'une rive à l'autre, se font vis-à-vis et dont l'une se prolonge par des hauts fonds, ont permis à la Compagnie du Port, concessionnaire de la pêche, d'établir là un barrage ; des pieux métalliques sont solidement fichés les uns à côté des autres,

1. La loi créant un corps de marins indigènes en Algérie et en Tunisie a été promulguée au *Journal officiel* du 22 juillet 1903.

tandis qu'un treillage mobile, en fil de fer, ferme les intervalles et arrête les poissons. Au milieu du goulet, sur un espace de 50 mètres, le barrage est remplacé par des filets qui s'élèvent et s'abaissent, au moyen d'un treuil, quand un bateau se présente pour franchir le seuil. C'est dans cet appareil très simple que viennent se faire prendre par milliers, par bancs entiers, les dorades, les mulets, les rougets, les bars, les soles et tous les innombrables poissons qui, dans leurs pérégrinations à travers la Méditerranée, viennent, chaque année, poussés par un instinct séculaire, séjourner dans l'immense lac. A certaines époques, absolument fixes et connues d'avance, les filets sont levés et laissent entrer les bataillons serrés des migrateurs, et, plus tard, quand ils tentent de ressortir, ils tombent dans les mailles qui les capturent. La Compagnie du Port en livre à la consommation, par an, une moyenne de plus de 500 000 kilogrammes, dont 100 000 environ sont exportés en France, soit conservés frais dans la glace, soit salés ou fumés dans une usine spéciale installée à Bizerte.

Derrière notre bateau, le filet des pêcheries s'est relevé, nous contournons la pointe Shara et, tout à coup, au détour du dernier promontoire, c'est une mer qui s'ouvre devant nous, c'est le lac de Bizerte. A peine aperçoit-on les rives lointaines du magnifique bassin ; et, sur presque toute cette étendue, les fonds, variant de 9 à 12 mètres, sont suffisants pour les plus grands bateaux ! Encore 7 kilomètres, et nous arrivons à la pointe d'El-Caïd et à l'anse de Sidi-Abdallah ;

nous sommes à l'arsenal. Ici, il y a seulement quatre ans, dans la grande plaine qui s'étend autour du marabout de Sidi-Saïd et sur les pentes, coupées de haies de cactus et plantées d'oliviers, du mamelon du Sidi-Yaya, l'on n'apercevait ni une maison, ni une cabane, rien qu'un marabout et quelques pans de murs d'une ancienne *villa* romaine. Aujourd'hui les deux jetées d'un port s'avancent dans le lac, des bâtisses en construction dressent vers le ciel leurs échafaudages, plus de mille ouvriers travaillent sans relâche, un chemin de fer roule, et Ferryville, une cité de près de 5 000 habitants, aligne ses maisons neuves. Tout est sorti de terre comme par magie, tout s'est transfiguré sous l'effort du travail humain.

La position choisie pour y créer un grand arsenal maritime ne pouvait guère être meilleure. A plus de 15 kilomètres de la mer, les ateliers et les magasins n'auraient rien à redouter des projectiles d'une flotte ennemie ; la profondeur du lac permettait aux gros bâtiments d'arriver jusqu'à proximité de la côte ; la butte de Sidi-Yaya, haute de 77 mètres, offrait des carrières de pierre ; enfin, l'étendue de la plaine permettait aux établissements de la marine de s'étendre sans ménager l'espace. Les premières études rapidement achevées, les plans faits, l'on se mit à l'œuvre. Depuis trois ans, sous l'impulsion énergique de l'amiral Ponty et de MM. les ingénieurs Pavillier, de Fages et Boulle, directeur et sous-directeurs des travaux publics de la Régence, le travail a marché avec une étonnante rapidité.

Draguer, le long du rivage, quelques hectares

trop peu profonds était la première œuvre à faire, il fallait ensuite construire des digues pour abriter le port, car le lac est si vaste que les coups de vent n'y sont pas sans danger ; depuis la pointe d'El-Caïd, l'anse de Sidi-Abdallah a été ainsi transformée en un large bassin que les machines achèvent d'approfondir à 10 mètres, ainsi que le chenal qui y conduit. En même temps commençait l'un des travaux essentiels, le creusement d'une forme de radoub ; les plans de l'arsenal en prévoient, pour le moment, trois, dont deux grandes et une plus petite ; la première, malgré les éboulements, fréquents dans les terres argileuses, a été rapidement creusée : longue de 200 mètres, profonde de 15, elle pourra bientôt recevoir les plus grands cuirassés ; une seconde est commencée. Les terres, retirées de l'énorme excavation, ou draguées dans le bassin, ont servi à niveler tout l'espace environnant et à édifier les quais. Sur l'immense terre-plein, tout un monde d'ateliers et de constructions de tout genre a surgi : quelques-unes sont achevées, d'autres sortent de terre, d'autres sont encore à l'état de projets. Le long de la baie de Sidi-Abdallah, un vaste enclos enfermera l'arsenal proprement dit, les bassins de radoub avec le bâtiment où s'abritent de puissantes machines d'épuisement, les ateliers de réparation pour les canons et les machines, les fonderies, l'usine d'électricité, les magasins à vivres, en un mot tous les ateliers, tout l'outillage nécessaire pour réparer et ravitailler des navires de guerre. D'immenses parcs à charbon, qui contiennent déjà plusieurs milliers

de tonnes de combustible, sont aménagés avec des appontements et des voies ferrées permettant de remplir rapidement les soutes de toute une escadre. Plus à l'ouest, au delà de la pointe d'El-Caïd, sont établis, un peu à l'écart, dans un enclos spécial, les ateliers de pyrotechnie, les dépôts de munitions ; les bateaux viendront embarquer leurs « poudres » dans un petit port spécial, déjà presque terminé. Un embranchement de la ligne ferrée de Bizerte à Tunis multiplie ses ramifications à travers ce dédale de magasins et d'ateliers. Entre les deux grands enclos, le long d'une large avenue déjà tracée, vont s'élever les bâtisses de la cité militaire : l'hôtel du commandement, que l'on appelle, par avance, la Préfecture maritime, une caserne pour les équipages de la flotte, une autre pour un bataillon de l'armée de terre, des logements, des réfectoires pour les ouvriers et employés de l'arsenal, un hôpital de soixante lits. Des squares embelliront de verdure les abords de l'arsenal ; de vastes jardins entoureront l'hôtel du commandement ; une pépinière est, dès aujourd'hui, plantée, car, sous le soleil d'Afrique, l'ombre et la fraîcheur sont plus qu'un agrément, une nécessité.

Une ville est née de l'arsenal, ville étrange et cosmopolite où se coudoient des Italiens, des Maltais, des Français, des Espagnols, des indigènes, des nègres, attirés par les travaux de Sidi-Abdallah. Près de 5 000 habitants peuplent déjà la cité nouvelle, qui a reçu le nom de l'homme d'Etat auquel la France doit la Tunisie. Les débitants de boissons, les mercantis qui accompagnent tou-

jours une nombreuse population ouvrière, sont installés à Ferryville. Il faut espérer que, bientôt, l'achèvement de l'arsenal y amènera un plus grand nombre de nos nationaux [1]; des maisons plus coquettes, de jolies villas vont s'élever sur les flancs de Sidi-Yaya pour recevoir les ingénieurs, les officiers et tout un monde d'employés et de contre maîtres français; ils augmenteront la population de la ville nouvelle et, pour ainsi dire, la franciseront, achevant ainsi de donner, à ces bords du lac de Bizerte, hier encore inhabités, l'aspect d'un coin de France, laborieux et passionnément fidèle à la grande patrie.

V

Ainsi, à Bizerte et autour de Bizerte, tout est vie et activité féconde. Les maisons se multiplient, la ville s'étend, l'arsenal grandit, la pêche est fructueuse, le chemin de fer de Djedeida donne de gros excédents de recettes ; par quelle étrange contradiction le port, l'un des plus beaux et l'un des plus sûrs du monde, reste-t-il à peu près désert [2]? Les droits de port et de pilotage n'y sont pas supérieurs à ceux que l'on acquitte pour entrer à Sousse ou à Tunis : et cependant, si l'on excepte le paquebot de la Compagnie transatlantique qui, une fois par semaine, vient de Mar-

1. On cherche à faire venir, à Bizerte et à Ferryville, environ 2000 ouvriers français, et l'on a de la peine à les trouver, malgré les bonnes conditions offertes.

2. Le trafic de Bizerte a été de 340 000 tonnes en 1902.

seille et y retourne, celui de la Compagnie italienne Florio Rubattino qui touche à Bizerte une fois par semaine, et celui qui fait le service des côtes tunisiennes et algériennes, si l'on excepte encore les bateaux de la Compagnie du Port et ceux qui apportent du charbon et du matériel à l'arsenal ou à la « défense mobile », l'on est obligé de constater qu'un petit nombre seulement des bâtiments de commerce qui passent en vue du cap Blanc fréquentent le port de Bizerte, et que son trafic ne s'accroît que dans de faibles proportions. La raison en est simple : les bateaux ne viennent pas à Bizerte parce qu'ils n'y peuvent pas prendre de « fret de retour ». Il n'est personne, à Bizerte, qui ne parle de cette question du « fret du retour » ; elle n'intéresse pas seulement l'avenir commercial du nouveau port, mais aussi, de la façon la plus directe, la puissance défensive et offensive du port militaire et du camp retranché. Le charbon est, dans les guerres maritimes modernes, l'élément le plus indispensable à toute armée navale ; comme l'Algérie et la Tunisie n'exploitent pas de mines de houille, il est nécessaire de constituer, à Bizerte, d'énormes approvisionnements. 100 000 tonnes seraient à peine un chiffre exagéré, car, en cas de conflit sur mer, Bizerte pourrait se trouver, pendant de longs mois, séparée de la France. Le charbon de très bonne qualité, qu'exigent les bateaux à grande vitesse, se détériore sous l'action du temps et il faut en renouveler souvent le stock ; un port, où de nombreux bâtiments font escale, vend constamment et remplace son combustible et, en cas de

guerre, la marine s'empare, par voie de réquisition, de la provision des compagnies de navigation et du commerce privé. Gibraltar, Malte, ont ainsi d'énormes dépôts de charbon toujours frais. Il n'en est pas de même à Bizerte, que ne fréquentent pas les navires marchands ; l'Etat français ne peut compter que sur lui-même pour fournir à son port et à son arsenal, dans les conditions les plus onéreuses, tout le combustible dont ils ont besoin, et pour le renouveler.

La Tunisie est prospère, ses cultures florissantes, ses mines riches. Si donc Bizerte manque de fret de retour, c'est parce qu'elle n'a pas de chemins de fer qui lui amènent les produits de la Régence. Une seule ligne la relie à Tunis, qui, elle aussi, est un port. Bizerte réclame depuis longtemps, et avec plus d'insistance encore depuis qu'on l'a dotée d'un arsenal, une voie ferrée nouvelle, dont elle serait le « terminus » et qui apporterait à son port les éléments d'un trafic suffisant [1]. Nous touchons ici à la question des chemins de fer tunisiens qui, depuis quatre ans, passionne la colonie, qui a nécessité enquêtes sur enquêtes, provoqué un débat devant la Chambre des députés, suscité une foule de brochures et d'innombrables articles de journaux. La lutte est ardente entre Tunis et Bizerte ; et il n'est pas jusqu'à Sousse qui ne prenne part à la bataille. Chacun des trois ports cherche à attirer à lui les phosphates de la région de Kalaat-es-Senam, et chacun vante les

1. On a proposé aussi de faire de Bizerte un port franc. Voyez la brochure : *Bizerte vort franc*, par M. Delécraz (Extrait de la *Revue tunisienne*).

avantages d'un tracé différent. Tunis réclame le prolongement, jusqu'à Kalaat-es-Senam, avec embranchement sur le Kef, de la ligne à voie étroite, qui atteint déjà le Pont-du-Fahs, et elle allègue les intérêts de la colonisation, que la ligne favoriserait en desservant une région riche et fertile. Sousse demande que la ligne de Kairouan soit continuée jusqu'à Sbiba, où d'autres gisements de phosphates ont été récemment « prospectés ». Bizerte, enfin, invoquant les nécessités supérieures de la défense nationale, préconise une ligne qui, de Mateur, rejoindrait Béjà, et de là, en utilisant, jusqu'à Souk-el-Kremis, la grande ligne de la Medjerda, remonterait, au sud, sur Kalaat-es-Senam ; les phosphates pourraient ainsi choisir leur route et se diriger soit vers le port de Tunis, soit vers celui de Bizerte, auquel ils fourniraient le « fret de retour » tant cherché. L'examen de ces divers projets et des discussions qu'ils ont soulevées serait curieux, parce qu'il nous ferait pénétrer dans les petites intrigues, dans les querelles locales qui divisent la colonie ; mais il nous entraînerait trop loin de Bizerte. D'ailleurs, le litige est aujourd'hui tranché ; le Parlement français a adopté le projet d'emprunt de 30 millions que le gouvernement tunisien va émettre pour la construction de son deuxième réseau de voies ferrées. Conformément aux vœux de la Conférence consultative tunisienne, les Chambres ont décidé l'exécution immédiate de la ligne à voie étroite du Pont-du-Fahs à Kalaat-es-Senam et au Kef. Un peu plus tard, quand les finances de la Régence permettront de gager le reste de l'em-

prunt, l'on construira, à voie étroite, la ligne de Sousse à Sbiba, et enfin, pour donner satisfaction à Bizerte, une ligne en partira pour s'enfoncer, à l'ouest, parallèlement à la côte, dans la région des Mogods et des Nefzas, où une Société concessionnaire d'importantes mines de fer s'engage à exporter, chaque année, 50 000 tonnes de minerai. En y joignant quelques milliers de tonnes de calamine et les produits agricoles que peut fournir la région parcourue par la ligne nouvelle, Bizerte disposerait, dès l'achèvement de ce réseau, d'un « fret de retour » assez considérable. Enfin, le ministère de la guerre a décidé de faire construire de suite le raccordement, par une ligne à voie large, de Mateur à Béja, reconnu indispensable pour mettre les communications de Bizerte avec l'Algérie à l'abri d'un coup de main tenté sur Djedeida, qui n'en est qu'à 20 kilomètres, par un ennemi débarqué aux environs de la capitale.

Cette première question, qui a si vivement passionné la Tunisie, est donc aujourd'hui tranchée; lorsque, dans l'été de 1902, la flotte de l'amiral Gervais est venue, au cours de ses manœuvres, simuler l'attaque de Bizerte, une grande fête a réuni, dans la ville nouvelle, le résident général, les représentants de Tunis et les principaux fonctionnaires de la Régence, et il a paru qu'entre les deux rivales la réconciliation était scellée; il serait donc malséant de revenir sur le passé. Mais l'avenir dira si ce n'est pas faire fausse route que de favoriser Tunis, dont le port, quelque argent que l'on y engloutisse, ne sera jamais que médiocre, plutôt que Bizerte; s'il n'est pas regrettable

d'ajourner l'exécution de la ligne qui doit amener à Bizerte les minerais espérés ; si cette ligne, qui aboutit à une impasse, sera très utile à la colonisation et apportera effectivement les 50 000 tonnes de marchandises promises ; si enfin la combinaison proposée est vraiment la plus économique, la plus conforme aux intérêts de la Régence et à ceux de la France.

La querelle était à peine apaisée entre Tunis et Bizerte, qu'elle renaissait, plus âpre, entre Bizerte et Bône, entre la Tunisie et l'Algérie. Il s'agissait cette fois de savoir quel débouché l'on donnerait aux minerais de fer que l'on a découverts dans l'Ouenza, en terre algérienne, mais à proximité de la frontière tunisienne. Bône réclame un chemin de fer aboutissant à son port ; elle invoque les frais qu'elle a faits pour aménager ses bassins ; l'Algérie, au nom d'intérêts budgétaires, soutient ses revendications. Bizerte, de son côté, fait valoir que la ligne projetée est, pour elle, la dernière chance d'amener à son port le fret de retour qui y attirera les bateaux et lui permettra de rivaliser avec Malte comme port de ravitaillement en charbon et peut-être de la détrôner, comme Alger a détrôné Gilbraltar. Un peu plus long par la vallée de l'oued Mellègue et Bizerte que par Bône, le tracé serait en revanche beaucoup plus facile, le prix des transports moins coûteux, la ligne serait entièrement construite par la compagnie concessionnaire des mines de l'Ouenza, et le gouvernement du Protectorat y gagnerait d'économiser peut-être la construction du chemin de fer stratégique de Mateur à déja et de celui des Nefzas. Ces

rivalités, si regrettables, paraissent moins surprenantes si l'on se souvient que des droits de douane sont perçus à la frontière entre ces deux terres françaises, l'Algérie et la Tunisie [1]; cependant nous sommes ici en présence d'une question d'intérêt national qui devrait faire taire les mesquines considérations locales. Mais Bizerte n'a pas de députés, tandis que l'Algérie en possède, et qui sont du « bloc » ! Espérons pourtant que l'avenir de Bizerte ne sera pas sacrifié aux intérêts secondaires du port de Bône ou du budget algérien [2].

VI

Dans quelques mois, l'arsenal de Sidi-Abdallah, muni d'un bassin de radoub et des ateliers les plus indispensables, sera en état de faire, à une escadre, les réparations les plus urgentes, de la ravitailler en charbon, en vivres, en munitions; dans cinq ans, il sera entièrement achevé et devenu l'un des établissements maritimes les plus complets et

1. M. Puech, député, dans son rapport, d'ailleurs trop pessimiste, sur le budget du Protectorat pour 1904, a raison de réclamer la suppression des douanes entre l'Algérie et la Tunisie.

2. Pour plus de détails, sur toute cette question de chemins de fer, on lira la brochure *Bizerte port de commerce*, par M. Emile Duboc, extraite des *Questions diplomatiques et coloniales* du 1er octobre 1903. On y trouvera des cartes, des chiffres et des références que nous ne saurions reproduire ici. — Cf. également, dans *la France coloniale* du 15 avril 1903, *Bizerte port de l'Ouenza et la défense nationale* : on y lira le vœu très fortement motivé de la *Société des études coloniales et maritimes*; — ou encore *Bizerte et les minerais de l'Ouenza*, dans la *Revue de géographie* de mars 1903.

les mieux outillés du monde entier [1]. Ce jour-là, comme le disait, dans son discours du 12 janvier 1902, à Saint-Étienne, M. Waldeck-Rousseau, anticipant quelque peu sur les événements, « un port sans rival s'ouvrira à nos flottes dans la Méditerranée ». Au lieu d'un Toulon, au lieu d'un seul centre et d'une seule citadelle de sa puissance navale dans la mer Intérieure, la France en possédera deux qui, d'une rive à l'autre, se feront pendant et pourront se prêter un mutuel appui [2]. Et ces deux places d'armes ne seront pas une petite île ou un bloc de rocher, perdu loin des côtes de la mère patrie ; elles auront derrière elles toute la puissance militaire, toutes les ressources de la vieille France et de la France africaine. Nos escadres de la Méditerranée, disposant de cette double base d'opérations, trouvant en outre un « point d'appui » ou un refuge momentané à Porto-Vecchio et à Mers-el-Kebir, pourront devenir plus mobiles, plus offensives ; bien abritées à Toulon et à Bizerte, dégagées du souci de la défense des côtes par l'organisation des postes de la « défense mobile », elles seront libres de choisir leur heure pour frapper un coup décisif. Toulon et Bizerte, avec la Corse, cette admirable forte-

1. Les travaux de Bizerte ont passé par quatre phases successives : navigabilité (creusement du port et du canal), sécurité (défense), ravitaillement (parcs à charbon, à vivres, à munitions), réparation (bassins de radoub et ateliers). — Les trois premières phases sont à peu près achevées ; la première cale de radoub est prête ; mais les ateliers de métallurgie, de réparations de canons, etc., ne seront prêts qu'en 1905.

2. Sur le rôle militaire de Bizerte et l'hypothèse d'une guerre dans la Méditerranée, voyez : *la Défense de l'Algérie-Tunisie*, par le capitaine Frisch (Lavauzelle, 1902, in-8).

resse naturelle qu'il serait si facile de rendre inexpugnable, avec Mers-el-Kebir ou Rachgoun [1], jalonnent une ligne française qui relie l'Algérie-Tunisie à la Provence et d'où nous tenons en échec Malte et Gibraltar, la Maddalena et la Spezzia [2]. Solidement appuyée sur Bizerte, la puissance française pourra rayonner, avec plus d'éclat que jamais, vers l'Orient, où tant d'intérêts français périclitent, vers l'Égypte, où la « question du Nil » est toujours pendante. Dans tous les temps, la Méditerranée a été, par excellence, le domaine français. L'accroissement de la population française en Algérie et en Tunisie, l'augmentation constante du commerce de la métropole avec ses colonies de l'Afrique du Nord, font, de plus en plus, de la prépondérance dans la Méditerranée, un article essentiel de notre programme politique. Bizerte nous aidera à reprendre et à conserver, dans ces parages où nos flottes ont si souvent promené avec gloire le pavillon fleurdelisé et le pavillon tricolore, une situation assez forte pour y sauvegarder tous nos intérêts et y maintenir intact notre prestige. Ce sera le rôle méditerranéen de Bizerte.

A un point de vue plus strictement tunisien et algérien, la transformation de Bizerte en un arsenal maritime et en un camp retranché marque aussi une date dans l'histoire de l'Afrique fran-

1. Sur Rachgoun, voyez la brochure du capitaine de frégate H. Vignot : *Rachgoun, port de guerre* (Toulon, imp. du *Petit Var*, 1900), ou la brochure de M. Milsom : *Rachgoun, port de guerre et port de commerce* (Lyon, Vitte, 1899), ou celle de M. J... (même titre).

2. Cf. le discours de M. Pelletan, cité plus haut, Introd., p. 86.

çaise. Le régime du protectorat en Tunisie, l'abandon progressif du système des « rattachements » en Algérie, montrent de plus en plus la tendance à faire de nos deux possessions africaines, non pas des colonies autonomes, mais des colonies qui, liées très étroitement à la mère patrie par la communauté du sang et des intérêts, seront, en même temps, capables de se suffire à elles-mêmes et de pourvoir à leurs propres besoins. Avec le port de guerre de Bizerte, l'Algérie-Tunisie se trouve dotée d'un organe de plus ; elle est mise en état de se défendre, dans une certaine mesure, elle-même. Si les péripéties d'une longue guerre européenne venaient à isoler l'Afrique française de la métropole, Bizerte deviendrait le réduit de la défense, la base d'opérations, et, au besoin, le refuge de l'armée d'Afrique. Très forte, dès aujourd'hui, sur le front de mer, — les grandes manœuvres de 1902 l'ont montré, — la place a besoin, pour remplir ce grand rôle, d'être défendue, du côté de la terre, par des ouvrages capables, non seulement de repousser un « raid » tenté, pour détruire l'arsenal, par un ennemi débarqué sur quelque point des côtes, mais encore de soutenir un long siège ; l'histoire prouve que c'est toujours à des attaques du côté de la terre qu'ont succombé les grands ports de guerre [1].

1. Les travaux nécessaires seraient moins considérables que ne suppose M. Puech (Rapport cité). A l'est, du côté du Ras-el-Djebel, une zone très intense de malaria protège la place ; au sud, le lac d'eau douce en empêche l'abord ; quelques ouvrages protégeant le chemin de fer et l'arsenal pourraient être suffisants. Il est, en tout cas, indispensable que nous ayons, en Afrique, une forteresse complète « rempart et bouclier de la Tunisie, gage

Il est, en outre, indispensable que le ministère de la guerre et les gouvernements d'Algérie ou de Tunisie se préoccupent de doter l'Afrique du Nord d'une fabrique de poudre et d'explosifs, d'une fonderie de canons et d'une manufacture d'armes.

Ainsi, par sa situation, Bizerte est destinée à être à la fois le grand port militaire de la Méditerranée française, le Toulon de l'Algérie-Tunisie et une citadelle de la « plus grande France ». Elle symbolise le double caractère de nos possessions de l'Afrique du Nord : elles ont leur individualité propre, elles sont l'Algérie et la Tunisie, mais elles sont aussi, et avant tout, des parties de « l'empire français » ; elles ont leur rôle et leur place dans le plan général de notre politique, elles contribuent pour leur part à la grandeur présente de la mère patrie et elles travaillent à lui préparer un avenir de puissance, de prospérité et de gloire.

Si d'aventure l'on était tenté de nous accuser, au retour de cette visite à Bizerte, d'avoir vu trop grand, c'est encore à la ville nouvelle, à son lac, à son arsenal que nous irions demander notre excuse. Comment ne pas concevoir de vastes espérances, comment ne pas vibrer d'une émotion intense, en présence de cette œuvre française qui est venue compléter l'œuvre grandiose de la nature elle-même, et dont la conception si nette et l'exécution si rapide attestent, avec tant d'éclat, la

de paix et de tranquillité dans la Méditerranée, garantie des possessions françaises dans l'Afrique du Nord ». (Toast de M. Pichon, 21 juillet 1902.)

puissance et la fécondité de notre génie national laissé à son libre développement ? Il n'est, sans doute, qu'une chose au monde qui puisse produire sur l'âme humaine une impression plus profonde que la contemplation des vestiges d'un passé illustre, c'est le pressentiment d'un glorieux avenir. Nulle part cette double émotion n'est plus saisissante qu'en Tunisie, sur les rivages où Carthage régna dans sa splendeur, et parmi les travaux de Bizerte naissante.

CHAPITRE IX

GIBRALTAR

Gibraltar et Malte forteresses de la « plus Grande-Bretagne » leur rôle dans la Méditerranée.

I. — La pointe d'Europe. — Importance de la position de Gibraltar. — Gibraltar ne ferme pas l'entrée de la Méditerranée. — Le rocher et la ville. — Le rôle militaire. — Le nouveau port. — Un cri d'alarme.

II. — Campagne de M. Gibson Bowles : *Gibraltar : a national danger*. — Gibraltar port inutilisable et forteresse sans valeur. — Projet d'un port à l'est du rocher. — Pourquoi l'Angleterre s'intéresse à la question marocaine. — La baie d'Algésiras : son importance stratégique. — Visées anglaises sur Algésiras et Ceuta. — L'Angleterre et l'Espagne.

La nature, en modelant la face de la terre, semble avoir disposé la Méditerranée pour devenir le siège d'un grand empire maritime. De fait, presque tous les peuples qui ont exercé la royauté des mers étaient riverains du vaste bassin où l'Europe, l'Afrique et l'Asie viennent se réunir au bord des mêmes eaux et sous le même ciel. Aux Phéniciens, aux Grecs, aux Carthaginois et aux Romains, succédèrent les Vandales et les Byzantins, les Arabes et les Turcs, Venise et Gênes, l'Espagne et la France. Et lorsque, au dix-huitième siècle, la suprématie maritime sortit de la Méditerranée pour passer décidément à la Grande-Bretagne, le rôle de cette mer, dans la vie économique et poli-

tique du monde, resta si grand, malgré les découvertes des navigateurs qui ouvraient des routes nouvelles sur les océans, que les Anglais se hâtèrent de prendre pied sur ses rivages : au traité d'Utrecht, ils gardèrent Gibraltar et Minorque, et, pendant les guerres de la Révolution, ils enlevèrent Malte et occupèrent Corfou.

La Méditerranée n'était cependant, à cette époque, qu'un lac avec une seule issue du côté de l'ouest ; les côtes africaines et asiatiques, hantées par les pirates barbaresques, étaient à peine entr'ouvertes aux négociants chrétiens. Mais l'activité du commerce dans les ports européens, la grandeur des intérêts en jeu, l'attrait enfin des souvenirs historiques de Rome, de la Grèce et de l'Orient, faisaient, malgré tout, de la domination de la mer Intérieure, la condition et le signe de l'hégémonie maritime. L'ouverture du canal de Suez, de nos jours, a profondément modifié la direction des grandes voies commerciales ; de cul-de-sac qu'elle était, la Méditerranée devint le couloir le plus fréquenté du globe ; son importance militaire et économique s'en trouva, du coup, prodigieusement augmentée.

Maîtriser les routes maritimes, c'est, pour l'Angleterre moderne, une nécessité absolue, la première des maximes de sa politique. Le maintien de sa prospérité est étroitement lié à la durée de sa prééminence sur les eaux ; elle ne saurait se passer, même temporairement, de vendre au loin les produits de son industrie et de recevoir les denrées qu'elle consomme et les matières premières dont s'alimentent ses usines. A mesure

que la concurrence grandit et que les débouchés anciens se ferment, elle a un besoin plus impérieux de disposer librement de la route de la Méditerranée, qui conduit à ces Indes, qui sont le plus riche joyau de son domaine colonial, et à cette Chine, qui s'ouvre de plus en plus au commerce étranger. La nécessité d'être fort dans la Méditerranée s'est encore accrue, pour le Royaume-Uni, du jour où l'habileté de ses hommes d'État et la faiblesse de notre gouvernement parlementaire lui ont donné, en Egypte, des Indes nouvelles ; désormais, sur la Méditerranée, il posséda non plus seulement quelques points stratégiques, mais un grand et riche pays qui doit devenir le débouché de toute l'Afrique anglaise, l'aboutissement de la grande ligne du Cap au Caire. Ainsi l'occupation de l'Egypte, décidée surtout pour mettre la main sur le canal de Suez, est devenue elle-même, pour l'Angleterre, un motif nouveau de surveiller, plus étroitement que jamais, la Méditerranée, et de fortifier le rocher de Gibraltar et l'île de Malte, qui en gardent, l'un l'issue, l'autre le milieu.

« La guerre est une affaire de positions », disait Napoléon Ier. Sur le théâtre étroit où se succèdent les épisodes d'une bataille ou d'une campagne, les accidents du relief, la nature du sol, la direction des cours d'eau et des chemins, déterminent quelques points stratégiques essentiels : le succès est à celui qui sait les reconnaître et les occuper à temps avec des forces supérieures. Il en est de même sur le vaste champ de bataille du monde, où les nations se disputent sans merci la prépondérance économique et politique, et se préparent

sans cesse à ces luttes plus courtes, mais plus décisives, que l'on appelle des guerres. La Méditerranée, avec ses ramifications profondes, ses caps et ses îles, ses larges bassins séparés par des étranglements, présente plusieurs de ces clés stratégiques dont toutes les grandes nations maritimes se sont, tour à tour, emparées. Les temps s'écoulent, les dominations succèdent aux dominations et les peuples à d'autres peuples, mais les positions géographiques restent ; elles jalonnent, sur les eaux, les mêmes routes nautiques et, sur les côtes, elles désignent, pour devenir des ports ou des forteresses, les mêmes emplacements. Les Phéniciens, les Carthaginois, ont jadis occupé Malte et Chypre, Minorque et Gibraltar, comme l'ont fait, dans les temps modernes, les Anglais. N'ayant pas, sur la route de Suez à l'Atlantique, le siège principal de sa puissance, la Grande-Bretagne a dû s'assurer, dans la Méditerranée, des points fortifiés pour marquer les étapes de ses escadres et leur permettre de se réparer et de se ravitailler en toute sécurité. Dans l'organisation actuelle de la puissance britannique, Gibraltar et Malte remplissent cette fonction [1].

Comment les Anglais ont établi et maintiennent leur autorité sur ce rocher et sur ce petit archipel, comment ils s'y accordent avec les indigènes, quelle place tiennent ces deux minuscules possessions dans la vie générale de l'empire, c'est ce

1. Pour tout ce chapitre, on pourra consulter les ouvrages, si célèbres en Angleterre, du capitaine américain Mahan, notamment : *l'Influence de la puissance maritime dans l'histoire*, et le plus récent, *The Sea Power*.

dont nous avons cherché à nous rendre compte.

I

Pour comprendre toute l'importance et toute la force de la position de Gibraltar, pour saisir d'un coup d'œil les éléments de la « question du Détroit », point n'est besoin de lire de gros livres ou d'invoquer les traités : il suffit de passer une heure au pied du phare qui s'élève à la « pointe d'Europe », à l'extrémité sud du rocher. De tous les côtés de l'horizon, des fumées surgissent, de grands vapeurs convergent vers les passes qui séparent l'Afrique et l'Europe ; ceux qui viennent de l'est, des ports de la Méditerranée, des Indes ou de la Chine, d'Australie ou du lointain Pacifique, se croisent là avec ceux qui arrivent d'Angleterre ou des Etats-Unis, de France ou d'Allemagne, de l'Amérique du Sud ou de l'Afrique occidentale. Tous, plus de trente par jour en moyenne, défilent entre les deux colonnes d'Hercule et passent en vue de Gibraltar. A 21 kilomètres, Ceuta, ville espagnole sur la côte marocaine, avec sa montagne ronde et la langue de terre où se dissimulent ses maisons et ses casernes, fait vis-à-vis à Gibraltar, ville anglaise sur la rive espagnole ; plus à l'ouest, le Djebel-Mousa ou Mont-aux-Singes, le front perdu dans les nuages, profile sa haute silhouette, tandis qu'en face, la pointe de Tarifa montre, au ras des flots, la tour blanche de son phare. Plus loin encore, tandis que la côte d'Espagne oblique vers le nord, le cap Malabata

cache l'entrée de la baie de Tanger. Par les belles nuits, le spectacle est plus saisissant encore : de tous côtés scintillent des lumières qui décèlent le glissement silencieux des grands vapeurs; le feu rouge de Tarifa et le feu blanc de Gibraltar guident leur marche dans les ténèbres. Au loin, le phare du cap Spartel annonce à ceux qui arrivent de l'Atlantique sud, fatigués d'une longue traversée, qu'ils sont aux portes de la Méditerranée.

Le rocher de Gibraltar est donc un observatoire sur une grande route; accroupi, comme un lion dont il a, de loin, l'aspect, il semble guetter au passage les bateaux qui entrent et qui sortent. Le long de son flanc occidental, la baie d'Algésiras, vaste et profonde, offre un bon mouillage, et, du côté de l'Espagne, la montagne n'est rattachée au continent que par une étroite langue de sable qu'elle domine du haut de ses 425 mètres. Une pareille position devait tenter tous les peuples navigateurs; les Phéniciens, qui, dans toute la Méditerranée, ont laissé la trace de leurs courses audacieuses, se sont établis, les premiers, au pied du mont Calpe, en même temps qu'ils créaient un refuge et une sorte d'entrepôt dans ce petit îlot de Peregil, où la sagacité du dernier commentateur de l'*Odyssée* a retrouvé la grotte de Calypso [1]. Le conquérant berbère Târik, dès qu'il eut pris pied sur le sol européen, construisit un château sur la montagne à laquelle son nom est resté attaché; Guzman, duc de Medina-Sidonia, s'en empara en

1. Voyez la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1902 ou *les Phéniciens et l'« Odyssée »*, par M. Victor Bérard, t. I (Colin, 1903, in-8).

1462 pour le compte des rois catholiques, et Charles-Quint y éleva une puissante forteresse, qui passait pour un des boulevards les plus solides de la monarchie. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, les Anglais soutinrent l'archiduc Charles d'Autriche contre Philippe V, et, un jour de l'année 1704, l'amiral Rooke surprit Gibraltar et l'enleva. Les Anglais ne l'ont jamais rendu ; ils en ont fait une des plus fortes places de la Méditerranée, et, depuis deux siècles qu'ils y sont cramponnés, aucun siège n'a réussi à le leur reprendre.

C'est un lieu commun d'appeler Gibraltar la clé de la Méditerranée ; et cependant il n'est plus vrai de dire aujourd'hui que la forteresse anglaise en ferme, à proprement parler, l'entrée. Au temps de la navigation à voiles, la direction des vents et la violence des courants[1] obligeaient les navires qui voulaient sortir de la Méditerranée ou y pénétrer, à courir des bordées dans le détroit et à passer sous le canon du rocher, sous peine d'être jetés sur le récif de la Perle, qui termine la côte occidentale de la baie d'Algésiras, où tant de bâtiments ont été et vont encore, par les temps de brouillard, se briser. Il n'en est plus de même pour les bateaux à vapeur ; ils peuvent longer la côte africaine, où les eaux sont partout profondes, et échapper au feu de l'artillerie la plus perfectionnée. Si, en effet, le détroit, dans sa partie la plus

1. Un courant de surface, d'une vitesse de 4 kilomètres à l'heure, va de l'Océan dans la Méditerranée, tandis qu'un courant de fond glisse, en sens inverse, sous le premier.

étranglée, n'a que 14 kilomètres de large, entre la « punta Canales », un peu à l'est de Tarifa, et la « punta Cires », il en a 21 entre Gibraltar et le Monte-Acho (Ceuta) ; si les gros canons peuvent, à la rigueur, envoyer un obus à cette distance, leur tir est, en pratique, absolument inefficace, et une escadre pourrait défiler sous leurs feux sans courir aucun risque ; l'expérience a prouvé qu'elle pouvait passer sans être même aperçue : c'est ce qui est arrivé, lors des manœuvres navales de 1900, dirigées par l'amiral Gervais ; toute sa flotte traversa le détroit, feux éteints, sans être signalée par les sémaphores.

Ainsi, Gibraltar, dépourvu de vaisseaux de guerre, ne pourrait opposer aucun obstacle à la traversée du détroit ; aussi bien telle n'est pas sa destination ; son rôle est de servir de « point d'appui » aux armées navales anglaises, et c'est à ce titre qu'il est redoutable et qu'il commande réellement l'entrée du canal. Cependant aucune escadre n'en fait son port d'attache, comme à Malte ; il n'y a, en permanence, derrière le « nouveau môle », que onze torpilleurs, et deux destroyers ; mais l'escadre très mobile que les Anglais appellent *Channel-Squadron*, vient y mouiller et y séjourner, généralement pendant un mois d'hiver. N'est-ce pas là, en effet, qu'elle serait le mieux placée pour interdire l'entrée de la Manche à notre flotte de la Méditerranée ? L'escadre de Malte y séjourne également tous les ans, généralement en été, pendant trois ou quatre semaines.

Gibraltar, c'est un bloc de calcaire hérissé de canons et de fortifications ; du côté est, l'abrupt

domine à pic la mer ; du côté ouest, une petite ville de 20 000 habitants s'est accrochée au rocher. Si elle ne se développe pas davantage, c'est faute d'espace, faute d'eau, et surtout faute de liberté, car tout, ici, est sacrifié à la défense, et la ville est soumise au plus rigoureux régime militaire ; sa vie est celle d'une forteresse, presque d'une prison ; elle n'a pas, comme Malte, une population originale : elle est à demi anglaise et à demi espagnole ; un millier de Maltais, sujets du roi d'Angleterre, y exercent les petits métiers et de nombreux juifs y font le commerce ; à peine quelques négociants anglais y représentent-ils l'élément britannique civil. Pendant le jour, les principales artères, allongées parallèlement à la crête du rocher, sont animées, et l'on pourrait se croire dans quelque ville semi-orientale et semi-anglaise, aux rues étroites, très propres, très bien policées, bordées de chaque côté de boutiques maltaises et d'échoppes mauresques ; mais, la nuit, règnent le silence et l'immobilité. Tous les jours, une heure après le coucher du soleil, un coup de canon annonce la fermeture des portes, qui ne se rouvrent qu'à l'aube ; chaque soir, surtout depuis que les grands travaux du nouveau port attirent beaucoup d'ouvriers, un véritable exode se produit à l'heure du crépuscule ; une longue file d'Espagnols, d'étrangers de toute race, où se pressent près de cinq mille personnes, s'avance sur la route qui traverse le mince pédoncule reliant Gibraltar au continent ; ce pitoyable troupeau dépasse le double cordon de sentinelles qui se regardent, dans un perpétuel tête-

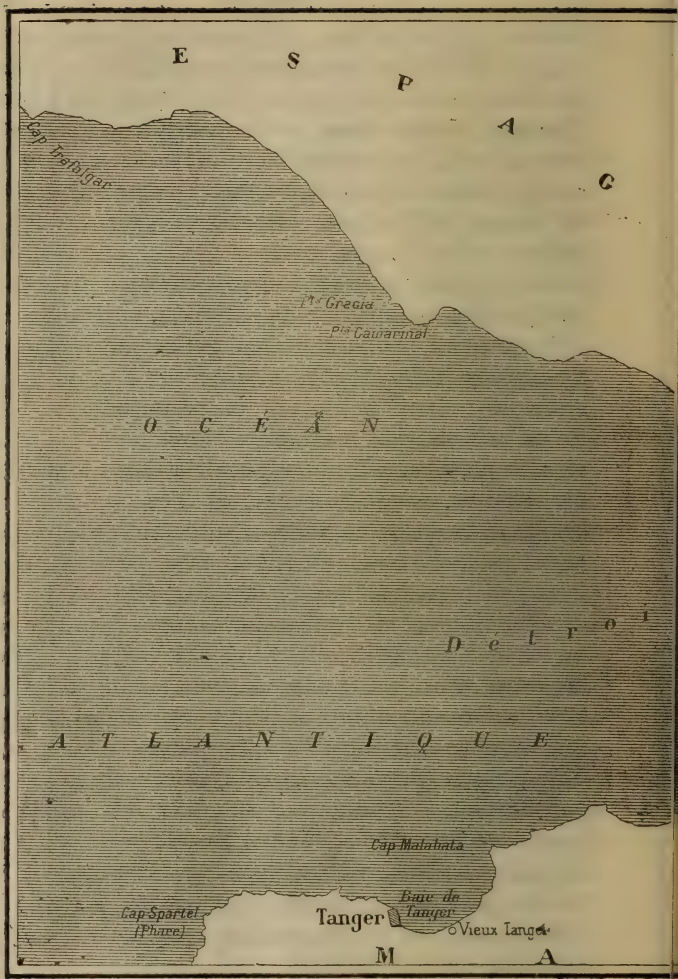
E S P A G
Cap Trafalgar
Pta Gracia
Pta Cauarinal
O C É A N
D é t r o i t
A T L A N T I Q U E
Cap Malabata
Baie de Tanger
Cap Spartel (Phare)
Tanger
Vieux Tanger
M A

DÉTRO

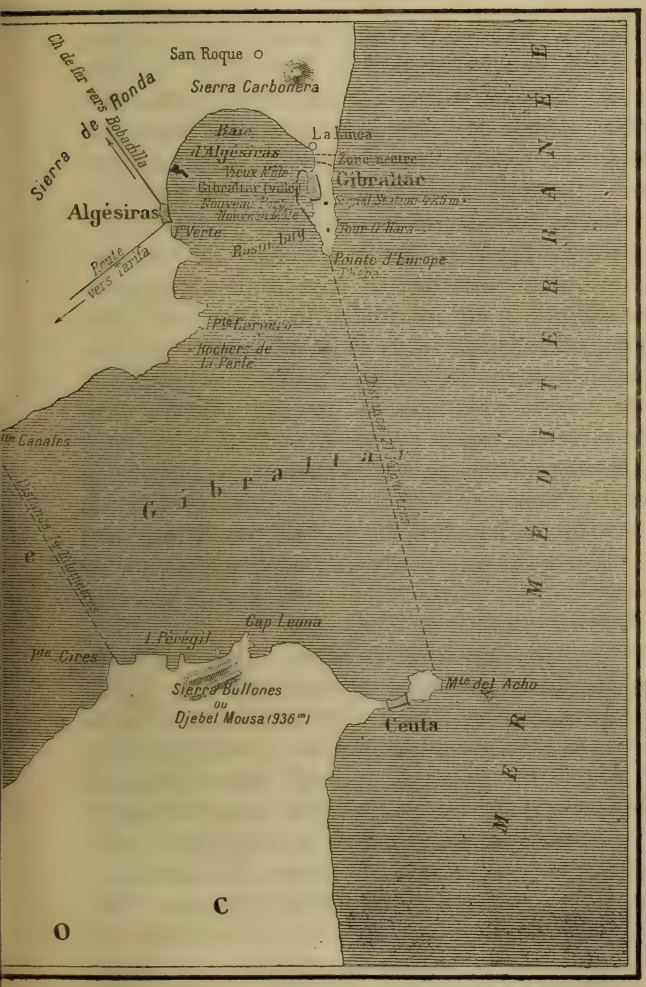
Ch. de fer vers Ronda
San Roque
Sierra Carbonera
Sierra de Ronda
Baie d'Algésiras
La Linea
Zone neutre
Vieux Môle
Gibraltar (vallée)
Gibraltar
Nouveau Port
Nouveau Môle
Algésiras
Pte Verte
Bus.
Pt.
Tour d'Hara
Route vers Tarifa
Pointe d'Europe
Pte Carnero
Rochers de la Perle
Pte Canales
Gibraltar
Cap Leuna
I. Perégil
Pte Cires
Sierra Bullones
ou
Djebel Mousa (1936m)
Mte del Acho
Ceuta
MER MÉDITERRANÉE
O
C

LTAR

à-tête, à travers les 500 mètres de la zone neutre, et franchit les bâtiments de la douane où tous, hommes et femmes, un par un, sont fouillés sans merci ; la cohue se disperse à travers le Linea de la Concepcion. C'est le nom d'une ville, ou plutôt d'un grand village de 30 000 âmes, qui s'est fondé là, avec tout ce qui n'a pas trouvé place sur le rocher. Ville de journaliers, de maraîchers, de contrebandiers, d'anciens forçats, très fréquentée par les soldats anglais en maraude, la Linea, avec ses rues cahoteuses, puantes et bourbeuses, ses maisons chétives, ses cabarets et ses bouges, avec son air de misère physique et morale, fait un contraste violent avec la propreté et l'ordre des rues de Gibraltar : il serait d'ailleurs très injuste de juger de l'Espagne par ce bourg cosmopolite ; la petite ville de San-Roque, à quelques kilomètres de là, bien que l'on y sente encore la proximité de la frontière, est plus coquette et plus originale : là vraiment commence l'Espagne.

Sur le rocher de calcaire aride, l'ingéniosité du gouverneur George Don a créé un délicieux jardin et une promenade, l'Alameda, dont les ombrages verdoyants s'étendent au sud de la ville, au delà de la porte du Prince-Edouard ; une végétation luxuriante s'y développe, les plus beaux arbres et les fleurs les plus charmantes du domaine méditerranéen y poussent. C'est là que les habitants, les officiers et les soldats viennent chercher, l'été, un abri contre les ardeurs du soleil. Le climat de Gibraltar est, en effet, très désagréable : en hiver, les vents d'est lui apportent des brouillards opaques, qui rappellent aux Anglais ceux de Londres ;

des courants glacés descendent des sommets neigeux de la sierra de Ronda ; l'été, au contraire, la ville, en espalier sur le flanc occidental, est exposée à toute la chaleur des rayons du soleil, réfractés sur les parois blanches du rocher. Les habitants se réfugient en territoire espagnol ou cherchent la fraîcheur, pendant le jour, dans l'Alameda ou sur la route de l'est, où s'élève le cottage du gouverneur.

Gibraltar est peu commerçante : les négociants qui y résident s'occupent surtout de la ravitailler ; ils font venir d'Espagne et de Tanger tout ce qui est nécessaire à la vie sur un rocher qui ne produit rien. Quel commerce, d'ailleurs, pourrait y prospérer? Aucun chemin de fer n'y accède, et il faut traverser la baie d'Algésiras pour rejoindre la ligne qui communique avec l'intérieur de l'Espagne ; les étrangers ne sont tolérés sur le rocher qu'avec des permis de séjour d'un ou de cinq jours, et il est très difficile d'obtenir un permis de trois mois. Il n'y a pas, dans la presqu'île, d'autre propriétaire que l'Etat anglais ; les maisons, les terrains qu'il concède à un particulier, lui reviennent, de droit, au bout de trente ans. Les habitants n'ont qu'une bien minime part au gouvernement de la ville : c'est un conseil de neuf membres, nommés par le gouverneur, qui gère les affaires municipales ; cinq sont des militaires ou des fonctionnaires, quatre des notables négociants. L'autorité du gouverneur, actuellement sir George White, le défenseur de Ladysmith, est absolue et entière.

Les anciens remparts, les vieux bastions qui

ont, lors du « grand siège », de 1779 à 1783, repoussé l'effort des Français et des Espagnols, et supporté le bombardement des fameuses batteries flottantes du chevalier d'Arçon, ne servíraient plus guère aujourd'hui à empêcher un débarquement par surprise. De même, les célèbres galeries, percées en tunnel dans la masse calcaire, et qui montent en pentes douces le long du flanc nord du rocher, n'ont plus de valeur militaire : les embrasures, taillées à même le roc, offrent d'admirables points de vue sur la mer et la côte espagnole, mais, à l'exception de quelques pièces modernes de 57 millimètres, à tir rapide, qui commandent toute la zone neutre, leurs vieux canons sont aujourd'hui plus pittoresques que dangereux ; les parois du rocher ne résisteraient pas à l'ébranlement des détonations de la grosse artillerie. C'est sur les flancs et la croupe de la montagne, à Highest-Point, à la tour O'Hara, à Signal-Station, où des routes nouvelles grimpent en lacets le long du rocher, que les canons les plus puissants ont été placés, et c'est de là qu'ils dominent au loin la mer. Près de deux cents pièces de gros calibre, dit-on, garniraient formidablement tout le pourtour de la presqu'île.

Une garnison de plus de 5 500 hommes, parfois renforcée, est répartie dans les belles et spacieuses casernes de la ville et de « Buena-Vista ». L'Angleterre a toujours, à Gibraltar, plus de troupes qu'il n'en faudrait pour défendre l'étroit rocher; on y a entassé, dans ces dernières années, de l'artillerie de campagne et tout le matériel nécessaire à une expédition. Gibraltar

n'est donc pas seulement un point d'appui et une forteresse ; c'est aussi une « base d'opérations », d'où un corps expéditionnaire peut toujours être prêt, dans un délai très bref, à s'élancer. En prévision d'un siège ou d'une campagne, d'énormes approvisionnements de vivres et de munitions sont accumulés dans d'immenses caves creusées dans le rocher ; un tunnel traverse la montagne, d'est en ouest, en son milieu. De gigantesques citernes, taillées dans le calcaire, recueillent toute l'eau qui ruisselle le long des pentes ; les roches, sur toute la partie nord-ouest, ont été dénudées, nettoyées, pour faciliter la collection des eaux de pluie. Ainsi, le rocher de Gibraltar est, si l'on ose dire, un rocher d'opéra ; de tous côtés il est « truqué ».

Pour la flotte, l'amirauté a établi à Gibraltar les ateliers et les magasins nécessaires aux plus urgentes réparations et au ravitaillement en vivres, en munitions, en charbon, pour les bâtiments de guerre : un stock énorme de houille, que l'on n'évalue pas à moins de 100 000 tonnes, est à la disposition des escadres britanniques ; on réquisitionnerait, en outre, en cas de guerre, tout le charbon que le commerce entasse sur les pontons qui encombrent la rade ; la vente du combustible aux vapeurs qui passent était autrefois très considérable, elle a diminué de moitié [1] par suite de la

1. Charbon embarqué :

	A Gibraltar.	A Alger.
En 1890	450 000 tonnes.	61 000 tonnes.
— 1900	303 000 —	234 000 —
— 1901	219 000 —	292 000 —
— 1902	167 000 —	297 000 —

concurrence d'Alger ; beaucoup de bateaux ne touchent plus qu'à Alger, où ils trouvent du fret, au lieu de s'arrêter à Gibraltar et à Malte.

Jusqu'à ces dernières années, les bâtiments mouillés dans la baie, aux abords du rocher, n'étaient abrités que par le Vieux-Môle, qui s'avance à peine de 200 mètres dans la mer, à l'extrémité nord de la ville, et par le Nouveau-Môle qui, parallèle au précédent, s'amorce au nord de Rosia-Bay et, se prolongeant dans la mer, de 400 mètres, abritait les bassins des docks. Mais il n'existait, à Gibraltar, à proprement parler, aucun port, ni marchand, ni militaire ; une escadre mouillée dans la baie se trouvait exposée aux coups de vent du sud-ouest et n'était pas protégée contre les attaques des torpilleurs ; Gibraltar n'avait pas non plus de bassin de radoub pour réparer les avaries des navires de guerre. L'amirauté résolut de faire disparaître ces causes de faiblesse : le budget naval voté en 1895 prévit que, dans le plus bref délai possible, un port serait creusé et fermé par des digues ; les travaux furent aussitôt commencés. On prolonge le Nouveau-Môle dans sa direction primitive, vers le nord-ouest, et le Vieux-Môle, prolongé lui aussi, mais tournant à angle droit vers le sud, s'avance au-devant de l'autre ; une digue détachée relie les deux môles et laisse, à ses extrémités, deux larges passes qui seront désormais les seules issues du port. En même temps, des dragues puissantes approfondissent partout le bassin à 10 mètres et l'on creuse en hâte trois formes de radoub. Les travaux sont actuellement en bonne voie d'achève-

ment ; on en escompte la fin pour 1904 et 1905, et, déjà, les jetées sont suffisantes pour protéger les bâtiments amarrés dans le port nouveau L'Angleterre comptait donc avoir prochainement, autour de son rocher de Gibraltar, un établissement naval de premier ordre, prêt à défier toute attaque, derrière son rempart de roches et grâce à ses canons géants ; toujours inquiète pour sa flotte et pour sa prééminence navale, elle regardait avec complaisance s'élever les digues nouvelles et se préparer, pour l'avenir, un formidable outil de guerre ; elle se reposait en toute tranquillité, sachant le détroit bien gardé, quand on lui apprit tout à coup que ce Gibraltar, dont elle était si fière et sur qui elle fondait sa sécurité, ne serait, en cas de conflit, qu'un nid à obus, intenable, et qu'il faudrait, tout d'abord, se hâter d'en faire sortir les bâtiments de guerre.

II

Qu'une voix s'élève, en Angleterre, au Parlement ou dans la presse, pour signaler, soit le progrès menaçant d'une flotte rivale, soit les succès grandissants d'une concurrence commerciale, soit quelques lacunes de l'organisation maritime de l'empire, aussitôt la nation entière s'émeut et croit déjà voir, aux portes de Londres, la ruine et l'invasion. La fortune de la Grande-Bretagne, éparse sur tous les océans, est exposée à tant de hasards et de périls que l'on s'explique la nervosité inquiète de l'opinion publique ; elle résulte des conditions mêmes de l'existence économique

et militaire du Royaume-Uni. On sait le beau tapage qu'ont fait, dans ces dernières années, « la bataille de Dorking » et la fameuse brochure *Made in Germany*. M. Thomas Gibson Bowles a, lui aussi, à propos de Gibraltar, obtenu un succès du même genre ; il a sonné l'alarme avec une inlassable persévérance ; il a multiplié les « questions » à la Chambre des communes ; il s'est adressé au grand public par sa retentissante brochure *Gibraltar : a national danger*. M. Gibson Bowles est, qu'on nous passe l'expression, un enfant terrible ; les ministres ont beau lui faire de gros yeux, il parle, et, en dépit des admonestations, il récidive. L'opposition, ainsi comprise, a sa part dans la direction des affaires publiques d'un grand pays ; en faisant appel à l'opinion, elle oblige les hommes responsables à prendre une décision et à agir, elle est, pour le gouvernement, tantôt un aiguillon et tantôt un frein ; mais des indiscrétions comme celles de M. Gibson Bowles ont aussi leurs dangers ; en politique, comme le disait M. Balfour, il est certains faits « sur lesquels il ne faudrait absolument pas attirer l'attention publique » et certaines questions auxquelles le silence même est la plus significative des réponses.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le monde entier est maintenant renseigné sur la force réelle de Gibraltar. — Les éléments du problème qui passionne depuis plus d'un an l'opinion publique du Royaume-Uni sont très simples. Au moment même où l'on travaillait à faire du fameux rocher, non plus seulement un « point d'appui » pour la flotte,

mais un établissement maritime complet, on s'aperçut que le port, la ville, les casernes, les forts, tout est situé à bonne portée, pour des pièces modernes de gros calibre, placées, en territoire espagnol, sur tout le pourtour de la baie d'Algésiras. La sierra Carbonera, qui domine, au nord, la Linea, n'est guère qu'à 6 kilomètres du Vieux-Môle, et, de la pointe Carnero et des collines qui bordent la baie jusqu'aux quais de la ville, la distance varie entre 5 500 et 9 000 mètres. A pareille portée, sur un but immobile, le tir de la grosse artillerie est d'une terrible efficacité [1].

Depuis longtemps, le péril était connu des hommes compétents. Dès 1890, sir Charles Dilke, dans ses *Problems of Great-Britain*, avait montré que la valeur militaire de Gibraltar se trouvait, par suite des progrès de l'artillerie, très notablement amoindrie. Mais, soit que le cabinet de Londres comptât sur la neutralité de l'Espagne, soit qu'il crût que le gouvernement espagnol s'abstiendrait de placer des canons sur les points menaçants, soit enfin qu'il eût en réserve des moyens connus de lui pour empêcher, en cas de guerre, les Espagnols d'occuper les alentours de la baie, il n'hésita pas à commencer les grands travaux actuellement en cours. Pendant le conflit hispano-américain, des canons furent amenés jusqu'à Algésiras et quelques-uns même jusqu'aux emplacements qu'ils auraient dû occuper ; mais ils ne

1. Cf. *Comment prendre Gibraltar*, par H. de Noussane, dans *Armée et Marine* du 31 août 1902 ; — ou encore : *la Question de Gibraltar*, par Charles Malo, dans le *Journal des Débats* du 29 juin 1901.

furent pas mis en batterie. Il en a été de même chaque fois qu'il a été question de fortifier les environs de Gibraltar. L'amirauté britannique pouvait croire, d'ailleurs, tant que les enseignements de la guerre sud-africaine n'avaient pas modifié les idées classiques sur la mobilité de la grosse artillerie, que, si les Espagnols venaient à installer quelques redoutes à proximité du rivage, elles seraient promptement réduites au silence par le tir des canons de Gibraltar ; mais les Boers ont démontré qu'il n'est pas nécessaire que l'artillerie soit établie d'avance derrière des épaulements ; avec des pièces de 6 pouces, très mobiles, ils envoyaient des obus, à 10 kilomètres, avec une grande précision. Des canons, mis en batterie sur quelques points non préparés d'avance, et fréquemment changés de place, seraient, avec les poudres actuelles, invisibles et pratiquement invulnérables, et ils auraient vite fait de démolir les établissements militaires de la presqu'île ; les bateaux sur rade n'auraient que la ressource de lever l'ancre en toute hâte. Gibraltar ne serait plus qu'un rocher fortifié, mais incapable soit de recueillir ou de réparer une escadre, soit d'interdire le passage.

Telles sont les craintes que la campagne de M. Gibson Bowles a fait partager à toute l'Angleterre. A la demande du député libéral, une commission composée de l'amiral Rawson, de sir William Nicholson, de M. Mathews et de M. Gibson Bowles lui-même, fut envoyée sur place pour se rendre compte de l'étendue du péril. Ses contatations confirmèrent de tout point les inquié-

tudes exprimées par l'honorable député. Restait à trouver les remèdes. Fallait-il continuer l'œuvre entreprise, achever de dépenser les 112 millions de francs prévus par le projet de M. Goschen, pour avoir le port et les trois bassins de radoub ? M. Gibson Bowles ne le pensait pas ; il réclamait de toutes ses forces l'abandon immédiat de travaux qui ne serviraient qu'à augmenter les surfaces vulnérables ; mieux valait, selon lui, réaliser ainsi immédiatement une économie sur l'exercice en cours, et employer tout l'argent voté à créer un port et tout un établissement naval sur la face orientale du rocher. C'est là un remède héroïque, mais un remède extrêmement difficile à appliquer, très coûteux et qui, à supposer qu'il soit réalisable, ne donnerait de résultat que dans une dizaine d'années. On sait, en effet, que du côté de l'est, la montagne plonge tellement à pic dans la mer, qu'il n'a pas même été possible d'y établir une route au delà de la Grotte des Singes [1] ; que les fonds deviennent très vite plus considérables qu'à l'ouest ; que les vents d'est y soufflent très souvent avec une grande violence et gêneraient le travail ; qu'enfin, si l'on parvenait, à grands frais, à créer un port, on ne trouverait de place ni pour loger des bassins de radoub, ni pour installer, à l'abri des obus, tous les ateliers et magasins nécessaires. Des études ont été faites, et la question est toujours en suspens ; mais, en attendant, du côté ouest, les travaux continuent activement,

1. C'est à Gibraltar que l'on trouve les seuls singes sauvages d'Europe, une cinquantaine d'individus, sur lesquels s'étend la sollicitude de l'administration anglaise.

malgré l'opposition de M. Gibson Bowles, et l'on escompte pour 1904 l'achèvement des nouveaux môles, et pour 1905 la mise en service des bassins.

Mais jusqu'à ce qu'il puisse disposer de ce Gibraltar transformé, l'empire britannique a besoin, pour sa défense, de garantir la ville et le port contre tout danger et d'y ménager à ses flottes un asile inviolable. Il ne peut y parvenir qu'en s'assurant, par la force ou par la diplomatie, soit la possession, soit au moins la neutralité des rivages qui avoisinent le rocher, c'est-à-dire le pourtour de la baie d'Algésiras et les côtes marocaines du détroit. De là l'intérêt que le gouvernement de Londres prend à tout ce qui touche l'Espagne ; de là les préparatifs faits à Gibraltar pour maîtriser au besoin les hauteurs qui commandent la baie ; de là, enfin, l'activité de la politique anglaise au Maroc. Ainsi, le fait que Gibraltar ne peut redevenir véritablement redoutable et fermer le détroit que s'il s'entoure, sur la côte espagnole ou sur celle du Maroc, d'autres forteresses accessoires, crée, dans la politique générale du monde, une complication et un danger.

Que de puissants moyens d'action soient prêts à Gibraltar, pour s'emparer rapidement de la sierra Carbonera et des hauteurs qui entourent Algésiras, que les plans soient depuis longtemps arrêtés, c'est ce que l'on soupçonnait et ce dont M. Gibson Bowles, par ses questions indiscrètes, nous a rendus certains. La guerre, si elle venait à éclater entre l'Angleterre et une ou plusieurs autres puissances maritimes, serait une lutte décisive et si terrible que, dans l'immense conflit,

l'hostilité de l'Espagne ne balancerait pas l'avantage d'être, à Gibraltar, en pleine sécurité. La topographie des environs d'Algésiras favorise d'ailleurs singulièrement les projets de l'état-major britannique et explique que l'on s'y soit arrêté, en dépit des difficultés diplomatiques qui en pourraient résulter : un vaste cirque de montagnes s'étend tout autour de la baie et la sépare de l'Andalousie; il n'existe, pour parvenir à Algésiras, qu'une seule voie ferrée et une seule grande route. Le chemin de fer, de Bobadilla, où il se soude aux lignes andalouses, franchit les défilés de la sierra de Ronda; rien de plus facile, dans ce pays accidenté, le long de cette voie coupée de ponts et de tunnels, que d'interrompre la circulation; or, cette ligne appartient à une compagnie anglaise. La route d'Algésiras se dirige vers l'ouest, franchit, entre deux montagnes abruptes, le défilé de Guadalmecin, aboutit à Tarifa et de là à Cadix. En dehors de ces deux voies de communication, il n'existe, dans la sierra, que des sentiers muletiers, fréquentés par les contrebandiers, mais impraticables à une armée. Les routes coupées ou dominées par des redoutes, Algésiras se trouverait complètement isolée du reste de l'Espagne ; avec quinze ou vingt mille hommes et des canons pour occuper les crêtes et les avenues de la position, les Anglais pourraient créer là, en quelques jours, un formidable camp retranché, « des lignes de Torres-Vedras restreintes, mais inébranlables [1] », contre lesquelles

1. Cette expression très juste est de M. Robert de Caix, dans

l'armée espagnole, une fois prête à entrer en campagne, même secourue par des alliés européens, viendrait se briser ou tout au moins s'immobiliser longtemps. Les Anglais, ont à Gibraltar, des pièces de montagne, des mulets, tout un matériel inutile à la défense du rocher; outre la garnison, ils peuvent aisément, en trois ou quatre jours, faire venir des renforts de Malte ou d'Angleterre, emprunter à la flotte des compagnies de débarquement; ils ne trouveraient, pour s'opposer à leur tentative, que deux bataillons à effectifs réduits, quelques centaines d'hommes! Les plans de l'opération sont depuis longtemps étudiés. Les officiers de la garnison de Gibraltar dirigent volontiers leurs excursions ou leurs promenades sur les hauteurs qui dominent la route de Tarifa ou vers la sierra Carbonera; dans les joyeux pique-niques qu'ils organisent, les appareils photographiques, les instruments d'optique et les cartes ne sont jamais oubliés. On vient d'achever, à Algésiras, un immense et luxueux hôtel, dont les dimensions, hors de proportion avec le nombre des voyageurs, ont provoqué bien des commentaires.

Que ferait l'Espagne, si son territoire n'était pas respecté [1]? Son honneur ne lui permettrait pas de consentir à la complaisance que la diplomatie

son article des *Questions diplomatiques et coloniales : L'Angleterre et la question du Maroc*, 1er juillet 1901.

1. Sur la question de Gibraltar, au point de vue espagnol, voyez la brochure, trop ancienne mais néanmoins intéressante, de M. José Navarrete : *Las Llaves del Estrecho*, avec une préface du général don José Lopez Dominguez (Madrid, 1882).

anglaise lui demanderait peut-être. A tous les points de vue, le gouvernement de Madrid serait bien inspiré en augmentant la garnison d'Algésiras et en plaçant, sur les hauteurs qui bordent la baie, assez de canons pour empêcher une surprise, repousser un débarquement et résister jusqu'à la mobilisation de l'armée nationale. Faute de ces précautions, l'Espagne peut se trouver entraînée, soit à une guerre, soit à une abdication cruelle; elle choisirait la première, mais elle y perdrait ce qui lui reste de ses colonies et, tout d'abord, Ceuta, dont les quelques canons modernes ne résisteraient pas longtemps au bombardement d'une escadre.

Occuper Ceuta, tenir en face de Gibraltar, soit au Monte-Acho, soit au Djebel-Mousa, l'autre pilier de la gigantesque porte, serait, pour la puissance anglaise dans la Méditerranée, un merveilleux complément; elle aurait vraiment en main, cette fois, les clés du détroit; les feux croisés des canons des deux rives en fermeraient efficacement l'issue. Nous avons vu, d'autre part, que c'est Tanger qui nourrit la garnison anglaise et la population de la ville. Que la côte marocaine du détroit vienne à tomber entre les mains d'une grande puissance militaire, et voilà Gibraltar menacé de famine! On comprend maintenant pourquoi le seul fait d'occuper, depuis deux siècles, un rocher sur l'une des rives du détroit oblige les Anglais à ne pas se désintéresser des affaires marocaines. A maintes reprises, ils sont intervenus, soit pour tenter de s'établir eux-mêmes sur la rive sud du détroit, soit pour en éloigner une

autre puissance : ce sont eux qui, en 1860, ont arrêté net la marche victorieuse de Prim et d'O'Donnell sur Tanger. Mais, en revanche, ni l'Espagne, ni la France, ni aucune autre grande puissance ne pourrait admettre « un changement qui fût de nature à affecter, d'une façon quelconque, la liberté nécessaire du détroit de Gibraltar [1] ». Lorsque la Grande-Bretagne, en 1808, et à plusieurs reprises en ces dernières années, l'Espagne en 1887, firent des tentatives plus ou moins déguisées pour planter leur drapeau sur l'ilôt de Peregil, les diplomaties étrangères intervinrent pour les obliger à y renoncer.

La stricte justice internationale exigerait sans doute que l'Espagne rentrât en possession de ce roc de Gibraltar, qui fait partie de son sol et où elle a, au cours des siècles, fortement marqué son empreinte ; mais, si un jour doit venir où l'Angleterre perdra tout ensemble la royauté des mers et la possession de Gibraltar, ce temps ne semble pas encore proche. C'est, pour le moment, un fait, que la Grande-Bretagne, maîtresse de Gibraltar, malgré l'amoindrissement de la valeur militaire de la forteresse, la France, grande puissance méditerranéenne et africaine, l'Espagne, riveraine du détroit, ont, autour de Gibraltar, des intérêts opposés, mais non pas inconciliables. En un curieux article, le *Spectator*, reprenant un thème qu'il avait déjà développé, cherchait,

1. Discours de M. Delcassé, à la Chambre des députés, le 11 mars 1903. — Voyez, sur la question de Peregil, la brochure de M. Rouard de Card : *l'Ile de Peregil, son importance stratégique, sa neutralisation* (Pedone, 1903).

naguère, les moyens les plus propres à rassurer les intérêts anglais et à donner satisfaction, au Maroc, aux exigences de la politique française, et il suggérait de constituer l'Espagne gardienne de la neutralité du détroit. Gibraltar ne ferme plus et ne fermera jamais les portes de la Méditerranée ; les Anglais les moins férus d'impérialisme s'y sont déjà résignés ; volontiers ils se contenteraient, au risque de déplaire à M. Gibson Bowles, d'y conserver un port de commerce et un point d'appui pour leurs escadres, d'autant plus qu'en temps de guerre, le centre des opérations navales de la flotte britannique ne serait pas ce rocher, sans port naturel et exposé au bombardement, mais bien Malte, entourée de tous côtés par l'immensité des flots, avec ses bassins magnifiques, ses magasins et ses arsenaux.

CHAPITRE X

MALTE

I. — Malte : situation et aspect général. — Malte est méditerranéenne. — Malte à travers l'histoire. — Les chevaliers. — Bonaparte et l'Angleterre. — La Città Vecchia. — La Valette. — La France, partout la France ! — Le génie français dans la Méditerranée.

II. — Anglais et Maltais. — Les origines du conflit. — Mécontentement en Italie. — Retrait de l'ordonnance sur les langues. — Un coup d'Etat anglais. — Conséquences graves de la résistance des Maltais. — Les Maltais en Algérie et en Tunisie : rapports avec la France. — Le cardinal Lavigerie et les Maltais. — L'Angleterre ne se maintient que par la force.

III. — Malte forteresse. — Les nouveaux travaux du port. — La garnison. — Les ports, les ateliers, les docks. — Conditions dans lesquelles s'exerce l'hégémonie anglaise dans la Méditerranée. — Visées anglaises sur Port-Mahon. — L'Angleterre et l'Italie : entente nécessaire des deux puissances. — Force et faiblesse des positions anglaises dans la Méditerranée.

I

La presqu'île de Gibraltar n'est qu'un accident de la côte espagnole, un rocher dont l'escarpement, plongeant à pic sur le détroit, a fait la fortune. Au contraire, le petit archipel maltais a sa physionomie originale, sa population, sa langue, ses annales ; dans la vie générale de la Méditerranée,

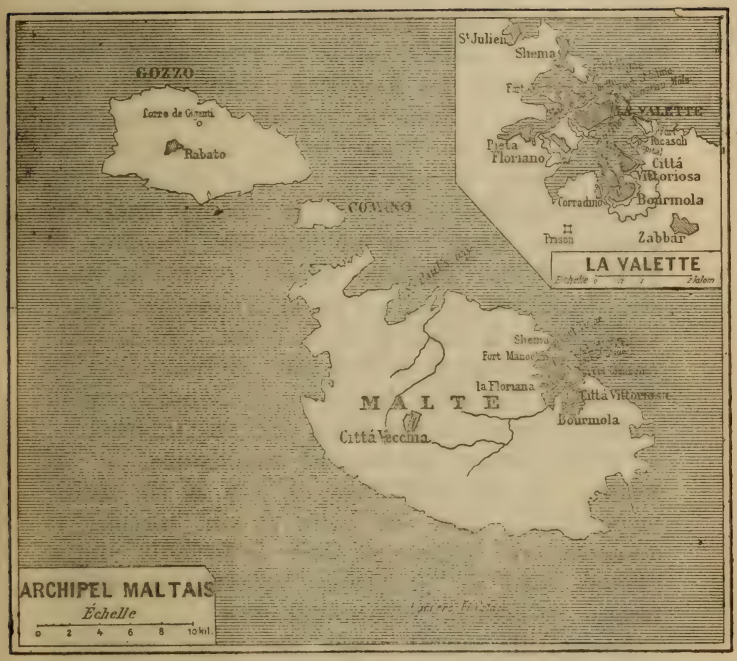

ARCHIPEL MALTAIS

il a son rôle à lui, qui n'est pas seulement un rôle militaire.

Après quelques jours passés dans l'île, si, d'impressions parfois contradictoires, l'on cherche à dégager les traits caractéristiques du paysage et du caractère maltais, un doute vient sur le véritable état civil des habitants : sont-ils Africains ou Européens ? Sont-ils Anglais, ou seraient-ils Italiens, Français, Arabes même, ou tout simplement Maltais ? Ils sont un peu tout cela sans être complètement ni l'un ni l'autre : ils sont des Méditerranéens. Située à mi-chemin entre les côtes de Syrie et celles d'Espagne, ancrée, comme un vaisseau de guerre, au milieu du large canal qui sépare l'Afrique de la Sicile et de la Grèce, proche voisine de Carthage et de Syracuse, de Nauplie et de Tripoli, de Tarente et de Cyrène, Malte est au centre géométrique et géographique de la mer Intérieure ; on dirait, malgré ses étroites dimensions, qu'elle résume, qu'elle synthétise en elle la vie méditerranéenne, avec ses races et ses langues si diverses, avec sa lutte séculaire de la Croix contre l'Islam, avec sa laborieuse activité, en même temps qu'avec sa grâce voluptueuse.

Lorsqu'elle surgit, avec ses deux acolytes, Gozzo et Comino, aux yeux du voyageur qui arrive. toute blanche, toute miroitante au milieu des eaux d'un bleu d'ardoise qui l'assiègent de tous côtés, ses hautes falaises calcaires, ses plateaux dénudés [1], sans végétation, rappellent les promontoires de la Grèce, les côtes de la Sicile ou de la

1. Le point culminant de l'île est à 230 mètres.

Tripolitaine. Tout n'y est, au premier abord, que stérilité et désolation ; mais, dans le repli des vallons, à l'abri des murs en pierre sèche, se cachent des jardins délicieux où mûrissent les beaux fruits que le soleil dore de ses rayons ardents. Méditerranéenne, Malte l'est aussi par son climat doux et souriant, mais perfide et sujet à de brusques accès de colère, où le sirocco souffle, du fond du Sahara, en rafales violentes, qui dessèchent et qui brisent, et qui donnent aux choses cette teinte grise sur laquelle ne tranche pas le feuillage pâle des oliviers.

Depuis que des navires se hasardent sur les flots, Malte a été un point de repère et un port de relâche sur la route des peuples et des civilisations. Son histoire se confond avec celle de la Méditerranée ; au croisement des grandes voies maritimes, l'archipel a vu, après toutes les guerres qui ont décidé de l'empire des mers, venir à lui des conquérants, de l'est et de l'ouest, du nord et du sud, mais il les a subis sans s'assimiler à eux, et bien qu'aucun coin de terre, peut-être, n'ait aussi souvent changé de maître, il a toujours gardé sa physionomie propre. S'il n'a jamais connu l'autonomie, jamais non plus il n'a accepté la servitude ; il a été comme un creuset où se sont formées, du mélange de toutes les autres, une race et une langue originales. Sachant leur domaine trop exigu pour constituer un royaume et trop bien situé pour ne pas tenter les convoitises, les Maltais se sont résignés à l'inévitable ; mais ils se sont attachés, avec d'autant plus de force, à garder intacts leur idiome, leur religion et leurs

mœurs ; ils y tiennent comme au symbole et à la sauvegarde de leur individualité nationale.

Et cependant, que de fois, au cours des siècles, des voiles inconnues n'ont-elles pas amené, dans les baies maltaises, un banc nouveau de peuples, venus parfois des plus lointains pays, Arabes au visage bronzé par le soleil du désert ou Normands aux blonds cheveux descendus des fiords du Nord ! Si haut qu'on remonte dans l'antiquité, l'histoire et l'archéologie nous montrent l'archipel occupé par des étrangers. Vers l'an 1600, les Phéniciens de Sidon se risquèrent dans le bassin occidental de la Méditerranée et s'établirent à Malte, qui devint l'un des centres de leurs opérations de commerce ; en plusieurs endroits, des ruines attestent encore leur séjour ; à Gozzo, se dresse la *Gigantea*, une de ces tours, faites de blocs énormes, posés les uns sur les autres sans ciment, qu'ils élevaient pour honorer Baal et, en même temps, pour guider la manœuvre des pilotes. Vers 736, les Grecs, disciples et héritiers des Phéniciens, les supplantèrent à Malte, jusqu'à ce qu'au début du quatrième siècle, le retour offensif du sémitisme la fit tomber sous le joug des Carthaginois. Victorieuses à leur tour, deux siècles après, les trirèmes de Rome s'emparèrent de Melita : elle fait partie, dès lors, de l'immense empire qui embrasse toute la Méditerranée ; elle devient une station navale pour les flottes romaines, un port de relâche très fréquenté.

C'est pendant cette longue période, qu'une nuit d'automne de l'année 56, un vaisseau d'Alexandrie, qui arrivait de Lystre, en Lycie, poussé par

une violente tempête du nord-est, vint s'échouer sur la côte septentrionale de l'île, où son équipage et ses passagers, en tout 273 personnes, furent recueillis. Or, il y avait à bord un juif de Tarse, nommé Paul, qui se rendait à Rome, sous la garde d'un centurion, pour y être jugé par César ; bien accueilli chez « le premier de l'île », nommé Publius, il y séjourna durant trois mois, guérissant les malades, prêchant l'Evangile du Christ, convertissant les habitants à la foi nouvelle[1]. Jamais, dans la fertile Malte, graine confiée à la terre n'a germé comme la semence jetée par ce naufragé ; de tous les conquérants successifs qui ont passé sur l'île, celui-là est le seul dont le règne ait été durable et que les Maltais n'aient point oublié. Convertis, pour la plupart, dès le premier siècle, ils sont restés, malgré la longue domination des Arabes, profondément attachés au catholicisme. Croyants d'une foi simple et ardente, comme des hommes actifs, à qui la vie de marin ou de marchand ne laisse pas le loisir d'imaginer des systèmes et d'épiloguer sur des mots ; pieux, comme tous les peuples méridionaux, d'une dévotion un peu démonstrative, un peu en dehors, ils tiennent le catholicisme comme indissolublement lié à la conservation de leur âme nationale ; passionnément dévoués au Saint-Siège, ils respectent dans leur évêque, qui est en même temps archevêque de Rhodes, la première autorité de l'île. Ainsi, ni les siècles, ni les révolutions n'ont pu prévaloir contre la parole apportée, un jour de tempête, par l'apôtre.

1. *Actes des Apôtres*, XXVII et XXVIII.

Après six siècles de « paix romaine », de nouveaux peuples fondirent sur l'île paisible : les Vandales s'en emparèrent en 454, puis les Ostrogoths ; mais, en 553, Bélisaire, au nom de Justinien, l'enleva à ces maîtres éphémères. Longtemps la croix byzantine régna sur la grande mer Intérieure, luttant avec succès contre les barbares du Nord et du Sud, jusqu'au jour où les flottes arabes vinrent à bout de celles de l'empire. En 870, Malte tomba aux mains des musulmans ; elle devint l'une de ces places d'armes d'où ils s'élançaient pour la conquête et pour le pillage et où ils se retiraient, avec leur butin, au retour de l'hiver ou aux approches de l'ennemi. Du contact prolongé de cette civilisation nouvelle avec la vieille population, africaine ou phénicienne d'origine, sortit la race maltaise, telle qu'elle est encore aujourd'hui, avec sa langue, où tant de mots attestent la longue influence de l'arabe [1], et avec les contrastes étranges de son caractère.

Au onzième siècle, la Méditerranée change d'aspect ; l'offensive énergique des peuples d'Europe refoule l'islamisme en Afrique : en 1090, sur le rocher de Malte, les Normands supplantent les Arabes ; l'archipel rentre dans la vie générale de la chrétienté, il partage le sort de Naples et de la Sicile ; d'abord normand, puis français avec les princes angevins, aragonais enfin après qu'il eut été conquis, en 1284, par Roger de Loria, il devient une parcelle de l'immense empire de Charles-Quint,

1. Dans la langue maltaise, on compte environ 60 °/₀ de mots d'origine arabe et 30 °/₀ d'origine italienne.

qui, en 1525, en fait donation aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, chassés de Rhodes par les Turcs.

Alors commence, pour Malte, la période de gloire et de rayonnement dont le souvenir est inséparable de son nom. L'Europe du seizième et du dix-septième siècle est absorbée par ses querelles intestines : le fracas des armes couvre le cri de détresse des peuples asservis au joug musulman. Cependant, parfois, la plainte des captifs enchaînés dans les bagnes parvient jusqu'aux oreilles des nations chrétiennes et, au fond de leur conscience, éveille des souvenirs et suscite des remords ; elles jettent alors un regard de confiance et d'orgueil vers la petite île, où la fleur de leur noblesse bataille contre les pirates barbaresques et les flottes du Grand-Seigneur ; le devoir qu'elles n'accomplissent plus elles-mêmes, elles sont heureuses que le Saint-Siège le confie à la vaillance des chevaliers ; pendant que l'Europe est divisée contre elle-même et s'allie avec le Turc, ils sont ses délégués à la croisade. Et, d'avoir si longtemps représenté une idée, il est resté à Malte une auréole de gloire.

Le progrès du scepticisme philosophique, au dix-huitième siècle, et le recul de la puissance ottomane, avaient ôté à l'ordre de Malte ses raisons d'exister, quand la flotte de Bonaparte, en route pour l'Egypte, se présenta devant l'île. Il est dangereux, pour une grande institution, de survivre sans se renouveler aux causes qui l'ont fait naître ; les chevaliers, en juin 1798, le sentaient, et l'indifférence générale fut la première complice de la

trahison qui ouvrit aux soldats de la Révolution les portes de la « plus forte place de l'Europe ». Le dernier vestige des croisades disparut, ce jour-là, de la scène politique. — Du moment qu'il ne s'agissait plus que de domination maritime et d'exploitation commerciale, l'heure de la Grande-Bretagne était venue; elle occupa Malte, le 8 septembre 1800, après un siège de deux ans, et s'en fit confirmer la possession en 1814. Elle se hâta d'y établir le siège de sa puissance dans la Méditerranée, d'y créer une redoutable forteresse, une « base d'opérations », menaçante non plus pour les Barbaresques ou les Turcs, mais bien pour ses rivaux européens. Un siècle s'est écoulé, et, devant l'ancien palais des Grands-Maîtres, le factionnaire britannique, sanglé dans sa tunique rouge, abrité sous les larges bords du casque blanc à pointe dorée, se promène toujours, du même pas tranquille et automatique, sous l'œil indifférent des Maltais.

Toutes ces Maltes successives, toutes ces dominations qui se sont superposées dans l'archipel, y survivent dans des monuments ou dans des ruines. La vieille ville, la *Città Vecchia,* est perchée au centre de l'île, sur le sommet du plateau ; comme les acropoles grecques, elle domine les escarpements abruts d'une croupe calcaire. On éprouve, à errer dans le lacis des ruelles étroites de la *Notabile*, l'impression troublante que donnent les choses très anciennes, les vieilles villes d'Orient, ensevelies et mortes, mais dont tous les murs parlent et dont les moindres pierres ont un sens. Au petit musée, des outils de silex et de cuivre

oxydé, des lampes, des monnaies, des statues, viennent apporter le témoignage des divers âges de l'antiquité. La cathédrale de San-Paolo est bâtie sur l'emplacement même de la petite grotte où la tradition veut que saint Paul ait habité et qui subsiste, très vénérée, dans la crypte de l'église. Les rues tortueuses, les maisons à terrasses, blanchies à la chaux, presque sans ouvertures à l'extérieur, dénotent la longue influence de la civilisation et des habitudes arabes, tandis qu'au détour d'un étroit boyau, trois exquises fenêtres gothiques, à colonnettes minces et sveltes, font penser aux plus délicates créations de l'art normand sicilien. En bas, à La Valette, dont on aperçoit les clochers et les palais, le port, l'activité commerciale donnent à la ville une animation extraordinaire ; ici, au contraire, tout semble dormir ; les Maltais enrichis par une vie d'aventures à travers le monde méditerranéen viennent s'y retirer, s'y reposer loin du bruit ; les mendiants dorment au soleil ; tout est calme et immobile : Città Vecchia est un souvenir et sa poésie est celle du passé.

La Malte moderne est descendue des hauteurs et s'est rapprochée de la mer ; c'est en 1535, après le rude siège que les chevaliers soutinrent contre Soliman, que le grand maître Jean de La Valette fonda la ville qui porte son nom. Assise sur une langue de terre qui s'avance entre les deux profondes échancrures qui lui servent de ports, elle apparaît, de la pleine mer, haute et fière au-dessus des flots, avec la formidable ceinture de remparts qui l'entoure. Pour le visiteur, comme pour

l'histoire, La Valette est la ville des chevaliers.

Avant-garde de la chrétienté en face de l'islam, ils ont multiplié, autour de la ville et des faubourgs, les lignes de fortifications. Le calcaire de l'île, très tendre, facile à tailler à la hache, à diviser en blocs énormes, se prêtait à cette incroyable prodigalité d'ouvrages défensifs qui donne à La Valette un cachet si particulier : doubles et triples enceintes, fossés d'une profondeur effrayante, taillés verticalement dans le roc, courtines criblées de meurtrières, tourelles de guet suspendues au-dessus des flots, bastions énormes que flanquent d'autres bastions et que précèdent d'autres ouvrages de toute forme et de toute époque, c'est une véritable débauche de défenses, un musée de poliorcétique ancienne où les officiers du génie venaient autrefois étudier des types rares ou uniques. Les canons anciens, ceux qui ont menacé Bonaparte et tenu tête aux Anglais, ont été retirés des remparts qu'ils hérissaient d'une triple rangée de bouches à feu, mais l'aspect de la ville est encore si imposant que l'on comprend l'étonnement des soldats français d'y être entrés si facilement, et le mot de Caffarelli : « Il est bien heureux, disait-il, qu'il se soit trouvé dans la ville quelqu'un pour nous ouvrir les portes. »

A la cathédrale de San-Giovanni, c'est encore la gloire de l'Ordre qui resplendit ; La Valette, en 1576, a élevé l'église dans le goût du temps : trop dorée, trop chargée de peintures et d'ornements rococo, elle manifeste bien, par ses défauts mêmes et par la richesse exubérante de sa décoration, la puissance et la magnificence des cheva-

liers ; le pavé, fait de marbres et de mosaïques, répète les noms et retrace les armoiries des dignitaires et, dans les huit chapelles latérales, appartenant aux huit nations dont se composait l'Ordre, les grands maîtres dorment, dans leurs sarcophages de marbre ou de porphyre. Aux jours de grande solennité, Saint-Jean déploie la merveille de son trésor, une suite de splendides tapisseries des Gobelins, cadeau royal de Louis XIV à un grand maître.

Pénétrons maintenant dans le palais du gouverneur ; l'affreux badigeon blanc qui recouvre la façade est seul moderne ; mais, à l'intérieur, sauf dans la partie réservée aux bureaux du gouvernement, l'illusion est complète : on dirait que le grand maître Hompesch vient de quitter sa somptueuse demeure pour céder la place à Bonaparte ; des hommes d'armes, immobiles, veillent toujours dans les longues galeries ; partout des peintures racontent les exploits des chevaliers, les combats épiques des galères contre les brigantins de Bizerte ou d'Alger, les épisodes du « grand siège » de 1565. Dans une immense salle, qui servait jadis aux fêtes solennelles, s'alignent aujourd'hui les armures des preux, les hallebardes, les canons, dont quelques-uns apportés de Rhodes, les couleuvrines, les cuirasses, les larges épées, toutes les reliques de trois siècles de batailles. Parmi ces souvenirs glorieux, les grands maîtres eux-mêmes apparaissent, depuis L'Isle-Adam jusqu'au malheureux Hompesch : debout dans leurs armures splendides, l'écu attaché au bras gauche, rangés en bataille, ils semblent attendre le réveil des

temps héroïques. Mais, brusquement, la série des nobles armoiries peintes sur les boucliers s'interrompt, et c'est l'emblème révolutionnaire de la République française qui succède au blason du dernier grand maître.

Le visiteur français, lorsqu'il a erré quelque temps dans ces galeries, est saisi d'une étrange hallucination : la France, partout la France ! C'est elle, dans cette ville des chevaliers, qu'il retrouve dans les églises, dans les palais, dans les musées. A San-Giovanni, à San-Paolo de Città Vecchia, des mosaïques de marbre dessinent sur le parvis les blasons des plus grandes familles de la vieille noblesse française ; des tombeaux, des inscriptions célèbrent les exploits des L'Isle-Adam, des La Valette, des Rohan, des Wignacourt et de tant d'autres, jusqu'à cet admirable Suffren, qui fut bailli de Malte et battit les Anglais. San-Giovanni se pare avec orgueil des tapisseries de Louis XIV, la salle du Grand Conseil est décorée, elle aussi, d'autres Gobelins, envoyés par le grand roi et, dans une galerie voisine, à la place d'honneur, le portrait de Louis XV fait face à celui de Louis XVI. C'est en vain que, dans ces annales peintes sur les murailles, on chercherait le nom d'un grand maître anglais ; d'esprit pratique et de patriotisme étroit et exclusif, l'Angleterre n'est pas une nation de croisade, comme la France ou l'Espagne. Dans ce bassin de la Méditerranée, où dominent ses flottes, appuyées sur Gibraltar et sur Malte, ce n'est pas son nom que redisent les pierres et que proclament les monuments, ce n'est pas sa gloire qui vit dans la mémoire des popu-

lations, ce n'est pas son secours qu'invoquent les persécutés. Dans tout cet Orient, où le chrétien latin est toujours, dans la langue populaire, le « Franc », où le drapeau fleurdelisé a été si longtemps le seul à flotter librement et où le drapeau tricolore, lorsqu'il apparaît, produit encore une émotion joyeuse, partout, même là où elle a été supplantée, comme en Égypte et à Malte, c'est le génie de la France que l'on retrouve et qui a le plus profondément marqué son empreinte. Il faut faire le tour de la Méditerranée pour comprendre comment le plein épanouissement de son génie national a fait de la France une puissance supranationale, et comment l'extension de son influence, plus loin que ses frontières politiques, a été étroitement liée à sa fonction historique de défense et de propagation du catholicisme ; entre ces deux forces qui ont, l'une et l'autre et l'une par l'autre, exercé une action directrice sur le monde européen, il y avait, il y a encore, en dépit de tout, une mystérieuse harmonie naturelle. Et c'est pourquoi l'ordre de Malte, dont toutes les nations saluaient le pavillon à croix rouge, et qui, au-dessus des querelles des peuples, resta l'incarnation d'une idée et le soldat d'une noble cause, porte, pour ainsi dire, le sceau de notre génie.

Mais le rayonnement de la gloire française s'éteint, à Malte, avec celle des chevaliers, dans la pénombre des cathédrales, dans le silence des musées et des grands palais vides. Le bruit de la rue, l'animation du port, les soldats qui passent, les sirènes qui beuglent, les marchands qui s'agi-

tent, tout ce qui vit, appartient aux maîtres du jour, à l'Anglais ou au Maltais.

II

Il est difficile d'imaginer un contraste plus tranché que celui qui existe entre les 160 000 Maltais, qui vivent sur l'étroit territoire de l'archipel, et les 10 000 Anglais qui les gouvernent [1]; entre les deux races, nulle intimité, nulle tentative de fusion; elles sont aussi séparées après un siècle qu'au premier jour : la Grande-Bretagne a besoin de l'île et du port pour la défense de son empire maritime et elle l'emprunte aux Maltais: en échange, elle les protège dans leur commerce extérieur, elle leur donne l'ordre, la paix, une bonne police, et, pourvu qu'ils ne contrarient pas sa politique et n'entravent pas les travaux de défense, elle respecte, en général, leurs coutumes et leurs institutions séculaires. Les Anglais ne s'implantent pas là où ils dominent : ils se contentent d'y régner et d'y être forts. Si, demain,

1. Voici les résultats du recensement décennal du 31 mars 1901 :

Population civile	184 742	personnes.
Garnison anglaise.	10 882	—
Flotte anglaise.	11 694	—
Navires de commerce. . .	532	—
Tota	207 890	—

La superficie des trois îles étant de 117 milles carrés anglais, soit 302 kilomètres carrés, la densité de la population est de près de 648 habitants par kilomètre; la Belgique, le pays d'Europe où la densité est la plus forte, n'a que 210. De 1891 à 1901, les naissances l'ont emporté de 18 156 sur les décès. La Valette a environ 70 000 habitants.

ils se décidaient, tout d'un coup, à abandonner l'île et embarquaient sur leur flotte leurs soldats, leurs fonctionnaires, tous leurs nationaux, il ne resterait d'eux, en dehors des forts et des bâtiments militaires de toute sorte, qu'un champ de courses, péniblement nivelé sur le sol rocheux, quelques emplacements pour le tennis et le golf, et, dans la salle du Grand Conseil, les noms et les armoiries des gouverneurs britanniques, faisant suite à ceux de Bonaparte et des grands maîtres.

Active, commerçante et industrieuse, la population des îles s'accommodait assez volontiers, jusqu'à ces derniers temps, du régime britannique. Elle tient, de ses origines phéniciennes et africaines et de ses affinités avec les Arabes, un fatalisme résigné; ayant vu grandir et tomber tant de dominations, elle semble dire : Qu'importe le maître d'aujourd'hui, pourvu que Malte soit tranquille et prospère? Il passera comme les autres ont passé ! Pendant l'année 1901, en l'honneur du nouveau siècle, presque toutes les maisons de La Valette, surtout dans les faubourgs pauvres de Vittoriosa et de Bourmola, avaient inscrit au-dessus de leurs portes, sur une pancarte de bois ou de carton : *Christus regnat*, *Christus imperat*, ou bien : *Heri et hodie*, *ipse et in sæcula*; et cette affirmation du règne immuable de Dieu, au lendemain de l'avènement d'Édouard VII, semblait prendre un sens ironique, narguer les pompes officielles et proclamer, pour les plus puissants rois de la terre, l'indifférence dédaigneuse des indigènes. Tant que ses traditions et ses coutumes sont respectées, le Maltais manifeste volontiers,

avec une exubérance très méridionale, nous sommes tentés de dire très « méditerranéenne », sa ferveur loyaliste. La délivrance de Ladysmith provoqua deux jours d'une joie délirante; la voiture du gouverneur fut dételée au milieu des acclamations et des cris d'enthousiasme; lors de la mort de la reine Victoria, le peuple donna des marques d'une affliction sincère; mais, bientôt, des incidents survinrent qui prouvèrent la mobilité des sentiments des Maltais et leur attachement à tout ce qu'ils considèrent comme leurs droits et leurs libertés.

L'autorité anglaise, supportable lorsqu'elle était exercée par les Anglais, devint odieuse dès qu'elle fut entre les mains de sir George Strickland, fils d'une Maltaise, nommé secrétaire général du gouvernement. Le gouverneur de Malte, actuellement le général sir Francis Grenfell, n'exerce guère que l'autorité militaire; les fonctions administratives, les relations avec la population, sont du ressort du secrétaire général; bientôt, entre sir George Strickland et les membres élus du Conseil législatif [1], les rapports devinrent de plus en plus difficiles.

Le voyage de M. Joseph Chamberlain à Malte ouvrit le conflit. Dans un discours hautain, le

1. Le Conseil législatif se composait, jusqu'à ces derniers mois, d'après la constitution de 1887, de quatorze membres élus, dix par le corps électoral, un par le clergé, un par la noblesse, un par l'université, un par le commerce, et de six membres nommés d'office qui étaient les chefs des grands services administratifs; le gouverneur est président de droit. — Les deux principaux partis sont : le parti du gouvernement, composé de ceux qui vivent des fonctions publiques, qui a pour organe le *Daily Malta Chronicle*; le

ministre des colonies parla des sacrifices que certaines possessions impériales étaient obligées de faire aux intérêts généraux de la défense de l'empire et il annonça que des mesures allaient être prises pour hâter l'anglicisation de l'île et pour imposer la langue de la métropole, comme langue officielle, à l'égal du maltais et à l'exclusion de l'italien. Il faut savoir, en effet, que, si le maltais est la langue courante de l'archipel, l'italien était, jusqu'à présent, la langue littéraire, celle des tribunaux et du Conseil législatif : il s'agissait donc, moins d'interdire aux Maltais leur dialecte national, que d'arrêter les progrès de l'italianisme. Il fut décidé que la justice pourrait être rendue en anglais quand un sujet anglais serait en cause et que, après un délai de quinze ans, à courir du 22 mars 1899, l'anglais serait la seule langue admise dans les tribunaux. L'anglais, l'italien et le maltais étaient, jusque-là, enseignés simultanément à tous les enfants dans les écoles primaires ; il en résultait que les élèves qui sortaient de l'école ne savaient bien ni l'anglais, ni l'italien, et que, s'ils avaient ensuite de multiples occasions de parler l'italien et de s'y perfectionner, ils restaient ignorants de l'anglais. Il fut donc arrêté que, désormais, les enfants, pendant les deux premières années scolaires, n'apprendraient que le maltais, et qu'ensuite leurs parents décideraient laquelle des deux autres langues, l'anglaise

parti nationaliste, dont l'organe est le *Malta* et qui comprend presque tous les indigènes. Le *leader* du parti nationaliste est le docteur Mizzi. Il existe plusieurs autres journaux, dont quelques-uns rédigés en maltais, et presque tous anglophobes.

ou l'italienne, ils voudraient leur faire étudier. C'était en fait, supprimer l'enseignement obligatoire de l'italien, et l'on espérait que, entre la langue de la métropole et celle de l'Italie, la plupart des parents adopteraient la première. L'annonce de ces mesures provoqua, à La Valette, le plus vif mécontentement : les Maltais, proches voisins de la Sicile et des provinces méridionales de la Péninsule, ont nécessairement, avec elles, de fréquents rapports commerciaux; l'Italie est, en quelque sorte, leur métropole intellectuelle. En outre, les Maltais craignaient que l'introduction de la langue anglaise ne permît, dans l'avenir, d'appeler des Anglais à toutes les fonctions judiciaires, notariales et, en général, à toutes les situations officielles qui étaient jusqu'ici occupées par des indigènes.

D'ailleurs, le fait que l'on changeait quelque chose à ses institutions traditionnelles aurait suffi à soulever l'indignation de la population. De nouveaux incidents survinrent qui entretinrent l'agitation et aggravèrent les difficultés. Le serment prêté par Edouard VII à son avènement, où, selon l'antique formule, le roi jura de combattre la superstition catholique, blessa au vif les sentiments des Maltais. Pour comble, on apprit un jour que, par ordre gouvernemental, la nouvelle voie qui va de la « Porta Reale » à la Floriana porterait le nom de « Chamberlain-Avenue ». Les Maltais y virent une provocation et une vengeance du ministre qu'ils appellent volontiers leur tyran. Les membres élus du Grand Conseil protestèrent et, pour témoigner quand même de leur loyalisme,

ils proposèrent de donner à l'avenue le nom du duc d'York, dont on annonçait la prochaine arrivée. Cette visite du duc et de la duchesse d'York, le 25 mars 1901, fut, pour le Grand Conseil [1], une occasion de manifester sa mauvaise humeur ; il vota bien 500 livres pour les frais de la réception princière, mais il en profita pour formuler ses doléances et pour se plaindre que la métropole ne s'occupât des Maltais que pour les molester ; les fêtes officielles furent brillantes, mais la population s'abstint ce jour-là — nous en avons nous-même été témoin — des vivats et des applaudissements dont elle est ordinairement si prodigue.

Pour protester contre les mesures relatives aux langues et contre les nouvelles taxes imposées par le gouvernement, le Conseil législatif recourut à l'obstruction: le *Colonial Office*, en réponse, au nom des intérêts généraux de l'empire compromis par cette agitation, intolérable dans une forteresse, usa du droit de légiférer par voie d'*ordres en conseil* que lui donne, dans les circonstances critiques, la constitution maltaise de 1887. Malte, en fait, se trouvait placée sous le régime arbitraire des décrets. Pétition des habitants au roi, refus de voter le budget, incidents violents, comme le jet, par un inconnu, d'un liquide corrosif au visage de la statue élevée à la reine Victoria, au milieu d'un enthousiasme général, à l'occasion du jubilé, rien sans doute n'aurait retardé l'application des

1. Le gouverneur est assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif, composé de vingt membres (voyez la note p. 426).

mesures décidées par M. Chamberlain, si, à l'opposition des indigènes, n'étaient venues se joindre de sérieuses considérations politiques.

La campagne entreprise à Malte par M. Chamberlain contre la langue italienne avait aussitôt provoqué, dans la Péninsule, une vive irritation qui se traduisait par des articles très vifs dans la presse patriote. La Société « Dante Alighieri », pour la propagation de l'italien à l'étranger, s'émut de l'ostracisme dont la langue qu'elle se donne la mission de répandre, était l'objet dans un archipel si voisin de la Sicile : elle décida d'y redoubler d'activité et d'y créer de nouveaux sous-comités. En même temps, « l'Alliance maltaise », une association née des troubles et désireuse de marquer à la fois son ressentiment contre M. Chamberlain et ses défiances vis-à-vis de l'Italie, se donnait pour objet de multiplier les relations de toute nature entre Malte et la Tunisie-Algérie et de développer l'enseignement du français dans l'île.

Ces incidents étaient, en eux-mêmes, de peu de gravité ; mais ils survenaient au moment où le « rapprochement franco-italien » pouvait paraître de nature à modifier les conditions de la politique dans la Méditerranée. Est-ce cette considération qui inspira au cabinet britannique le désir de ne pas froisser le patriotisme italien ? Ou bien jugea-t-on, à Londres, qu'au moment où l'Angleterre avait, par le monde, de si graves difficultés, il ne valait pas la peine, pour le maigre et douteux résultat d'angliciser une petite île, de faire tant de bruit et d'agitation, et de risquer

même des complications diplomatiques? Il est difficile de le dire; mais, le 29 janvier 1902, M. Chamberlain, répondant à la Chambre des communes à une question de M. Boland, tout en affirmant que l'ordre serait énergiquement maintenu à Malte, annonçait le retrait partiel des mesures qui avaient provoqué toute cette agitation :

Notre conduite, disait le ministre des colonies, semble avoir été incomprise en Italie, où elle a causé du déplaisir et de l'irritation ; il serait déplorable qu'un malentendu altérât ou diminuât le moins du monde les sympathies qui ont existé et qui, nous l'espérons, existeront longtemps entre l'Angleterre et l'Italie. Quant à la proclamation relative à la substitution de l'anglais à l'italien, si, par un compromis, nous pouvions dissiper le déplaisir causé à nos bons alliés les Italiens, nous retirerions cette proclamation, nous la retirerions sans discussion, confiants dans l'avenir.

En effet, pour témoigner de ses amicales dispositions à l'égard de ses « bons alliés » d'Italie, M. Chamberlain annonçait que les décisions relatives à l'emploi de l'italien dans les tribunaux étaient rapportées et que, en ce qui concerne l'enseignement dans les écoles, le maltais ne serait plus enseigné tout seul que pendant la première année, au lieu des deux premières. Ce recul indéniable de l'autoritaire ministre des colonies, produisit, en Italie, la meilleure impression et amena, à Malte, une détente dans les esprits ; mais, outre qu'une partie des mesures dont se plaignaient les habitants restait en vigueur, les passions avaient été trop surexcitées pour pouvoir s'apaiser d'un seul coup. Au printemps de 1902, de nouveaux incidents, la démission des membres maltais du Conseil, la suspension des pouvoirs de

ce Conseil pendant un mois, prolongèrent la querelle et continuèrent l'agitation. Les conseillers électifs de l'île refusèrent, à l'unanimité, de célébrer le couronnement d'Edouard VII, et, dans la communication qu'ils adressèrent à ce sujet au gouverneur, ils déclarèrent qu'au lieu de se réjouir ils avaient plutôt sujet de porter le deuil, à cause des procédés tyranniques de M. Chamberlain ; les notables décidèrent même, d'une seule voix, qu'ils s'abstiendraient d'assister au *Te Deum* que l'archevêque se proposait de faire chanter le jour du couronnement. Le roi lui-même, lors de son passage, au printemps dernier, a été accueilli, par ce peuple si prompt à l'enthousiasme, avec une froideur significative.

Ainsi, ni le retrait partiel des ordonnances sur les langues, ni la nomination, comme gouverneur de l'une des Antilles, de sir George Strickland, ni son remplacement par un Anglais conciliant et modéré, M. Merewether, ne parvenaient à calmer le ressentiment populaire. Décidé à maintenir au moins l'égalité de traitement des deux langues italienne et anglaise, et la liberté, pour les pères de famille, de choisir celle qu'ils voudraient faire apprendre à leurs enfants, résolu à venir à bout de l'opposition obstinée des élus du peuple maltais, M. Chamberlain, au milieu du mois de juin 1903, recourut à un véritable coup d'État. Une ordonnance fut promulguée, qui abrogeait la constitution de 1887 et remettait en vigueur celle de 1849 ; de quatorze, le nombre des membres élus se trouvait réduit à huit, et de six, le nombre des membres nommés était élevé à neuf ; la majorité appar-

tenait désormais aux fonctionnaires et, en fait, la représentation populaire n'était plus qu'un vain simulacre. Ce coup d'autorité provoqua, dans l'archipel, une violente indignation qui se traduisit, dans la rue, par des manifestations bruyantes ou, au contraire, sur le passage du gouverneur, par un silence significatif et par l'abstention des indigènes dans toutes les fêtes officielles. Les membres élus, devenus une minorité, ont, à plusieurs reprises, en manière de protestation, donné leur démission ; ces élections réitérées entretiennent dans l'île l'agitation politique. Les choses en sont actuellement là ; et il semble bien qu'en dépit de la mobilité des Maltais, on puisse affirmer que c'en est fait pour longtemps de leur loyalisme.

Cette explosion du mécontentement de tout un peuple, cette mésintelligence qui révèle un dissentiment profond, ne seraient cependant qu'un des plus minces incidents provoqués par la politique d'unification et de concentration impériale que poursuit M. Chamberlain, s'il avait eu pour théâtre quelque lointain archipel ; mais, au centre même de cette Méditerranée sonore, où les échos, d'île en île et de cap en cap, se répercutent si vite et s'enflent à mesure qu'ils se transmettent, ils ont eu, dans tous les ports où les Maltais sont très nombreux, un retentissement extraordinaire ; ils ont montré que l'Angleterre, si elle agit volontiers comme chez elle, dans la Méditerranée, est loin cependant d'y être chez elle ; elle n'a, avec les peuples qui en habitent les rives, aucune affinité de langue ou de race : elle ne les comprend pas

plus qu'elle n'est comprise d'eux ; elle y est puissante par le nombre de ses cuirassés et la solidité de ses forteresses, mais elle n'y a, nulle part, de racines. C'est pourquoi l'expérience tentée à Malte, sous les yeux et à quelques heures de navigation de la Sicile, de l'Italie et de la Tunisie, présentait, pour la politique anglaise, de sérieux inconvénients ; elle a montré un désaccord radical entre ces deux forces obligées de vivre ensemble et de s'accommoder l'une de l'autre : Malte citadelle anglaise et Malte maltaise.

Si faible que soit le nombre des habitants de l'archipel, la résistance d'une race énergique et décidée à garder sa personnalité, est toujours un facteur dont il est imprudent de ne pas tenir compte, et il eût été sans doute plus facile et plus sûr de gagner les Maltais que de les contraindre. S'il est naturel que l'Angleterre cherche à implanter sa langue et ses lois dans ses colonies, il est plus légitime encore que les Maltais tiennent à garder leurs coutumes et leur indépendance relative ; car non seulement l'île est leur patrie, mais elle est leur création. Malte n'était autrefois que stérilité et sécheresse ; c'est à force de labeur et de patience que les habitants ont transformé son sol rocailleux en une terre féconde ; les pierres, enlevées une à une, entassées en murs épais, ont fait place à des champs, et, là où l'humus manquait, les Maltais l'ont fait venir des régions fertiles de l'Etna et importé sac par sac [1]. Aujour-

1. A une certaine époque, les bâtiments qui désiraient trafiquer dans le port de Malte devaient apporter, en guise de lest, une certaine quantité de sacs remplis de terre.

d'hui Malte est *il fiore del mundo* ; le voyageur qui passe n'aperçoit que le gris monotone des murailles qui enclosent les cultures et parfois le feuillage sombre d'un figuier, tordu et couché par le vent ; mais, à l'abri des murs, verdoient, au printemps, des champs de céréales et de *sulla*[1], qui se transforment, l'été, en plantations de cotonniers. Dans les coins les mieux arrosés et les moins exposés aux souffles du large, se cachent d'admirables jardins, comme celui de San-Antonio, où s'élève, parmi les fleurs et les arbres verts, la villa du gouverneur ; dans ces fraîches oasis, mûrissent des oranges, et surtout ces délicieuses mandarines qui sont la gloire de l'île.

Agriculteurs tenaces, les Maltais ont toujours eu aussi la réputation de hardis matelots ; il faut les voir, dans leur port, sur leurs canots à pagaie et à proue recourbée en bec de cygne, se faufilant au milieu des gros bâtiments et se disputant les passagers ; sur leur île sans cesse battue des flots, ils sont comme un équipage à son bord ; ils sont marins de naissance et par nécessité. Actifs et intelligents, habitués, par de longs siècles de domination étrangère, à feindre et à dissimuler, ils ont l'instinct et le goût du négoce. Cette vocation commerciale et la surabondance de la population les ont poussés hors de chez eux ; admirablement adaptés aux conditions de vie et de travail du monde méditerranéen, ils ont essaimé dans les deux bassins de la mer Intérieure ; on les

1. Sorte de trèfle, qui atteint plus de 1 mètre de haut.

retrouve dans tous les ports, exerçant les mêmes métiers, matelots, conducteurs de barques, cochers, marchands. Nous les avons signalés à Gibraltar; à Tripoli, ils sont aussi nombreux que les Italiens; en Tunisie, on en compte environ 12 000 dont 8 000 à Tunis; dans tous les ports de la Régence, à Sousse, à Bizerte, dans l'île de Djerba, il y a une colonie maltaise. En Algérie, ils étaient, en 1901, 13 598, sans compter près de 3 500 « naturalisés », répartis surtout dans les villes maritimes de l'est, à Bône, Philippeville, Djidjelli, Bougie, Alger. Ils préfèrent au travail manuel toutes les formes du trafic; agriculteurs chez eux, ils ne le sont guère à l'étranger. Commerçants habiles et heureux, parfois peu scrupuleux sur le choix des moyens, ils monopolisent presque, dans quelques villes du littoral, certains métiers, notamment ceux qui ont rapport à l'alimentation : ils sont épiciers, laitiers, marchands de fruits, de légumes, de poissons, débitants de tabac, restaurateurs, cochers; prolifiques et laborieux, partout ils réussissent, partout ils se multiplient [1].

1. Il faut noter cependant que, depuis quelques années, leur nombre ne s'accroît plus en Tunisie; la concurrence des Siciliens leur rend plus difficile l'exercice des petits métiers; il serait de bonne politique de les favoriser autant que possible, pour contrebalancer l'élément italien qui s'accroît dans des proportions inquiétantes (Cf. *Malte et ses rapports économiques avec la Tunisie*, par E. Fallot; Extrait de la *Revue tunisienne*. Tunis, 1896). — Il serait facile, par l'intermédiaire du clergé et des Maltais naturalisés qui sont très attachés à la France, d'exercer, sur les Maltais de Tunisie, une influence protectrice et bienfaisante et de les soustraire peu à peu à l'action du consulat général d'Angleterre. Rien, jusqu'à présent, n'a été fait. Au contraire, le

Ainsi la France, dans ses domaines africains, est, après la Grande-Bretagne, la puissance qui compte le plus grand nombre de sujets maltais ; ils constituent un des éléments importants de la population de l'Afrique du Nord et entreront, pour une part notable, dans la formation de cette race nouvelle qui s'élabore dans nos possessions barbaresques. Habitués à se plier à tous les régimes, ils sont, en Algérie comme en Tunisie, des sujets dociles, mais très attachés à leurs coutumes et à leur langue, bien qu'ils apprennent volontiers la nôtre. Entre les Maltais d'Algérie et de Tunisie et ceux de l'archipel, les relations et les échanges sont constants. Tel, qui vit sous la loi française, a ses parents, ses frères, ses amis, à Malte, et c'est dans son île natale que souvent il retournera sur ses vieux jours, et qu'avec ses économies, il fera bâtir une de ces maisons élégantes et cossues qui donnent à La Valette et à ses faubourgs l'aspect d'une ville uniquement peuplée de riches. Beaucoup, cependant, en Algérie surtout, se fixent à demeure. Ils vivent volontiers sous la loi de la France, et ils ne se cachent pas de nous préférer aux Anglais et aux Italiens [1] ; ils ont gardé un fâcheux souvenir des quelques années de l'occu-

gouvernement du Protectorat donne une subvention à la société de bienfaisance italienne, il n'en donne pas à la société maltaise. On n'accepte pas les Maltais à l'hôpital français, et on les oblige ainsi à aller à l'hôpital italien où une section spéciale, avec un médecin maltais, a été créée pour eux.

2. Les Maltais redoutent surtout que les Italiens ne cherchent à absorber leur petite nationalité; presque aucun Maltais ne vit en Italie tandis que près de 4 000 Italiens sont fixés dans l'archipel. Enfin, les Maltais n'ont pas pardonné aux Italiens la spolia-

pation française et des abus que commirent les soldats de la Révolution et les commissaires du Directoire, mais ils comparent volontiers, au sort actuel de leur île, ce qu'elle serait devenue sous notre domination : une petite Corse dont les habitants seraient français [1].

L'homme de ce siècle qui, sans doute, a eu au plus haut degré le sens de la politique française dans la Méditerranée, celui qui a souhaité avec le plus de passion et travaillé avec le plus de succès à l'accroissement de notre prestige et de notre influence, le cardinal Lavigerie, a été aussi celui qui a le premier compris tout l'avantage qu'il y aurait, pour la France, à s'attacher cette race répandue dans toute la Méditerranée et très nombreuse dans notre empire africain. Il s'entourait volontiers de prêtres maltais [2]; ils constituaient autour de lui, si l'on ose dire, un état-major pour sa politique méditerranéenne. Le grand cardinal aimait en eux leur souplesse et surtout leur dévouement passionné à la foi catholique et au Saint-Siège ; il pensait que, dans une colonie

tion du Saint-Siège. La misère qui règne en Sicile et dans le royaume de Naples n'est d'ailleurs pas faite pour faire envier aux Maltais un sort pareil.

1. Il y a quelques années, une escadre française relâcha à Malte, et, bien que les officiers seuls fussent descendus dans La Valette, ce fut l'occasion d'une manifestation spontanée et unanime de sympathie pour la France. Lors des troubles de ces derniers mois, à plusieurs reprises, des bandes de plusieurs milliers de personnes sont venues manifester, au chant de *la Marseillaise* sous les fenêtres du consulat de France.

2. L'un d'eux, Mgr Poloméni, est, encore aujourd'hui, évêque titulaire de Ruspe et réside à Sfax.

menacée par l'affluence des Italiens du Sud, l'élément maltais pourrait faire, aux Siciliens et aux Napolitains, un contrepoids d'autant plus utile que, malgré le voisinage des deux pays, il n'y a guère de sympathie entre les deux races ; enfin, il croyait voir, dans le Maltais, un peuple d'origine africaine, demi-arabe, qui aurait pu devenir le meilleur intermédiaire entre les Français et les indigènes. Aussi, à Malte, Mgr Lavigerie était-il le plus populaire des hommes. Lorsqu'il y vint, en juillet 1882, les habitants lui firent un accueil splendide ; sa voiture fut dételée, traînée au milieu d'un enthousiasme frénétique[1]. D'instinct, les

1. Mgr Grussenmeyer (*Documents biographiques sur S. Em. le cardinal Lavigerie*, t. II, p. 96-99 ; (Alger, 1898) donne une lettre du cardinal écrite en 1887, en faveur des Maltais victimes du choléra, et publiée dans le *Bulletin des Missions d'Alger* (septembre, octobre 1887) :

« L'île de Malte n'est qu'un grand rocher. Ce rocher ne produit que des hommes... Sur un espace de quelques centaines de kilomètres carrés, on y compte autant d'habitants que dans quelques-uns de nos départements de France... Ce qui m'émeut, c'est le motif patriotique pour lequel, dans leur épreuve, les Maltais ont pensé à moi ou, pour parler plus justement, à la France... Je n'oublie pas les démonstrations avec lesquelles, il y a cinq ans, ils voulurent recevoir un cardinal français. Avec leur foi ardente, ils honoraient surtout en moi mon caractère religieux, mais, à côté de ce sentiment, il n'était pas difficile d'en démêler bientôt un autre qui éclatait aussi de toutes parts. J'étais le premier cardinal français qui eût jamais mis le pied dans l'île, et ma présence réveillait pour eux les plus grands souvenirs du passé... Le peuple détela l'équipage et ce fut traîné par lui que j'arrivai jusqu'au palais épiscopal, au son des cloches de toutes les églises, au bruit des boîtes à poudre, sous une pluie de fleurs qui tombaient de toutes les maisons. Ma voiture ne cessa d'être entourée des drapeaux de la France, portés devant et près de moi, mêlés aux drapeaux du pays et à ceux du Saint-Père... Deux jours après, des barques nombreuses, chargées de musiciens, m'accompagnèrent jusqu'en pleine mer, jouant l'air de

Maltais vénéraient et acclamaient l'homme en qui ils sentaient un ami de leur race, celui que l'on devrait appeler le Cardinal de la Méditerranée, tant il en a compris l'âme et aimé les rivages. N'est-ce pas lui qui, parmi tant d'idées fécondes, eut un jour celle de rendre à la vie et à sa destination primitive cette organisation d'apparat qu'est aujourd'hui l'ordre de Malte et de l'envoyer poursuivre, dans l'Afrique centrale, la libération des captifs et la lutte contre l'islam?

Ces liens nombreux d'intérêts et d'affection qui unissent les Maltais aux pays qui les avoisinent, cette sympathie que procure à la France la comparaison du régime qu'elle applique en Tunisie avec celui que l'Angleterre inaugura à Malte, nous font mieux comprendre le sens et l'importance des troubles que les allures autoritaires de M. Chamberlain ont provoqués dans l'archipel. La question des langues est essentielle pour une population commerçante et cosmopolite ; et la résistance des Maltais restés dans l'île est encouragée et soutenue — comme il arrive pour l'Irlande — par leurs compatriotes établis dans les pays voisins. Il ne faut d'ailleurs rien exagérer :

Pie IX et notre air national, et le dernier cri que j'entendis, après celui de Vive le Pape ! fut celui de Vive la France !... En Algérie, les Maltais n'ont cessé de nous prêter le concours de leurs bras, de leur intelligence, de leur amour de l'ordre, de leur constant respect de notre autorité... En Tunisie, ils nous ont donné des marques utiles de sympathie qui ne se sont pas démenties un seul jour. »

Cf. Mgr Baunard, *Vie du cardinal Lavigerie* (t. II, p. 214-215). — Voyez aussi le vivant portrait qu'a tracé M. Charles Benoist du cardinal dans *Souverains, Hommes d'Etat, Hommes d'Eglise* (Lecène et Oudin)

si les derniers incidents ont ébranlé le loyalisme des Maltais, s'ils les ont incités à chercher autour d'eux, dans cette Méditerranée qui est leur vraie patrie, d'où pourrait venir, le cas échéant, un secours libérateur, ils n'ont pas sérieusement menacé la domination de la Grande-Bretagne, ni compromis sa puissance dans la Méditerranée. L'inimitié des Maltais n'est pas un péril, mais elle est un symptôme : l'Angleterre n'est pas aimée dans la Méditerranée, mais elle n'a rien à y redouter, tant qu'elle y possédera la force.

III

Depuis Soliman, Malte a la réputation d'une place imprenable : Bonaparte ne l'a pas prise, on l'y a laissé entrer, et Vaubois ne l'a rendue que sous la pression de la famine. Pourrait-elle aujourd'hui être enlevée de vive force? La question est de celles que l'expérience seule peut résoudre. Ce qui est sûr, c'est qu'elle est formidablement armée, prête à la guerre, et que l'amirauté britannique ne cesse d'en augmenter les défenses. Tout le système, si pittoresque, des fortifications anciennes n'a plus, avec l'artillerie et les explosifs modernes, qu'une valeur militaire restreinte; mais toute l'île n'est aujourd'hui qu'un vaste camp retranché, hérissé de batteries modernes qui, de tous les côtés, ont des vues sur la mer. En plusieurs endroits, les Anglais ont utilisé la solidité et l'épaisseur des vieux remparts pour les transformer en forts nouveaux et les compléter par des réduits

blindés et des tourelles cuirassées. A l'extrémité de la langue de terre où s'élève La Valette, le fort Saint-Elme commande de ses canons et éclaire de ses feux l'entrée du grand port et du port de la Quarantaine (Marsamuschetto); le fort Ricasoli, du côté de Vittoriosa, le fort Tigne, du côté de Sliema, lui font vis-à-vis et achèvent de fermer les issues des deux bassins. Dans toute l'île, il n'est pas une plage, où pourrait s'opérer un débarquement, qui ne soit défendue par des batteries, pas un secteur de mer qui ne soit battu par de grosses pièces, éclairé par des projecteurs électriques. Ce luxe de fortifications ne suffit pas encore à rassurer l'amirauté : c'est que la côte tunisienne n'est qu'à 300 kilomètres de Malte et que, là-bas, Bizerte grandit et abrite toute une troupe de torpilleurs. Il suffit de se promener sur les remparts de La Valette pour constater que la flottille de Bizerte inquiète la marine britannique; plusieurs batteries de pièces de 57 millimètres à tir rapide ont été disposées, sur les remparts mêmes, de manière à commander les deux goulets et à couler le torpilleur assez hardi pour tenter de les franchir et assez heureux pour échapper à l'explosion des torpilles dormantes. Entre le fort Ricasoli et le fort Saint-Elme une chaîne peut se tendre pour clore hermétiquement le grand port. Tant de précautions n'ont pas paru suffisantes : la loi relative aux constructions navales, votée à la fin de l'année 1901, prévoit la construction d'une digue, en avant de l'entrée du grand port, et, au pied des deux forts Saint-Elme et Ricasoli, de deux môles destinés à resserrer encore le passage; les travaux de ces

nouvelles jetées sont déjà très avancés; édifiées par de grands fonds, elles coûteront très cher, mais elles protégeront le port de Malte contre les lames du large, elles le fermeront aux torpilleurs et aux « submersibles ». L'Angleterre ne compte pas les millions quand il s'agit de sa puissance navale!

La Valette est une ville militaire : la garnison normale de l'île est de plus de 10 000 hommes; elle est de force, non seulement à repousser une tentative de débarquement, mais à fournir les éléments d'un corps expéditionnaire prêt à agir rapidement sur un point quelconque de la Méditerranée. D'immenses baraquements, construits dans l'intérieur de l'île, peuvent abriter des renforts plus nombreux encore. Malte est un point de concentration et une base d'opérations. A La Valette, le soir surtout, le soldat est le maître de la ville : fantassins de rouge habillés, cavaliers en kaki, la badine à la main, et, de travers sur la tête, l'invraisemblable petite calotte à jugulaire, tous frais et bien nourris, gais et bruyants, mais l'air un peu lourd et gauche, coudoient, dans les bars et sur les trottoirs, les marins, plus corrects de tenue, plus militaires, plus disciplinés. Un régiment est recruté, officiers et soldats, parmi les Maltais; il ne doit servir qu'à la défense des îles [1] dont tous les habitants, de seize à soixante

1. Tel est du moins le principe ; mais si l'on a besoin d'hommes pour une expédition, les officiers demandent des volontaires : en général personne n'ose ne pas se présenter et, de la sorte, on envoie les Maltais verser leur sang partout où l'Angleterre a besoin de leur dévouement.

ans, sont inscrits dans la milice et tenus, en cas de guerre, au service militaire; en outre, dernièrement, a été décidée la création d'une réserve composée de marins maltais, capables de remplir, si besoin était, les vides produits dans les équipages britanniques.

Malgré ses canons et ses soldats, Malte, laissée à elle-même, sans flotte dans ses ports, serait encore moins à craindre que Gibraltar. A 80 kilomètres de la Sicile, à 300 du cap Bon, elle ne commande pas le détroit, mais elle est le point d'appui, le centre d'approvisionnement et de réparation, la base d'opérations de la flotte de la Méditerranée. C'est là tout son rôle militaire, mais il est de première importance. De toutes les escadres actives que l'Angleterre entretient sur les mers, celle de la Méditerranée est la plus forte, celle qui a les meilleurs bateaux, les plus nouveaux; elle se compose normalement de trois divisions de quatre cuirassés, sans compter les croiseurs et les bâtiments plus petits. En outre, des torpilleurs et surtout un grand nombre de ces élégants et légers bateaux coureurs que les Anglais appellent « destroyers », parce qu'ils les destinent à détruire les torpilleurs de leurs adversaires, sont attachés à Malte et stationnent au fond du Marsamuschetto. La plupart du temps l'escadre tout entière n'est pas réunie à Malte; elle envoie volontiers l'une de ses divisions mouiller, soit dans la rade de Syracuse, soit dans celle de Corfou, où elle séjourne, comme si elle était dans un port anglais. Les ateliers, les magasins nécessaires pour réparer et ravitailler une flotte s'échelonnent

le long des berges sinueuses du grand port [1]; plusieurs bassins de radoub s'y creusent; bref, Malte possède tous les éléments qui constituent un grand arsenal maritime; mais elle est obligée de suppléer à grand'peine aux ressources naturelles qui lui font défaut; sans mines, sans « arrière-pays » qui puisse lui fournir des vivres et du combustible, elle a besoin d'avoir d'immenses magasins, des approvisionnements énormes. Si bien cultivée qu'elle soit, Malte, où la population est très dense, est loin de produire ce qui est nécessaire à sa vie; pas plus que Gibraltar, elle ne saurait subsister sans demander aux pays voisins, à Syracuse, à Tripoli, à Tunis, à l'Italie, l'Angleterre, le bétail, le blé, le charbon, toutes les denrées qui lui sont indispensables. Mais, en temps de guerre, ce ravitaillement par mer deviendrait difficile, peut-être impossible. Le gouvernement anglais y supplée en accumulant, à grands frais, dans de gigantesques silos, des quantités prodigieuses de vivres, de provisions de toute nature; d'énormes trappes, à la surface du sol, décèlent seules, en certains points de la ville, l'existence de ces vastes magasins souterrains. Le stock de charbon est entassé au fond des deux ports, dans de très grands dépôts; une partie, chargée d'avance sur des chalands, est prête à venir se ranger le long des bâtiments; l'on installe actuellement des appareils nouveaux pour arriver à remplir très vite les soutes de toute une escadre. Lord Charles Beresford, membre de la Chambre

1. L'arsenal occupe entre 4000 et 5 000 ouvriers.

des communes, bien qu'amiral en activité de service, a dénoncé, en 1902, comme la preuve d'une grave négligence, que, si la guerre avait éclaté en 1899, on n'aurait trouvé à Malte que 40 000 tonnes de houille et 13 000 à Gibraltar! On peut juger, d'après ces chiffres, de l'importance du stock que l'amirauté est obligée d'entretenir à Malte; mais ses dépenses sont notablement amoindries par le fait que La Valette est un port de commerce très fréquenté et que la vente du charbon aux vapeurs qui passent renouvelle tout naturellement la provision de combustible frais et permettrait, en cas de conflit, de se procurer, par voie de réquisition, un supplément de plusieurs milliers de tonnes.

Mais, malgré le soin très onéreux qu'ont les Anglais de tenir au complet de guerre leurs provisions de charbon et de vivres, c'est ici qu'apparaît l'incurable faiblesse de Malte, comme celle de Gibraltar. Quelques précautions que l'on prenne, elles sont, l'une et l'autre, toujours menacées, en cas d'hostilités prolongées ou de blocus, de périr d'inanition; elles ne trouveraient, derrière leurs canons et leurs escadres, ni le patriotisme d'une population anglaise, ni les multiples ressources d'un grand pays. Intruse dans la Méditerranée, d'où sa race n'est pas indigène, et où elle ne se maintient que par le droit de la conquête et de la force, la Grande-Bretagne est acculée à la double nécessité d'y être toujours la maîtresse de la mer et de pouvoir compter toujours, au moins sur la neutralité bienveillante de l'une des grandes puissances méditerranéennes, qui per-

mette à ses flottes de se réfugier, de se ravitailler, de se réparer dans ses ports, et qui se charge de l'approvisionnement du rocher de Gibraltar et de l'archipel maltais. Ainsi, pour les Anglais, dans la Méditerranée, la question militaire est intimement unie à une question politique : elle en dépend.

L'hégémonie militaire de la Grande-Bretagne, dans la Méditerranée, ne s'appuie pas sur une longue étendue de côtes, mais sur une longue ligne jalonnée de forteresses isolées : Gibraltar, Malte, Alexandrie, la baie de la Sude ; 1 800 kilomètres, sans un rivage, sans un port anglais, séparent Malte de Gibraltar ; pour aller de l'une à l'autre, une flotte britannique serait forcée de défiler constamment le long des côtes françaises ; elle se trouverait, pendant presque toute la traversée, dans le triangle dont Toulon, Bizerte et Oran marquent les sommets et dont la Corse flanque l'un des côtés ; elle risquerait, à chaque instant, d'être attaquée de flanc par les torpilleurs de Mers-el-Kébir, d'Alger, de Bizerte ; si elle faisait un crochet vers le nord, elle rencontrerait ceux de Port-Vendres, de Marseille, de Toulon, d'Ajaccio et de Porto-Vecchio. Ces conditions défavorables seraient complètement retournées, si, dans l'intérieur du triangle, l'Angleterre possédait un troisième point d'appui, une troisième forteresse ; Port-Mahon qui, pour l'Angleterre, fut sa Malte du dix-huitième siècle, est la meilleure position stratégique de la Méditerranée occidentale [1] ; des hommes comme sir Charles Dilke,

1. Port-Mahon, à 580 milles de Malte et à 430 milles de Gibraltar, commande la route de Marseille et de Toulon en Algérie. Lors

l'amiral lord Charles Beresford, le capitaine américain Mahan, n'ont pas hésité à conseiller au gouvernement de Londres de s'en emparer dès le début d'une guerre avec la France, en même temps que des alentours de la baie d'Algésiras. La jonction des forces espagnoles aux forces françaises, qui résulterait probablement d'un pareil attentat, semble, à ces écrivains militaires, un inconvénient trop faible pour balancer l'immense avantage de la sécurité assurée à Gibraltar et de la possession de Minorque.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, l'histoire montre que l'Angleterre n'a jamais maintenu sa puissance militaire dans la Méditerranée qu'en entraînant, dans l'orbite de sa politique, l'un ou l'autre des grands Etats qui en occupent les rivages et en détiennent les ports. Pendant les guerres de la première République, Nelson avait fait du royaume de Naples et de la Sicile sa base d'opérations ; et, dans ces dernières années, de ses « bons alliés » d'Italie, pour employer l'expression de M. Chamberlain, l'Angleterre attendait bien moins, en cas de guerre avec nous, une active collaboration de leurs escadres, que la libre disposition de leurs arsenaux, de leurs ports et la faculté d'y ravitailler, sans risques, leurs flottes, en vivres, en charbon, en matériel [1].

Si l'Angleterre a besoin de l'Italie pour pouvoir disposer, près de Malte, des ressources d'un

des incidents de Fachoda, l'escadre anglaise se tenait dans les eaux des Baléares, prête à occuper Port-Mahon.

1. Cf. Sir Charles Dilke, *Problems of Greater Britain*, II, p. 532.

« arrière-pays », ne semble-t-il pas aussi que l'amitié de l'Angleterre soit également nécessaire à l'Italie ? En face de la France, maîtresse de Bizerte, de la Corse, de Toulon et de Nice, fortement établie dans l'Afrique du Nord, l'Italie ne doit-elle pas souhaiter qu'il subsiste, dans la Méditerranée, un contrepoids à notre puissance ? Ne se passerait-elle pas plus facilement même de l'alliance allemande, que d'une bonne harmonie avec l'Angleterre ? Dans le cas d'une guerre, si elle n'était pas dans le camp de la Grande-Bretagne, ne risquerait-elle pas de voir ses côtes, voisines de Malte, bloquées par les flottes anglaises, ses ports bombardés, son commerce anéanti ? L'on nous répète cependant, en France, depuis la visite de l'escadre italienne à Toulon et surtout depuis le renouvellement intégral de la triple alliance, que le « rapprochement franco-italien » aurait été suivi d'un « refroidissement » entre Londres et le Quirinal. L'Italie a jugé qu'il était de son intérêt d'esquisser quelques avances du côté de la République française et d'exécuter avec elle ce « tour de valse » que M. de Bülow, en galant homme, lui pardonne volontiers, jugeant qu'une coquetterie n'est pas une infidélité ; les hommes d'État anglais, plus rogues et moins accommodants que le chancelier allemand, ont manifesté quelque humeur ; mais, interrogés dans le Parlement sur le « rapprochement franco-italien » et sur les inconvénients qu'il pourrait avoir pour les escadres de Malte dans leurs opérations d'offensive à grand rayon, ils n'ont rien dit qui puisse faire croire que quelque chose serait changé aux

rapports anciens des deux pays. Les combinaisons politiques qui sont fondées sur la position géographique des territoires et sur la concordance des intérêts ne disparaissent que si les conditions générales de l'équilibre des puissances viennent à se modifier. Il n'apparaît pas qu'il en soit ainsi de l'entente entre l'Angleterre et l'Italie.

La Grande-Bretagne a pu demeurer la nation prééminente dans la Méditerranée tant que les côtes de l'Afrique du Nord ont appartenu à des États musulmans ; mais, aujourd'hui, Bizerte pèse d'un poids très lourd dans la balance des forces et des intérêts ; même l'annexion définitive de l'Égypte ne saurait compenser, pour l'Angleterre, l'avantage que donne à la France son empire algérien-tunisien : Alexandrie est trop loin de la Méditerranée occidentale où se joueraient, à l'heure décisive, les suprêmes parties. Plus que partout ailleurs, dans cette Méditerranée où les presqu'îles s'avancent à la rencontre les unes des autres et où tant d'îles s'égrènent entre les rivages opposés, l'hégémonie sur mer est liée à la coopération d'une forte armée de terre et d'une flotte puissante, et, par suite, à la possession des côtes et des ressources de l'arrière-pays. Et c'est pourquoi l'Angleterre ne saurait garder la prépondérance qu'avec le concours de l'Italie et en la partageant, dans une certaine mesure, avec elle ; sans une entente avec l'Italie et la neutralité de l'Espagne, Malte et Gibraltar ne seraient plus que des forteresses isolées, et, par cela même, vulnérables.

Une inscription pompeuse, sur la porte principale de La Valette, atteste que c'est « la voix de l'Europe (en 1814) et l'amour des Maltais » qui ont confirmé à l'Angleterre la possession de l'ancien domaine des chevaliers. La « voix de l'Europe », qui s'exprime par les traités, n'est que la notation provisoire de l'équilibre des forces ; et quant à « l'amour des Maltais », les derniers incidents ont montré sa fragilité. L'union de Malte avec la Grande-Bretagne n'est pas un mariage d'inclination ; les puissances, en 1814, n'ont pas déféré aux vœux d'une population ; elles ont régularisé un rapt. Malte est une belle fille qui, ne pouvant vivre seule, se donne aux triomphateurs, ou plutôt, c'est une captive que le vainqueur trouve parmi les trophées du champ de bataille : Gibraltar et Malte, « les clés de la Méditerranée », appartiendront demain, comme aujourd'hui et hier, comme de toute antiquité, aux maîtres de la mer.

INDEX ALPHABÉTIQUE

(Les noms géographiques sont imprimés en caractères *italiques*, les noms d'homme en caractères romains.)

A

Abd-el-Kader, 189, 206.
Abdul-Hamid, 324.
Abou-el-Abbas-Ahmed-el-Mansour, 218.
Abyssinie, 37, 39.
Acho (monte), 390, 407.
Adoua, 38, 39, 43, 44.
Adrar, 240.
Adriatique, 41, 52, 53, 54, 57, 58, 60, 63, 286, 316.
Afrique, passim.
Agadem, 306.
Agadir, 110.
Agathocle, 340.
Ahanet, 249.
Ahel-ed-Doula, 170.
Aïn-Chaïr, 196, 207, 262.
Aïn-Sefra, 189, 191, 192-209, 224, 246, 247, 248, 261, 268.
Aïr, 309, 310, 311.
Aït-Atta, 178.
Aït-Chokhman, 172.
Aïoum-sidi-Mellouk, 267.
Aït-Ioussi, 172, 173, 174.
Aït-Izdeg, 155.
Ajaccio, 86, 447.
Akhdar (djebel), 298.
Albanie, 52-55, 57, 63, 324.
Albert (le prince), 26.
Alexandre III, 36, 80, 81.
Alexandrie, 146, 317, 325, 414, 446, 450.
Alger, 17, 18, 19, 23, 134, 135, 136, 137, 229, 241, 243, 265, 277, 299, 310, 335, 397, 398, 447.
Algérie, 12, 19, 29, 31, et *passim.*
Algésiras, 388-409, 448.
Alhucemas, 129.
Ali, 97, 160.
Ali-bey, 167.
Ali-pacha (grand vizir), 29.
Allemagne, 20, 22, 36, 38, 39, 44, 45, 50, 60, 62, 63, 69, 71, 72, 81, 117, 118, 120, 122, 123, 125, 142, 288, 331, 349, 351, 387.
Almoravides, 124.
Alpes, 37, 38, 42, 66, 328.
Alphonse le Saint, 127.
Alphonse XIII, 127.
Alpujarras, 124.
Alsace-Lorraine, 71, 123.
Amérique, 126, 387.
Amour (djebel), 199, 202, 203.
Amour (tribu des), 191, 202, 204, 205, 282.
Ancône, 27.
Andalousie, 405.
Angleterre, 11, 24, 26, 27, 29, 30, 32, 37, 38, 39, 63, 64, 70, 72, 117, 118, 119, 120, 123, 133, 142, 144, 156, 186, 202, 221, 318, 324, 325, 329, 340, 343, 351, 382-451.
Antilles, 126.
Antivari, 53, 56.
Aoulef, 232.
Aoudjeroud, 268, 279.
Aoudjila, 301, 302.
Arabes, 134, 190, 224, 285, 292, 298, 383, 412, 414, 415, 416.

Archipel, 59.
Arçon (chevalier d'), 396.
Aristippe, 298.
Asie Mineure, 20, 317, 383.
Assla, 191.
Atlantique, 23, 94, 109, 110, 122, 130, 134, 135, 142, 149, 166, 213, 284, 388.
Atlas, 101, 102, 113, 140, 156, 165, 167, 168, 170, 172, 198, 200, 205, 210, 211, 212, 213, 226, 236, 239, 282, 289.
Aube (amiral), 28, 345, 346.
Aubert (amiral), 354.
Australie, 387.
Autriche (maison d'), 56.
Autriche-Hongrie, 36, 50, 51, 52, 57, 61, 63, 71, 137, 350, 351.
Averroès, 99.
Azcarate (don Gumerzindo de), 126.
Azdjer. V. *Touareg*.
Azro, 172.
Azrou (*oued*), 166.

B

Baal, 414.
Babylone, 145.
Bacelli, 326.
Bagdad (*chemin de fer de*), 22.
Baghirmi, 292.
Bâ-Hamed, 106, 145, 158, 159.
Bahr-el-Ghazal, 320.
Baléares, 24, 448.
Balfour, 400.
Balkans (*péninsule des*), 20, 24, 50, 51, 52, 54, 56, 61, 64, 76, 86.
Baratieri, 38.
Barcelone, 23.
Bardo (*le*), 341.
Bari, 53.
Barka, 58, 289, 296-302, 314, 315, 318, 323, 325.
Barrère, 41, 79, 322, 325.
Barroua, 221, 304.
Barthélemy-Saint-Hilaire, 33, 321, 344, 345.
Battos, 297.
Baumgarten, 232.
Baunard (Mgr), 440.
Beaconsfield (lord), 32.
Beauvau (*place*), 89.
Béchar, 248, 257, 263, 264, 270, 272, 281.
Beja, 374, 375.
Belgique, 123, 142, 351, 424.
Belgrade, 56.
Bélisaire, 416.
Benghazi, 297, 300, 301, 305, 310, 319.
Beni-Abbès, 238, 280.
Beni-Goumi, 236, 238.
Beni-Guil, 169, 191, 195, 196, 200, 282.
Beni-Mgild, 172, 173, 174.
Beni-Mtir, 174.
Beni-Ouaraïn, 170, 172.
Beni-Ounif, 188, 247, 248, 262, 264, 267, 268, 271, 272, 273, 275, 281.
Beni-Smir (*djebel*), 195, 267, 270, 272, 281.
Beni-Snassen, 193, 257.
Benoist (Charles), 50, 344, 440.
Bénoué, 292, 310.
Ben-Sliman. V. Si-abd-el-Krim.
Ben-Zireg, 272, 281.
Bérard (Victor), 326, 388.
Berbères, 98, 101, 124, 164, 170, 172, 292.
Beresford (lord Charles), 445, 448.
Berlin (*conférence de*), 308.
Berlin (*congrès de*), 20, 331.

Berlin, 121.
Bernard (Augustin), 101, 183, 197.
Berre (*étang de*), 336.
Berriau (lieutenant), 271.
Berthelot (André), 232, 234.
Bertrand (général), 233, 239,
Billot (ambassadeur), 40, 41, 43.
Billot (général), 202.
Bilma, 306, 311, 330.
Bir-Assiou, 311.
Bir-R'arama, 220.
Bismarck, 26, 37, 38, 62, 69, 70.
Bixio (Nino), 28.
Bizerte, 18, 23, 31, 37, 39, 86, 92, 302, 317, 327, 333-382, 422, 436, 442, 447, 449, 450.
Blanc (*cap*), 338, 372.
Boabdil, 124.
Bobadilla, 405.
Boers, 71, 402.
Boland, 431.
Bomba, 301, 317, 325.
Bon (*cap*), 444.
Bonaparte, 417, 420, 422, 425, 441.
Bône, 23, 376, 377, 436.
Bornou, 292, 303, 306, 307, 308, 310.
Bosniaques, 56.
Bouda, 239.
Bougie, 436.
Bourbons, 136.
Bou-Amama, 188, 196, 203, 205-207, 211, 243, 262.
Bou-Hamara V. Djilali.
Bou-Iblan (*djebel*), 172.
Boulanger (général), 345.
Boulle, 368.
Bou-Maïs, 272.
Bourée, 193, 195.
Bourmola, 425.
Bourmont, 137.
Brâber, 111, 157, 165, 168-175, 200, 226, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 260, 273.
Brachet (Auguste), 20, 28.
Brezina, 211.
Briand (Aristide), 81.
Brin (amiral), 43.
Brindisi, 52.
Brisson (Henri), 41.
Brunetière, 14.
Brunhes (Jean), 293.
Budgett-Meakin, 100, 166.
Bugeaud, 137, 259.
Bulow (comte de), 62, 449.
Byzantins, 101, 383.

C

Cadix, 405.
Caffarelli, 420.
Caire (*Le*), 385.
Caix (Robert de), 72, 132, 405.
Calabre, 315.
Calpe (*mont*), 388.
Calypso, 388.
Cambon (Jules), 197, 222, 224, 225.
Camperio, 318.
Campo-Fregoso, 29.
Campou (de), 100.
Canales (*punta*), 390.
Candie, 59, 86, 298, 301.
Canovaï (Tito), 42.
Cani, 338, 340.
Cap (*le*), 385.
Capitole, 25.
Carbonera (*sierra*), 401, 404, 406.
Carletti, 60.
Carné (de), 32.
Carnero (*pointe*), 401.
Carthage, 134, 146, 298, 337, 340, 344, 382, 412.
Carthage (*cap*), 288.
Carvajal (don José de), 126.

Castellane (comte Boni de), 85.
Castries (comte Henry de), 95, 109, 271.
Caton, 344.
Cattaro, 53.
Cauchemez (général), 260, 273.
Cavour, 26, 55.
Cazemajou, 310.
Cefrou, 172.
Cettigne, 56, 63, 81.
Ceuta, 119, 126, 137, 387, 390, 407.
Chaâmba, 207, 249.
Chamberlain (Joseph), 426-433, 440, 448.
Chari, 292.
Charles II, 125.
Charles X, 134.
Charles d'Autriche (archiduc), 389.
Charles-Quint, 125, 128, 341, 389, 416.
Charouin, 241.
Chaumié, 77.
Cheik-Saïd, 330.
Chellala, 191.
Chéradame (André), 22, 50.
Cherraa, 267.
Chine, 22, 109, 385, 387.
Chypre, 21, 32, 386.
Cipriani (Amilcare), 81.
Circassie, 294.
Cires (*punta*), 390.
Città-Vecchia, 418, 419, 422.
Clemenceau, 26, 30, 35, 36, 74, 75.
Coello (don Francisco), 126, 127.
Coen (Gustave), 322.
Colin de Plancy, 226.
Collin (Victor), 123.
Collot, 227.
Colomb (de), 202, 219.
Colonieu, 202.
Combes (Emile), 22, 87.
Comino, 412.
Congo, 310, 313.
Coni, 65
Constantin, 90.
Constantine, 283.
Constantinople, 16, 21, 58, 95, 96, 97, 290, 322, 330, 332.
Conti (Mlle de), 136.
Cooper, 153, 154, 157.
Copenhague, 81.
Coppolani, 97.
Cordoue, 99.
Corfou, 384, 444.
Corse, 23, 28, 30, 33, 55, 75, 87, 378, 438, 447, 449.
Costa (don Joaquin), 126.
Cottenest, 249, 269.
Couvreux (Abel), 346.
Cressin (de), 261.
Crète. V. *Candie*.
Crimée, 20.
Crispi (Francesco), 36, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 52, 62, 70, 73, 344.
Croates, 56.
Cydamus, 306.
Cyrénaïque, 58, 289, 290, 294, 296-302, 315, 317-319, 326, 327.
Cyrène, 298, 299, 314, 412.

D

Dalmatie, 63.
Danemark, 137, 351.
Danrit (capitaine), 336.
Dante-Alighieri (Société), 54, 430.
Danube, 62.
Darfour, 301, 310.
Darcy (Jean), 344.
Daumas, 219.
Debdou, 267.
Delcassé, 22, 41, 58, 69, 72

78, 79, 80, 185, 208, 259, 265, 269, 278, 320, 321, 322, 408.
Deldoun, 206.
Delécraz, 373.
Deligny, 201.
Delphes, 297.
Demna (*djebel*), 362.
Depont, 97.
Derdj, 302.
Derkaoua, 102, 164, 172, 239.
Dermel (*oued*), 188, 204, 214.
Deramcha, 230.
Derna, 319.
Descos, 182.
Diamilla-Muller, 27.
Didon, 358.
Dilke (sir Charles), 401, 447, 448.
Diodore, 114.
Djalo, 305.
Djebala, 98, 139, 147, 157, 168, 171, 174, 179.
Djedeida, 371, 375.
Djenien-bou-Reszg, 189, 204, 205, 224, 258, 260.
Djerba, 292, 363, 365, 436.
Djerma, 305.
Djidjelli, 436.
Djilali-ez-Zerhouni, 147-183, 207, 276, 278.
Don (George), 394.
Donoso Cortès, 126.
Dorking, 400.
Doui-Menia, 195, 196, 198, 200, 236, 238, 240, 242, 260, 263, 264, 272, 281, 282.
Douls (Camille), 220.
Doutté (Edmond), 97, 101, 200, 277.
Draâ (*oued*), 113, 238.
Duboc (Emile), 377.
Dubois (Marcel), 189.
Duponchel, 219.
Duquesne, 341.
Duveyrier, 187, 188, 205, 207, 233, 242, 261, 262.
Duveyrier (Henri), 111, 219, 308.

E

Edouard VII, 75, 80, 84, 425, 428, 432.
Egée (*mer*), 50, 58, 59, 60.
Egypte, 21, 29, 37, 60, 75, 86, 95, 96, 123, 214, 286, 301, 302, 305, 307, 313, 379, 385, 417, 423, 450.
El-Abiad, 191.
El-Abiod-Sidi-Cheikh, 211, 240.
El-Ardja, 267.
El-Aricha, 268.
El-Attatich, 267.
El-Driss-ben-Naïmi, 232, 233.
El-Glaoui, 239.
El-Goléa, 214, 222, 224, 226, 230, 233.
El-Guellouli, 162.
El-Hammam-Tahtani, 188, 206.
El-Kaïd (*pointe d'*), 367, 369, 370.
El-Maïz, 200, 262.
El-Menebhi, 106, 150, 175, 178, 280.
El-Moungar, 240, 273, 281.
El-Oued, 220.
El-Oudarir, 198, 201, 258.
Elysée, 89.
Emo (chevalier), 341.
Empire ottoman. V. *Turquie*.
Erckmann (capitaine), 100.
Espagne, 14, 23, 26, 37, 94, 107, 111, 117, 119, 122, 123-133, 139, 144, 179, 186, 202, 223, 351, 383-409, 412, 422, 448, 450.
Espitallier, 338, 357.

Estournelles de Constant (d'), 321, 344.
États-Unis, 118, 123, 142, 387.
Ethiopie, 50.
Etienne (Eugène), 111, 186, 231, 234.
Etna, 288, 434.
Eu (colonel d'), 233, 272.
Europe, *passim*.
Europe (*pointe d'*), 387.
Extrême-Orient, 20, 116.

F

Fachoda, 352, 448.
Fages (de), 368.
Falconetti, 240.
Fallot (E.), 436.
Fariau (capitaine), 260.
Farnèse, 79.
Fatma, 97, 160.
Faucon (Narcisse), 66.
Fauvety, 35.
Felice (de), 315.
Féraud, 198, 220, 258.
Ferdinand le Catholique, 125.
Ferrari (cardinal), 59, 332.
Ferri (Enrico), 316.
Ferry (Jules), 32, 33, 35, 36, 66, 74, 75, 343.
Ferryville, 368, 371.
Fez, 97, 99, 107, 110, 142, 145, 147, 148, 152, 153, 154, 156, 157, 160, 162, 163, 165, 166, 167, 170, 172, 173, 176, 178, 179, 182, 183, 186, 198, 223, 238, 279.
Fezzan, 216, 290, 292, 294, 302, 304, 305, 307, 323, 330.
Fiamengo (G.-M.), 42, 43, 44, 48.
Fidel, 120.
Figuig, 140, 188-209, 214, 219, 236, 243, 244, 248, 251-284.
Fischer (Théobald), 121.
Fiume, 52, 53, 57.
Flamand, 227, 229, 230.
Flatters, 220.
Florence, 27, 28.
Floriana, 428.
Florio Rubattino, 319, 372.
Flotte de Roquevaire (René de), 166.
Forret, 111.
Fort-Mac-Mahon, 214, 226, 233, 246.
Fort-Miribel, 226, 227, 246.
Foucauld (vicomte de), 111, 166, 167, 237.
Fouillée (Alfred), 13.
Foureau, 213, 310.
Francfort (*traité de*), 64.
France, *passim*.
François Ier, 16, 136.
François-Joseph, 55.
Friedrichsruhe, 70.
Freppel (Mgr), 35.
Freycinet (de), 221, 223.
Frisch (capitaine), 378.

G

Gabès, 307, 327.
Gaidoz, 31.
Gaillard, 182.
Galata, 294.
Gambetta, 32, 33, 75, 124, 326.
Gantheaume, 302.
Garamantes, 295, 304.
Garibaldi, 28, 29, 30, 33, 76.
Gauckler, 338.
Gaulois, 340.
Gautier (Emile), 249.
Geldaman, 170.
Gênes, 27, 30, 68, 317, 383.
Gênes (duc de), 318.
Genève, 34.
Gentil, 308.

Gérault-Richard, 81.
Germain (capitaine), 230.
Gerouan, 174.
Gervais (amiral), 337, 346, 375, 390.
Géry, 190.
Géryville, 233.
Ghardaïa, 210.
Ghio (Paul), 42.
Gibraltar, 21, 24, 87, 94, 118, 120, 129, 133, 373, 376, 379, 383-410, 422, 436, 444-451.
Gibson Bowles, 400, 402, 403, 404, 409.
Gigantea, 414.
Gioberti, 25.
Gladstone, 344.
Godron, 227.
Gœgg (Mme), 34.
Goschen, 403.
Goulette (*La*), 29, 326, 363.
Gourara, 155, 206, 210-250, 267.
Goyau (Georges), 22, 35, 38.
Gozzo, 412, 414.
Grande-Bretagne. V. *Angleterre*.
Gratien, 261.
Grèce, 290, 297, 301, 313, 384, 412.
Grenade, 124.
Grenffell (sir Francis), 426.
Grévy (Albert), 194.
Grisot (général), 240.
Grussenmeyer (Mgr), 439.
Guadalmecin, 405.
Guadalquivir, 124.
Guebbas (V. Sidi-Mohammed.
Guépin (Dr), 34.
Guillaume II, 62, 75.
Guillo-Lohan, 249, 269.
Guinée (*golfe de*), 313.
Guir (*oued*), 196, 197, 200, 202, 211, 236, 237, 240, 260, 268, 272, 281.
Guzman. V. Medina Sidonia.

H

Hadjerat-M'Guil, 139, 272.
Haimam (Giuseppe), 299.
Hamada-el-Homra, 307.
Hambourg, 106, 117, 121.
Hamian, 191, 236.
Hamian-Djenba, 191.
Hannon, 342.
Hanotaux, 39, 40, 41, 348, 349, 351.
Harris, 148, 154.
Hassi-el-Homeur. V. *Fort-Mac-Mahon*.
Hassi-Inifel, 226, 246.
Hastings, 154.
Hauts-Plateaux (*d'Algérie*), 18, 190, 200, 201, 202, 219.
Hélène (la reine), 11, 81, 88.
Hélerie (de la), 241.
Henry (René), 57.
Hercule (*colonnes d'*), 114, 149, 124, 383-409.
Hérodote, 295, 299.
Hersent, 346.
Hiaïna, 171, 174, 176.
Highest-point, 396.
Hippo-Zaritos, 340, 342.
Hoggar (*massif du*), 309.
Hoggar V. *Touareg*.
Homère, 297.
Hollande, 137.
Hompesch, 421.
Hongrois, 57.
Hugo (Victor), 36.
Humbert Ier, 37, 38, 43.

I

Ibérie. V. *Espagne*.
Ibn-Batouta 99.

Ibn-Khaldoun, 197.
Ich, 191, 205.
Idoux (Marius), 293.
Ifni, 130.
Igharghar (*oued*), 213.
Iguesten, 229.
Iguidi, 215.
Igli, 155, 189, 214, 222, 225, 231, 232, 233, 238, 239, 241, 242, 248, 271, 281.
Illyrie, 54.
Indes, 20, 21, 22, 31, 301, 387.
Innaouen (*oued*), 148, 165, 166, 171.
Innsprück, 54.
In-Rar, 232.
In-Salah, 210-250, 305, 307, 313.
Insokki (*oued*), 229.
In-Zize, 249.
Ionienne (*mer*), 317.
Irlande, 440.
Isabelle la Catholique, 125, 127, 128.
Iskeul (*djebel*) 339.
Isly, 136, 189, 244.
Italie, 11-91, 109, 118, 123, 125, 142, 223, 286-332, 343, 344, 350, 351, 430, 431, 434, 437, 445, 448, 449, 450.

J

Japon, 118.
Jaurès, 81, 82, 184.
Jérusalem, 60, 331.
Jérusalem (chevaliers de Saint-Jean-de-), 342, 417-452.
Joinville (prince de), 137.
Jonnart, 270-277.
Jougo-Slaves. V. *Slaves du Sud*.
Juifs 96, 113, 139, 292, 391.
Juive (*col de la*), 271.
Justinien, 416.

K

Kaaba (*La*), 151.
Kadriya, 97.
Kairouan, 374.
Kalaat-es-Senam, 373, 374.
Kanem, 306, 330.
Kano, 307, 311.
Karamanlis, 291.
Karaouïn, 99, 157.
Kasbat-el-Maghzen, 172, 173.
Kassala, 39.
Kassar-Saïd (*traité de*), 33-39, 344, 346, 351.
Kebir (*djebel*), 338, 362.
Kechaab, 236.
Kef (*le*), 374.
Kel-Oui. V. *Touareg*.
Kenadsa, 237, 263, 264, 267, 272, 281.
Kerkennah, 365.
Kerzaz, 215, 242.
Khoms, 296.
Kiao-Tcheou, 123.
Kiss (*oued*), 190, 267.
Knott-Prince Cie, 319.
Kouar, 305, 306, 330.
Koufra, 301.
Kouka, 306.
Kourouglis, 292.
Kroumirs, 35.
Ksar-el-Kebir. V. *In-Salah*.

L

Labiod (*djebel*), 362.
La Canée, 319.
Lacau, 296.
Lacroix (ct), 164, 197.
Ladysmith, 395, 426.
Laferrière, 205, 229, 231.
Laghouât, 246.
La Jaille (amiral de), 346.
Lalande (amiral), 326.
Lalla-Marnia, 142, 165, 166, 260, 261, 268.

Lalla-Marnia (*traité de*), 189, 211, 218, 254, 257, 267.
La Martinière (H.-P. de), 100, 102, 197, 201.
La Mecque, 145, 153, 178.
Lamoricière, 257.
Lamsdorf (comte), 80.
Lamy (Ct), 213.
Lamy (Etienne), 16.
Lanessan (de), 35.
Langénieux (cardinal), 22.
Laperrine, 248, 249, 269.
Larras, 279.
La Valette, 302, 365, 419-451.
La Valette (Jean de), 419, 420, 422.
La Vallière (Mlle de), 136.
Lavigerie (cardinal), 438-440.
Lebda, 296.
Le Châtelier, 95.
Lemay, 312.
Lemonnier (Charles), 34.
Léon XIII, 22, 89.
Léon l'Africain, 167.
Leptis major, 296.
Letulle, 233.
Levant (*Echelles du*), 17, 28, 58, 59, 61, 80, 302, 313, 332.
Libye, 313.
Libyens, 298, 299.
Libyque (*désert*), 290.
Lieux saints, 16, 332.
Ligures, 340.
Linea de la Conception, 394, 401.
L'Isle-Adam (Villiers de), 421, 422.
Liverpool, 30.
Livourne, 27.
Lockroy, 352.
Loire-Inférieure, 34.
Loiseau, 50-65, 66, 86.
Lombardie, 68.
Londres, 78, 106, 117, 325, 394, 398, 401, 404, 430, 448, 449.
Lopez Dominguez (général don José), 406.
Loria (Roger de), 416.
Lorin (Henri), 322.
Loti, 94, 114, 115, 145, 159.
Loubet, 11, 75, 77, 78, 84.
Louis XI, 175.
Louis XIV, 136, 421, 422.
Louis XV, 422.
Louis XVI, 422.
Louis-Philippe, 189.
Luzzatti (Luigi), 45, 79.
Lyautey (général), 281.
Lycie, 414.
Lyons (lord), 344.
Lystre, 414.

M

Macé (Jean), 34.
Macédoine, 324.
Machat, 101.
Machiavel, 55, 64, 88.
Mac-Lean, 106, 107, 151.
Mac-Mahon, 201.
Maddalena (*la*), 379.
Madrid, 132, 407.
Madrid (*convention de*), 112, 138.
Madagascar, 184, 227, 281, 350.
Maghreb (*français*), 19, 313.
Maghreb-el-Aksa. V. *Maroc*.
Mahan (capitaine), 386, 448.
Mahomet, 97, 124, 151, 155, 165.
Mahy (de), 352.
Malabata, 387.
Malaga, 24.
Maltais, 342, 370.
Malte, 21, 24, 59, 87, 287, 289, 293, 301, 302, 317, 318,

319, 324, 340, 343, 365, 373, 376, 379, 384, 385, 386, 390, 391, 398, 406, 409-451.
Malo (Charles), 401.
Manche, 142, 390.
Manchester, 141.
Mandeville, 201.
Marbourg, 121.
Marc-Aurèle, 291.
Marcillac (Jean de), 22.
Margallo, 130.
Marinis (de), 325.
Marmarique, 299, 302.
Marmet, 202.
Marnia. V. *Lalla-Marnia*.
Marmier (général), 354.
Maroc, 18, 72, 94-284, 286, 292, 307, 313, 321, 323, 325, 329, 404, 406.
Maronites, 22.
Marrakech, 97, 110, 124, 136, 140, 145, 152, 156, 172, 179, 198, 200, 226, 239.
Marsamuschetto, 442, 444.
Marseille, 23, 27, 30, 68, 94, 180, 371, 447.
Martimprey (de), 257.
Martin (capitaine), 279.
Martinez Campos, 226.
Massicault, 346.
Matapan (*cap*), 301.
Mateur, 374, 375.
Mathews, 402.
Mathuisieulx (Meyer de), 296, 312, 331.
Mauprix (Ch. de) (Maumené), 296.
Maures, 94, 124, 125, 136, 141, 292.
Mauritanie, 19, 190.
Mazzini, 26, 27.
Mecheria, 202, 272.
Mechrou, 306.
Méchya, 290, 292.
Medina-Sidonia (duc de), 388.
Méditerranée, *passim*.
Medjerda, 374.
Meguiden (*oued*), 214, 215, 233.
Mehaïa, 191.
Meknasa-el-Foukania, 170.
Meknasa-el-Tahtania, 170.
Meknez, 126, 159, 163.
Melchites, 22.
Mellègue (*oued*), 376.
Melilla, 94, 126, 129, 166, 170, 175, 226.
Méline, 40, 41.
Melita, 414.
Memphis, 145.
Ménélik, 38.
Ménestrel, 233.
Merewether, 432.
Mers-el-Kebir, 378, 379, 447.
Mesrata, 296, 319.
Messine, 302, 338, 343.
Messaoud (*oued*), 215.
Metarfa, 240.
Metghara, 163, 164.
Meunier (général), 354.
Milan, 44, 59, 332.
Millet (René), 183, 326.
Milsom, 379.
Minorque, 384, 386, 448.
Mircher, 309.
Miribel (de), 222.
Mitidja, 299.
Mizzi (Dr), 427.
Mogador, 136.
Moghrar, 205, 211.
Mogods, 375.
Mohammed-ben-el-Arbi-el-Derkaoui, 102, 164.
Mohammed-ben-Taïeb, 99.
Mohammed-el-Taïeb, 308.
Mokrani, 196.
Mont-aux-Singes. V. *Mousa*.
Montecitorio, 41, 50, 315.
Monteil, 306, 311.
Monténégro, 56.

Morat (le Père), 220.
Morès (marquis de), 308.
Morgari, 82, 316.
Mougin, 279.
Mouley-abd-el-Aziz, 106, 107, 145, 150-183, 275, 276.
Mouley-abd-es-Selam, 152, 161, 224.
Mouley-Ali-Chérif, 226.
Mouley-Amar, 273.
Mouley-ben-Abdallah, 161.
Mouley-el-Arafa, 175.
Mouley-el-Arbi, 161, 163.
Mouley-el-Arbi-el-Derkaoui, 164.
Mouley-el-Hassan, 96, 102, 105, 107, 145, 149, 152, 158, 162, 165, 170, 172, 220, 225, 226, 237, 244.
Mouley-Idris Ier, 163.
Mouley-Idris II, 156, 160, 163.
Mouley-Idris (*mosquée*), 99, 153, 155, 170.
Mouley-Ismaël, 136, 198.
Mouley-Mohammed, 157, 159, 164, 179.
Mouley-Serour, 172.
Mouley-Sliman, 198, 219.
Mouley-Taïeb, 97, 161.
Mouley-Thami, 161.
Mouliéras (Auguste), 99.
Moulouya (*oued*), 113, 122, 134, 165, 169, 172, 197, 236, 238, 268.
Mourzouk, 303-314.
Mousa (*djebel*), 118, 387, 407.
Mouydir, 215.
Msoun (*oued*), 165.
Mya (*oued*), 214, 229.
Mytilène, 322.
Mzab, 210, 214, 220.

N

Nador (*djebel*), 338.
Naples, 27, 30, 44, 322, 416.
Naples (prince de), 43, 48.
Naples (*royaume de*), 38, 43, 316, 438, 448.
Napoléon Ier, 17, 385.
Napoléon III, 26, 27, 66, 84.
Nauplie, 412.
Navarrete (José), 406.
Nefousa (*djebel*), 292, 295.
Nefza (*djebel*), 375, 376.
Nelson, 448.
Nemours, 197, 278.
Nevada (*sierra*), 124.
Nice, 30, 33, 66, 449.
Nicholson (sir William), 402.
Nicolas (de Monténégro), 56, 81.
Nicolas II, 56, 81, 82, 83.
Niel, 201.
Niger, 200, 216, 221, 248, 249, 270, 304, 313, 349.
Nil, 349, 379.
Normands, 414, 416.
Norvège, 351.
Notabile. V. *Città-Vecchia*.
Noussane (H. de), 401.

O

Oberdank 54.
O'Connor, 271, 275, 276.
O'Donnell, 126, 129, 131, 133, 408.
O'Hara (*tour*), 396.
Ojetti (Ugo), 321.
Okba-ibn-Nafé, 135.
Omar-el-Ioussi, 173, 174, 178.
Oran (*province d'*), 138, 144, 144, 163, 196, 200, 278, 290.
Oran, 19, 23, 93, 94, 142, 185, 192, 195, 214, 237, 260, 271, 276, 447.
Oranie. V. *Oran* (*prov. d'*).
Ordega, 138.
Orient, 20, 23, 41, 50, 52, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 68, 89,

99, 109, 116, 136, 291, 316, 317, 324, 331, 332, 351, 379, 384, 423.
Ostrogoths, 416.
Otrante (*canal d'*), 50, 53, 58, 60.
Ottomans, 292.
Oulad-Djerir, 236, 260, 263, 273, 282.
Ouled-Raffa, 241.
Ouadaï, 292, 300, 301, 303, 305, 306, 310, 330.
Ouargla, 213. 214, 229, 246, 249, 308.
Ouazzan (chérifs d'), 97, 138, 152, 153, 160, 161, 163, 174, 219, 224.
Oubanghi, 320.
Oudaya, 153.
Oudjda, 110, 142, 166, 170, 178, 189, 260, 264, 267, 278, 279.
Ouenza, 376.
Oulad-Allal, 173.
Oulad-el-Hadj, 169, 171, 173.
Oulad-Khou, 169.
Ouled-sidi-Cheikh, 190, 191, 193, 196, 206, 219, 225.

P

Pacifique (*océan*), 387.
Palamenghi-Crispi, 70.
Palat, 320.
Palerme, 27, 38.
Palestine, 21, 59.
Palumbo (amiral), 59, 322.
Pantaleoni (Maffeo), 43.
Papouasie, 94.
Paris, 43, 46, 48, 67, 75, 77, 84, 88, 106, 117, 244, 259, 270, 273, 277, 322, 328.
Paris (*protocole de*), 259, 265.
Paul (saint), 415, 419.
Pays-Bas, 125, 351.
Pavillier, 368.
Pein, 229, 240.
Pelletan (Camille), 86, 87, 379.
Pendezec (général), 80.
Pène-Siefert, 266.
Peñon-de-Velez (*le*), 129.
Pentapole, 297, 299.
Peregil (*île de*), 388, 408.
Perle (*récif de la*), 389.
Perse, 94.
Persique (*golfe*), 68.
Phéniciens, 114, 304, 313, 340, 383, 386, 388, 415.
Philippe II, 125.
Philippe V, 389.
Philippeville, 436.
Philippines, 126.
Pichon, 380.
Pie IX, 440.
Piémont, 68.
Pierre Ier Karageorgevitch, 56.
Pierron, 272.
Pindare, 298.
Playfair (sir Lambert), 100.
Plevna, 295.
Pline, 211, 212.
Polignac (de), 309.
Poloméni (Mgr), 438.
Pontarlier, 33.
Pont-du-Fahs, 374.
Ponty (Merleaux), 339, 354, 368.
Ponty (*baie*), 363.
Port-Mahon, 447, 448.
Porto-Vecchio, 378, 447.
Portugal, 123, 137.
Port-Vendres, 447.
Pouilles, 68, 315.
Pouplard (le Père), 220.
Pouzet, 117, 140, 259.
Président de la République. V. Loubet.
Presidios, 119, 126, 128, 129, 132.

Pressensé (Francis de), 67.
Prévost-Paradol, épigraphe, 90
Prince-Edouard (porte du), 394.
Prim, 126, 133, 408.
Prinetti, 69, 70, 76, 320, 321, 325.
Proudhon (P.-J.), 30, 87, 88, 89, 90.
Provence, 109, 335, 338, 341, 379.
Prusse, 27.
Publius 415.
Puech, 377, 380.

Q

Quarantaine (port de la). V. *Marsamuschetto*.
Quert (oued), 166.
Quirinal, 52, 55, 65, 71, 72, 75, 79, 81, 84, 89, 321, 325, 328, 331, 344, 449.

R

Rabah, 307, 308.
Rachgoun, 379.
Rais, 311.
Ramillon, 241.
Rambaud (Alfred), 74, 343.
Rarb, 173.
Ras-ed-Dib, 187.
Ras-el-Aïn, 268.
Ras-el-Djebel, 380.
Ras-el-Halal, 301.
Ras-Zebib, 338, 340.
Ratti, 27.
Rainaud, 299.
Rawson (amiral), 402.
Raynaud (Dr), 101.
Rbât, 106, 107, 156, 166.
Rebillet (ct), 303.
Reclus (Onésime), 338.
Regnault (capit.), 267, 273.
Remel (djebel), 359.
Requiia, 159.
Revoil, 140, 243, 257, 259, 265, 269, 270.
Rharian (djebel), 295, 304.
Rhât, 225, 290, 292, 294, 303-314, 323.
Rhin, 196, 240.
Rhir (oued), 247.
Rhadamès, 216, 217, 225, 290, 292, 294, 302-314, 323, 327.
Rhodes, 417, 422.
Riata, 149, 167, 170, 171, 176, 178.
Ribot, 222.
Ricasoli (fort), 442.
Richard (le Père), 220.
Rif, 94, 97, 98, 101, 102, 111, 124, 129, 137, 139, 147, 149, 157, 165, 168, 171, 174, 179.
Rinn (ct), 197, 204.
Risbourg, 242.
Rive (William de la), 26.
Rochefort (Henri), 28.
Rodriguez (don Gabriel), 126.
Rogui. V. Djilali.
Rohan, 422.
Rohlfs, 219, 302, 315.
Romains, 101, 114, 134, 190, 304, 313, 316, 383.
Rome, 25, 27, 38, 44, 52, 54, 66, 72, 75, 81, 89, 90, 175, 320, 322, 331, 340, 384, 414, 415.
Ronda (sierra de), 395, 405.
Ronssin, 261.
Rooke (amiral), 389.
R'orfa, 236.
Rosia-bay, 398.
Rouard de Card, 112, 127, 189, 255, 408.
Rouge (mer), 37, 63, 330.
Roukina, 279.
Rouma (djebel), 359.
Rozet (Albin), 365.
Rudini (marquis di), 39.
Ruspe, 438.
Russell (lord John), 133.

Russie, 56, 63, 80, 81, 140, 349, 351.

S

Saavedra (don Eduardo), 126.
Sabatier (Camille), 185.
Sahara, 19, 97, 113, 164, 190, 200, 210-250, 267, 288-332, 413.
Sahel, 299.
Saïda, 275, 277.
Saïdia, 267.
Saint-Amand (baron de), 136.
Saint-Elme, 442.
Saint Louis, 340.
Saint-Louis (*Sénégal*), 306.
Saint-Pétersbourg, 50, 81, 106, 117.
Saint-René Taillandier, 266, 277, 279.
Sainte-Sophie,
Saint-Germain, 201.
Salerne, 325.
Salisbury, 32, 38, 223.
Salonique, 59, 63.
Somarcande, 146.
San-Antonio, 435.
San-Roque, 394.
San-Stefano (*traité de*), 20.
Santa-Cruz-de-la-Mar-Pequeña, 130.
Santiago (*de Cuba*), 35[illegible].
Saoura (*oued*), 200, 21[illegible], 215, 216, 222, 231, 241, 244, 246, 247.
Sardaigne, 24.
Sartay, 259.
Salé, 109.
Saussier, 203.
Save, 55.
Savoie, 66.
Savoie (maison de), 25, 51, 54, 58, 52, 75, 89, 320.
Say, 221.
Sbiba, 374, 375.
Schirmer, 214, 287, 311.
Schweinfurth, 302.
Sebdou, 192.
Sebou (*oued*), 148, 165, 172.
Sebra (*baie de*), 339, 363.
Sedan, 28.
Segonzac (marquis de), 111, 155, 166, 183, 237.
Seignobos (Charles), 76.
Selchauhansen, 273.
Sénégal, 97, 307.
Senoussites, 164, 300, 301.
Septime-Sévère, 296.
Serbes, 56.
Serbie, 56, 53.
Servière, 234, 241, 242.
Séville, 124.
Sfax, 362, 438.
Shara (*cap*), 367.
Sfissifa, 191, 194, 205.
Sicile, 24, 43, 44, 288, 289, 290, 315, 316, 317, 337, 412, 416, 428, 430, 434, 438, 444, 448.
Si-abd-el-Krim-ben-Sliman, 106, 140, 178, 259, 279.
Sidi-Abdallah, 357, 367, 369, 370, 377.
Sidi-Ahmed-ou-Moussa, 162.
Sidi-Mohammed-el-Guebbas, 178, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 269, 275, 276, 277.
Sidi-Saïd, 368.
Sidi-Salah, 363.
Sidi-Yaya, 368, 371.
Sidi-el-Boukhari, 99.
Sidi-Ferruch, 135.
Sidi-el-Hossein, 16 .
Sidon, 414.
Si-el-Madhi-ben-Badjou, 224, 230.
Si-Kaddour, 196, 225, 226.
Sinaoun, 302, 303.
Si-Sliman, 206.
Si-Feddoul-Gharnit, 106, 223.

Signal-Station, 396.
Silvela, 132, 133, 141.
Slaves du Sud, 51, 56, 57.
Sliema, 442.
Slovènes, 56.
Smyrne, 59.
Solférino, 26.
Soliman, 419, 441.
Sonnino (Sidney), 43.
Soudan, 19, 97, 216, 290-328.
Souf, 220.
Souhart, 223,
Souk-el-Kremis, 375.
Sous, 105, 110, 111, 113, 157, 162.
Sousse, 371, 373, 374, 375.
Spartel (cap), 109, 388.
Spezzia (la), 28, 379.
Spielberg, 51.
Stamboul. V. *Constantinople*.
Stockmar (de), 26.
Strickland (sir George), 426, 432.
Stringher (Bonaldo), 44.
Sude (la), 447.
Sud-Oranais, 192-209.
Suède, 137, 351.
Suetonius Paulinus, 211.
Suez (canal de), 12, 20, 53, 301, 325, 384, 385.
Suffren, 422.
Suisse, 351.
Susbielle (de), 273, 280.
Syracuse, 287, 412, 444, 445.
Syrie, 21, 22, 96, 317, 412.
Syrtes, 58, 213, 286, 288, 289, 290, 295, 296, 304, 310, 315, 319, 320, 322, 324.

T

Tabelkosa, 233.
Tabelbalet, 267.
Tademayt, 214, 215, 229.
Tafilelt, 110, 149, 155, 157, 163, 165, 167, 172, 173, 200, 216, 226, 236, 237, 238, 239, 241, 260, 267, 273, 282.
Taghit, 207, 273, 281.
Tahir-pacha, 326.
Taibïn, 161.
Tanger, 72, 93-284, 387, 395, 407, 408.
Tarabolos, 290.
Tarente, 412.
Tarifa, 119, 387, 388, 390, 405, 406.
Târik, 119, 388.
Taroudant, 110.
Tarse, 415.
Tassili, 309, 311.
Taza, 147, 166, 168, 174, 175, 176, 178, 238.
Tazeroualt, 162, 163, 164.
Tazekka (djebel), 166.
Tchad, 19, 213, 248, 292, 304, 306, 308, 310, 311, 330.
Téhéran, 146.
Tell, 190, 202, 219.
Temassinin, 213.
Teniet-es-Sassi, 190, 193, 194, 268.
Terrier (Auguste), 189.
Tetuan, 94, 126, 131, 133, 147, 179.
Théra, 297.
Théry (Edmond), 42, 49.
Thézillat, 276.
Thibet, 109.
Thiers, 30.
Thomassin, 224.
Tidikelt, 212-250, 307.
Tintoumma, 306.
Tidjaniya, 97.
Tigne fort, 442.
Tigri (chott), 272.
Timimoun, 140, 227, 233, 238, 239, 240, 241.
Tindja (oued), 339.

Tiout, 191.
Tirman, 203, 222.
Titt, 249.
Tiznit, 162.
Tlemcen, 136, 142, 165, 166, 167.
Tobrouk, 302, 317, 325.
Tombouctou, 136, 146, 199, 216, 217, 226, 249, 304, 307, 313.
Tonkin, 184, 281.
Torres Campos (Don Rafael), 127.
Torres Vedras, 405.
Touache Cie, 319.
Touareg, 211, 213, 217, 218, 219, 220, 230, 238, 249, 270, 292, 303-314, 311.
Touât, 18, 97, 105, 117, 134, 140, 155, 173, 189, 200, 201, 203, 207, 209-250, 257, 258, 270, 305, 307.
Touggourt, 220.
Touhama, 161.
Toulon, 27, 86, 378, 447, 449.
Toulouse, 80, 185.
Trafalgar, 136.
Trâghen, 305.
Trente, 54.
Trévisan, 55.
Trieste, 27, 30, 52, 53, 54, 55, 57, 61, 317.
Tripoli, 29, 48, 86, 290-332, 412, 436, 445.
Tripolitaine, 41, 48, 58, 62, 64, 72, 164, 217, 285-332, 413.
Trouin, 278.
Tsoul, 171, 176.
Tunis, 17, 18, 19, 23, 28, 29, 31, 33, 58, 63, 77, 139, 293, 315, 323, 326, 333-382, 436, 445.
Tunisie, 12, 19, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 52, 58, 63, 71, 96, 113, 134, 139, 144, 182, 184, 217, 255, 283, 286, 289, 292, 303, 315, 318, 326, 327, 333-382, 430, 434, 436, 437, 440.
Turcs, 197, 285-332, 383, 417, 418.
Turin, 70, 87.
Turquie, 29, 56, 61, 62, 96, 190, 318, 326,
Tyr, 340.

U

Umilta (Angelo), 34.
Utrecht (*traité d'*), 334.

V

Valence, 23.
Vallona, 53, 54, 317.
Vandales, 101, 383, 416.
Vatican, 80, 89, 90.
Vaubois, 441.
Vauchez, 273.
Vecchi, 28.
Venise, 27, 52, 53, 57, 58, 59, 68, 316, 317, 341, 342, 383.
Vercesi (l'abbé Ernesto), 59.
Verus (Lucius), 291.
Victor-Emmanuel II, 27, 28, 55, 84.
Victor-Emmanuel III, 11, 62, 75, 77, 78, 81, 82, 84, 88, 319, 322, 324.
Victoria (reine), 426, 429.
Vienne, 51.
Vignot (Henri), 379.
Vincennes, 88.
Vincent de Paul (saint), 341.
Vintimille, 65.
Visconti-Venosta (marquis), 39.
Vittoriosa, 425, 442.
Vogüé (Vte E.-M. de), 306.
Volubilis, 114.

W

Waddington, 194.
Wignacourt (de), 422.
Waldeck-Rousseau, 231, 234, 240, 378.
White (sir George), 395.
Wimpffen, 195, 202, 208, 237, 257, 258.
Witte (Serge), 83.

Y

York (duc d'), 429.
York (duchesse d',) 429.

Z

Zaffarines, 130.
Zaïan, 173.
Zanardelli, 83.
Zarzis, 295.
Zarzuna, 359.
Zebla (*djebel*), 362.
Zemmour, 152, 174.
Zenaga, 199, 200, 202, 209, 252, 257, 262, 263, 270, 271, 272, 274, 275, 277.
Zerhoun (*djebel*), 153, 163.
Zerhoun (*djebel*) (*Tunisie*), 337.
Ziania, 237.
Zinder, 310, 311.
Ziz (*oued*), 163.
Zoubia, 187.
Zouila, 305.
Zousfana, 199, 204, 214, 216, 233, 236, 239, 240, 242, 244, 246, 260, 272, 281.

TABLE DES CARTES ET PLANS

Bizerte et ses environs. 335

Le port de Bizerte 353

Le port et la ville de Bizerte en 1880 360

Le port et la ville de Bizerte en 1900 361

Détroit de Gibraltar 392-393

Archipel maltais. 411

CARTES HORS TEXTE

(A LA FIN DU VOLUME)

Carte de la Méditerranée occidentale.

Carte du Maroc.

Carte du Sahara central.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos. 7

INTRODUCTION

LA FRANCE DANS LA MÉDITERRANÉE ET L'ENTENTE FRANCO-ITALIENNE 11

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DU MAROC

LA VIE RELIGIEUSE, POLITIQUE, SOCIALE

Un anachronisme vivant : le Maroc. 93

I. — Une citadelle de l'islam. — La vie religieuse : l'orthodoxie musulmane. — Les confréries et les santons. — Les cultes locaux. — Les universités 95

II. — Le particularisme politique et religieux. — Le *bled-el-maghzen* et le *bled-es-siba*. — La politique des sultans. — Leurs procédés de gouvernement. — Comment la diplomatie européenne a créé la fiction d'un empire marocain. — « Je paye, donc je règne. » — Mouley-el-Hassan. — Mouley-abd-el-Aziz. — Changements apparents et immutabilité réelle. — Nécessité d'une intervention extérieure. 100

III. — Le Maroc fermé au commerce. — Explorateurs. — Les juifs. — Le droit de protection. — Aperçu géographique. — Fécondité naturelle et stérilité artificielle. — Rêves d'artiste et réalités 109

CHAPITRE II

LA QUESTION DU MAROC

LE MAROC ET LES PUISSANCES EUROPÉENNES

I. — La question marocaine est posée. — Comment elle implique la question du détroit sans se confondre avec elle. — Intérêts

qu'ont les grandes puissances au Maroc. —Angleterre. — Allemagne. 116

II. — L'Espagne et le Maroc. — Affinités géographiques et traditions historiques. — Vastes ambitions et impuissance à les réaliser. — Les *Presidios*. — Le commerce hispano-marocain. — Un article de M. Silvela. — Solutions possibles. 123

III. — La France et le Maroc. — Pas de frontière naturelle entre l'Algérie et le Maroc. — Rapports anciens de la France et du Maroc. — L'Isly et Mogador. — Relations entre le Maroc et l'Algérie. — Commerce franco-marocain. — Nécessité pour la France d'être prédominante au Maroc ; elle seule peut assumer la tâche de diriger son évolution. 133

CHAPITRE III

LA QUESTION DU MAROC

LA RÉVOLTE DU ROGUI ET SES CONSÉQUENCES

La révolte de Rogui.. 147

I. — L'anarchie est l'état normal du Maroc. — Causes de la révolte actuelle ; amusements européens de Mouley-abd-el-Aziz. — Tentatives de réformes. — Actes peu orthodoxes. — Le sultan à Fez, la ville frondeuse. — Mécontentement général 149

II. — Compétiteurs possibles de Mouley-abd-el-Aziz. — Mouley-Mohammed, son frère aîné. — Les cheurfa d'Ouazzan. — Le marabout du Tazeroualt. — Le Rogui ; son origine ; son affiliation aux Derkaoua. 157

III. — La route de Fez à Oudjda ; les portes de fer du Maroc. — Taza. — Les tribus berbères et leur pays. — Les Riata. — Les Tsoul et les Hiaina. — Les Beni-Ouaraïn. — Le caïd Omar-el-Ioussi et son rôle. — Politique des sultans vis-à-vis des tribus berbères. 165

IV. — La guerre entre le sultan et le Rogui. — Retour du sultan à Fez. — Disgrâce d'El-Menebhi. — L'armée du sultan.— Ce qu'est une bataille entre Marocains. — Conséquences de la révolte du Rogui : elle accélère la solution de la question marocaine. — La France seule en état de rétablir l'ordre au Maroc. 175

CHAPITRE IV

LA QUESTION DU MAROC

LE TRAITÉ DE 1845

L'action de la France au Maroc reconnue nécessaire par tous les partis. — Négociations diplomatiques. — Nécessité d'étudier les relations entre l'Algérie et le Maroc. 184

I. — Le traité de 1845. — Les conséquences pour nos relations avec les sultans. — Historique de la question des frontières. — L'expédition Wimpffen (1870) 187
II. — Les oasis de Figuig. — La question de Figuig : difficultés internationales qu'elle soulève. — La marche vers le sud : l'incident de Djenien-bou-Reszg (1885). — Prolongation du chemin de fer. — Rôle de Bou-Amama. — La question du Maroc réservée 197

CHAPITRE V

LA QUESTION DU MAROC

LA CONQUÊTE DU TOUAT

I. — La région au sud de l'Atlas. L'archipel du Touât et les routes qui y conduisent. — Valeur économique du Touât. — In-Salah. 210
II. — Rapports du Touât avec le Maroc. — Rapports du Touât avec l'Algérie : Les victimes du Sahara. — La convention du 5 août 1890 et ses conséquences. — Velléités d'intervention au Touât. — Comment la question s'envenime et se complique. 217
III. La mission Flamand et la prise d'In-Salah. — Mauvaise organisation de la campagne. — La colonne d'Eu et la colonne Bertrand. — L'effet produit en Europe. 228
IV. — Hostilité des nomades : les Doui-Menia et les Brâber. — Combats de Timimoun et de Charouin. — Complications graves. 235
V. — La pacification. — L'œuvre de M. Revoil. — Organisation des territoires du Sud. — L'œuvre du commandant Laperrine : il n'y a plus de question Touareg. 243

CHAPITRE VI

LA QUESTION DU MAROC

FIGUIG ET LA POLITIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Le bombardement de Figuig. 251
I. — Nécessité de séparer nettement la question de Figuig de celle du Maroc. — La politique de collaboration entre la France et le Maghzen : elle est traditionnelle et nécessaire. — Définition de cette politique : elle est le prélude de l'hégémonie. . . . 254
II. — Le protocole du 20 juillet 1901. — La commission franco-

marocaine à Figuig et dans le Béchar : son œuvre. — Vives critiques des Algériens contre la politique de collaboration. — Les nouveaux accords de 1903. — L'accord du 20 avril et l'organisation de la frontière. — La démission de M. Revoil. 259

III. — Le bombardement de Zenaga. — La colonne du Béchar et celle du Beni-Smir. — Incidents autour de Figuig et sur la Zousana : combats de Taghit et d'El-Moungar. — Hésitations du gouvernement et de M. Jonnart. — Discours du général O'Connor aux ksouriens. — Retour à la politique de collaboration. — Les Marocains à Nemours. — L'accord de juillet 1903 : création de la section frontière de la mission militaire française. — L'influence française au Maroc et les moyens de l'accroître. — Comment nous pouvons profiter de la révolte du Rogui. — La question de Figuig ne comporte pas de solution séparée. — Conclusion 270

CHAPITRE VII

LA TRIPOLITAINE

La question tripolitaine. 285

I. — La Méditerranée et le Sahara. — Tripoli : la ville et l'oasis. — La garnison turque. — Les côtes. 287

II. — La Cyrénaïque. — Le plateau de Barka. — Benghazi. — Position avantageuse de la Cyrénaïque : baies de Bomba et de Tobrouk.. 296

III. — Le désert et ses routes. — Le Fezzan. — De Tripoli à Kouka. — Rhadamès. — Rhât. — Intérêts français à Rhadamès et à Rhât. — Zinder et les Touareg. — Le commerce transsaharien : sa décadence, son avenir. 302

IV. — Les Italiens et la Tripolitaine. — L'impérialisme traditionnel et la politique d'expansion dans la Méditerranée. — Intérêts italiens en Tripolitaine : lignes de navigation, commerce. 314

V. — Déclaration de MM. Delcassé et Prinetti ; leur portée. — Abstention de l'Italie : la Tripolitaine n'est pas une terre sans maître. — L'armée turque. — L'Allemagne, l'Angleterre et les visées italiennes en Tripolitaine. — Les Anglais à Tobrouk. — Danger qui résulterait, pour la France et pour sa bonne entente avec l'Italie, de l'établissemnt des Italiens à Tripoli. — Non-équivalence des concessions italiennes au Maroc. — Conséquences de la politique de M. Delcassé en Afrique : l'affaire de Bilma — Conséquences en Orient : la question du Protectorat. — Conclusion 320

CHAPITRE VIII

BIZERTE

Tunis et Bizerte. 333
I. — Panorama de Bizerte.— Son histoire. — Sa situation. 338
II. — Un mot de Jules Ferry. — L'établissement du protectorat français et ses conséquences. — La question de Bizerte ; lettre de M. Barthélemy-Saint-Hilaire. — L'amiral Aube. — La Compagnie du Port et les premiers travaux. — La seconde conquête de la Tunisie : Négociations conduites par M. Hanotaux (1896-1897). — Une méthode politique. — Bizerte libérée. 343
III. — L'amiral Ponty et le général Marmier. — Le canal et son élargissement. — La question de la « mise en bouteille ». — La ville nouvelle. 352
IV. — Les forts et redoutes. — Le lac. — La défense mobile. — Les *Baharia*. — Les pêcheries. — L'arsenal de Sidi-Abdallah. — Ferryville 359
V. — Ce qui manque à Bizerte : le charbon. — Bizerte port de commerce. — La question du fret de retour. — Les chemins de fer tunisiens. — Les minerais de l'Ouenza. — Nécessité d'amener du fret à Bizerte. 371
VI. — Vues d'avenir : le rôle méditerranéen de Bizerte. — Son rôle dans l'Afrique française. — Une citadelle de la « plus grande France ». 377

CHAPITRE IX

GIBRALTAR

Gibraltar et Malte forteresses de la « plus Grande-Bretagne » : leur rôle dans la Méditerranée. 383
I. — La pointe d'Europe. — Importance de la position de Gibraltar. — Gibraltar ne ferme pas l'entrée de la Méditerranée. — Le rocher et la ville. — Le rôle militaire. — Le nouveau port. — Un cri d'alarme 387
II. — Campagne de M. GibsonBowles : *Gibraltar : a national danger*. — Gibraltar port inutilisable et forteresse sans valeur. — Projet d'un port à l'est du rocher. — Pourquoi l'Angleterre s'intéresse à la question marocaine. — La baie d'Algésiras : son importance stratégique. — Visées anglaises sur Algésiras et Ceuta. — L'Angleterre et l'Espagne 399

CHAPITRE X

MALTE

I. — Malte : situation et aspect général. — Malte est méditerra-

néenne. — Malte à travers l'histoire. — Les chevaliers. — Bonaparte et l'Angleterre. — La Città Vecchia. — La Valette. — La France, partout la France ! — Le génie français dans la Méditerranée. 410

II. — Anglais et Maltais. — Les origines du conflit. — Mécontentement en Italie. — Retrait de l'ordonnance sur les langues. — Un coup d'État anglais. — Conséquences graves de la résistance des Maltais. — Les Maltais en Algérie et en Tunisie : rapports avec la France. — Le cardinal Lavigerie et les Maltais. — L'Angleterre ne se maintient que par la force. 424

III. — Malte forteresse. — Les nouveaux travaux du port. — La garnison. — Les ports, les ateliers, les docks. — Conditions dans lesquelles s'exerce l'hégémonie anglaise dans la Méditerranée. — Visées anglaises sur Port-Mahon. — L'Angleterre et l'Italie : entente nécessaire des deux puissances. — Force et faiblesse des positions anglaises dans la Méditerranée 441

Index alphabétique. 453

Table des cartes et plans. 471

FIN

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

CARTE DE LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

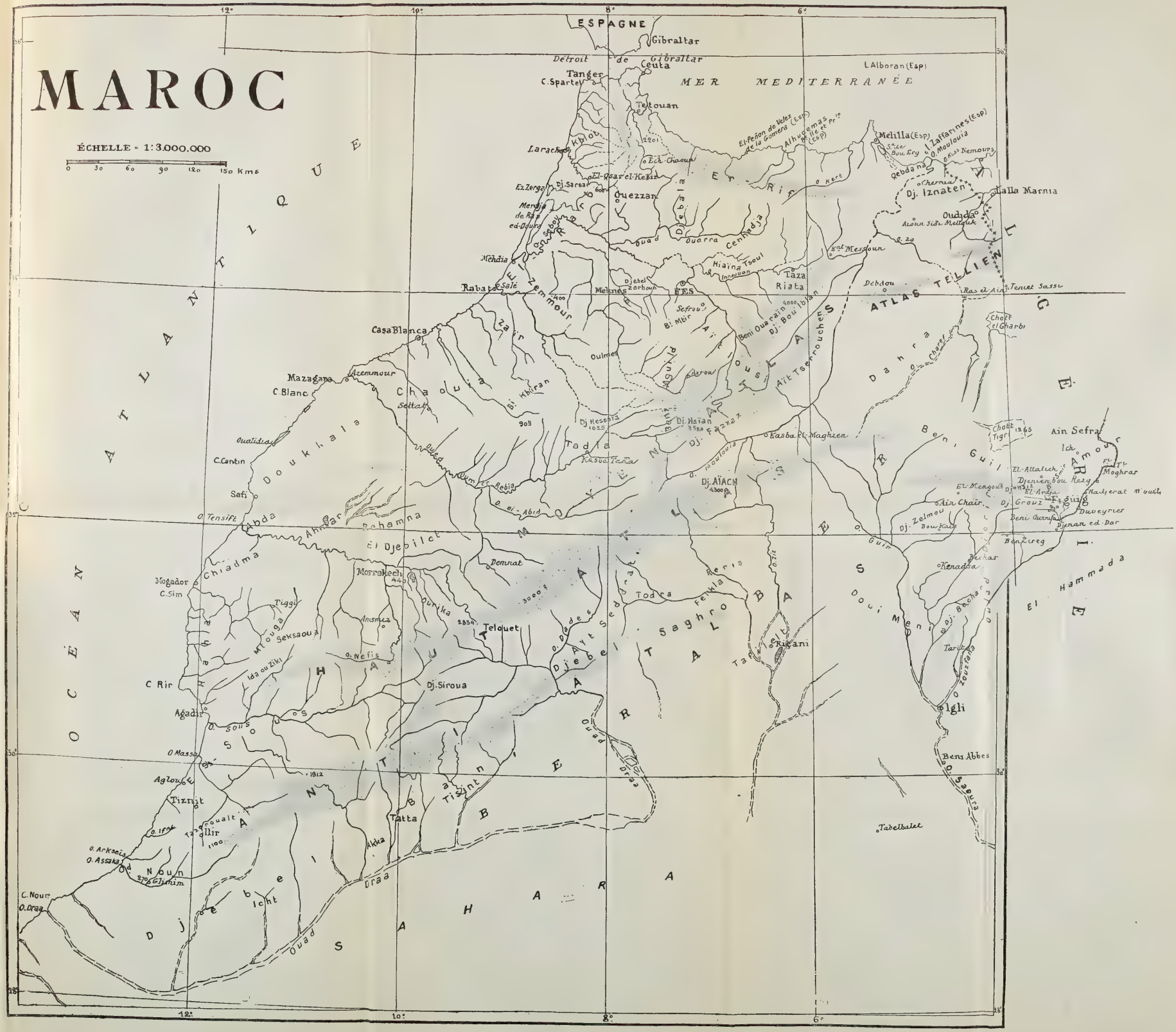
MAROC
ÉCHELLE = 1:3.000.000
0 30 60 90 120 150 Kms
ESPAGNE
Gibraltar
Détroit de Gibraltar
Ceuta
Tanger
C. Spartel
MER MEDITERRANÉE
L. Alboran (Esp)
Tetouan
Larache
Ouezzan
Melilla (Esp)
Zaffarines (Esp)
Nemours
Dj. Iznaten
Talla Marnia
Oudjda
Mehdia
Rabat
Salé
Meknès
FES
Taza
Riata
Casa Blanca
Mazagan
C. Blanc
Azemmour
Chaouia
Doukkala
Safi
C. Cantin
Tadla
Kasba Tadla
Kasba El Maghzen
Ain Sefra
Mogador
C. Sim
Chiadma
Marrakech
Teloquet
Dj. Siroua
Agadir
C. Rir
Aglou
Tiznit
Tatta
Ilgli
Beni Abbes
Tabelbalet
C. Nour
O. Draa
Djebel Saghro
Djebel Bani
Djebel Icht
Ouad Draa
Ouad Saoura
Ouad Ziz
Ouad Dra
Ouad Sebou
Ouad Ouarra
Ouad Moulouia
Ouad Guir
Ouad Zousfana
Ouad Dades
Ouad Tafilalt
Ouad Sous
Ouad Nefis
Ouad Tensift
Ouad Oum er Rebia
Ouad Ahmar
Ouad Ksob
Ouad Kert
Ouad Ouarra
Ouad Ziz
Ouad Guir
Ouad Zousfana
Ouad Saoura
Ouad Draa
Ouad Dra
Ouad Sebou
Ouad Moulouia

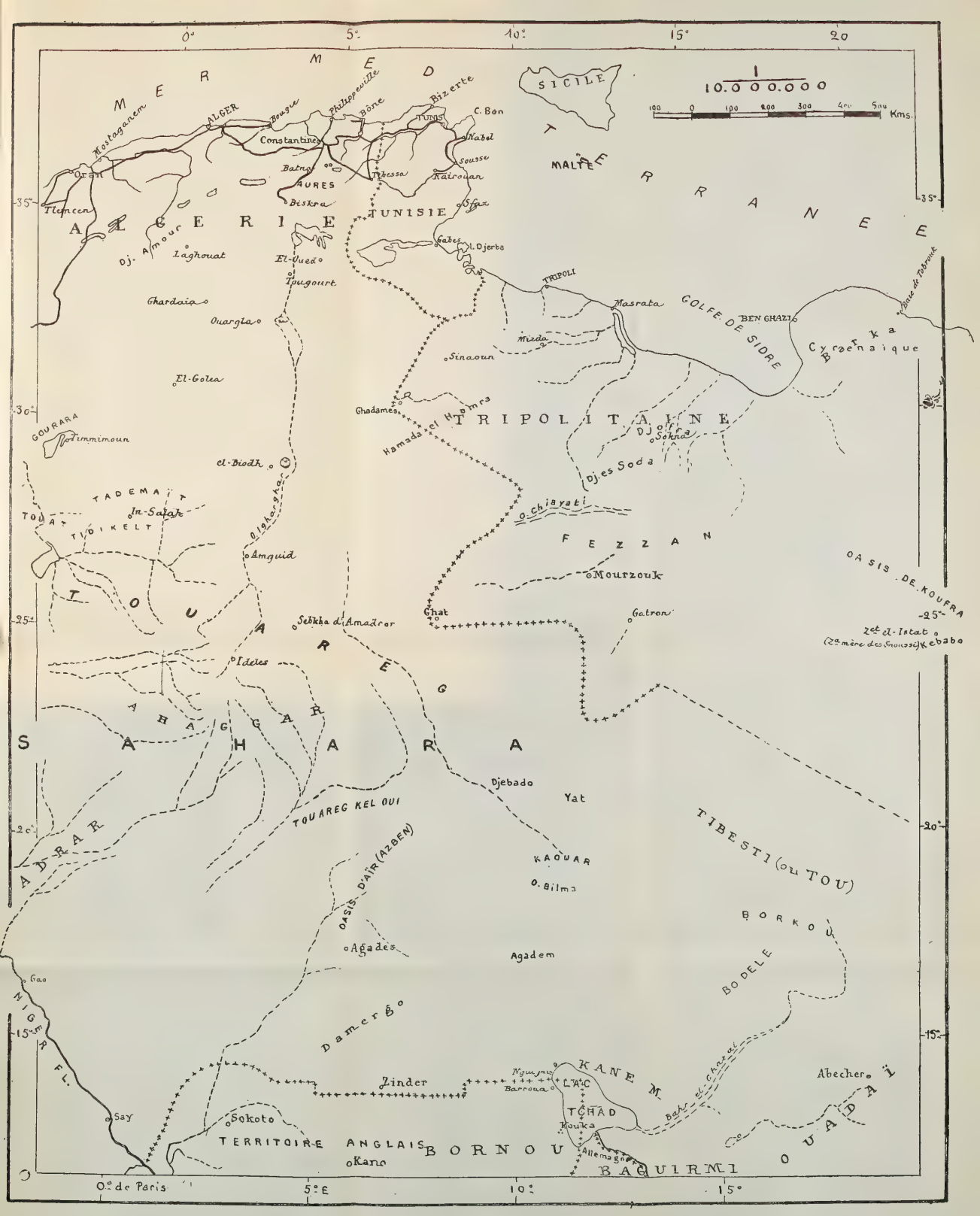

CARTE DU SAHARA CENTRAL

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 07 07 21 06 001 8